

PUBLICATIONS
DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE ROMANE DE LYON

— Vol. 12 —

S. ESCOFFIER

Remarques sur le lexique
d'une zone marginale

aux confins de la langue d'oïl,
de la langue d'oc et du francoprovençal

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1958
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

ERRATA

Nous nous excusons auprès des lecteurs des fautes qui se sont glissées, à la dernière minute, dans la reproduction du texte, et qu'il ne nous a pas été possible de corriger.

En voici la liste :

P. 26, § 9, 7^e et 8^e lignes, lire :

... Arnaud et Morin, *Le Langage de la vallée de Barcelonnette*; X, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat-Venaissin*...

P. 28, 2^e alinéa, lire : *CHIMAERA*, non *CHIMAREA*.

P. 32, § 14, 3^e ligne, au lieu de :

251; Rohlf, *Z.f.R.P.* 45, p. 289; Alessio, in *Mél.*

lire :
251; Devaux, *T.F.* N° 4985; Bridel, *Suisse Romande*,

P. 178, s.v. Doriat, 2^e ligne à supprimer.

P. 192, sous initiale C, 13^e à 17^e lignes, lire :

caurier s.m. § 44

cavet s.m. § 121

(à) *cha* loc. prép. § 157

(à) *cha* loc. adv. § 157

chaber cf. *achaber*

P. 197, sous initiale I, 2^e ligne, lire : (*feuille d'*)*illa*

P. 211, lire : 18) *la pousse* p. 42

20) *l'ambre* p. 43

P. 212, lire : 11) *la yèze* p. 91

P. 214, lire : *la bréchère* p. 167

PUBLICATIONS
DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE ROMANE DE LYON

— Vol. 12 —

S. ESCOFFIER

DOCTEUR ÈS LETTRES

MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES LETTRES DE LYON

Remarques sur le lexique
d'une zone marginale

aux confins de la langue d'oïl,
de la langue d'oc et du francoprovençal

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1958

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL

PARIS

A la mémoire
de mon premier maître ès-lettres,
ANTONIN PAYRE.

Il m'est agréable de remercier :

le *Centre National de la Recherche Scientifique* et la *Fondation Georges Guichard* dont le concours m'a permis de subvenir aux frais d'enquête et d'impression de cet ouvrage ;

mes maîtres, mes collègues et amis de Lyon, notamment Monsieur P. Nauton qui a bien voulu mettre à ma disposition les documents encore inédits de son ALMC.

INTRODUCTION

§ 1 — J'ai raconté ailleurs (1) comment j'avais été amenée à entreprendre une série d'enquêtes dialectologiques dans la région de Roanne-Vichy-Gannat, afin de tracer, aussi exactement que possible, les limites phonétiques et morphologiques des langues d'oïl, d'oc et francoprovençale.

Je me contenterai donc, ici, de rappeler brièvement que, munie d'un plan de conversation dirigée comportant un millier de questions environ, j'ai parcouru soixante-et-une communes, tant dans l'arrondissement de Roanne (Loire), que dans les parties sud-est du département de l'Allier et nord-est du département du Puy-de-Dôme, pour en relever les parlers (cf cartes ci-jointes).

Dans un certain nombre de communes, notamment au nord de Roanne, de Varennes-sur-Allier et de Saint-Pourçain-sur-Sioule, il m'est arrivé de ne point trouver de patois : il y est mort, tué par le français. Dans d'autres, je n'ai pu recueillir que quelques centaines de types bien patois ; dans la partie montagneuse, plus conservatrice, j'ai pu faire une abondante récolte sans pourtant que mes relevés soient exhaustifs (2). Tel n'était pas d'ailleurs mon but. Ce que je

(1) Dans *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal, entre Loire et Allier. Limites Phonétiques et Morphologiques*. (Les Belles-Lettres, 1958).

(2) A Saint-Haon-le-Châtel -53-, Noailly -54-, Ambierle -26- -ALF 905-, St-Pierre-Laval -25-, Barais -9-, Saint-Gérand-de-Vaux -2-, Monétay-sur-Allier -3-, Louchy -4-, le patois est mort. Le vocabulaire est celui d'un français local mêlé d'argot.

A Vivans -55-, Gouise -1-, j'ai recueilli quelques dizaines de types patois.

A Coutouvre -33-, St-Bonnet-des-Quarts -24-, Droiturier -13-, Servilly -8-, Trézelles -6-, Paray-sous-Briailles -7-, Moilles -21-, les jeunes ne connaissent plus le patois. Seuls quelques vieillards le parlent encore.

Partout ailleurs il est vivant, quoique mêlé de français, et, dans la Montagne Bourbonnaise et auvergnate, le vocabulaire patois est relativement riche et comporte quelques termes abstraits.

cherchais, c'était, d'une part, l'extension et la répartition des types, d'autre part le degré d'usure et de conservation de ces parlers, placés aux marches de trois domaines linguistiques et fortement exposés à l'influence du français.

Bien qu'il ait étudié les types lexicologiques seulement à titre de témoins des évolutions phonétiques, dans *La Limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (cf Bibl.), M. Ch. Bruneau m'a montré la voie en énonçant les principes généraux des phénomènes de rencontre. La situation des patois d'Ardenne est (ou était, en 1913) d'ailleurs analogue à celle des parlers que j'ai étudiés, et le champenois a joué, par rapport au wallon et au lorrain d'Ardenne, le même rôle d'agent de francisation que les parlers bourbonnais de langue d'oïl par rapport aux parlers roannais et auvergnats voisins. M. K. Jaberg, d'autre part, a mis en évidence, à diverses reprises et notamment dans *Aspects Géographiques du Langage* (cf Bibl.) l'intérêt des zones marginales, en ce qui concerne les faits lexicologiques.

Le domaine que j'ai parcouru ne représente ni une unité géographique, ni une unité politique ou administrative.

Au point de vue du relief (3), il se compose de deux larges vallées, celle de la Loire et celle de l'Allier ou Limagne, séparées par une ligne de montagnes orientées nord-sud, les Monts de la Madeleine, que continue au sud la butte des Bois-Noirs. Le versant ouest des Monts de la Madeleine, qui s'abaisse lentement vers la Limagne, s'appelle la Montagne Bourbonnaise. Au nord, vers Lapalisse, les deux vallées communiquent largement.

Politiquement, il chevauche trois anciennes provinces : le Forez, l'Auvergne et le Bourbonnais, formé bien plus tard que les deux autres, à partir du XI^e siècle, pour partie aux dépens de l'Auvergne (4). Administrativement, il englobe aujourd'hui une partie de la Loire, une moindre partie de l'Allier et un petit secteur du Puy-de-Dôme.

Au point de vue linguistique, il groupe des parlers de langue d'oïl au nord, des parlers francoprovençaux à l'est, des parlers auvergnats

(3) Cf Carte du relief, ci-contre.

(4) Cf Carte des anciennes divisions territoriales, p. 11.

de langue d'oc au sud, et des parlers mêlés de provençal et de français au centre.

§ 2 — Ces diverses régions sont pauvres en textes anciens. Quelques chartes en langue vulgaire, dans la partie bourbonnaise, écrites dans une langue officielle, ne sont d'aucune utilité en ce qui concerne le lexique. Au contraire, cette même région bourbonnaise est bien pourvue en documents modernes, dont certains remontent au début du XIX^e siècle. Les plus intéressants, du point de vue du vocabulaire, sont constitués par une série de glossaires manuscrits établis en 1874 sur l'initiative de la Société d'Émulation du Bourbonnais et conservés aux Archives de Moulins. Ils m'ont permis de faire les constatations suivantes : autant qu'on en puisse juger, car la localisation des types consignés n'est pas toujours très précise (5), certains patois d'oïl aujourd'hui morts vivaient encore il y a soixante-quinze ans, mais leur lexique était déjà bien pauvre (6) ; ceux qui vivent encore aujourd'hui ne se sont pas considérablement appauvris en ces mêmes soixante-quinze ans ; certains de mes relevés sont plus riches même que ceux des auteurs de ces glossaires, pour un même parler. C'est ici le lieu de citer K. Jaberg (7) : « Quand la pression de la langue commune (syntaxe-vocabulaire) devient trop forte, les patois des zones périphériques... résistent quelque temps, adoptent même des innovations... et meurent, non pas de maladie lente, mais de mort subite ».

D'autres ouvrages, plus récents, dont je donnerai la liste complète dans ma bibliographie, m'ont été utiles. J'ai naturellement tenté une enquête aux points de l'ALF qui se trouvaient sur mon chemin, soit les points 802 - 803 - 804 - 904 - 905. Sauf pour 804 et 904, elle a été totalement infructueuse : le parler de ces gros bourgs ou petites villes n'est plus, mais on le retrouve à quelques kilomètres, dans le village le plus proche. Il n'y a plus de patois à Ambierle (ALF 905), mais celui de Saint-Bonnet-des-Quarts (point 24 de mon

(5) L'un d'eux porte le titre suivant : *Glossaire du patois de Langy (Allier) et des communes circonvoisines, c'est-à-dire, à peu près (sic), (et suivant les indications que j'ai pu recueillir (sic)) : Sanssat, Créchy, Rongères, Montaigne-le-Blin, Saint-Gérard le-Puy, Saint-Félix, Boucé, Billy, Périgny, Montoldre, Trétean, Cindré et Servilly...*

(6) L'auteur d'un de ces Glossaires Manuscrits donne l'indication suivante : « Mots non français employés par les habitants de Barais-Bussolles » (Barais = Point 9 de mon enquête), et la liste comprend 70 mots !

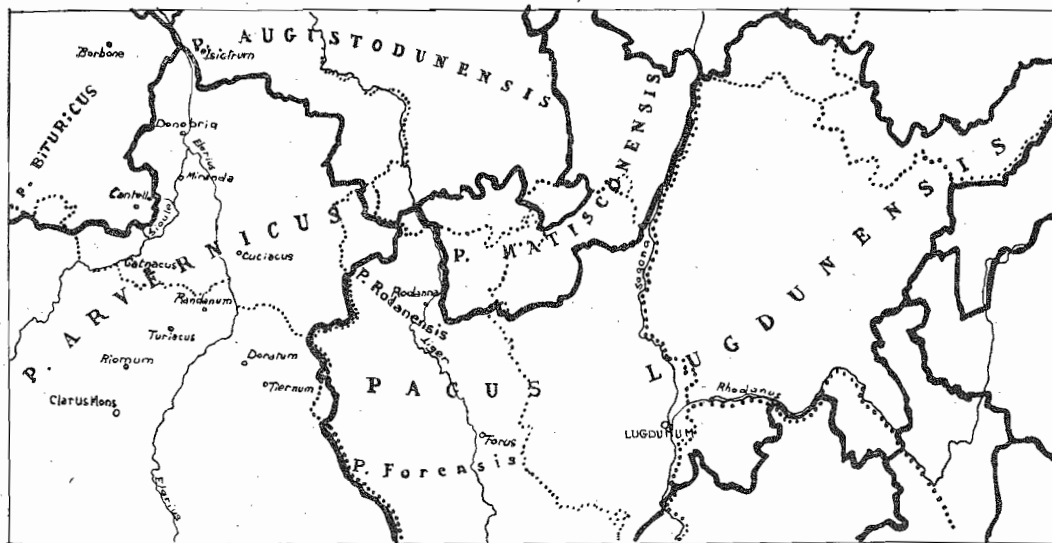
(7) K. Jaberg. *Aspects Géographiques du Langage*, p. 33.

ANCIENNES DIVISIONS TERRITORIALES

(D'APRES LONGNON)

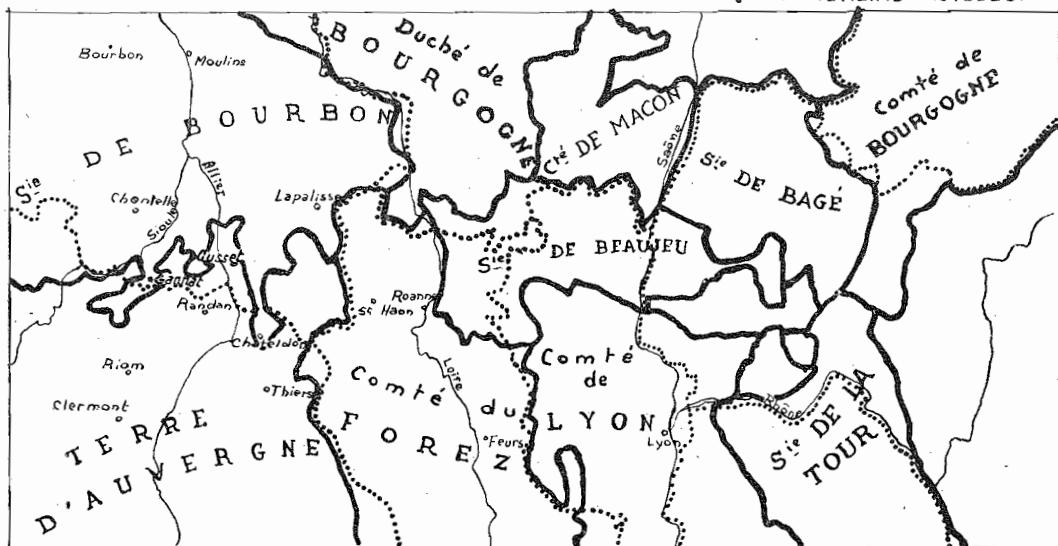
CARTE A. . AUX IX^e ET X^e SIECLES.

— LIMITES DES PAGES
 - - - - - LIMITES DES DÉPARTEMENTS ACTUELS



CARTE B. . AU XIII^e SIECLE.

— LIMITES DES COMTÉS
 - - - - - LIMITES DES DÉPARTEMENTS ACTUELS



enquête), distant de cinq ou six kilomètres, a été conservé et se trouve conforme aux notations de l'ALF (8).

§ 3 — De ces enquêtes, échelonnées sur plusieurs années, j'ai rapporté quelque trois mille types patois, auxquels il faut ajouter leurs dérivés. Ce qui fait l'intérêt de cet important matériel lexicologique, c'est qu'il a été recueilli dans une région frontrière, au point de rencontre du français, du provençal et du francoprovençal. Il m'a semblé qu'il pourrait être utile de dire de quoi se compose le lexique d'un carrefour de dialectes et de langues, et, si j'ose ainsi parler, d'une triple zone marginale.

Placés aux marches les plus reculées de trois langues parentes, culs-de-sac où se sont accumulés les résidus sacrifiés, repoussés par les vagues successives des innovations parties des capitales éloignées, champ de bataille où se sont affrontés les types rivaux, les patois que j'ai étudiés sont des témoins précieux à bien des égards. Loin de pouvoir épuiser ici un sujet si vaste, j'ai l'intention de ne présenter que quelques-unes des remarques qui se sont imposées à moi lorsque je considérais les cartes que j'ai dressées pour chaque type. L'histoire de l'évolution de nos trois langues romanes doit y trouver, je l'espère, quelque profit (9).

(8) Quelquefois même plus conservateur que l'ALF.

(9) J'ai dû, pour des raisons matérielles, renoncer à transcrire les mots patois en caractères phonétiques. D'autre part, ne sachant, parmi les nombreuses variantes, laquelle choisir, à l'exclusion des autres, pour être placée en tête de chaque paragraphe, je me suis résolue à opérer une francisation des types lexicologiques. Lorsqu'il n'y avait qu'une seule forme, elle a été portée telle quelle.

Je n'ignore pas que cette méthode présente de graves inconvénients. Je n'aperçois pas, cependant, le moyen d'y échapper, et il me semble que, pour chaque type, c'est, à tout prendre, la forme la plus normative qui est la plus éloquente. Si j'ai à parler d'un dérivé en -ATORU du verbe *héberger* (en patois : *abarger, abarged*), je crois que *abergeoir* est préférable, pour le lecteur non initié à la phonétique locale, à la fois à *abarjão, abarjau, abarjou* et à *abrejou, ambrejou, ombrejou...*, de même que *jalinier* évoque *GALLIN-ARIU mieux que ne le ferait *jaleni*. Naturellement j'ai donné, dans le texte, pour chaque type, la liste des principales variantes phonétiques.

INDICATIONS PRATIQUES
pour servir à l'intelligence des cartes

§ 4 — On trouvera, en tête de l'ouvrage :

- 1°) Une carte indiquant le relief et l'hydrographie du domaine étudié, ainsi que les limites de départements et les principales villes.
- 2°) Un croquis reproduisant les anciennes divisions territoriales du domaine étudié : A) aux IX^e, X^e siècles (*pagi*) ; B) au XIII^e siècle (comtés), d'après l'*Atlas Historique de la France* de A. Longnon.
- 3°) Une carte, ou plutôt un croquis reproduisant, approximativement, la division en cantons administratifs, avec les noms de leurs chefs-lieux.

Quant à la carte sur laquelle j'ai tracé les limites, elle porte : une représentation sommaire des principaux accidents du relief, les fleuves, les limites départementales et les noms des villes, où je n'ai pu effectuer d'enquête. Les villages où l'enquête a été faite sont affectés d'un numéro, et c'est ce numéro seul qui est porté sur la carte, afin d'éviter la surcharge. On voudra bien se reporter à la nomenclature donnée ci-après pour connaître les noms de ces villages, le nombre de leurs habitants, le canton et le département dont ils font partie. D'ailleurs, dans le cours de mon exposé, je donnerai toujours, comme double référence, le nom du village et son numéro.

Les points d'enquête de l'*ALF* portent le numéro de l'*ALF* seul, si je n'y ai pas fait moi-même d'enquête ; ils portent, de plus, un numéro d'ordre, si j'ai effectué moi-même une enquête dans cette localité. Les points de l'*ALLY* portent le numéro de l'*ALLY* seul si l'enquête n'y a pas été faite par moi ; par exemple, à Saint-Maurice-sur-Loire ; ils portent, en plus, un numéro d'ordre, différent de celui de l'*ALLY*, si l'enquête y a été faite par moi-même et complétée en vue de mon travail personnel, par exemple à Isserpent : -17-, *ALLY* 13.

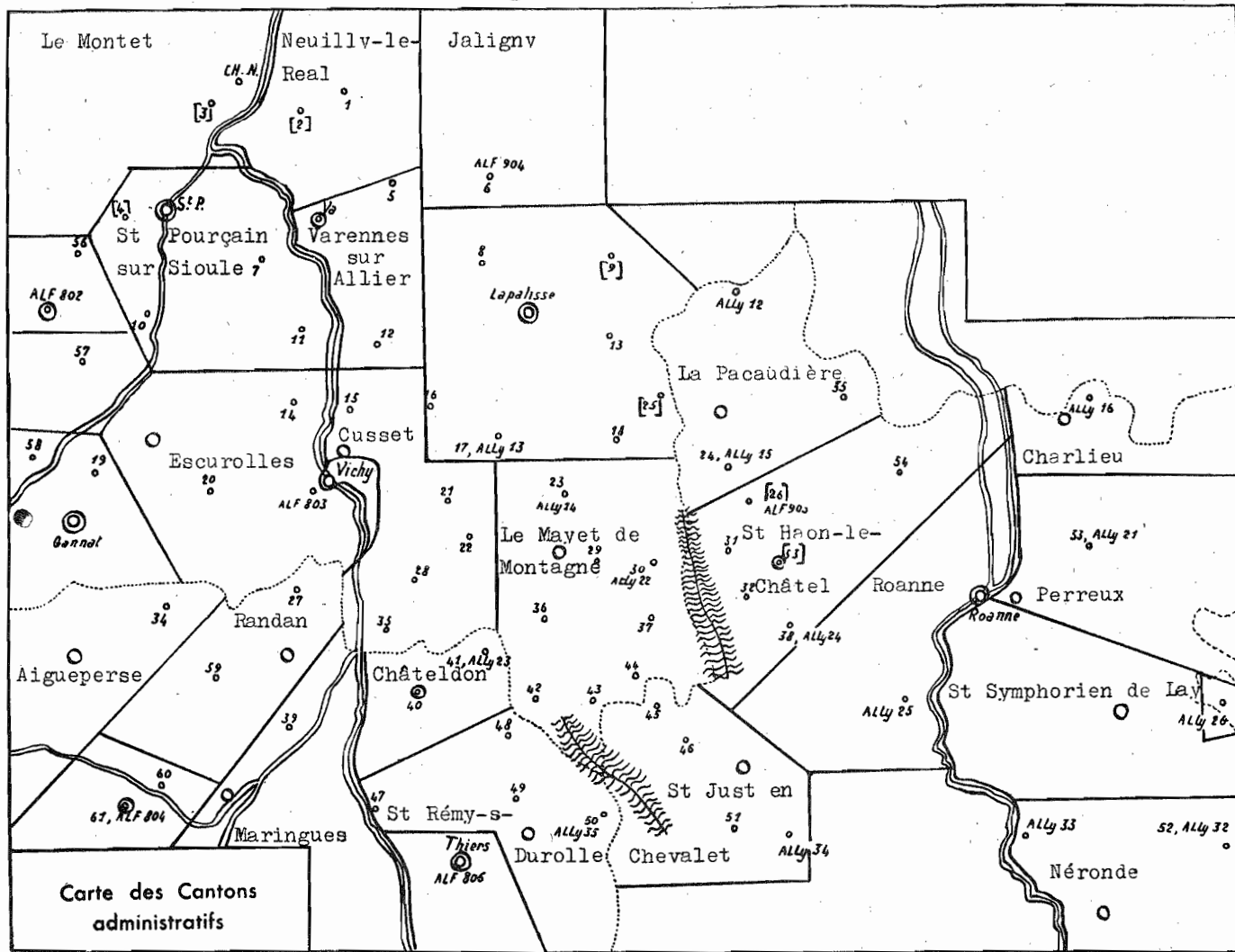
Dans certaines localités, l'enquête s'est révélée impossible, le patois

ayant totalement disparu ; ce sont : Saint-Haon-le-Châtel -53-, Saint-Pierre-Laval -25-, Barais -9-, Saint-Gérand-de-Vaud -2-, Monétay -3- et Louchy -4-. J'ai laissé subsister sur mes cartes les points numérotés pour éviter une équivoque : un vide pourrait laisser croire qu'aucune recherche n'a été faite et que, par conséquent, nous ignorons tout de ces parlers. Il importe de savoir qu'il n'en est pas ainsi et qu'il n'y a plus de patoisants dans ces communes. Sur les cartes, ces points sont signalés à l'attention par des crochets enfermant le numéro. A Ambierle -26- *ALF* 905, j'ai fait, il est vrai, une enquête, mais le patois que m'a donné l'unique témoin, un érudit, est un patois mort, que personne ne parle plus. Ce point porte donc un numéro d'ordre, mais ce numéro est placé entre crochets. J'ai dû, la plupart du temps, pour ne pas rendre le dessin inintelligible, englober ces points dans les zones où se conservent les types patois étudiés. Le lecteur voudra bien, cependant, considérer que seul le français est usité dans ces localités. En un autre point encore, l'enquête s'est révélée impossible, à Haute-rive, à 5 kilomètres au sud de Vichy : on y parle français ; je n'ai pas fait figurer ce point sur ma carte, pour éviter une surcharge inutile des cartes dans une zone où passent de nombreuses lignes-frontières. Au surplus, le point le plus proche, Pragoulin -27-, est un point de repère suffisant. Il n'y avait pas le même inconvénient à garder les localités francisées du nord, toutes situées dans une région où le réseau des points d'enquête est moins dense et les limites moins serrées.

En ce qui concerne l'*ALF*, voir ce que j'ai dit plus haut, § 2, in fine.

Tout au nord de la carte, l'abréviation Ch-N désigne Châtel-de-Neuvre, où je n'ai pas fait d'enquête, mais pour lequel il existe un excellent travail inédit de M. l'abbé Bouquet des Chaux.

Les abréviations St-P. et Va. désignent les gros bourgs de Saint-Pourçain-sur-Sioule et de Varennes-sur-Allier, qui serviront uniquement de points de repère pour certaines références bibliographiques.



Carte des Cantons administratifs

§ 5 — NOMENCLATURE DES LOCALITÉS

où a été effectuée l'enquête

N°	Réf. Atlas	Commune	Hab.	Canton	Départ.
1		Gouise	316	Neuilly-le-Réal	Allier
2		Saint-Gérard-de-Vaux	755	Neuilly-le-Réal	Allier
3		Monétay-sur-Allier	433	Le Montet	Allier
4		Louchy-Montfand	383	Saint-Pourçain	Allier
5		Boucé	748	Varennes-sur-Allier	Allier
6	<i>ALF</i> 904	Trézelles	665	Jaligny	Allier
7		Paray-sous-Briailles	643	Saint-Pourçain	Allier
8		Servilly	321	Lapalisse	Allier
9		Barais-Bussoles	401	Lapalisse	Allier
10		Bayet	729	Saint-Pourçain	Allier
11		Marcenat-sur-Allier	400	Saint-Pourçain	Allier
12		Saint-Félix	170	Varennes-sur-Allier	Allier
13		Droiturier	503	Lapalisse	Allier
14		Saint-Rémy-en-Rollat	943	Escurolles	Allier
15		Creuzier-le-Vieux	1.278	Cusset	Allier
16		Saint-Etienne-de-Vicq	464	Lapalisse	Allier
17	<i>ALLY</i> 13	Isserpent	842	Lapalisse	Allier
18		Arfeuilles	1.683	Lapalisse	Allier
19		Saulzet	313	Gannat	Allier
20		Espinasse-Vozelles	487	Escurolles	Allier
21		Molles	785	Cusset	Allier
22		La Chapelle	628	Cusset	Allier
23	<i>ALLY</i> 14	Châtel-Montagne	804	Mayet-de-Montagne	Allier
24	<i>ALLY</i> 15	Saint-Bonnet-des-Quarts	570	La Pacaudière	Loire
25		Saint-Pierre-Laval	533	Lapalisse	Allier
26	<i>ALF</i> 905	Ambierle	1.523	St-Haon-le-Châtel	Loire
27		Saint-Sylvestre-Pragoulin	791	Randan	P.-de-D.
28		Busset	963	Cusset	Allier
29		Saint-Clément	695	Mayet-de-Montagne	Allier
30	<i>ALLY</i> 22	Saint-Nicolas-des-Biefs	501	Mayet-de-Montagne	Allier
31		Saint-Rirand	226	St-Haon-le-Châtel	Loire
32		Les Noës	270	St-Haon-le-Châtel	Loire
33	<i>ALLY</i> 21	Coutouvre	1.005	Perreux	Loire
34		Effiat	755	Aigueperse	P.-de-D.
35		Mariol	511	Cusset	Allier
36		Ferrières-sur-Sichon	1.026	Mayet-de-Montagne	Allier

N°	Réf. Atlas	Commune	Hab.	Canton	Départ.
37		La Chabanne	560	Mayet-de-Montagne	Allier
38	<i>ALLY</i> 24	Arcon	241	St-Haon-le-Châtel	Loire
39		Luzillat	810	Maringues	P.-de-D.
40		Châteldon	1.315	Châteldon	P.-de-D.
41	<i>ALLY</i> 23	Lachaux	739	Châteldon	P.-de-D.
42		La Guillermie	358	Mayet-de-Montagne	Allier
43		Lavoine	348	Mayet-de-Montagne	Allier
44		Laprugne	921	Mayet-de-Montagne	Allier
45		Saint-Priest	631	St-Just-en-Chevalet	Loire
46		La Tuilière	529	St-Just-en-Chevalet	Loire
47		Dorat	377	St-Rémy-s.-Durolles	P.-de-D.
48		Saint-Victor-Montvianeix	597	St-Rémy-s.-Durolles	P.-de-D.
49		Palladuc	613	St-Rémy-s.-Durolles	P.-de-D.
50	<i>ALLY</i> 35	Arconsat	773	St-Rémy-s.-Durolles	P.-de-D.
51		Saint-Romain-d'Urfé	516	St-Just-en-Chevalet	Loire
52	<i>ALLY</i> 32	Sainte-Colombe-sur-Gand	537	Néronde	Loire
53		Saint-Haon-le-Châtel	386	St-Haon-le-Châtel	Loire
54		Noailly	568	St-Haon-le-Châtel	Loire
55		Vivans	441	La Pacaudière	Loire
56		Fleuriel	554	Chantelle	Allier
57		Ussel-d'Allier	258	Chantelle	Allier
58		Saint-Bonnet-de-Rochefort	766	Gannat	Allier
59		Saint-Clément-de-Regnat	469	Randan	P.-de-D.
60		Saint-Ignat	634	Ennezat	P.-de-D.
61	<i>ALF</i> 804	Ennezat	869	Ennezat	P.-de-D.

Dans les localités suivantes, l'enquête a été faite par des enquêteurs de l'*ALLY* autres que moi-même.

<i>ALLY</i> 12	Sail-les-Bains	360	La Pacaudière	Loire
<i>ALLY</i> 16	Saint-Denis de-Cabanne	1.320	Charlieu	Loire
<i>ALLY</i> 25	Saint-Maurice-sur-Loire	292	Roanne	Loire
<i>ALLY</i> 33	Saint-Jodard	665	Néronde	Loire
<i>ALLY</i> 34	Saint-Marcel-d'Urfé	444	St-Just-en-Chevalet	Loire
<i>ALLY</i> 26	Saint-Claude-Huissel	320	Amplepuis	Rhône

Les localités de l'*ALF* portées sur la carte et dans lesquelles je n'ai pas fait d'enquête sont :

<i>ALF</i> 802	Chantelle	1.182	Chantelle	Allier
<i>ALF</i> 803	Bellerive (Vesse)	4.008	Escurolles	Allier
<i>ALF</i> 806	Thiers	16.243	Thiers	P.-de-D.

PREMIERE PARTIE

FRONTIERES LEXICOLOGIQUES

§ 6 — C'est devenu comme un lieu commun de la Géographie Linguistique de dire que les mots voyagent, qu'ils ont chacun leur histoire et courent chacun leur aventure personnelle.

Cependant, dans la mesure où l'on peut dire qu'il existe des dialectes (1), il existe des vocabulaires dialectaux, et les relevés que j'ai faits à un carrefour de langues me l'ont montré sans équivoque : le lexique d'un patois roannais diffère sensiblement de celui d'un patois bourbonnais, et aussi de celui d'un patois auvergnat. De quoi est fait ce lexique ? D'un nombre, non négligeable, de mots français plus ou moins patoisés, de formations métaphoriques où la métaphore change quelquefois d'un groupe de communes à un autre, de types pan-gallo-romans en nombre appréciable — ceux-ci sont nombreux surtout dans les noms de parenté et pour désigner les parties du corps —, de quelques résidus, sans doute très anciens, et difficiles à identifier, de quelques-uns de ces « mots-voyageurs » auxquels il n'est pas aisé de donner une patrie, enfin de mots répandus dans cette partie de la France qu'on est convenu d'appeler la région franco-provençale, et inconnus du reste du domaine gallo-roman. C'est là la part originale de ce vocabulaire : sitôt franchie la ligne de faite des

(1) Voir comment M. Ch. Bruneau (*La Limite*, p. 10) définit la notion de dialecte « unité apparente, purement abstraite ».

Monts de la Madeleine et des Bois-Noirs, ces types, suggérés, n'éveillaient aucun écho, et l'on me donnait, pour exprimer la même réalité, un type tout différent.

Entre parlers bourbonnais et auvergnats, mêmes oppositions, mais là, à vrai dire, la limite est moins nette. Certains types de langue d'oïl pénètrent assez avant en Limagne auvergnate, certains types auvergnats se retrouvent jusque dans le canton de Lapalisse. Ceci, du reste, ne pouvait m'étonner, puisque, en même temps, je constatais, entre Bourbonnais et Auvergne, l'existence d'une zone mixte où se mêlaient articulations françaises et articulations occitanes. Au contraire, entre Roannais d'une part, Bourbonnais et Auvergne d'autre part, la ligne de partage des eaux constituée par la ligne de faite des Monts de la Madeleine et des Bois-Noirs, en même temps limite des départements : Loire d'un côté, Allier et Puy-de-Dôme de l'autre, limite des anciens comtés de Forez et d'Auvergne, coïncidait avec un faisceau important de limites phonétiques.

Tous les mots, donc, ne voyagent pas, et M. B. Hasselrot, dans le compte-rendu qu'il a donné, en 1946 (*Studia Neophilologica*, vol. XVIII, n° 3, p. 326-328), de la *G.P.F.* de Mgr Gardette, rappelle que « les isoglosses et les isophones ont pour le moins une tendance à coïncider », et que « M. Jud et ses disciples ont découvert des isoglosses formant des faisceaux presque aussi compacts et aussi stables que (certains) isophones ». Mais les mots qui restent, ceux dont la réunion forme la part originale d'un parler, celle qui l'oppose au parler voisin, pourquoi s'arrêtent-ils ? Quelle sorte de barrière les retient dans leur expansion ? Quelle frontière renoncent-ils à franchir ?

En ce qui concerne mon domaine d'enquête, j'ai acquis, après avoir dressé des centaines de cartes lexicologiques, la conviction que :

- 1°) Une part importante des types lexicologiques formant le vocabulaire d'un dialecte donné est constituée par des types propres à ce dialecte, ou employés par ce dialecte avec une signification spéciale qui lui demeure propre.
- 2°) La plupart du temps, les limites phonétiques qui séparent un dialecte du dialecte voisin sont aussi des limites lexicologiques ; autrement dit les mots patois, dans de nombreux cas, ne fran-

chissent pas les limites phonétiques du dialecte auquel ils appartiennent.

Cette part du vocabulaire, qui lui donne son originalité par rapport aux parlers voisins, quelle est son importance par rapport à l'ensemble d'un vocabulaire donné ? Pour l'apprécier avec des chiffres il faudrait pouvoir faire, partout, des relevés exhaustifs, tenir compte des mots français qui entrent dans la composition de ce vocabulaire, etc... Il me semble que l'importance numérique, ou quantitative, de cette part originale du vocabulaire d'un patois est moins à considérer que son importance, pour ainsi dire, qualitative. Les types caractéristiques de la langue d'oc, de la langue d'oïl et du francoprovençal, je les ai trouvés parmi les termes techniques, et aussi parmi ceux qui nomment les plantes, les animaux, les phénomènes atmosphériques... Ils ont toutes les chances d'appartenir au fonds le plus ancien de la langue, et je crois qu'on peut se fier à eux.

On pourrait appeler ces mots, qui restent sagement dans les limites du dialecte provincial au lieu de courir l'aventure, des « casaniers », et c'est de ceux-là que je voudrais parler ici. Je laisserai de côté les « voyageurs », dont je pourrais donner des exemples par centaines, car on a déjà beaucoup parlé d'eux. Le vocabulaire général des patois de ce domaine, où se rencontrent trois langues et trois dialectes, en est rempli. C'est du vocabulaire technique, le plus souvent, je le répète, que je tirerai les exemples que je veux proposer.

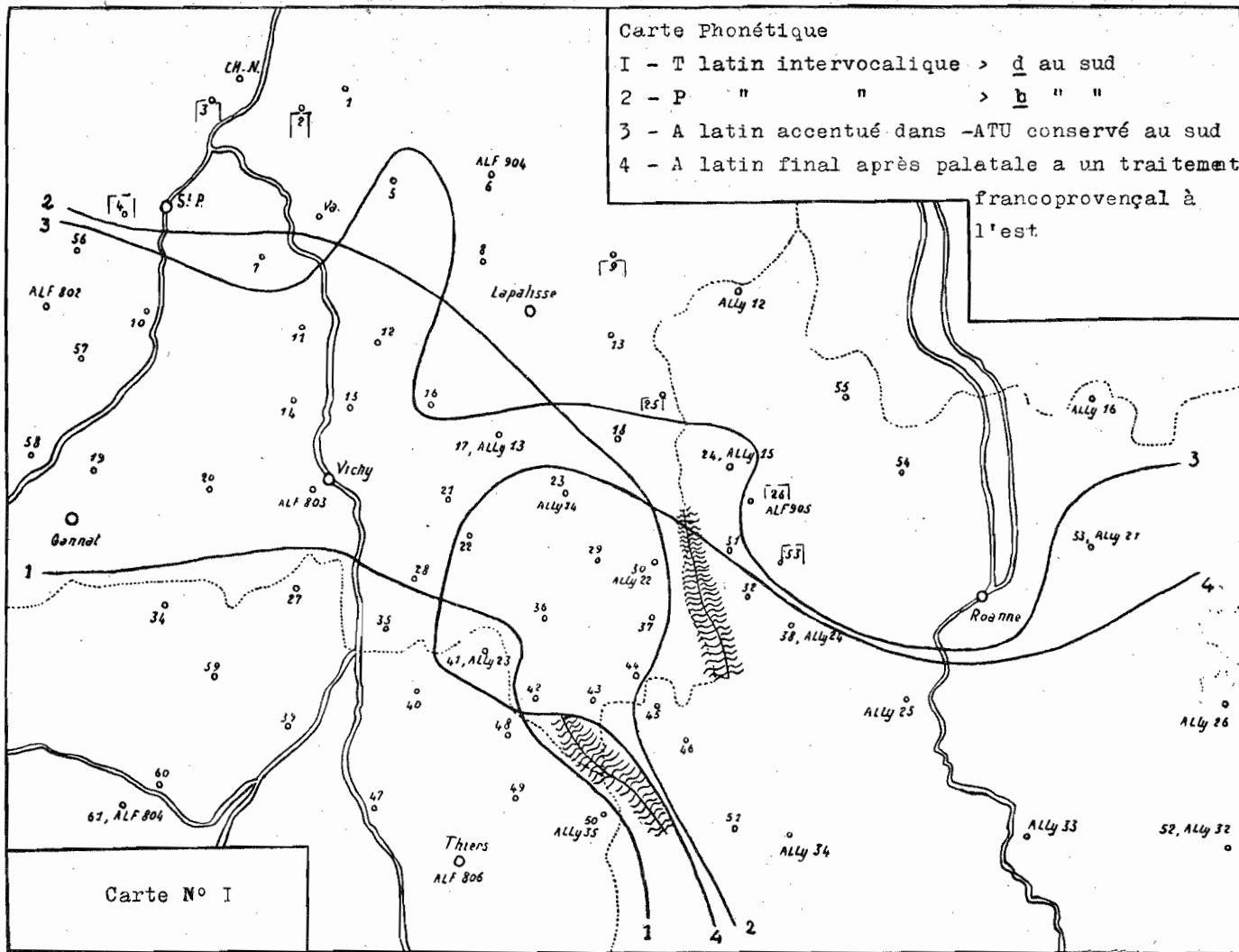
Il n'est donc pas question de dresser des statistiques ni de faire des dénombrements exhaustifs. Il me semble cependant que si je peux montrer le rapport étroit des limites phonétiques avec les limites sur lesquelles s'arrêtent, par exemple, au moins vingt types lyonnais ou francoprovençaux, vingt types bourbonnais ou de langue d'oïl, vingt types auvergnats ou provençaux, j'aurai suffisamment prouvé qu'il existe dans mon domaine des frontières lexicologiques (2).

(2) Pourquoi ce chiffre vingt ? Parce qu'il me semble qu'il faut un peu plus d'une dizaine d'exemples pour prouver que ce n'est pas par hasard que des types lexicologiques ont la même extension, et que, d'autre part, il est indispensable de se limiter, dans un ouvrage de cette importance. On ne peut donner tous ses exemples, tracer toutes les limites. Ce chiffre m'a paru raisonnable et je m'y suis tenue puisqu'aussi bien il fallait en choisir un, et qui soit le même pour les trois langues.

Carte Phonétique

- 1 - T latin intervocalique > d au sud
- 2 - P " " " > b " "
- 3 - A latin accentué dans -ATU conservé au sud
- 4 - A latin final après palatale a un traitement

francoprovençal à l'est



Carte N° I

J'ai dit : lyonnais *ou* francoprovençaux, bourbonnais *ou* de langue d'oïl, etc.... C'est en effet que certains des types rencontrés en Roannais, et inconnus des localités bourbonnaises et auvergnates, sont soit des types limités à la région lyonnaise, soit des types répandus dans tout le domaine francoprovençal, que certains des types rencontrés en Bourbonnais et inconnus du Roannais et de l'Auvergne sont soit des types exclusivement bourbonnais, soit des mots répandus dans la plupart des dialectes d'oïl, et ainsi de suite. Dans le premier cas, c'est de limite dialectale qu'il faut parler ; dans le second, de limite de langue.

Je n'ignore pas qu'on pourra disputer, dans le détail, si tel mot donné, par exemple, comme francoprovençal, peut légitimement être considéré comme tel. D'autre part, que peut-être des relevés ultérieurs montreront que tel type *provençal* est en réalité répandu hors du domaine occitan. Devais-je attendre, pour publier, d'avoir la preuve que je m'étais trompée ? Il m'a semblé qu'en bonne méthode cette position était difficilement soutenable. J'apporte, avant tout, des documents, et une interprétation qui, en tout état de cause, peut constituer une hypothèse de travail.

Je me propose donc, dans cette première partie, d'étudier et de tracer sur des cartes les limites d'extension des vingt types annoncés pour chaque langue : Dans un premier chapitre je parlerai des mots francoprovençaux ; le deuxième sera consacré aux mots de langue d'oïl ; le troisième aux mots provençaux. A la fin de la première partie, je donnerai, à titre d'exemple (ne pouvant le faire pour tous les types étudiés), seize cartes supplémentaires. Sur ces cartes (n^{os} 14 a, b, c, d, 15 a, b, c, d, 16 a, b, c, d, 17 a, b, c, d,) consacrées chacune à une notion bien patoise, on trouvera en présence les types lexicologiques, appartenant aux trois langues, qui expriment cette notion, et les frontières de leurs aires d'extension.

Ces cartes n'ont pas été choisies arbitrairement. J'ai écarté sans regret toutes celles où l'on ne trouve, en face d'un mot patois de langue d'oïl, d'oc ou francoprovençale, qu'un type français ou pangallo-roman (*polaille-poule* § 24, *larmuze-lézard* § 14 par exemple), ou, au contraire, qu'une multitude de formations expressives (cf. *nappe* § 52). J'ai éliminé aussi celles dans lesquelles une notion donnée n'est exprimée par un type patois caractéristique que dans un seul

des trois domaines en présence : *étourer* « sécher à demi, égoutter » n'a pas d'équivalent patois en Roannais, ni dans la zone des parlers d'oïl. Ceci fait, j'ai dû sacrifier encore beaucoup de cartes intéressantes ; j'ai conservé de préférence celles pour lesquelles mes relevés complètent le plus utilement ceux de l'*Ally*. Pour les autres, je prie le lecteur de se reporter à cet ouvrage.

§ 7 — Pour ce qui concerne les limites phonétiques des trois langues en présence, je renvoie à mon travail sur *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal entre Loire et Allier* (op. cit.). Cependant, à titre de référence, j'ai reproduit sur une carte ci-jointe (carte n° 1) quatre limites phonétiques types.

Ce sont :

- 1°) La limite septentrionale de *r* latin intervocalique devenu *d*, qui sépare les parlers proprement auvergnats de langue d'oc des parlers bourbonnais, que j'ai appelés « d'extension provençale » ou « mixtes », parce qu'ils présentent des traits de phonétique provençale mêlés à des traits de langue d'oïl.
- 2°) La limite septentrionale de *p* latin intervocalique devenu *b*, qui sépare les parlers auvergnats et « mixtes » des parlers d'oïl et francoprovençaux.
- 3°) La limite septentrionale de conservation de *A* latin (dans -*ATU*) qui sépare les parlers « mixtes » et les parlers francoprovençaux des parlers de langue d'oïl.
- 4°) La limite du traitement francoprovençal de *A* final latin après consonne palatale : *A* final latin reste *a* après consonne non palatale dans les parlers provençaux et francoprovençaux de mon domaine, mais il devient *i* après palatale en Roannais ; dans la Montagne Bourbonnaise, *A* final présente une alternance *a/zéro*, suivant qu'il est, ou non, précédé de palatale, alternance qui ne peut s'expliquer que par un traitement francoprovençal de cette voyelle latine. Cette limite est considérée par certains auteurs (notamment M. Hasselrot) comme la limite-type du franco-provençal. J'ai cru bon de la faire figurer sur ma carte, à cause de son importance ; mais je tiens à souligner que son tracé est

tout à fait aberrant par rapport aux autres, et que c'est là l'unique exemple d'un traitement phonétique francoprovençal débordant à l'ouest la ligne de crête des Monts de la Madeleine.

CHAPITRE I

MOTS LYONNAIS OU FRANCOPROVENÇAUX

§ 8 — Ainsi que je viens de le dire, j'ai pris comme limite phonétique-type séparant, à l'ouest, les parlers roannais francoprovençaux des parlers auvergnats et bourbonnais de nuance provençale, celle de *p* intervocalique devenu *b* dans la Montagne Bourbonnaise et auvergnate et *v* en Roannais (1). C'est que le faisceau le plus important des limites phonétiques séparant ces dialectes entre eux suit le même chemin, à savoir la ligne de crête des Monts de la Madeleine et le sommet des Bois-Noirs, le Puy de Montoncel. En fait, cependant, une limite phonétique très importante, celle du traitement de *A* latin final derrière palatale, franchit — absolument seule — cette ligne et déborde sur une partie de la Montagne Bourbonnaise (2) ; d'autres, d'importance variable, s'arrêtent à la Loire (3) ou ne la franchissent qu'au nord du Roannais (*c* devenu *ts* devant *A*, par

(1) C'est aussi celle de *c* latin intervocalique qui devient *j* au sud et à l'ouest, *y* au nord et à l'est.

(2) *-A-* latin final devient *i* en Roannais derrière palatale, *zéro* dans la Montagne Bourbonnaise. *-A-* latin final après consonne quelconque reste *a* partout : cette alternance est typiquement francoprovençale.

(3) Traitement de *A* accentué dans les participes passés, uniforme (en *a*) sur la rive gauche, à alternance (*a/yé*) sur la rive droite. L'analogie a sans doute généralisé la forme en *a* sur la rive gauche. De même l'*A* de la deuxième personne du pluriel dans les verbes en *-ARE* est devenu *i* par généralisation des formes où *A* se trouvait après palatale, dans les deux tiers du Roannais.

exemple) ; quelques-unes, enfin, ne rattachent aux parlers franco-provençaux que la partie sud-est de l'arrondissement de Roanne (tel le traitement de A accentué derrière palatale dans les infinitifs). Vers le nord, c'est la conservation de l'A accentué latin qui forme limite phonétique entre parlers d'oïl et parlers francoprovençaux.

Voici maintenant des cartes (cartes n^o 2, 3, 4 et 5) et une série de vingt limites précisant l'extension, vers le nord-ouest, de vingt types lexicologiques lyonnais ou francoprovençaux. On ne s'étonnera pas de voir groupés ici des types francoprovençaux bien différents, soit par leur extension, soit par leur ancienneté. Ce qui est intéressant, c'est précisément le fait que ces mots, une fois entrés dans le vocabulaire francoprovençal, ont subi le sort commun et partagé les destinées de cette langue, dans son expansion vers l'ouest.

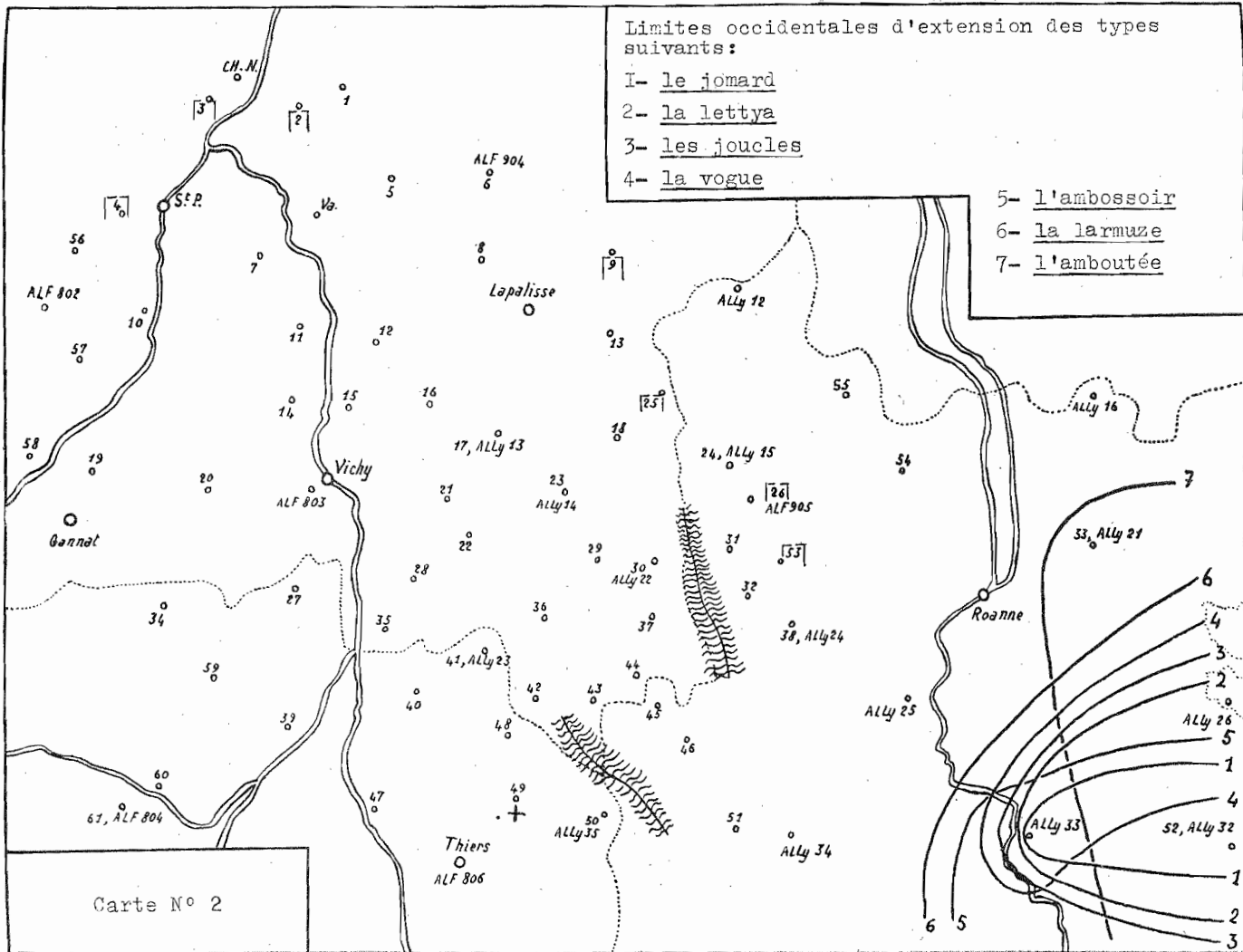
1 — *Le jomard* « l'animal hermaphrodite ».

§ 9 — ALLy 320 ; Devaux, *T.F.* p. 271 ; FEW II.1. p. 236 ; Bertoldi, *Colonizzazioni*, p. 91, note ; Buffon, *Histoire Naturelle*, t. 22^e et note de Sonini dans l'édition de l'An Huit ; F. Pomey, *Dictionnaire royal des langues française et latine*, Lyon 1664 ; *Dict. Acad.* 1694 et sq. ; Castellana, *Dictionnaire Niçois-Français* ; Avril, *Dictionnaire Provençal-Français* ; Arnaud et Morin, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat-Venaissin* ; F. Lesbre, *Hybrides, Hybridité*, etc... dans *Mémoires de l'Acad. des Sciences et Belles-Lettres de Lyon*, tome 17.

Mgr Gardette a écrit (4) l'histoire de ce type lexicologique, que Lyon a emprunté au grec massaliote, et diffusé. C'est à lui que je dois la plupart des références bibliographiques données plus haut et des indications qui vont suivre.

Le *jumard* dont parlent les naturalistes du XVIII^e siècle est un hybride, produit du croisement d'espèces différentes, à l'existence duquel on a cru bien longtemps. Buffon est le premier qui ait émis un doute à son sujet.

(4) Communication à la Société Littéraire de Lyon, en mars 1956, non encore publiée.



Or ce mot a été introduit dans un dictionnaire français, pour la première fois, par un Lyonnais, Pomey, en 1664. D'autre part, un type patois *jamard*, *jomord*, « chevreau hermaphrodite » se rencontre en Lyonnais, au nord-ouest et au sud de Lyon, et en Dauphiné. Dans la plaine du Forez, le *jamard* est, soit le « produit du croisement du taureau et de l'ânesse, de la jument et du bœuf (!...) », soit la « poule qui chante le coq » (communication de Mlle Gonon). Dans les Terres-Froides, Mgr Devaux signale le *zamaro*, ou *dzamaro* au sens d'« hermaphrodite », de « chèvre stérile ». En nous dirigeant vers le sud, nous trouvons, à Barcelonnette, un *jameari* et à Digne un *jumerri*, tous deux désignant des hybrides ; enfin, en Provence, le *gimèron* de Nice, le *jemerri*, *jumerri* d'Aix et de Marseille et le *jhimerre* attribué à l'ensemble de la Provence, tous désignant « un hybride, en général engendré d'un taureau et d'une ânesse, d'un âne et d'une génisse... ».

Il paraît légitime de faire remonter au grec CHIMAREA « chimère » ces *jimmerre*, *jumard* et *jamard* qui ont dû, dans leur voyage, rencontrer et croiser d'autres types et subir des modifications phonétiques avant d'aboutir au *dzomard*, *dzomord* que j'ai rencontré en Roannais, au sens de « chevreau qui n'est ni mâle ni femelle ».

Le type n'est connu que du sud-est du Roannais (5), mais la notion est partout bien courante : on nomme cet animal *chèvre-bouc* dans l'ouest du Roannais, *bâtard*, *miton* au nord, *mulot*, *faraud* en Bourbonnais.

J'ai cependant relevé à Palladuc -49- (localité marquée d'une croix sur la carte n° 2), assez loin de l'aire roannaise, un *jomard* que l'on a défini comme « ni âne ni mulot », sans doute le « bardot ». Or cette région appelle *faraud* ou *chèvre-bouc* le chevreau hermaphrodite : une telle incertitude sémantique indique bien un emprunt.

Sur les cartes n°s 2 et 5 (6), la ligne 1 limite à l'est l'aire roannaise

(5) Le *dzaur* de ALLy 26 est sans doute un autre mot, peut-être la forme locale de : provençal *gabre* « mâle de l'oie, de la dinde, etc... ».

(6) Les cartes n° 5 et, infra n°s 9, 13, sont des cartes récapitulatives qui ne sont pas destinées à être lues ligne à ligne, mais à donner une impression d'ensemble. Pour suivre commodément le dessin des limites, on voudra bien se reporter aux cartes de détail, beaucoup plus claires, soit aux cartes n°s 2, 3, 4, et, infra, 6, 7, 8, 10, 11, 12.

de ce type qui se rattache à l'aire lyonnaise *jamard, jomord* (cf. *ALLY*).

2 — *la lettya* « le petit lait ».

§ 10 — *ALF* 1605 ; *ALLY* 397 ; *AIS* 1218 ; *FEW* II.1.819 et V. 111 ; P. Gardette, *De quelques mots francoprovençaux*, *Mél. Michaëlsson*, p. 167 ; E. Tappolet, *Synonymie patoise*, *B. Gl.S.R.* 1914, p. 55.

Les descendants patois de *LACTATA « petit lait » se rencontrent sous les formes *létya, leytia* en Suisse, dans l'Ain, l'Isère, le Jura et les Savoies. Au sud ils s'avancent presque jusqu'à la Méditerranée, et au sud-est, en Piémont.

Au nord-ouest, *lettya* ne couvre qu'une toute petite portion du Roannais (voir sur les cartes n^{os} 2 et 5 la ligne 2, et aussi la carte n^o 14 a et la carte n^o 18). Le type parisien *petit-lait* occupe le nord du Roannais (7) ; *lettya* le sud-est ; au sud-ouest, dans le canton de Saint-Just-en-Chevalet, on trouve un type auvergnat *les caillottes*.

La limite actuelle de *lettya* en Roannais est-elle une limite récente ? A l'ouest, sur la rive gauche, *lettya* s'est sans doute heurté à ce type *caillottes*, dont l'extension est assez considérable, puisqu'on le trouve en Haute-Loire, dans l'Ardèche et jusqu'en Lozère, et qui a pu se former d'assez bonne heure là où le type ancien *mergue* (latin *MESIGUS) s'était perdu. Au nord, sur la rive droite de la Loire, il est probable que *petit-lait* a gagné récemment et que Coutouvre -33- par exemple, a connu autrefois *lettya*.

3 — *les joucles* « les courroies du joug ».

§ 11 — *ALLY* 111 ; *AIS* VI 1237 L ; *ALGa* II, 509 ; *FEW* V. 73-74 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 167, *Mél. Neufbourg*, p. 80-82 ; E. Schüle, *Mél. Duraffour*, p. 181 ; A. Thomas, *Mélanges*, p. 97, art. *jouclia*, et R. 39, 237 (*juclès*) ; Mörgeli, *Die Terminologie des*

(7) Cependant, il y a souvent confusion entre le mot qui désigne le « petit-lait » et celui qui désigne le « babeurre », la *beurette*, et l'on m'a souvent donné l'un pour l'autre.

Joches, R.H. 13, p. 140 ; A. Dornheim, *Ardèche*, V.K.R. 9, 371.

Ce type, issu de *JXTULA (par croisement de JUNGULA avec JXTARE) peut être classé francoprovençal, puisqu'il est vivant dans tout le domaine : en Lyonnais, dans les Dombes, la Bresse, en Bugey, Valromey, Savoie, Dauphiné. Il faut noter cependant qu'au sud-est on le trouve dans la Drôme et les Hautes-Alpes, et au sud-ouest en Haute-Loire, dans l'Ardèche et dans l'est de la Lozère.

En Roannais, il n'a été relevé que dans trois localités, au sud-est, sous la forme *dzouchy*, *dzouchly* (cf sur les cartes n° 2 et 5 la ligne 3 et aussi la carte n° 14 b). Ce type a dû se heurter, dans son expansion, au type *juj*, *jouy*, (au pluriel *la juya* en Auvergne), issu de JUGULA, qui occupe la rive gauche de la Loire, et recouvre presque tout mon domaine, Montagne Bourbonnaise et massif des Bois-Noirs, Limagne. Au nord, les mots employés pour désigner les courroies du joug sont des mots de sens général *yen*, *yan* (issu du latin LIGAMEN) en Bourbonnais, *lieures*, *youres* (issus de *LIGATURA) au nord du Roannais.

A l'ouest, le type *juj*, bien constitué, bien assis sur une aire assez vaste, a pu s'opposer à l'expansion de *joucles* au delà de la frontière de la Loire, mais, vers le nord, la situation est différente.

Peut-être faut-il tout d'abord écarter l'hypothèse d'une poussée récente d'un mot venu du nord ? Ce sont les types *parisiens* qui jouent le rôle d'envahisseurs ; or le type *your* est bien typiquement patois. (L initial palatalisé, U conservé avec son timbre vélaire) ; cependant, il faut tenir compte de sa parenté avec le verbe *lier* et le substantif *lien*. D'autre part, si les parlers du nord-est du département de la Loire emploient pour désigner un objet précis, d'usage quotidien, un mot de sens général, c'est vraisemblablement faute de mieux, et il est probable qu'ils n'ont jamais connu le type *joucles*. Je pense que la limite que j'ai tracée marque l'extension maxima de ce mot francoprovençal vers le nord-ouest.

4 — *la vogue* « la fête ».

§ 12 — *ALF* 556 ; *ALLY* 903 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 169 ; A. Dauzat, *Les Patois*, p. 100-106 ; R. Rouleau, *Sologne*, p. 80 ; D' Piquand, *Montluçon*, p. 112.

La carte 556 de l'*ALF* nous montre ce type lexicologique recouvrant à peu près tout le domaine francoprovençal, qu'il déborde au sud. On le voit dans la Loire, le Rhône, l'Ain, l'Isère, les deux Savoies et une petite partie de la Suisse. Au sud-est, il descend jusque dans les Basses-Alpes. Au sud-ouest, on le trouve en Haute-Loire et dans l'Ardèche.

L'aire lyonnaise s'avance jusqu'au sud-est du Roannais, où j'ai relevé *la voga* dans deux localités seulement (cf sur les cartes n^{os} 2 et 5 la ligne 4) ; mais on retrouve *vogue* dans une commune du nord-ouest du Roannais, au point 12 de l'*ALLY* (localité marquée d'une croix de Lorraine).

Ce mot, issu de l'idée d'affluence, concours de peuple, ne remonte pas sans doute au delà du xvi^e siècle, époque à laquelle il est attesté.

Sa présence, au nord-ouest du Roannais, en un point isolé (point 12 de l'*ALLY*), assez éloigné de l'aire lyonnaise, pose un problème. L'hypothèse d'un recul récent de *vogue* devant le français *fête*, lequel, chassé autrefois par *vogue*, reviendrait à l'attaque, sans être invraisemblable, ne me semble guère probable : le point 12 de l'*ALLY* est une petite ville d'eaux où le patois est presque mort. Je pense plutôt que *vogue*, comme il le fait actuellement en Suisse Romande (communication des dialectologues suisses), peut avancer dans certaines directions, au hasard des itinéraires des forains. Les parlers bourbonnais du sud-est n'ont à lui opposer que le type *fête* ; *riotée* et *apport* ne se rencontrent qu'au nord et à l'ouest du département de l'Allier (cf Rouleau et D' Piquand).

5 — *l'ambossoir* « l'entonnoir ».

§ 13 — *ALF* 1549 ; *ALLY* 713, 714 ; O. Bloch, *Atlas* 301 ; *FEW* 1.659 ; J. Jud, *Studies in French Language and*

Medieval Literature, 1939, p. 233 ; Duraffour, *RLiR*, 8, p. 146 c ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 122.

Ce type lexicologique dérivé de *BUTTIA (*IMBUTTIATORIUM) a été classé au nombre des types francoprovençaux par J. Jud et A. Duraffour. Il recouvre le domaine francoprovençal proprement dit, et le dépasse, au nord (Vosges méridionales, nord de la Franche-Comté) et au sud-ouest (Ardèche, Haute-Loire).

En Lyonnais, l'*ambossoir* désigne l'entonnoir spécial dont on se sert pour la fabrication des boudins ; dans quelques localités, il désigne aussi un entonnoir de grandes dimensions, en bois, pour remplir les tonneaux. L'aire lyonnaise d'*ambossoir* s'avance en coin dans le Roannais (cf sur les cartes n° 2 et 5 la ligne 5). Le reste de l'arrondissement de Roanne et la partie bourbonnaise et auvergnate de mon domaine ne connaissent, pour l'entonnoir ordinaire, que les formes patoises du type *entonnoir* (*antounou*, *antounao*), et des types *boudinier*, *angogoir* (*angougadou*, *égougou*) pour l'entonnoir à boudins.

6 — *la larmuze* « le lézard gris ».

§ 14 — *ALF* 766 ; *AIS* 449 ; *ALLy* 560 ; *FEW* V. 122 ; *REW* 4826 ; A. Thomas, *Le Laterculus de P. Silvius*, R. 35, p. 161 et 180-181 ; Rolland, *Faune Populaire*, III 16 ; Philipon, R. 20, p. 310-315 ; A. Dauzat, R. 44, p. 247-251 ; Rohlf, *Z.f. R.P.* 45, p. 289 ; Alessio, in *Mél. Roques*, IV, p. 7, 8 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 167 ; Mistral, *Trésor*, 1.178 ; A. Duraffour, *Vaux*, 251 ; Rohlf, *Z.f.R.P.* 45, p. 289 ; Alessio, in *Mél.* p. 189 ; Constantin et Désormaux, *Dictionnaire Savoyard*, p. 244 et 263 ; Fertiault, *Châlon*, p. 239.

On a beaucoup écrit sur ce petit animal, classé comme quadrupède par l'auteur du *Laterculus* (dédié à l'évêque de Lyon, Eucherius, au v^e siècle), à côté de *lacerta*, et nommé *lacrimusa* : c'est le lézard gris opposé au lézard vert (*lacerta*). Or, on trouve des descendants de *LACRIMUSA (et sans doute aussi d'une forme allongée, plus récente, *LACRIMUSIA) dans tout le domaine francoprovençal : *larmize* ou

larmuze dans la Loire, le Rhône, l'Isère, la Drôme, les deux Savoies, la Bresse ; *ramuize* dans l'Ain (à Vaux-en-Bugey). La *gremelbete* de la Suisse Romande elle-même appartient peut-être à la même famille, qui a aussi des représentants dans l'Ardèche et dans toute la région comprise entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée.

Au sud-est du Roannais (cartes n^o 2 et 5 ligne 6) *larmuze*, *larmouize* continuent l'aire lyonnaise et forézienne. Ce type s'oppose à *lézard*, *lizard* au nord du Roannais, *lézard*, *lézardine* au sud-ouest, *lauzard*, *lizat* en Bourbonnais, *loyet*, *layat* en Auvergne.

7 — *l'amboutée* « la jointée ».

§ 15 — *ALF* 455 ; *AIS* VIII, 1679 ; *ALLY* 108 ; *FEW* I, p. 85 et IV, p. 18 ; *REW* n^o 411 b ; J. Jud, *Revista de Filologia española*, t. VII, p. 339 ; c. r. in *R* 49, p. 463 ; cf aussi *R*. 46, p. 438 et p. 611 ; et *R*. 47, p. 618 ; K. Lobeck, *Französ. Frankopr. Dialekt*, p. 127.

Ce type, dérivé du gaulois *AMBOSTA « jointée » (formé du gaulois *BOSTA « creux de la main », et du préfixe AMBI-) se trouve, aujourd'hui, dans le domaine gallo-roman seulement en francoprovençal (Dauphiné, Suisse Romande, Savoie, bordure piémontaise, Jura, Doubs et Lyonnais) et en Béarnais. Le mot béarnais se relie à une aire catalane-espagnole et ne nous retiendra pas. Mais le type *AMBOSTA de la France de l'Est, attesté au XIV^e siècle à Lyon (et aussi, à la même époque, à Turin), peut bien être classé francoprovençal.

En Roannais, il n'atteint pas, aujourd'hui, la Loire. Il a dû se heurter, dans son expansion vers le nord-ouest, à deux types bien vivants (qui n'en font peut-être qu'un ? Cf *R*. 42, p. 142 et 49, p. 618) *gapée* et *gafée* qui se partagent presque tout le reste de mon domaine.

Les formes patoises sont : *ambouto*, *embouto*, *ébotan*.

Au point 16 de l'*ALLY*, une forme *agopan*, née du croisement de *gapée* + *abotan* (*ébotan* à 33, *ALLY* 21, Coutouvre), montre que c'est bien au niveau de la Loire que les deux types sont entrés en contact. Sur les premières pentes des Monts de la Madeleine, il n'y a pas de

mot pour représenter l'idée de « jointée » : le mot français est inconnu, et *gofée* ou *gopée* sont oubliés ; on a recours à une périphrase. Sur les cartes n^{os} 2 et 5, voir la ligne 7. Voir aussi la carte 14 c.

8 — *la faye* « la brebis ».

§ 16 — *ALF* 173 ; *AIS* VI 1068 ; *ALLy* 313 ; *FEW* III 486 ; *REW* 3269 ; K. Jørgensen, *R.H.* VI, p. 177 ; J. Jud, *Studies in French Language*, p. 235 ; R. Violant, *Homage Krüger*, II 138 ; Meunier, *Charlieu*.

Ce type, issu de FETA, recouvre tout le domaine qu'on est convenu d'appeler francoprovençal, mais il déborde au sud-est, puisqu'on le trouve, sous sa forme occitane, avec *d* conservé, dans la moitié est du domaine de la langue d'oc. Au nord du francoprovençal il remonte jusqu'en Franche-Comté (8).

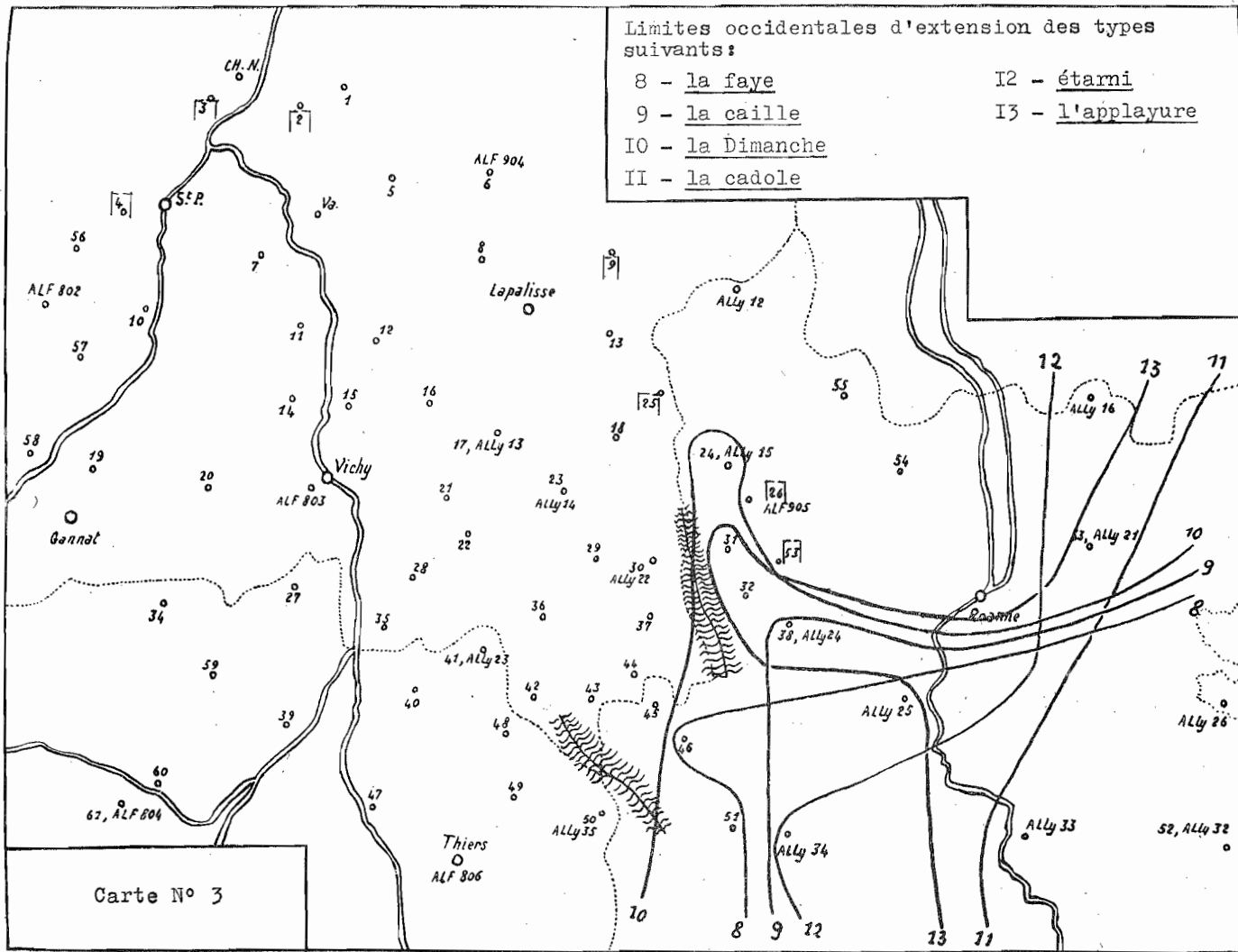
Cependant, à l'ouest, il n'est connu (*faya*, *fayi*) qu'au sud du Roannais (cartes n^{os} 3 et 5 ligne 8 et carte 14 d). Les parlers bourbonnais et auvergnats ont des types issus de OVICULA et se rattachent ainsi à la partie ouest-sud-ouest de la France. Les types bourbonnais, accentués sur l'initiale, *ouille*, et auvergnats *ouaille*, *ouaille*, et *ouille*, accentué sur l'*i*, ont débordé sur les pentes roannaises des Monts de la Madeleine et des Bois-Noirs, donc dans tout l'ouest du Roannais. Le nord et l'est disent aujourd'hui, *brebis*.

La limite que j'ai tracée a dû reculer légèrement, et *faye* être repoussé, au nord et à l'est, sans doute assez tard, par *brebis* : la poche que forme, en Roannais, ce type français, le laisse supposer. (Cf ci-dessous 2^{me} Partie, Ch. I, *Le Chemin du Français*, § 117 et Carte n^o 19).

9 — *la caille* « la truie ».

§ 17 — *ALF* 1061 et 1342 ; *ALLy* 321 ; Hasselrot, *Ollon* ; L. Odin, *Blonay* ; Pierrehumbert, *Neufchâtel s.v.*, *cayon* ;

(8) Le type, au sens de « brebis », a dû exister dans tout l'est de la France, pendant le haut Moyen-Age. Cf *FEW* III, 486, Commentaire.



N. du Puitspelu s.v. *caion* ; Godefroy s.v. *caion* ; E. Vey, *Le Dialecte de St-Etienne au XVII^e s.*, p. 345 ; Rolland, *Faune Populaire V*, p. 216 ; Sainéan, *Beihefte zur Z.f. R.P.*, Heft 10, p. 88 ; A. Dauzat, *R.Ph.F.* 1914, p. 169-177.

Ainsi que le fait remarquer A. Dauzat, ce type lexicologique (avec son pendant *caillon* « porc ») semble bien être une création de la région lyonnaise. Son aire d'extension recouvre, en gros, les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire (il déborde légèrement sur la Lozère), de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, une partie de la Savoie et de l'Ain. Celle de *caillon* « porc » (le mot, historiquement, apparaît avant celui de la mère, et d'abord au sens de « jeune porc ») lui est à peu près superposable au nord, à l'ouest et au sud, d'après l'*ALF*, mais à l'est *caillon* s'étend sur la plus grande partie de la Suisse Romande.

Dans mon domaine, au contraire, *caille* (*cailla*, *cailli*) va plus loin vers le nord-ouest que *caillon*. Celui-ci n'apparaît aujourd'hui qu'en deux points : Sainte-Colombe-sur-Gand -52- et *ALLY* 26, et s'oppose, sur la rive droite de la Loire, à *cochon* ; partout ailleurs, en Roannais rive gauche, Bourbonnais et Auvergne, soit à des types patois issus de PORCU, soit au français *porc*.

Le type *caille*, dont j'ai reproduit la limite sur les cartes n^o 3 et 5, (ligne 9), s'avance jusqu'aux premières pentes des Monts de la Madeleine, mais ne les gravit pas. Il s'oppose aux types patois représentant TROJA qui se trouvent en Bourbonnais : *treu*, et dans une grande partie de l'Auvergne : *troyo* (seul le type français *truie* relevé à *ALLY* 12, doit être récent).

10 — *la Dimanche*.

§ 18 — *ALF* 405 ; *AIS* II, 335 ; *ALLY* 880 et 882 ; *FEW* III, p. 129 ; J. Jud, *R.Li.R* 1934, tome X, p. 44 à 46 ; G. Rohlf, *Die Lexikalische Differenzierung*, p. 25 et carte 12.

Les parlers francoprovençaux de la France et de la Suisse Romande emploient (comme l'Italie, la Rhétie et la Roumanie) pour désigner

le « jour du Seigneur » une forme féminine issue de DIE-DOMINICA, alors que le reste de la Gaule ne connaît que DIE-DOMINICU.

Dans mon domaine *la dimanche* (*la dimenchi, la dyomène*) (sur les cartes n^{os} 3 et 5 ligne 10) recouvre presque tout le Roannais : le nord, seul, dit *le dimanche*. L'aire de la forme masculine creuse une poche dans la plaine roannaise, laissant intactes les montagnes ; il est donc probable que nous sommes en présence d'une poussée française récente que doit certainement appuyer l'influence du catéchisme et de l'école, et que tout le Roannais (sauf peut-être l'extrême nord-ouest) a dû connaître le type francoprovençal.

11 — *la cadole* « la cabane ».

§ 19 — *ALF* 190 ; *ALLY* 756 ; *FEW* II.1, p. 485 ; Thomas, *Mélanges* 1902, p. 40 ; Bertoldi, *Colonizz.*, p. 73 et 94 ; W. von Wartburg, *Z.f.R.P.* 1952 Band 68, p. 14 et 15.

Dans la plus grande partie du domaine francoprovençal (tout le nord) on désigne par ce mot une petite construction ordinairement en pierres sèches, sans porte ni fenêtre, isolée dans la campagne ou les vignes, pour servir d'abri. Ce type lexicologique est issu du grec *CATABOLUS* et a été importé à Lyon venant de Marseille, sans doute par les bateliers du Rhône et de la Saône (le mot désigne aussi la petite cabane servant d'habitation sur les bateaux marchands). L'emprunt a dû être tardif, puisque le mot a gardé un phonétisme occitan, et c'est pour cela sans doute qu'il ne s'est pas étendu très loin au nord-ouest : en Roannais (voir sur les cartes n^{os} 3 et 5 la ligne 11) *cadola* n'a atteint la Loire qu'au sud-est. Il s'oppose à : *loge* (à *ALLY* 34 et à 38), à *cabane* partout ailleurs.

12 — *étarni* « faire la litière des bêtes ».

§ 20 — *ALF* 779 ; *AIS* VI 1171 ; *ALLY* 1154 ; *REW* n^o 8248 ; J. Haust, *Dict. Liégeois* s.v. *Stiarni* ; Ch. Bruneau, *Ardenne*, 923 ; Godefroy s.v. *esterni* ; Constantin et Désormaux, *Dict. Savoyard*, p. 176-177 ; A. Thomas, *R.* 38, p. 395 ; F. Deloffre, *Notes sur les Agréables*

Conférences en Patois Parisien, (1649-1651), in Mélanges Bruneau, Genève 1954, p. 137.

Ce verbe, issu du latin STERNERE, ou plutôt du latin vulgaire *STERNIRE, est attesté en ancien et moyen français, au sens de « étendre, épandre, joncher ». Il est aujourd'hui limité, au sens de « faire la litière des bestiaux », au domaine francoprovençal et aux dialectes picards et wallons. Ces derniers connaissent aussi un substantif dérivé qui désigne la litière.

Si ce type n'est pas propre au francoprovençal, il est du moins bien vivant dans ce domaine où il forme une aire homogène qui recouvre une partie de la Loire, le Rhône, l'Ain, le sud de la Saône-et-Loire et du Jura, l'Isère ; on le trouve dans les Savoies, en Suisse et en Italie (région alpine)). D'autre part il est inconnu des parlers provençaux du Massif Central et des parlers du centre de la France.

En Roannais, on le rencontre sur la rive droite de la Loire et dans une localité de la rive gauche -*ALLY* 34-, où il coexiste avec un type *soutrer* (*SUBSTRARE cf. *REW*) qui, venu du nord, a débordé les limites du Bourbonnais et s'est répandu sur la lisière auvergnate et les pentes roannaises des Monts de la Madeleine. Les deux types ont dû se rencontrer au niveau de *ALLY* 34 où *étarni* est donné comme rare ; c'est *soutrer* qui est le terme le plus courant ; nous touchons donc là le point extrême d'expansion d'un type venu de l'est. Au nord du Roannais une périphrase, *faire la litière*, dessine la poussée habituelle, orientée nord-ouest - sud-est et refoule *étarni* sur la rive droite (cf. Coutouvre -33- *ALLY* 21), *soutrer* sur la rive gauche (voir, sur les cartes n^{os} 3 et 5, la ligne n^o 12. Voir aussi la carte n^o 15 a).

13 — *l'applayure* « la cheville d'attelage ».

§ 21 — *ALF* 66 ; *AIS* VI 1237, 1238 ; *ALLY* 118, 119 ; Bloch, *Atlas* 54, *Parlers* 16 ; *FEW* I, 109 ; P. Gardette, *Mél. Neufbourg*, p. 92-98 ; *G.P.S.R.* I 503 ; L. Odin, *Blonay*, p. 15.

Le verbe *applayi*, issu de *APPLICARE*, qui signifie « atteler » en francoprovençal, ne se rencontre plus, aujourd'hui, en Roannais, sur

la rive gauche de la Loire : on le trouve seulement à ALLy 26 et au point 52 de mon enquête ; partout ailleurs on se sert, soit du français « atteler », soit d'une forme patoise issue de ATTELARE (*attela, attala*).

Pour désigner la cheville d'attelage, on se sert, dans tout le domaine francoprovençal, — Forez, Lyonnais, Suisse Romande, — d'un dérivé de APPLICARE, *applayure*. Ce type lexicologique est employé dans une grande partie du Roannais (cf sur les cartes n^{os} 3 et 5 la ligne 13).

Cependant *attelure* (*atteleure, attaluri*) « cheville d'attelage », formé sur le français *atteler*, tend à éliminer *applayure* en Roannais, tout comme il a éliminé le mot issu de TRACTORIA (9) dans la partie auvergnate de mon domaine ; *applayure* recule devant *attelure* au nord et à l'ouest (voir le dessin curieux de la ligne 13 sur les cartes n^{os} 3 et 5, et aussi, infra, § 109 et carte 18), mot qui bénéficie du prestige du français *atteler, atteloire*.

14 — *le creusier* « l'antique lampe à huile ».

§ 22 — ALF suppl. ; AIS V 915 ; ALLy 721 ; FEW II. 2., p. 1356 ; B.Gl.S.R. 5^e année, p. 17 à 41.

Ce type, issu de CROCEOLUS, venu, semble-t-il, du nord de la France, et attesté au sens de « lampe » en ancien français, ne vit plus guère aujourd'hui qu'en francoprovençal et dans quelques points du sud-ouest (Pyrénées) et de l'ouest (Poitou). Il forme, dans l'est du domaine gallo-roman, une aire homogène ; on le trouve, sous des formes patoises variées, en Lyonnais, Saône-et-Loire, Ain, Franche-Comté, Suisse Romande (surtout dans le canton de Vaud, où il est attesté dès le xvii^e siècle), Savoie, Dauphiné...

En Roannais (sous les formes *cruzieu, crézu, croizet...*), il dépasse la Loire seulement au sud ; tout le reste du domaine emploie, pour la lampe à huile, le type *chaleil* (*chaleu, chalè...*), issu de CALICULUS (cf FEW).

Cependant, à Arcon -38- et à ALLy 25, s'est développée une expression imagée *la lampe à queue* ; on sait que c'est souvent ce qui se

(9) A titre de témoin de l'état ancien, à noter une forme *tradouère* à Lachaux -41-.

passé dans les zones indéfinies où deux types lexicologiques s'affrontent. La ligne que j'ai tracée (cartes n^{os} 4 et 5 ligne 14 et aussi carte n^o 15 b) a donc quelques chances de correspondre à l'état ancien et de marquer le point de rencontre, dans l'est de la France, de ces deux aires lexicologiques.

15 — *la dinsse, le dansillon* « l'agacement des dents ».

§ 23 — *ALLY* 496 ; *ALMC* 297 ; *FEW* III, p. 41, et IV, p. 136-137.

Dans le domaine francoprovençal — Forez, Lyonnais, Mâconnais, Dombes, Bugey, partie du Dauphiné et à l'ouest jusqu'en Hte-Loire — l'agacement des dents causé par le contact d'un liquide acide (jus de fruit vert notamment) est désigné par un type lexicologique issu probablement du croisement de *GINGIVA* et de *dent*, soit : *danche, dinssillon, danssie, dassin, dinssin*. Ce type s'oppose à *jandives* (issu de *GINGIVA*), qui s'étend sur le pourtour du domaine délimité plus haut.

En ce qui concerne le Roannais, on rencontre, faisant suite à l'aire lyonnaise et forézienne, *dinsse* au sud-est, *dinssillon* ou *dansillon* au sud-ouest ; au nord-est, un type *jinjeux* qui semble ne rien devoir à *dent*, et au nord-ouest des formations périphrastiques comme : *ça allonge les dents, ça taquine, ça givre les dents*. En Bourbonnais et Auvergne règne le type *jandives*, et des expressions imagées (cf. § 137, carte 33).

J'ai tracé sur les cartes n^{os} 4 et 5 (ligne 15) la limite occidentale du type lyonnais.

16 — *la polaille* « la poule ».

§ 24 — *ALF* 1.071 ; *ALLY* 334 ; *REW* n^o 6828 ; Meunier, *Charlieu*.

Il est facile de délimiter, sur la carte *Poule* de l'*ALF*, complétée par la carte de l'*ALLY*, l'aire de ce type *polaille, poulaille* (sans doute formé à l'aide du suffixe *-aille* de *volaille*) : elle recouvre la lisière

Limites occidentales d'extension des types suivants:

14 - le creusier

18 - la pousse

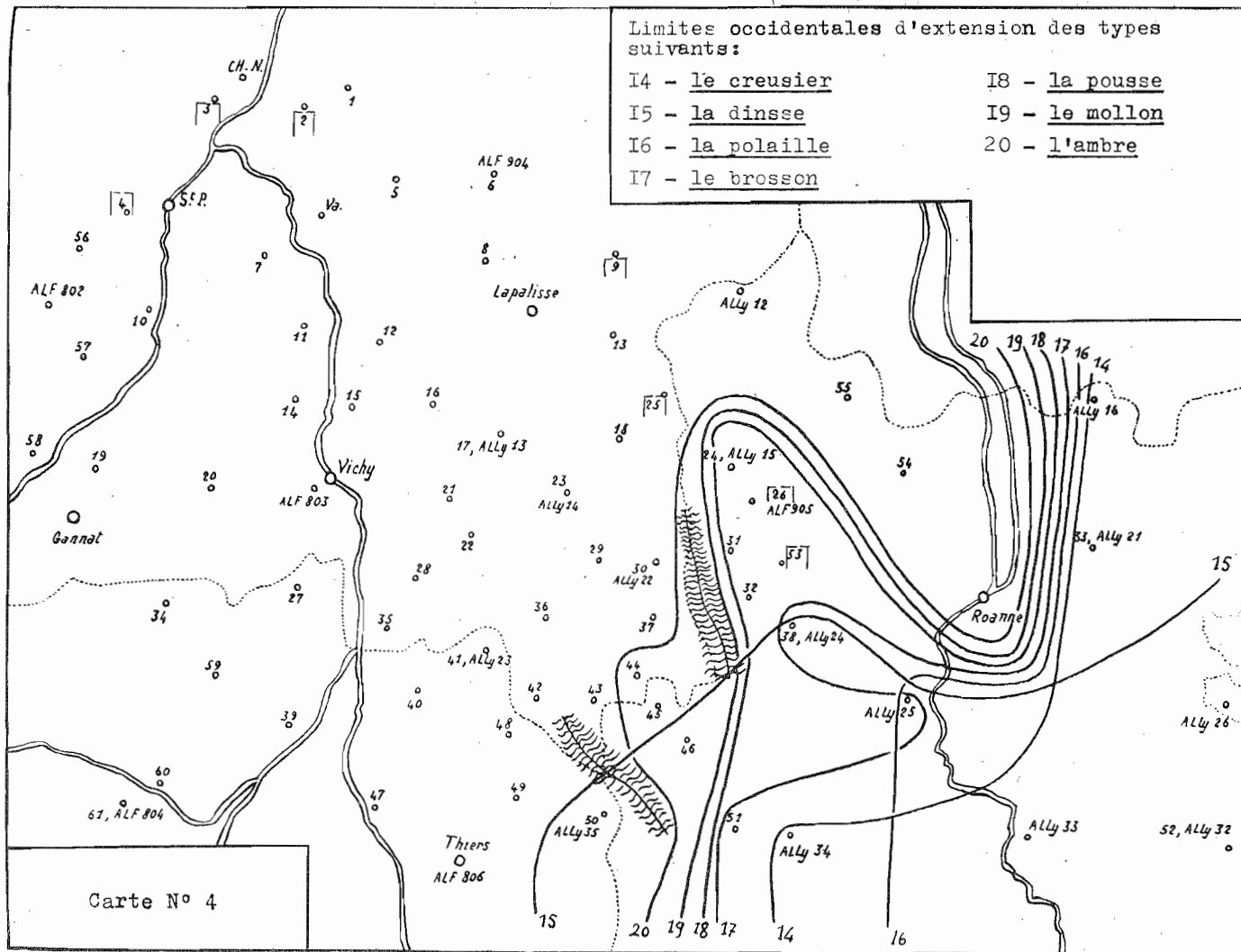
15 - la dinse

19 - le mollon

16 - la polaille

20 - l'ambre

17 - le brosson



est du département de la Loire, les départements du Rhône, de la Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, la plus grande partie de ceux de l'Isère et du Jura, enfin deux points situés en Suisse (Vaud) et deux en Italie (vallées alpines) ; c'est-à-dire qu'elle correspond au domaine francoprovençal tel qu'il a été souvent défini.

Cette aire s'avance en Roannais jusqu'à la Loire, qu'elle dépasse en un seul point, ALLy 25 (voir sur les cartes n^{os} 4 et 5 la ligne 16). Le reste de mon domaine a des noms patois issus de PULLA : *poula*, *pola*.

17 — *le brosson*, ou *brossuron* « le bec (d'un seau, d'un pot) ».

§ 25 — ALLy 381 ; FEW I, p. 545 et 548, note 14 ; Bertoldi, *Colonizz.*, p. 95 à 98.

Le type, attesté sous la forme *broïson* et au sens de « goulot » en ancien provençal, semble aujourd'hui répandu surtout dans le domaine francoprovençal (au sud-ouest jusqu'en Haute-Loire). Bertoldi suggère une étymologie : latin BROCCUS + grec BROCHIS, et le mot serait né à Marseille, d'où il serait remonté jusqu'à Lyon qui l'aurait adopté et diffusé.

Il est très vivant en Lyonnais, en Forez et dans l'Isère au sens de « bec d'un seau ou d'un pot » sous diverses formes : *brosson*, *bronsson*, *bressou*.

Dans mon domaine, il se rencontre à l'est et au sud du Roannais (cf sur les cartes n^{os} 4 et 5 la ligne 17) sous les formes *brosson*, *bresson*, *brossuron*, *brechiron*. Le reste du domaine a *bè*. A noter à Arconsat -35- une forme *bechon*, qui doit être *bè* influencé par les *borson*, *brechiron* voisins.

18 — *la pousse* « le pis de la vache ».

§ 26 — ALF 1020 ; AIS VI 1056 ; ALLy 382 ; ALMC 419 ; REW n^o 6854.

Ce type est forézien-lyonnais et s'étend sur une grande partie du

francoprovençal (sud de la Saône-et-Loire, Ain, Isère, partie des Savoies), l'est du provençal jusqu'en Piémont, et au sud-ouest du domaine francoprovençal, il s'avance jusqu'en Haute-Loire et dans l'Ardèche.

Dans mon domaine, il recouvre tout le Roannais à l'exception de la poche nord-ouest, très francisée, où il est tombé dans l'oubli : ces parlers ne connaissent que le mot français ou des substituts : à ALLy 12, le nom du « trayon » pour le nom du « pis ».

Les parlers bourbonnais et auvergnats emploient, pour désigner le pis, des dérivés de PECTUS et un type *remet*, *remail*.

Voir sur les cartes n^{os} 4 et 5 la ligne 18, limite occidentale des formes *pousse*, *posse*.

19 — *ie mollon* « la mie de pain ».

§ 27 — ALF 1630 ; AIS V 989 ; ALLy 423 ; Bridel, *Glossaire de la Suisse Romande*, p. 258 ; Fankhauser, *Das Patois von val d'Illiez*, p. 198 ; P. Gardette, *Où en est l'étude des patois du Forez ?*, *Extrait du Manuel des Etudes Foréziennes* 1947, p. 60.

A la suite de Mgr P. Gardette, je rangerai parmi les types franco-provençaux cette création lyonnaise formée de MOL(LIS) + ONE, qui désigne la « mie de pain ». Son aire d'extension comprend essentiellement le Forez-Lyonnais. On trouve le *mollon* dans l'Ain et, assez loin de là, en Suisse Romande, où il est signalé dans le Bas Valais au sens de « miette » et de « petit morceau ».

Dans mon domaine, il recouvre tout le Roannais, exception faite des localités du nord-ouest (cf cartes n^o 4 et 5, ligne 19) qui disent : *mie*, ou *miette* ; l'ouest de mon domaine dit : *mige*. Ici se rencontrent donc les dérivés de MOLLIS et ceux de MICA.

20 — *l'ambre* « l'osier blanc ».

§ 28 — *ALF* 955 ; *AIS* III 601 ; *ALLy* 462 ; *FEW* I, p. 87 ; Thomas, *N. Ess.*, p. 156, 362 et R. 33, p. 211 ; Duraffour, *Vaux* ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 115.

Les linguistes se sont beaucoup occupés de ce type lyonnais, issu de *AMERINA*, qui se rattache étroitement au provençal *amarine* « osier ». Son aire d'extension a été précisée ; elle comprend : le Forez et le Lyonnais, une partie du Dauphiné, la Bresse, le Mâconnais, le Bugéy.

En Forez-Lyonnais il désigne, en général « l'osier blanc », par opposition à « l'osier noir », quelquefois une autre espèce d'osier ; des confusions se produisent aisément.

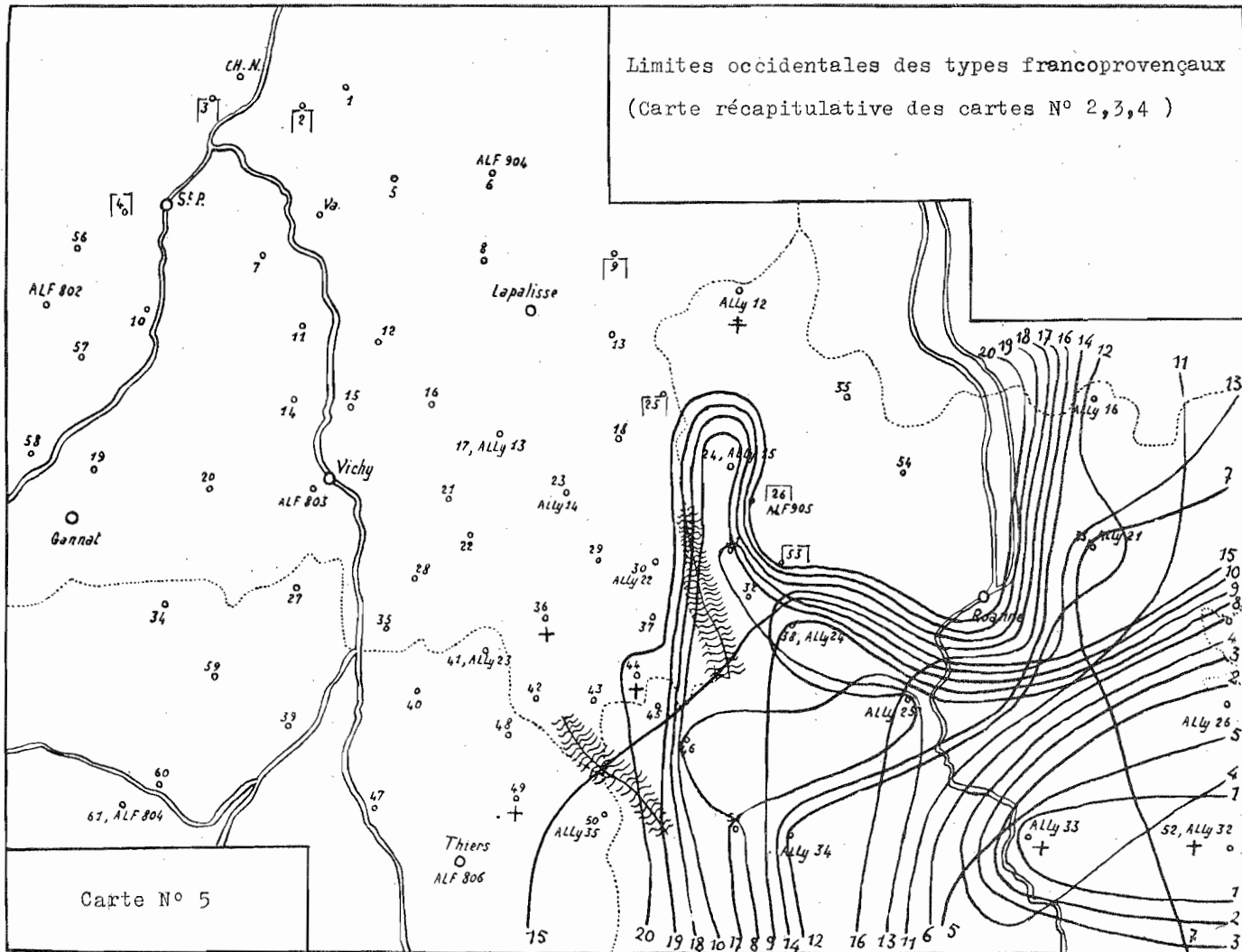
Dans mon domaine, ce type recouvre tout le Roannais, exception faite, comme toujours, des localités du nord-ouest (10) ; il s'oppose à *vize* en Bourbonnais, *verge* en Auvergne (cf sur les cartes n^{os} 4 et 5 la ligne 20. Voir aussi la carte n^o 15 c).

§ 29 — Vingt exemples, dira-t-on, c'est peu, et ils ont été arbitrairement choisis ! Si l'on poursuivait l'expérience, peut-être trouverait-on des types lyonnais dont les limites seraient tout autres et dépasseraient la barrière occidentale indiquée ! Il n'est pas, hélas ! possible de procéder à une revue complète des types francoprovençaux. Mais il est possible de pratiquer une sorte de contre-épreuve. Pour cela, je passerai en revue les mots qui ont été classés comme francoprovençaux par quelques spécialistes et je montrerai jusqu'où ils s'étendent vers l'ouest. *Si les limites d'extension de ces types, que je n'ai pas choisis, ne dépassent pas celles que je viens de tracer, il me semble que ma démonstration sera probante.*

§ 30 — Je ne m'attarderai pas à ceux qui forment ce que l'on pourrait appeler un francoprovençal de l'est et n'intéressent pas le Lyonnais. Ils ont été étudiés par Jud et A. Duraffour (cf notamment

(10) Il est probable que *vorle* relevé à 38 est une confusion, ce mot désignant souvent, en lyonnais, « l'osier noir ».

Limites occidentales des types francoprovençaux
(Carte récapitulative des cartes N° 2,3,4)



Carte N° 5

J. Jud *V.R.* II 1937, p. 1 à 23 et *Studies in French Language* 1939, p. 225 à 240, et Duraffour *R.* 59, p. 1 à 11).

En ce qui concerne la région lyonnaise, je ne ferai que citer ceux qui, attestés en ancien lyonnais, comme *bo(t)* « étable » (cf *R.* 52, p. 341 - *R.* 53, p. 213 ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 141), y sont aujourd'hui tout à fait oubliés ; ceux qui, vivant encore çà et là, n'y forment plus d'aire cohérente, en particulier des mots abstraits comme *broji* « réfléchir », *froji* « ne pas faire de bruit », *frogier* « prospérer » (cf *Jud V.R.* II 1937), *nocha* « délicat, difficile » (cf Duraffour *R.* 59, p. 1 à 11) ; ceux enfin qui ont échappé au filet de mon questionnaire, comme *dorgni* « meurtrissure », *dita*, *detchi* « cruche » (*J. Jud V.R.* II 1937), *chavon* « bout, extrémité ». (P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 168 et K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 139).

§ 31 — Mais voici une autre série qui nous apporte, elle, un supplément d'informations. Ce sont des types francoprovençaux dont l'aire d'extension comprend le Lyonnais, quelquefois le Forez, mais ne touche pas le Roannais. En voici deux exemples : *groba*, *grebon* « grosse bûche, souche » (cf *ALLY* 741, annexe, et 234 ; *ALF* 1334, 1780, 1903 ; *Jud V.R.* II 1937, p. 11 ; *Stampa R.H.* II, p. 129 ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 129), bien vivant encore au nord et au sud de Lyon, n'apparaît plus aujourd'hui dans la Loire ; le verbe *bloyi* « teiller le chanvre » (cf *ALLY* 1146 ; *FEW* I, p. 411 ; *Jud, V.R.* II 1937, p. 6), qui se trouve en Savoie, Lyonnais, Forez, Dauphiné, forme une aire homogène en Lyonnais et Forez, mais s'arrête aux portes du Roannais. Il s'agit là de vieux mots qui ont pu être effacés par le français, mais qui, plus probablement, n'ont jamais atteint les marches du domaine francoprovençal.

Enfin, voici d'autres types, qui ont été étudiés et rangés dans le lexique francoprovençal par J. Jud, A. Duraffour, M. Hasselrot et Mgr Gardette, et que j'ai rencontrés en Roannais. Je vais montrer que leurs limites se confondent plus ou moins avec celles que j'ai déjà tracées. Ainsi, ayant pris successivement comme point de départ mes propres exemples et ceux qui me sont imposés du dehors, j'aboutis au même résultat : les types lexicologiques francoprovençaux ne dépassent pas, à l'ouest, le Roannais.

Pour ne pas surcharger ma carte, je ne tracerai pas de nouvelle limite : on pourra, facilement, le faire par la pensée en suivant les indications que je donnerai.

§ 32 — *la flotte* « l'écheveau ».

ALF 1541 ; *AIS* VIII 1505 ; *ALLY* 666 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 168.

Flotte « écheveau » est, comme le prouve Mgr Gardette, « authentiquement francoprovençal », « ...de formation... récente... ». Il est représenté, en Roannais, à *ALLY* 16 -25- -26- -33- et -34-. Mais *flotte* « touffe (de cheveux, d'herbe) » est provençal. Il se trouve en Haute-Loire, dans le Gévaudan et dans les Pyrénées (cf. *Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du XV^e s. en langue vulgaire des Pyrénées*, publiées par C. Brunel, Privat-Toulouse 1956, § 409).

§ 33 — *la daraise* « la grille ».

ALLY 165 ; *FEW* III, p. 139 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 168.

Ce mot n'apparaît, en Roannais, sous la forme *déraise*, qu'au sens de « ridelle », qu'il a en Lyonnais et Mâconnais, et seulement à *ALLY* 12 et 16. Le point 12 de l'*ALLY* est Saïl-les-Bains. Cette petite ville d'eaux et station touristique parle un patois très francisé. Ce mot n'y est donc sans doute pas ancien : quelque charron, originaire de la région lyonnaise, l'aura apporté là...

§ 34 — *anchapla* « battre la faux ».

ALF 457 et Suppl. ; *ALLY* 19 ; *FEW* II 283 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 168 ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 132.

Ce mot, qui déborde franchement le francoprovençal, au sud-ouest, n'apparaît qu'à *ALLY* 16, 26, 32 et 33, en Roannais, sous les formes *sapla*, *entsaplo*, *antsapye*.

§ 35 — *darbon* « taupe ».

ALF 1286 ; *AIS* III 447 ; *ALLY* 551 ; *ALMC*, 363 ; *FEW* III 13-14 ; P. Gardette, *Mél. Michaëlsson*, p. 166 ; K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, p. 119.

Ce type ne se rencontre qu'au sud-est du Roannais (Ste-Colombe-sur-Gand -52- *ALLY* 32), mais sa présence au sens de « rat taupier », à St-Nicolas-des-Biefs -30- pose un problème : cette localité bourbonnaise a-t-elle emprunté le *darbon* « taupe » du Lyonnais et le mot, loin de sa patrie d'origine, a-t-il changé de sens, ou bien ce *darbon* « rat taupier » se rattache-t-il au *darbon* « courtilière » de l'Allier ? J'ai trouvé ce dernier dans des glossaires manuscrits du canton de Souvigny (Allier). Ce type prélatin a eu une assez grande extension, il n'est pas spécifiquement francoprovençal, et il est difficile de s'appuyer sur lui pour tracer des limites de langue.

§ 36 — *wéri* et *éwari* verbe intransitif « s'égrener (du blé) ».

ALLY 58 ; *FEW* I 103 b ; B. Hasselrot, *Dial. d'Ollon* p. 105, note 2 et *Glanures Lex. d'Ollon*, V.R. 6, p. 189 ; A. Duraffour, *R.* 64, p. 535-6.

Ce verbe apparaît, en Roannais, sous la forme *évoura* « égrené » participe passé masculin, seulement à *ALLY* 33. Au sud-ouest du francoprovençal il s'avance jusqu'en Haute-Loire.

§ 37 — *avil*, *avieux* « essaim ».

ALF 482 ; *AIS* VI 1155 ; *ALLY* 371 ; Duraffour, *Z.f.R.P.* 57, Heft 2-4, p. 380.

A. Duraffour pensait que les *avé* de Coutouvre (*Contes de J. Pierre*) et *avyo* de Néronde (*ALF* point 819) que j'ai relevés moi-même (à Coutouvre -33- *avé*, à Ste-Colombe-sur-Gand -52- à quelques kilomètres de Néronde : *avyo*), étaient des descendants de ce couple d'ancien francoprovençal : la bordure est du Roannais continuerait donc l'aire francoprovençale de cette famille. A. Duraffour ne parlait pas

de la forme *avé* notée au point 905 (Ambierle) de l'*ALF*. Je n'ai moi-même trouvé, dans les localités, aux parlers bien conservés, voisines de cette petite ville, que le français « essaim ». Certes, le type *avé* a pu exister autrefois sur la rive gauche de la Loire et en être chassé. Cependant, il ne me paraît pas possible de séparer cette forme *avé* des nombreuses formes *abè*, *abé* que j'ai relevées en Montagne Bourbonnaise et *abèy*, pluriel *abyo*, relevées dans la partie auvergnate de mon domaine. Or ces formes ne peuvent, phonétiquement, remonter à *AP-ILE, mais correspondent très exactement à l'évolution d'une base *AP-ELLU, *AP-ELLOS. Mgr Gardette (*Géographie Phonétique du Forez*, p. 116) avait fait la même observation au sujet des parlers du plateau de Noirétable. Or, une base AP + suffixe -ELLU, -ELLOS, conviendrait aussi parfaitement aux formes *avé* et *avyo* de l'est du Roannais (cf notamment les cartes 38, 314 et 1133 de l'*ALLY*). Voilà donc encore un type francoprovençal dont il n'est pas aisé de tracer la limite occidentale !

§ 38 — *blottes* « chenevottes ».

ALF 1788 ; *AIS* 1499 c ; *ALLY* 1147 ; *FEW* I, 414 ; Jud, R. 45, p. 281 ; Jud, *V.R.* II, 1937, p. 4.

Ce mot n'apparaît aujourd'hui en Roannais qu'à *ALLY* 34 et aux points -46- La Tuilière, et -51- St-Romain-d'Urfé de mon enquête. Mais la culture du chanvre n'est plus, dans cette région, qu'un lointain souvenir, et il est probable que le dessin curieux que l'on obtiendrait en traçant cette limite est la conséquence de cette désuétude : dans la vallée de la Loire, on ne sait plus comment s'appelaient, jadis, les chenevottes. Dans le nord du Roannais, on emploie des formes pa-toises correspondant à « chenevottes ».

§ 39 — *la pyotte* « la patte (de poule) ».

ALF 979 ; *AIS* VI 1119 ; *ALLY* 338 ; *REW* 6589 ; Jud, *Studies in F.L.* 1939, p. 229.

Voici, pour terminer, un type francoprovençal (issu de *PLAUTA) qui figure, sur la carte de mon domaine, d'une part au sud-est du Roannais, au point 52 de mon enquête, Ste-Colombe-sur-Gand (*ALLY*

32) et à ALLy 33, d'autre part au sud-est de la Montagne Bourbonnaise, aux points -36- Ferrières-sur-Sichon, -44- Laprugne et -49- Palladuc. J'ai marqué d'une croix, sur la carte n° 5, ces cinq localités. Voici ce qui a dû se passer : le type *pyotte* a, sans aucun doute, formé une aire homogène au sud du Roannais ; cette aire a été cassée en deux par l'invasion du français *patte* ; à l'ouest, le mot s'est insinué par les vallées jusqu'en Bourbonnais (Laprugne -44-, Ferrières -36-) et en Auvergne (Palladuc -49-).

On se souvient sans doute qu'un représentant du type *jomard* avait été relevé précisément à Palladuc -49-. D'autre part, les limites tracées sur les cartes n° 4 et 5 débordant la frontière du Roannais, englobent, une fois le point -44- Laprugne (ligne 20), une fois le point -50- Arconsat (ligne 15). Cependant, c'est ce dernier type *pyotte* qui est allé le plus loin (11) jusque dans la vallée du Sichon, tributaire de l'Allier. Nous touchons donc là l'extrême pointe de l'expansion du vocabulaire francoprovençal, et ces incursions en pays étranger, on le voit, restent assez exceptionnelles et assez limitées.

§ 40 — J'ai indiqué les limites d'extension, vers le nord-ouest, d'une quarantaine de mots francoprovençaux. J'ai tracé sur la carte n° 5 vingt de ces limites. J'ai fait les remarques suivantes :

a) Un certain nombre de mots francoprovençaux sont inconnus du Roannais ; d'autres, plus nombreux, ne sont répandus que dans une partie de l'arrondissement, quelques-uns seulement dans tout l'arrondissement ; exceptionnellement ils ont pénétré dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, mais ceci seulement au sud du massif de la Madeleine.

(11) Le cas du francoprovençal *pizer* « écraser, broyer » (ALF 1017, ALLy 605, ALMC 274, Bloch Wartburg p. 464 V° *pisé*) est sans doute un peu différent. Le verbe *piser*, issu de *PI(N)SIARE, est, comme le substantif français *pisé*, un mot technique de la région lyonnaise, dont le sens est « battre la terre à bâtir » et « broyer » passé de bonne heure (au XVI^e s., au sens de « broyer » chez B. Aneau qui a passé une grande partie de sa vie à Lyon) au français local. Il a dû pénétrer en Auvergne par Thiers, peut-être d'abord comme terme technique introduit par les maçons lyonnais, au moment où Lyon a appris le français à l'Auvergne. De là, il a rayonné dans les vallées adjacentes. Je l'ai trouvé à Lachaux -41- sous la forme *pizer*, à Dorat -47-, Palladuc -49- sous la forme auvergnate *piller* avec z amuï, pour « piler le sel ». A la Guillerme -42- et Arconsat -50-, le verbe est inconnu, mais j'ai relevé un dérivé *pizao*, *pyadou* « pilon à sel ». Il existe, au sens de « décortiquer les châtaignes », dans l'Ardèche.

b) Il faut mettre à part le nord-ouest du Roannais qui a dû, de tout temps, être assez ouvert aux influences du nord et qui, aujourd'hui, est presque complètement francisé.

c) Les limites des divers types étudiés se présentent comme des ondes, parties d'un foyer situé au sud-est du Roannais, et qui se sont propagées plus ou moins loin, en raison de leur propre force d'expansion ou des obstacles qu'elles ont rencontrés sur leur route.

d) Il ne semble pas que cette force d'expansion soit liée à la date à laquelle chacun de ces types est entré dans le vocabulaire franco-provençal : mots prélatins latinisés (n° 6, 7), mots latins (n° 2, 3, 8, 10, 12, 13, 18, 19 et 20), mots germaniques (n° 14 ?...), mots grecs entrés tard dans le vocabulaire lyonnais (n° 1, 11, 17), mots de formation récente (n° 4, 6, sans doute aussi n° 5, 15, 16) s'avancent plus ou moins loin en Roannais.

e) Ces limites forment un faisceau qui se superpose au faisceau des limites phonétiques ; mais aucune d'elles ne dépasse la ligne de crête des Monts de la Madeleine (les quelques infiltrations que j'ai signalées se sont produites au sud, par les vallées, entre La Madeleine et les Bois Noirs), alors que la limite très importante du traitement phonétique de A latin final la débordait franchement (cf carte phonétique n° 1).

f) Ces faits s'opposent à ceux que l'on peut constater sur les autres frontières du francoprovençal : au nord, au sud-ouest et au sud les limites lexicologiques s'étalent en éventail et s'arrêtent rarement sur les frontières déterminées par la phonétique, lesquelles d'ailleurs ne coïncident pas entre elles (cf. J. Jud, A. Duraffour, op. cit., K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*, P. Gardette, op. cit., et *Deux itinéraires des invasions linguistiques dans le domaine provençal*, R.Li.R., XIX, 183, et encore *Le Français Moderne*, avril 1950, c.r. de K. Lobeck, op. cit., B. Hasselrot, *Sur l'origine des adjectifs possessifs nostron, vostro en francoprovençal*, *Studia Neophilologica* XI, p. 62-84, et enfin *ALMC*, cartes citées ci-dessus). Je ne puis que poser ici les termes de ce problème.

CHAPITRE II

MOTS BOURBONNAIS OU DE LANGUE D'OIL

§ 41. — Ici, la difficulté se fait plus grande. En effet, la plupart des types répandus dans les dialectes d'oïl sont aussi des mots de la langue commune et, à ce titre, ils ont bénéficié d'un prestige qui leur a souvent permis de s'introduire dans les dialectes de mon domaine, que ceux-ci soient bourbonnais, roannais ou même auvergnats. J'étudierai d'ailleurs, un peu plus loin (2^{me} partie, ch. I), le cas de quelques-uns de ces mots français, ou, pour mieux dire, parisiens. Il m'a donc fallu, pour ne pas fausser l'expérience, choisir des types uniquement dialectaux, qui n'ont pas passé dans la langue commune, ou qui ont peu de chance d'être familiers aux patoisants.

D'autre part, les dialectes du centre de la France sont assez mal connus. Le *Glossaire* du Comte Jaubert (1) est, sans doute, précieux ; mais, trop souvent, les types n'y sont pas ou n'y sont qu'insuffisamment localisés (2). Les monographies bourbonnaises et surtout les glossaires mss. (cf. Bibl.) m'ont donné d'utiles indications, mais seulement pour le Bourbonnais proprement dit. Il est regrettable que

(1) Cf. Bibl.

(2) Il englobe des régions linguistiquement très différentes les unes des autres : Berry, Marche, Sologne, Morvan, Bourbonnais, Nivernais. Quelquefois, les types bourbonnais, nivernais ou ceux du plateau de Bourges sont suivis de la lettre E (Est), mais les types qui appartiennent au sud du Berry par exemple, le plus souvent occitans, ne sont pas spécifiés comme tels.

l'enquête commencée par le journal *Le Pays* (cf. Bibl.) n'ait pas été poursuivie (3). Pour tous les mots qui y figurent, l'*ALF* et le *FEW* restent le grand recours.

§ 42 — La carte phonétique ci-dessus (carte n° 1) limite le domaine de la langue d'oïl (A accentué devient *é*, P intervocalique devient *v* au nord), celui de la langue d'oc (T intervocalique devient *d* au sud), et réserve une zone mixte (cf supra) dans laquelle les parlers ont des traits de langue d'oïl et des traits de langue d'oc (A accentué est conservé, P devient *b* mais T s'amuit). Parmi les types lexicologiques choisis, certains s'arrêtent sur la plus septentrionale de ces limites, c'est-à-dire ne pénètrent pas dans la zone mixte, tandis que d'autres y pénètrent plus ou moins profondément, s'arrêtant (presque toujours) sur la limite la plus méridionale. On ne s'en étonnera pas.

Voici les documents :

- 1 — *hâliyer* « sécher, sécher à demi ».
hâle substantif « vent chaud et sec ».
hâle adjectif « sec ».
ou hâle, ou dhâle « il fait du vent sec ».

§ 43 — *ALF* 642 (Points 461 - 483), 1209 B, et Supp^t 205 (Point 102) ; *FEW* I, p. 162 ; O. Bloch, *Lexique des Vosges Méridionales*, p. 123 s. v. *sécher* ; *ALW*, 3, 134 ; Duchon, *Varennes*, p. 23 s. v. *aliyer* ; Rouleau, *Sologne*, p. 41 s. v. *alayé* ; M. Bonin, *Langy, hâleur* p. 22, *aliller*, p. 10.

Dans le nord et l'ouest de mon domaine, j'ai rencontré :

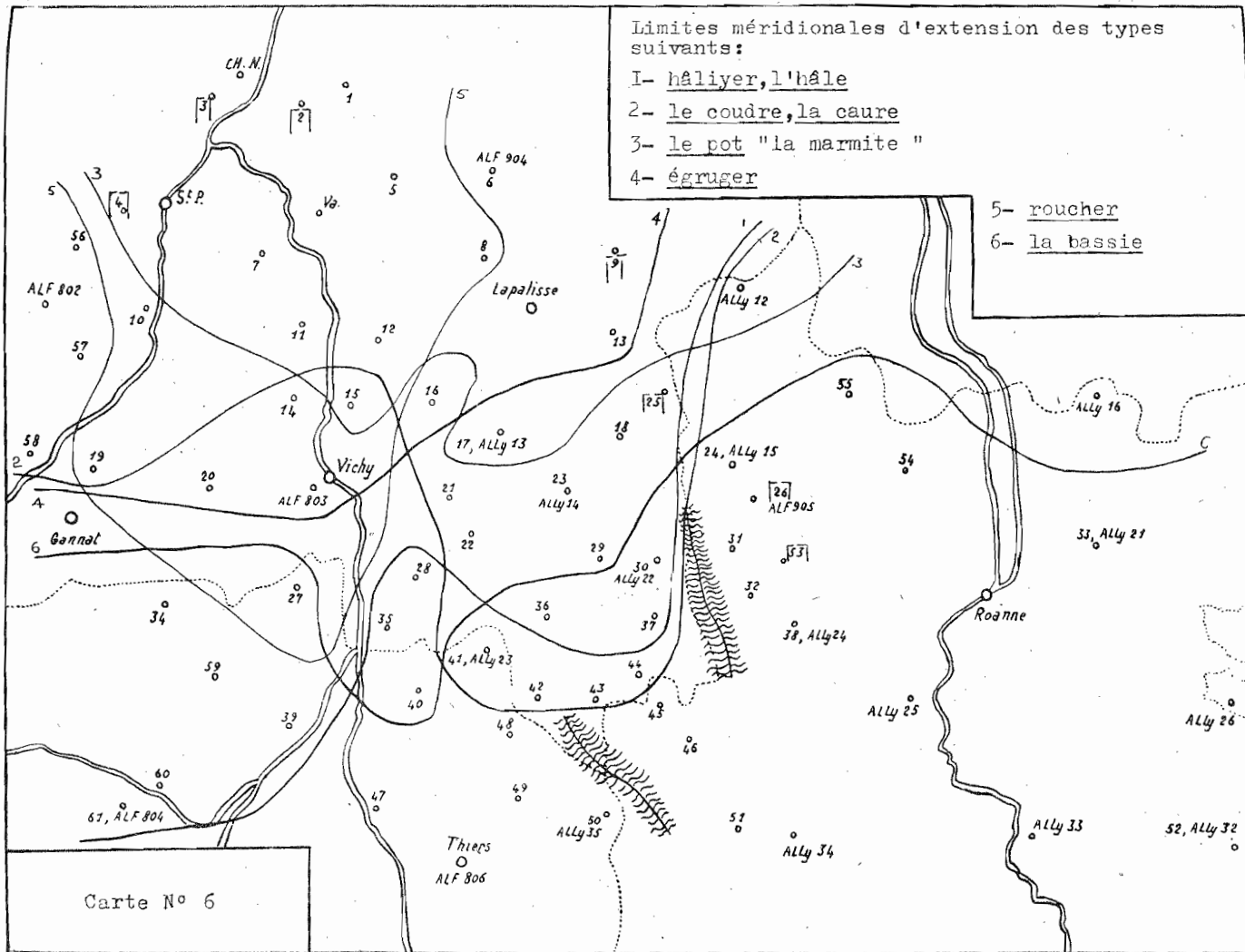
1°) Un verbe, *hâliyer* (cantons de Lalapalisse, de Varennes, et Montagne Bourbonnaise) : « sécher à demi, sécher » qui, d'après Duchon et Rouleau, se trouve aussi à Moulins et en Sologne, et qui n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé, en parlant du foin, de la terre, du linge.

(3) Cette enquête portait sur les départements de l'Allier, du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Indre, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Seuls les noms d'arbres, avec une localisation précise, ont paru dans le n° 20. Ces listes m'ont été très précieuses.

Limites méridionales d'extension des types suivants:

- 1- hâliyer, l'hâle
- 2- le coudre, la caure
- 3- le pot "la marmite"
- 4- égruger

- 5- roucher
- 6- la bassie



2°) Un substantif (à Boucé -5-, Bayet -10-, St-Rémy-en-Rollat -14-, et St-Clément R. -59-), *hâle* « vent chaud et sec » (cf français « hâle »).

On dit :

ou fé d'hâle

ou fé un vent d'hâle

l'hâle de Mars.

Cette aire ne recouvre pas l'aire précédente.

3°) Un adjectif *hâle* « sec » (en Limagne).

On dit :

ou fouet hâle « il fait un temps chaud avec un vent desséchant » ;
(le linge est) trop hâle « trop sec (pour le repassage) ».

4°) Une forme impersonnelle d'un verbe *hâler* ou *dhâler* : *ou hâle*,
ou dhâle « il fait du vent sec ».

Je suppose que cette forme *dhâler* est le résultat d'une agglutination du partitif, toujours employé devant le substantif : *ou fait d'hâle* est devenu *ou dhâle*. D'après Duchon, à Moulins, on a : *faire dhâler* « faire commencer à sécher ».

Tous ces types sont bien connus et doivent être rangés sous *ASSULARE. Ce sont des mots du nord, cantonnés dans la moitié septentrionale de la France. Dans mon domaine, peut-être (mais j'en doute) grâce au français « hâle », ces types ont légèrement dépassé au sud la limite des parlers d'oc proprement dits, en Limagne.

Sur les cartes n° 6 et 9, ligne 1.

2 — *le coudre, la caure* « le noisetier ».

§ 44 — *ALF* 918 ; *ALLy* 480 ; *FEW* I, 5 et II, 2, p. 1240 ;
Le Pays n° 20 ; *Glossaire ms de Busset* ; V. Bertoldi,
Una voce moritura, *R.Li.R* I, p. 259 ; Grandgagnage,
Dictionnaire Etymologique de la langue wallonne, I,
125 ; Zéliqzon, *Dictionnaire du patois roman de la*
Moselle, p. 164 ; Ch. Bruneau, *La Limite*, p. 13-14.

Dans le nord de la France, les types dérivés de CORYLUS dessinent une couronne autour de la région parisienne. Dans le Centre on les rencontre notamment dans l'Allier (Combraille), le Cher, la Côte-d'Or, l'Indre, la Nièvre, l'Yonne. Cependant, un peu partout dans ces parlers, *noisetier* tend à les supplanter. Dans la partie bourbonnaise de mon domaine, en revanche, les formes *le coudre*, *la caure*, *le caurier*, *le coudrier*, sont très vivantes. En quelques points seulement on rencontre deux termes, *caure* et *noisetier* au nord-ouest, *caure* et *aulagnier*, *aulagnère* plus au sud, en bordure de l'aire auvergnate *aulagnier*, *aulagnère*. Dans ce cas une spécialisation curieuse a résolu le problème de la concurrence : on dit *noisetier* ou *aulagner* pour l'arbre considéré comme porte-fruit, et *caure* pour le bois, dont on fait des aiguillons (4). La limite que je donne de ces types *caure*, *caurier*, *coudre*, *coudrier* (on a *caure* dans la Montagne Bourbonnaise et la vallée de la Sioule, *coudre* dans le canton de Varennes, *caurier*, *coudrier*, près de la limite Allier-Loire) a dû être, naguère, plus méridionale : le glossaire ms de Busset -28- note *caure* « noisetier », et l'ALF avait noté *caure* masculin (je l'ai toujours trouvé au féminin) à 803 : toute cette partie de la Limagne vichyssoise dit aujourd'hui *aulagner*, formé sans doute par analogie avec les couples *poire-poirier*, *pomme-pommier* à partir de *aulagne* « noisette » ; *caure* a dû exister dans cette région, puis a été éliminé par souci de symétrie, peut-être après une phase de spécialisation.

Les aires roannaise et auvergnate ont les types *aulagner*, *aulagnère*.

Quant au nom de la noisette, c'est *aulagne* (issu de *ABELLANEA) en Roannais, en Auvergne et dans la zone mixte, *noisette* dans la zone des parlers d'oïl proprement dits. Il y a là une preuve du caractère conservateur des parlers de la Montagne Bourbonnaise, ainsi que de quelques localités des cantons de Varenne et Saint-Pourçain qui ont bien résisté à la tentation de la symétrie et font l'effort de dire : *aulagne* ou *noisette* pour le fruit, et *caure*, *coudre*, pour l'arbuste.

Voir sur les cartes n° 6 et 9 la ligne 2. Voir aussi la carte n° 15 d.

(4) A Saint-Nicolas-des-Biefs -30-, localité frontière entre Allier et Loire, où l'on dit *aulagner*, on trouve : *caurier* ou *alouagner* pour l'arbre, *caure* (féminin) pour la baguette de noisetier. Il en est de même dans d'autres zones marginales. Cf V. Bertoldi, Ch. Bruneau, Grandgagnage et Zéliqzon, loc. cit. en tête de ce paragraphe.

3 — *le pot* « la marmite ».

§ 45 — *ALF* 818 ; *ALLy* 730 ; Bloch-Wartburg s. v. *Pot* ;
Jaubert II, p. 199 ; A. Dauzat, *Essais* Nouvelle Série,
p. 103 à 112.

Il s'agit de la marmite, autrefois en terre, aujourd'hui en fonte. Dans la plus grande partie de mon domaine, le mot qui la désigne est *marmite*, quelquefois *toupin* (c'est le nom du pot de terre) ou *daubière*, çà et là *ouille*. Mais dans le nord de ce domaine on l'appelle le *pot*. Au sens de marmite, le mot semble vivre seulement dans les dialectes français de l'ouest et de l'est, et avoir été refoulé par « marmite » sur le pourtour du domaine d'oïl.

• Pour le centre, Jaubert donne *pot-bouille* « cuisine d'un petit ménage » ou même « d'une personne seule » ; dans cette expression comme dans *pot-gras* « pot au feu », *pot* est évidemment pris au sens de « marmite ».

Je pense que la partie nord de mon domaine constitue le bord d'une aire de conservation du type *pot* « marmite », analogue aux aires de l'est et de l'ouest, aire qui cependant n'apparaît pas sur l'*ALF*. Sur les cartes n^{os} 6 et 9, la ligne 3 marque la limite méridionale de la petite aire *pot* « marmite » que j'ai déterminée d'après mes relevés. (A Saint-Bonnet-de-Rochefort -58-, le *pot de soupe* était, lui aussi, une « marmite »).

4 — *égruger (le sel)* « piler le sel ».

§ 46 — *ALF* 1017 ; *ALLy* 605 ; Bloch-Wartburg, p. 294 s. v. *Gruger* ; *REW* 3885 et 8923 ; *FEW* XVI, p. 94 s. v. *Gruizen* ; Jaubert II, 553.

Ce verbe français (issu du néerl. GRUIZEN) se rencontre dans les parlers de langue d'oïl formant autour de Paris une tache très large, mais irrégulière : val de Loire, Berry, bassin de la Seine et Seine-Inférieure (cf *ALF* carte 1017). Jaubert le cite sous la forme *gruger*, ainsi que *grugeoir* « mortier à sel ». Dans le nord de mon domaine,

il forme une aire assez étendue, dans laquelle on trouve aussi, ça et là, un type *égrugeoir* « pilon à sel ». Le reste du domaine a *piler*, *pizer* (cf § 39, note 11, et § 74) et, dans le Puy-de-Dôme, *trezer*, *trazer* (issu de * TRITIARE).

Je donne sur les cartes n° 6 et 9, ligne 4, la limite méridionale des types *égruger*, *égrugeoir*. Voir aussi la carte n° 16 a.

5 — *roucher* « jeter, lancer ».

§ 47 — ALF 718 ; Bloch-Wartburg p. 275 s. v. *Garrot* ; Godefroy I, 402-403, VII, p. 214 ; REW 7357 ; Choussy, *Bourb.*, p. 114 ; Duchon, *Varennes*, p. 102 ; Jaubert II, p. 279 et 286 ; Roussey, *Bournois*, p. 97 s. v. *érotcher* ; Puichaud, *Gâtinais*, p. 103 ; Viez, *Alençon*, p. 217 ; *Glossaire des Patois Suisse Rom.* I, p. 629 ; Musset, *Aunis et Saintonge*, I, p. 178 s. v. *arrocher* ; Bonin, *Langy*, p. 30 ; K, Jaberg, *Archivum für das Studium der Neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXX, année 1908, p. 96-98 et R. 38, p. 339, c. r. du précédent.

Des types *rocher*, *arocher* « jeter, lancer », se rencontrent sur le pourtour du domaine de langue d'oïl, dans l'ouest (Saintonge, Anjou, Maine), le centre, en Bourbonnais et Nivernais, et aussi dans l'est (Doubs) et en Suisse Romande. Ils existaient en vieux français. Le dictionnaire de Godefroy en donne de nombreux exemples : *rocher* « faire rouler, jeter des pierres », *roquer* « frapper en tenant des pierres », *arochier* « lancer (quelque chose), frapper quelqu'un en lançant un projectile, harceler quelqu'un », pour l'ancien et le moyen français.

D'autres types, *garocher* (Poitou), *rucher* (Normandie : Orne, Argentan, *rucher une pierre*, la lancer, d'après Godefroy) continuent et élargissent l'aire *rocher*, *arocher*. Pour le détail des contaminations et des croisements qui ont donné naissance à ces derniers verbes (*garocher* = *arocher* + *garroter* « lancer », de *garrot* « trait d'arbalète », et *rucher* influencé par *ruer*), je renvoie à l'article de K. Jaberg. Je dirai simplement que *rocher* et *arocher*, dérivés de *roche* ou *roc* sont à ranger sous ROCCA.

En liaison avec l'aire bourbonnaise *roucher*, qui apparaît sur l'*ALF*, une petite partie de mon domaine, le nord-ouest, dit *roucher*, pour « jeter des pierres, des boules de neige, etc... ». Le reste a *jeter* ou *fouetter*. Jaubert le cite sous les formes *rocher* et *roucher*, ainsi que les dictionnaires bourbonnais (cf. Bibl.) des cantons de Souvigny et de Varennes-sur-Allier. L'*ALF* le note aux points 902 et 903 dans l'Allier. Sur les cartes nos 6 et 9, la ligne 5 indique la limite méridionale de l'aire *roucher*.

6 — *la bassie* « l'évier ».

§ 48 — *ALF* 1562 et Supplément ; *ALLy* 629-630 ; *FEW* I, p. 199 ; Jaubert I, p. 121 ; Choussy, *Bourb.*, p. 67 ; Duchon, *Varennes*, p. 30 ; Bonin, *Langy*, p. 11 ; A. Thomas, *R.* 40, p. 110.

Ce type, au sens « d'évier, pierre d'évier », se rencontre dans les parlers de langue d'oïl et creuse une poche assez profonde en Creuse et Corrèze. Dans les parlers du Centre et de l'Ouest notamment, il est très vivant, ainsi qu'en Berry. Jaubert le cite et donne un exemple extrait de la *Coutume du Berry* (5). Dans mon domaine, il recouvre presque toute la partie bourbonnaise et quelques localités au nord du Roannais. Les formes sous lesquelles il se présente m'obligent à le faire remonter à *BACCIA dérivé de BACCA, comme les types berrichon *bassie*, et limousin *bassia*, alors que le poitevin *bassée*, de même sens, remonte sans doute à *BACCIATA (voir à ce sujet A. Thomas *R.* 40-110 et *FEW* *BACCIA).

Voici les formes : *bassie* dans la partie de mon domaine qui a perdu les finales féminines, *bassiou*, *bassyè*, *bassyè* (avec accent sur la finale) là où l'on a, pour VITA, *vyou*, *vye*, *vyè*, pour *PIPPITA : *papyou*, *pipye*, *papyè*, c'est-à-dire une ancienne finale latine A devenue accentuée après la chute d'une intervocalique. Cette voyelle *ou*, *e*, *è* représente un ancien A final latin, en hiatus et devenu accentué : c'est exactement le cas de *BACCIA. Un type *BACCIATA en revanche aurait abouti à **bassiée* au nord, **bassyà* dans la zone mixte.

(5) « Les esgouts apportent aussi beaucoup d'incommodités, soit de *bassie*, par l'immondice, soit deschinaud ou de couverture », Mauduit, article 2 du titre XI de la Coutume de Berri.

Sur les cartes n^{os} 6 et 9 la ligne -6- indique la limite méridionale de ces types. Le reste du domaine a *évier, lévyer*.

7 — (*se*) *châiller* « se couvrir (dans le lit) ».

§ 49 — ALF 945 et Supplément 157 ; ALLy 734, 774 ; ALMC 14 ; FEW II, 1, p. 82-84, 91, 94 ; Jaubert I, p. 221 et 222 ; Hans Kläwi, *Die Bezeichnung für « Nebel » im Gall.-rom.*, p. 58-61 ; D^r Pommerol, *Limagne s. v. tsalinnasses* ; Bonin, *Langy*, p. 14.

Les parlers bourbonnais du sud-est emploient, pour « se couvrir dans son lit », un verbe *se châiller, se châilla*. Les anciens glossaires bourbonnais (cf Bibl.) le citent, et l'un d'eux, celui de *Langy...* (cf Bibl.) (cantons de Varennes et limitrophes), indique le substantif *châillement*, qui désigne « l'ensemble des couvertures du lit et du drap de dessus » (M. Bonin, *Langy*, le cite aussi, p. 14).

Je pense qu'il faut rapprocher ces mots des verbes *châler* « chauffer, se réchauffer », *se chaler* « se brûler », *s'échailli, châillé* « se chauffer » des parlers de l'ouest d'une part, de l'est (Meuse) d'autre part, que FEW range sous CALERE. Jaubert ne donne le verbe *châiller*, issu de CALERE, qu'au sens figuré, dans l'expression *il ne m'en chaille* « je ne m'en inquiète pas » (cf français *peu me chaut* « peu m'importe »).

Châiller, dans les parlers bourbonnais de mon domaine est employé aussi, quelquefois, transitivement, pour « couvrir d'un couvercle ». Cependant, il semble que cet emploi soit surtout métaphorique et, dans plusieurs dialectes, on emploie, dans ce sens, les verbes *couvrir, couvrir* (6).

J'ai rencontré aussi *se châiller* pour « se couvrir » en parlant du ciel, lorsqu'il se couvre de nuages : *le temps se châille*.

Ici, le développement sémantique a pu être influencé par la famille de types issus de CALINA : *chaline* « orage, éclair de chaleur »,

(6) A la question : « dit-on : *châiller la marmite* ? » on m'a répondu : « On peut le dire aussi ».

(*tsalinassès* « bouffées de chaleur », en Limagne, il fait *tsaginache* « une chaleur orageuse » dans le Cantal), *chalin*, *chalinou* « orageux » des parlers de l'ouest et du centre (ALF 945 et Suppl. 157), Jaubert *châlines* « éclairs de chaleur », ou encore par les dérivés de CALIGO : afr. : *chalin* « brouillard, obscurité ». (Cf à ce sujet FEW, CALIGO et CALINA et Hans Kläwi : *Die Bezeichnung für « Nebel » im Gall.-rom.*, p. 58-61).

Sur les cartes n° 7 et 9, la ligne 7 délimite l'aire de *se châiller* « se couvrir ». On a *se couvrir* en Roannais, *se taper* en Auvergne et *s'aberger* aux environs de ALF 802 : carte n° 16 b.

8 — *une boussine* « une baguette souple (pour fouetter) ».

§ 50 — ALLy 1013 ; FEW V, 61 ; REW 9396 et 9389 ; Godefroy s. v *houssaie*, *housser* ; Bloch-Wartburg, p. 311 s. v. *houx* ; Jaubert I 534 et 560 ; Choussy, *Bourb.*, p. 88 ; Beauoudret, *Le Langage Normand*, p. 263 ; M. Bonin, *Langy*, p. 26 ; A. Thomas, *Essais*, p. 381 et *Mélanges*, p. 133.

Cette notion est riche : le Roannais dit *ruisse* (sans doute * RUSTIA issu du latin RUSTUM, cf A. Thomas, *Essais*, p. 381, *Mélanges*, p. 133) ou *vime* (du latin VIMEN + A ?) ; le nord-ouest du Puy-de-Dôme a *vige*, *vize* ou *vuiye* (même mot que pour « le jet de vigne », VITEX + VITIS ?). Ça et là on trouve le déverbatif de *fouailler* : *fouaille* ; mais la Montagne Bourbonnaise et les alentours de Vichy ont une forme *jouaille*, qu'il faut sans doute rapprocher des formes d'ancien et de moyen français *jouau* et *jouelle* (cf Jaubert) « petite baguette pour former des berceaux de vigne » (cf FEW, JUGUM), et, pour la forme, de *jouail* « jas ».

Le mot, dérivé de JUGUM, a pu évoluer sous l'influence de *fouaille*. Un verbe *jouailler* (*i te jouaou* « je te fouette ») « fouetter » existe aussi en un point, à -23-. Ce type *jouaille* est-il venu du nord et s'est-il avancé jusqu'à la limite Allier-Puy-de-Dôme, ou bien est-il autochtone ? Je ne saurais le dire.

Un autre type, sans doute plus récent, s'est avancé, lui, seulement

Limites méridionales d'extension des types suivants:

7 (se)châiller

8 une houssine

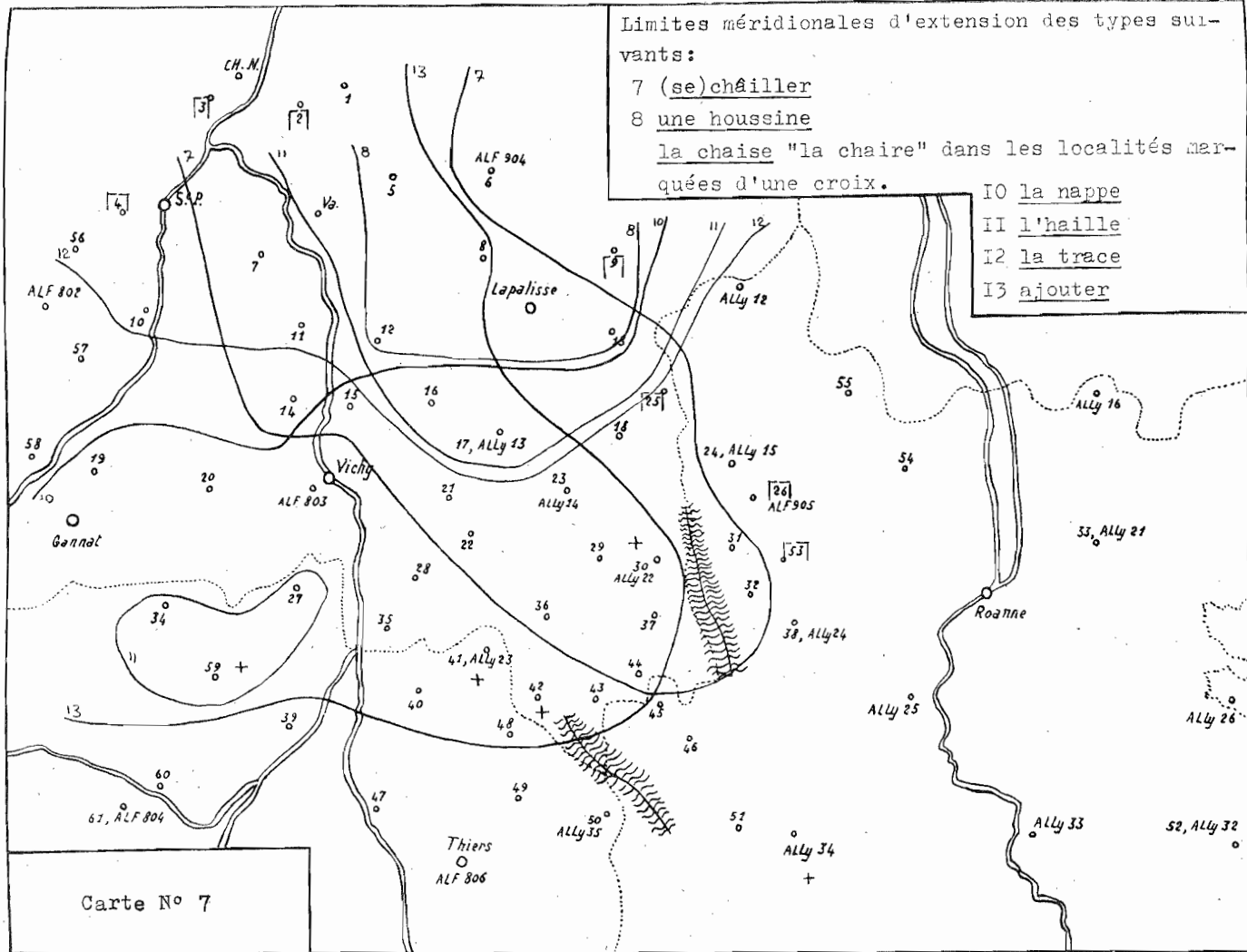
la chaise "la chaire" dans les localités marquées d'une croix.

10 la nappe

11 l'haille

12 la trace

13 ajouter



Carte N° 7

jusqu'à la limite des parlers d'oïl : c'est le type français *houssine* (ou *bossine*) au sens propre « verge de houx », apparu assez tard dans la langue (xv^e s.), après *houssaie*, *housser*, autres dérivés de *houx*, que cite Godefroy. Jaubert ne cite que *housser* « plier (une verge de houx) en faisant ressort ».

J'ai tracé sur les cartes n^{os} 7 et 9, ligne 8, la limite de l'aire *houssine*. Voir aussi la carte n^o 16 c.

9 — *la chaise* « la chaire ».

§ 51 — ALLy 908 ; FEW II, 1, p. 506-508, et W. von Wartburg *Problèmes et Méthodes de la Linguistique*, p. 24 et sq. ; Choussy, *Bourb.*, p. 75 ; Puichaud, *Gâtinais*, p. 32.

M. von Wartburg a exposé dans *Problèmes et Méthodes de la Linguistique* (p. 24) le cas curieux des parlers de l'ouest et du centre (Anjou, Poitou, Saintonge, Berry, Bourbonnais) qui disent : *chaire* pour « chaise » et *chaise* pour la « chaire » dans l'église, conséquence indirecte de la mutation de *r* en *z* dans la région parisienne. Dans la partie bourbonnaise de mon domaine, je n'ai pas la preuve que la mutation de *r* en *z* se soit produite : CATHEDRA aboutit donc normalement à *chaire*, qui ne désigne que la chaire de l'église, puisque la chaise « siège » y est appelée *selle*. (Excepté dans le canton de Varennes où « chaise » se dit *chiere* ou *chaise*, d'après Choussy). Cependant, le prestige de la prononciation parisienne a dû percer jusqu'en ces marches lointaines des parlers d'oïl, et le type *chaise* « chaire » vit encore dans ce sens, au moins en quelques localités conservatrices, sous la forme *chièze*. Le français moderne *chaire* a été rétabli dans la plupart.

Sur les cartes n^{os} 7 et 9 j'ai marqué d'une croix les localités qui ont conservé *chaise* « chaire » ; celles-ci se trouvent à l'extrémité sud-est du Bourbonnais, et une fois en Roannais (ALLy 34), dans une région très conservatrice (7)

(7) Des exemples d'assibilation de *r* ont été relevés en Basse-Auvergne, au sud du Puy-de-Dôme (cf P. Nauton, *Le problème Vareille(s)-Vazeille(s)*, R.I.O. mars 1951, p. 9-31). Cependant la forme *chaise* « chaire » n'a pu être empruntée à l'Auvergne, où CATHEDRA aboutit à *chadeire*.

10 — *la nappe* « le fanon de la vache ».

§ 52 — *ALLy* 281 ; *AIS* VI 1055 ; *REW* 5342 ; Jaubert II 98 ; Godefroy V, 468 ; Rouleau, *Sologne*, p. 38.

Les parlers du Centre emploient des diminutifs de *nappe* (*MAPPA*) pour désigner soit un torchon, soit des chiffons ou des guenilles ; dans Jaubert, on trouve : *nappin* « essuie-mains », et *nappille*, *nappillon* « guenilles, vieux habits, torchon, chiffon », dans Rouleau : *mapignon* « chiffon ».

Le dictionnaire de Godefroy nous apprend qu'au Moyen-Age il en était déjà ainsi ; après divers diminutifs : *napele*, *napelette* « petite nappe », il cite *naperon*, ajoutant que « dans le Poitou, la Vienne, les Deux-Sèvres, c'est un linge pour essuyer la vaisselle, ordinairement de grosse toile, un torchon. En Champagne, à Troyes, c'est aussi une enseigne de cabaret ».

Je n'ai pas trouvé trace de ces emplois dans les parlers de mon domaine, mais quelques-uns de ceux-ci désignent par le mot « nappe » le fanon de la vache. Je pense qu'il y a là un emploi métaphorique, reste de *nappe* « torchon », et surtout « torchon qui pend », peut-être dans le cas du *torchon* « enseigne de cabaret » : le fanon de la vache offre un aspect fripé, mou, qui évoque assez une loque pendante (cf *AIS*, VI, 1055 : *panouille* en Piémont).

nappe s'oppose à *ambanne* en zone auvergnate (cf infra § 83 et C. 12, 13), *collet* en Roannais, et à des formations expressives : *bambeau*, *gagouet*... çà et là. (Voir sur les cartes n° 7 et 9 la ligne 10).

11 — 12 — *la trace*, *la haille* « la haie ».

§ 53 — *ALF* 1592 ; *ALLy* 453 ; *FEW* XVI, p. 113 ; *REW* 8663 b ; Godefroy VII, 781 ; Jaubert II 381 ; Duchon, *Varennes*, p. 109. ; M. Bonin, *Langy*, p. 32 ; Ch. Bruneau, *Ardenne*, 819.

Dans la partie bourbonnaise de langue d'oïl, la haie s'appelle *la trace*. Ce type se trouve dans Jaubert, aux points 902, 903, 904 de

l'*ALF* (carte 1592) et, d'après Duchon, à Moulins. Le mot se trouve au sens de « suite, file », et aussi au sens de « haie », dans Godefroy, avec, pour ce dernier sens, deux exemples pris dans les archives de Nevers : « une trace vive entre deux » (1590) et « un pré étant entre deux pièces, une trace entre deux » (1607). C'est donc un mot du Centre, du Nivernais et du Bourbonnais.

Le type issu du francique *HAGJA, qui est répandu dans tout le nord, l'ouest, l'est et le sud-est de la France, coexiste avec le type *trace*, sous la forme *haille*, dans plusieurs localités, surtout dans les cantons de Varennes et de Lapalisse (à Boucé -5-, Droiturier -13-, Isserpent -17-, et Arfeuilles -18-), et surtout dans les localités les plus méridionales, en bordure de l'aire où « haie » se dit *tchère* (issu du francique *TERI*, cf *REW*) ; de sorte que, dans une de ces localités (à Isserpent -17-) on connaît, pour désigner la haie, trois types : *trace*, *haille*, *tchère*, qui sont — fait exceptionnel — exactement synonymes.

Une seconde aire *haille*, comprenant trois localités seulement : Pragoulin -27-, Effiat -34-, et St-Clément -59-, au sud-ouest de Vichy, dans le Puy-de-Dôme, se trouve isolée au milieu de types *tchère*, *plant*. Il est peu probable que le mot, sous sa forme patoise, ait été introduit par un centre de francisation, Gannat ou Riom. Il faut supposer que sur la rive gauche de l'Allier, le type *haille* a pénétré beaucoup plus loin vers le sud que sur la rive droite et qu'il a, à un certain moment, coexisté avec le type *tchère*, avec des sens un peu différents, puis que *tchère* a éliminé *haille*.

J'ai tracé, sur les cartes n^{os} 7 et 9, les limites méridionales de ces deux types, dont l'un est commun à la plupart des parlars d'oïl (8), le type *haille* — ligne et cercle 11 — et l'autre, localisé en Bour-

(8) Cf Ch. Bruneau, op. cit., Bibl., O. Bloch, id., L. Lavigne, id., Musset, id., Delbouille, id., J. Haust, id., Fertault, id., et *FEW* Bd XVI, p. 113.

Les représentants de *HAGJA ou *HAGA ont même débordé largement le domaine de langue d'oïl ; à l'ouest, on les trouve en Poitou (cf *FEW*) et il y a des noms de lieux issus de *HAGA en Limousin et Périgord (cf L.F. Flutre, *Toponymes lozériens d'origine germanique*, *R.I.O.*, Décembre 1957, p. 257) ; à l'est, ils recouvrent le franco-provençal, descendent jusqu'aux Alpes-Maritimes et se trouvent dans l'Ardèche. M. Flutre a relevé un nom de lieu, *Lajo*, en Lozère (loc. cit.). Il semble que ce type, d'origine germanique, ait contourné le Massif-Central.

bonnais-Nivernais, le type *trace* — ligne 12 — (voir aussi la carte n° 16 d).

Il n'est pas indifférent de noter que, sur une partie de leur parcours, c'est-à-dire sur la rive droite de l'Allier, ces deux limites coïncident exactement. Nous touchons peut-être là une ligne de résistance auvergnate relativement solide et relativement permanente, car il est probable que les vagues qui ont amené *haille* et *trace* jusque vers elle se sont produites à des époques différentes.

L'aire auvergnate a spécialisé un type *tayre*, *tyère*, *tchère*, issu du francique TËRI : vieux provençal *teira* « ligne, rangée, ornement », et vieux français *tire* « ordre, rang », et le Roannais dit *cloison* (variantes : *chuizon*, *suizon*, *tyeuzon*, *chluzon*, *chlyeuzon*, *cluzon...*), *sevilée* (*sevila*, *sevalo*, du latin SAEPES, lat. vulg. *SEPILE + -ATA), et *cao*, *caou* (cf carte n° 17).

13 — *ajouter* « traire ».

§ 54 — ALF 1123 ; ALLy 378 ; FEW V, 89, I, 146 ; REW 5729 ; Gilliéron et Mongin, *R. Ph. F.* 1906, p. 81 et sq ; Jaubert I 62 ; Duchon, *Varennes*, p. 20 ; Choussy, *Bourb.*, p. 63 ; M. Bonin, *Langy*, p. 9.

Les parlers d'oïl en général et les parlers francoprovençaux disent *traire* ou *tirer les vaches*. En Bourbonnais, Berry, Marche (dans l'Allier, l'Indre, le sud du Cher, l'ouest de la Creuse, la Haute-Vienne, le nord de la Corrèze et de la Dordogne) (cf ALF 1123 et aussi Gilliéron et Mongin, *R. Ph. F.* 1906, p. 81 et sq) un type *ajouter*, *ajuter*, *jouter*, *juter* (« ajuster », dérivé de JUSTUS, FEW) s'est développé ; ce type, sous les formes *ajouter*, *ajouta*, *jouter*, *juter*, recouvre la partie bourbonnaise de mon domaine et débordé même légèrement sur le Puy-de-Dôme ; *ajouter* « traire » figure sous la forme *ajuter* dans Jaubert, et dans la plupart des glossaires bourbonnais mss. (cf Bibl. op. cit.), tantôt sous la forme *ajouter*, tantôt sous la forme *ajuter*. La jatte ou le seau à traire se nomment *l'ajoutou* (dérivé en -ATORIU). Le nom de l'instrument a gagné vers le sud, et l'on trouve le *jutau* et *l'ajoutière* dans des localités auvergnates qui disent *mouzi*, *mouzeré* pour « traire », ces parlers ne possédant pas de substantif

spécial pour désigner le récipient réservé à la traite.

Le type *ajouter* s'oppose à *traire* au sud du Roannais, *tirer* au nord du Roannais et dans quelques localités bourbonnaises de l'est, et aux représentants de MULGERE en Auvergne (cf infra, chapitre III § 81 et carte n° 17 a).

A noter, au point -44 Laprugne, de mon enquête, un type *arriver* « traire » et *arrivan* « seau à traire », qu'il faut rapprocher de *ériver* « donner à boire et à manger au bétail » (Urim), « soigner le bétail » (Bar. Horning, *Gloss.* 173) et « arranger le bétail, c'est-à-dire nettoyer l'écurie, préparer la litière et donner le repas » en bress. et sud-vosg. (Bloch *Atl.* 46) (cf *FEW* s. v. *ARRIPARE).

Voir sur les cartes n° 7 et 9 la limite méridionale de *ajouter*, ligne 13, et aussi la carte n° 17 a.

14 — *se lapper* à « commencer à faire (un travail) » ; (*avoir*) *de la lappe* « (avoir) de la prise ».

§ 55 — *ALF* 112 ; *ALLy* 458 ; *FEW* V 172-173 ; Jaubert II 8, 98 ; Duchon, *Varennnes*, p. 74 ; Rouleau, *Sologne*, p. 36 ; M. Bonin, *Langy*, p. 24.

La plupart des parlers de mon domaine appellent *lappes*, *rapoules* et *rapelles* les capitules de bardane. Ces types sont bien connus (cf *FEW* s. v. LAPPA). Cependant, les formes dissimilées, *rapoules*, *rapelles*, et aussi *nappes* cité par Jaubert, semblent particulières aux parlers du Centre. En ce qui concerne les formes avec *r* initial, je pense qu'on ne peut négliger l'influence probable de *râpe*, car, en bordure de l'aire *rapoules*, *rapelles*, j'ai trouvé, pour désigner les capitules de bardane, des types *râpe-main*.

D'autre part, certains parlers de langue d'oïl ont développé un type *lapper* « être gluant, coller » ; on trouve en Saône-et-Loire, Morvan, Bourbonnais et Poitou *lapper* « saisir, se mettre à » (cf *FEW* s. v. LAPPA), et les gloss. bourbonnais mss (cf *Bibl.*) donnent *lapper* « saisir » (cf aussi le dictionnaire de Duchon, op. cit.).

Je n'ai pas trouvé dans les parlers bourbonnais que j'ai étudiés

lapper « saisir », mais *se lapper à*, *se lappa à*, « entreprendre, commencer un travail » y est très vivant. Il s'oppose à *enrayer* « commencer » (généralisation de : « faire la première raie, commencer à labourer ») terme répandu en Roannais et Puy-de-Dôme. M. v. Wartburg signale (LAPPA, commentaire) un développement sémantique analogue en Italie : *allappa* « attaccarsi ».

D'autre part, j'ai trouvé dans quelques localités bourbonnaises un souvenir du verbe *lapper* « saisir » dans l'expression (que cite Duchon op. cit.) *avoir de la lappe* « avoir de la prise (pour saisir un objet) ».

Je donne sur les cartes n^{os} 8 et 9 la limite méridionale de ces types, *se lapper*, *avoir de la lappe*. — ligne 14 — qui relie les parlers bourbonnais au parler d'oïl du Centre et de l'Ouest.

15 — *la croye*, *le croyer* « la pomme (ou poire) sauvage, le pommier (ou poirier) sauvage ».

§ 56 — ALF Supplément 179 ; ALLy 472 ; ALMC 295 ; FEW II, 2, 1358 ; *Le Pays*, n^o 20 ; Choussy, *Bourb.*, p. 79 ; Duchon, *Varennnes*, p. 46 ; M. Bonin, *Langy*, p. 16.

Un substantif dérivé du gaulois *CRODIOS (cf FEW) : *croye*, *creuye* désigne, dans mon domaine, le fruit, pomme ou poire, de l'arbre non greffé, du sauvageon. L'arbre lui-même est désigné par un dérivé de *croye*, formé par analogie (« pomme, pommier — poire, poirier », etc...), le *croyer* ou *creuyer*. Certains parlers connaissent aussi un dérivé en -ACEA, *croyasse*, de sens péjoratif : « méchant fruit sauvage ».

Or, ces types se rencontrent dans un certain nombre de parlers du centre de la France : dans l'Yonne, en Sologne, dans l'Allier, la Nièvre, le Cher, la Creuse, et ont même pénétré dans l'ouest du Puy-de-Dôme jusqu'à Lastic (cf ALF Suppl. 179, FEW *CRODIOS et *Le Pays* n^o 20, cf Bibl.). Pour le nom de l'arbre, un dérivé s'est développé en Suisse et dans les Savoies : *croizon* (le z est dû à l'analogie du couple « fraise-fraisier, cerise-cerisier »). Enfin, en Bresse, dans l'Isère et la Savoie, un adjectif *creu*, *creuy* « âpre, amer », qui de toute évidence est lié, sémantiquement, au fruit sauvage, incline à penser

que le domaine du substantif désignant celui-ci a dû, autrefois, s'étendre à ces contrées. Des dérivés de *CRODIOS, qui désignent un « fruit rabougri », se trouvent, d'ailleurs, au nord-est de la Haute-Loire et au nord de l'Ardèche.

Dans mon domaine, les types *croye*, *croyer*, venus du nord, ne dépassent pas, sur la rive droite de l'Allier, la limite du département de l'Allier ; sur la rive gauche, ils ont progressé de quelques kilomètres vers le sud (cf sur les cartes n^{os} 8 et 9 la ligne 15). Dans les trois localités du Puy-de-Dôme où j'ai trouvé ces types, il y a eu rencontre avec des types *chanisson* (de *chenin* « âpre, mauvais »), et tantôt l'arbre, tantôt le fruit s'appelle *croyon*. En Roannais et Auvergne on ajoute, en général, au nom de la pomme et du pommier l'adjectif *chenin* ; ça et là se rencontre un substantif *chaninon*, *chanisson* « fruit sauvage », *chaninier* « arbre sauvage ».

16 — *gougneur*, *gougner* « rebouteur ; remettre en place (un membre) ».

§ 57 — ALF 1889 ; ALLy 1027, 1029 et 1030 ; FEW IV 193 ; Choussy, *Bourb.*, p. 92 ; M. Bonin, *Langy*, p. 21 ; Guillemaut, *Dictionnaire patois de la Bresse s. v. goniau*, p. 154.

Un type *gougneur*, *gougneux*, *gougneau*, quelquefois *gougnauteur*, *gougnaudau*, (plus rarement *regougneur*) (9), s'est développé dans certains parlers de mon domaine, au sens de « rebouteur, vétérinaire ou médecin empirique ». Un verbe *gougner* ou *gougnauder*, *gougnauda* (10) « remettre en place » accompagne presque toujours le substantif dans les mêmes parlers. Or ces types, ou des types très voisins, se retrouvent dans les parlers du Centre (Bourbonnais, Berry, Morvan, Saône-et-Loire).

Un autre substantif, *gougnaux*, toujours employé au pluriel, s'emploie, dans mon domaine, au sens de « mauvaise reprise, reprise faite

(9) *regougneur* est dû sans doute au croisement *gougneur* + *rebouteur* (ou rhabilleur).

(10) *gougnoder*, *gougnauteur* sont dérivés de *gougnois* (cf infra) « mauvais raccommodage, mauvais travail », peut-être avec influence de « raccommoder » ?

Limites méridionales d'extension des types suivants:

14-se lapper à ...

15-la croye

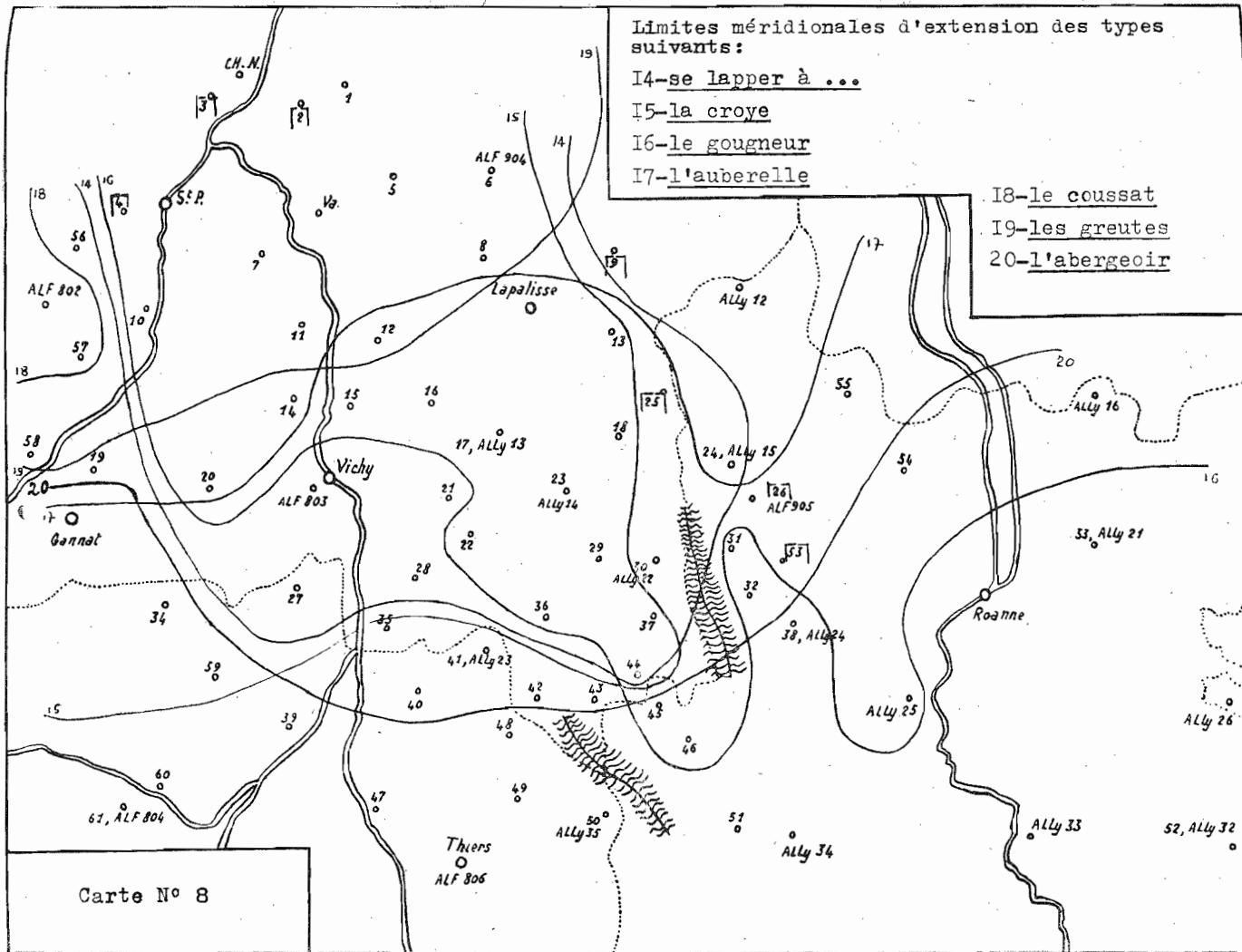
16-le gougneur

17-l'auberelle

18-le coussat

19-les greutes

20-l'abergeoir



Carte N° 8

sur une autre reprise, raccommodage mal fait » (on dit aussi *gougnauder* « mal reprendre »). Il faut rapprocher ce dernier type d'un verbe *gogner*, *argogner* « mal travailler », et de *gogneur* « mauvais ouvrier », qui sont répandus en Suisse Romande, Franche-Comté, Saône-et-Loire et Savoie.

Tous ces types sont à ranger sous GON « porc » (cf FEW). Les types *goune*, *gagne* « truie, porc » sont répandus un peu partout en France, mais surtout dans le Centre et l'Est et dans le Midi (Aveyron - Limousin) ; en revanche, les dérivés dont nous avons parlé plus haut semblent confinés dans le Centre et l'Est et ne dépassent pas le Rhône au Sud-Est.

Au point de vue sémantique, l'évolution se laisse assez facilement apercevoir : le *gogneur* c'est le spécialiste qui fait, au village, fonction de vétérinaire, de saigneur de porc ; de là à nommer du même nom le rebouteur, il n'y a qu'un pas. Le développement sémantique qui a amené *gougner* « mal travailler », *gougnaux* « mauvais travail, mauvais raccommodage » est comparable à celui qui a abouti, en français populaire, à : *cochonner* (un travail) (11).

On fait, en Montagne Bourbonnaise, un emploi métaphorique de *gougnaux* « vilaine reprise » en désignant ainsi les amas de nuages formant de gros bourrelets. On connaît même une devinette : *petat su petat, gougnaux su gougnaux, jamais l'aiguille n'y a passau*. Qu'est-ce ? Et la réponse est : « les nuages ». Le type *gouniau* « averse » de la Bresse loughannaise (cf Guillemaut, op. cit.) n'a peut-être pas d'autre origine (12).

J'ai tracé, sur les cartes n^{os} 8 et 9, la limite méridionale des types *gogneur*, *gogner* « rebouteur, remettre en place », qui rattache ces parlers à ceux du centre de la France — ligne 16 —. Quelques *gougnaux* « mauvaise reprise » se rencontrent un peu plus au sud, en Limagne.

(11) On appelle des *cochons* ou des *truies* des parties de raies de sillon mal tracées (cf ALLy 149). Cf aussi ALLy 653 une *pourchoire* « un raccommodage grossier ». Dans le Massif Central, à Saugues notamment (communication de M. Nauton) le même verbe *sana* signifie « châtrer » et « reprendre grossièrement ».

(12) Les types *gougne*.... (issus de GON) ont dû se croiser avec les représentants de GUNNA : *gauné* « habillé » dans les types *gougnodé*, *gougné* « mal habillé » que j'ai rencontrés.

En Roannais et Auvergne, j'ai relevé, mêlés, les types *rebouteur*, *rhabilleur*, *rebouter*, *rhabiller* ; dans les environs de Gannat, *regouleur*.

17 — *l'auberelle* « le peuplier blanc ».

§ 58 — *ALF* 1008 et 1329 ; *AIS* III 585 ; *ALLy* 430 ; *ALMC* 261 ; *ALG* 153 ; *FEW* I, 60 ; *REW*, 6655 ; J. Hubschmied, *Z.f.R.P.* 1956, Band 66, Heft 1-3, p. 60 ; D^r Piquand, *Montluçon*, p. 117 ; R. Rouleau, *Sologne*, p. 20 ; M. Bonin, *Langy*, p. 10.

Dans certains parlers bourbonnais (et roannais) de mon domaine, le peuplier blanc se nomme *auberelle* ou *aubarelle*. Ce type est répandu dans tout l'Allier et une petite partie de la Nièvre (cf *Le Pays*, *ALF* 1008, Jaubert, et D^r Piquand, op. cit. Bibl.), quelquefois au sens de *tremble* ou de *saule*.

Le mot est un dérivé de *ALBARUS* (cf *FEW*). Les autres représentants de ce type se trouvent en territoire provençal au sud-est (cf *ALF* 1008 et 1329, et *ALMC* 261, *ALG* 153) et en Italie. Le mot a dû être importé, avec l'espèce végétale, d'Italie, et a pénétré en ancien français (où il est attesté), venant du sud.

Cependant, le dérivé **ALBAR-ELLA* est *strictement* bourbonnais, et les parlers du Massif Central ne connaissent plus les héritiers de *ALBARUS*. Je crois donc pouvoir m'appuyer sur cet exemple pour montrer que les parlers d'oïl (et quelquefois aussi les parlers « mixtes ») de mon domaine font partie d'une véritable petite unité linguistique, les parlers bourbonnais.

Les parlers auvergnats et roannais appellent cette espèce d'arbre *puble*, *piboule*, *piboune* (cf *REW*, *POPULUS*) ; mais dans la Montagne Bourbonnaise et à *ALF* 803, un type *balize*, sans doute plus ancien qu'*auberelle*, puisque, selon M. Hubschmied, il remonte au gaulois **BELISIA*, dérivé de **BELOS* « clair, brillant, luisant » (note 13), n'a pu être chassé par lui.

(13) Cf. *Z.f.R.P.* 1956 - Band 66, Heft 1-3, p. 60.

Voir sur les cartes n^{os} 8 et 9 la limite méridionale du type *auberelle* (ligne 17).

18 — *le coussat* « le houx ».

§ 59 — *ALF* 701 ; *ALLy* 454 ; *FEW* II, 2, p. 885 ; J. Jud, *R.* 52, p. 328-330 ; Jaubert I, p. 293, 294 ; Choussy, *Bourb.*, p. 83 ; Puichaud, *Gâtinais*, p. 37.

J. Jud a consacré un article entier, dans la série des *Mots d'origine gauloise ?*, à ce mot, issu d'une rencontre du radical gaulois de COL-ENNO et du germanique HULIS. De cette rencontre est sorti un type *koulis* ou *kolis*, auquel se rattachent les multiples formes *cou*, *coussat*, *coussard*, *écoussat* (avec agglutination de l'article), etc...

L'aire d'extension de ces descendants de *kolis* a été précisée par lui, à l'aide de l'*ALF*, des matériaux réunis par Rolland (*Flore Populaire*, t. IX, p. 102), et de ceux que l'on peut trouver dans les glossaires dialectaux, dont il donne la liste complète. Elle comprend les départements suivants : Vendée, Charente-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne, Indre, Creuse, Cher, Nièvre, Yonne, Haute-Marne, Allier et le point 801 au nord du Puy-de-Dôme.

Nous avons donc affaire à un mot du centre de la France. Or, quelques parlars de mon domaine, au nord-ouest, ont conservé ce type *coussat* « houx », que j'ai relevé à Ussel d'Allier -57-, qui existe à Etroussat (cf Ferrier, *Etroussat*, bibl.) ,et qu'Edmont avait noté à Chantelle (point 802 de l'*ALF*). Je suppose que *coussat* devait occuper autrefois une aire plus vaste. En effet entre la petite butte-témoin *coussat* et les représentants d'ACRIFOLIUM (que l'on trouve en Roannais, Auvergne, dans la Montagne Bourbonnaise et la région de Lapalisse) s'étend au nord de Vichy, sur les deux rives de l'Allier, une aire *pique-rat* « houx » qui est manifestement, si j'ose ainsi parler, un « produit de remplacement », une plaisanterie destinée à combler un vide linguistique. Dans plusieurs localités, à côté précisément d'Ussel d'Allier -57-, pour sortir d'embarras, les témoins m'ont affirmé « qu'il n'y avait pas de houx »... Je parierais volontiers que *coussat* a été, là, autrefois, le terme qui désignait cet arbuste.

Sur les cartes n^{os} 8 et 9, voir la ligne qui cerne la petite aire-témoin *coussat*, ligne 18.

19 — *les greutes* « les cerises ».

§ 60 — *ALF* 217-218 et Supplément 128 ; *FEW*, I, 18 ; *Le Pays*, n^o 20 ; Choussy, *Bourb.*, p. 93 ; Duchon, *Varennes*, p. 65 ; M. Bonin, *Langy*, p. 22.

Les parlers bourbonnais appellent *greutes* les cerises douces, alors que ce type, issu de ACER (sous la forme *agriotte*, *griotte*), désigne, partout ailleurs, les cerises aigres. En revanche, on appelle *cerise* la cerise aigre.

L'arbre est le *greutier*.

L'aire d'extension de ce type, dont le développement sémantique n'apparaît pas clairement, est le département de l'Allier et une partie du département du Cher (cf *ALF* 217 et Supplément 128, et *Le Pays*).

Dans mon domaine, elle englobe seulement une partie des parlers bourbonnais ; voir sur les cartes n^{os} 8 et 9 la ligne 19. Dans la Montagne Bourbonnaise, les *greutes* sont connues, mais désignent les cerises aigres. A Ussel d'Allier -57- et Saint-Bonnet-de-Rochefort -58-, les *grutes* sont les cerises sauvages, appelées ailleurs *merises*, de saveur sucrée.

20 — *l'abergeoir* « le perchoir », *abergeur* « jucher, placer haut ».

§ 61 — *ALF* 733, 998 et 1680 ; *ALLy* 353, 354 ; *FEW* XVI, p. 158 ; Jaubert I, p. 35 ; Rouleau, *Sologne*, p. 27 ; M. Bonin, *Langy*, p. 26.

Les dérivés du germanique *HARIBERGON (cf *FEW*) sont répandus dans toute la France. Cependant les dialectes bourbonnais ont donné un sens spécial au verbe *héberger* et au substantif qui en dérive. Dans la partie bourbonnaise de mon domaine, on dit *abergeur* pour « jucher », en parlant des poules, et leur perchoir s'appelle *abergeoir* (*abarjau*, *abarjou*, *abrejou*, *ambrejou*). Ces termes sont répandus dans

tout le département de l'Allier (cf *ALF*, cartes 733, 998 et 1680 ; Rouleau, op. cit., p. 27) et débordent à l'est sur le nord de la Loire et le sud-ouest de la Saône-et-Loire (cf. *ALLY*, cartes 353, 354).

Le verbe *aberge* s'emploie aussi dans le sens « placer (un objet) haut », mais l'aire d'extension de ce terme est plus restreinte et ne dépasse pas les limites du département de l'Allier (cf Tixier et D^r Piquand, op. cit. Bibl.).

Les parlers du centre de la France (cf Jaubert) emploient le verbe *aberge* au sens de « couvrir », et un substantif *abergeois* masculin, *abergeoire* féminin, pour « couvercle, couverture ». Quelques parlers de mon domaine, à l'ouest, dans la vallée de la Sioule, emploient ces mots pour « couvrir (la marmite) », « se couvrir (dans son lit) » et aussi « *couvercle, couvertures* » (cf. § 49). Or précisément ces parlers ne connaissent ou n'emploient pas *aberge* « jucher », ni *abergeoir* « perchoir » : l'un des deux homonymes a éliminé l'autre.

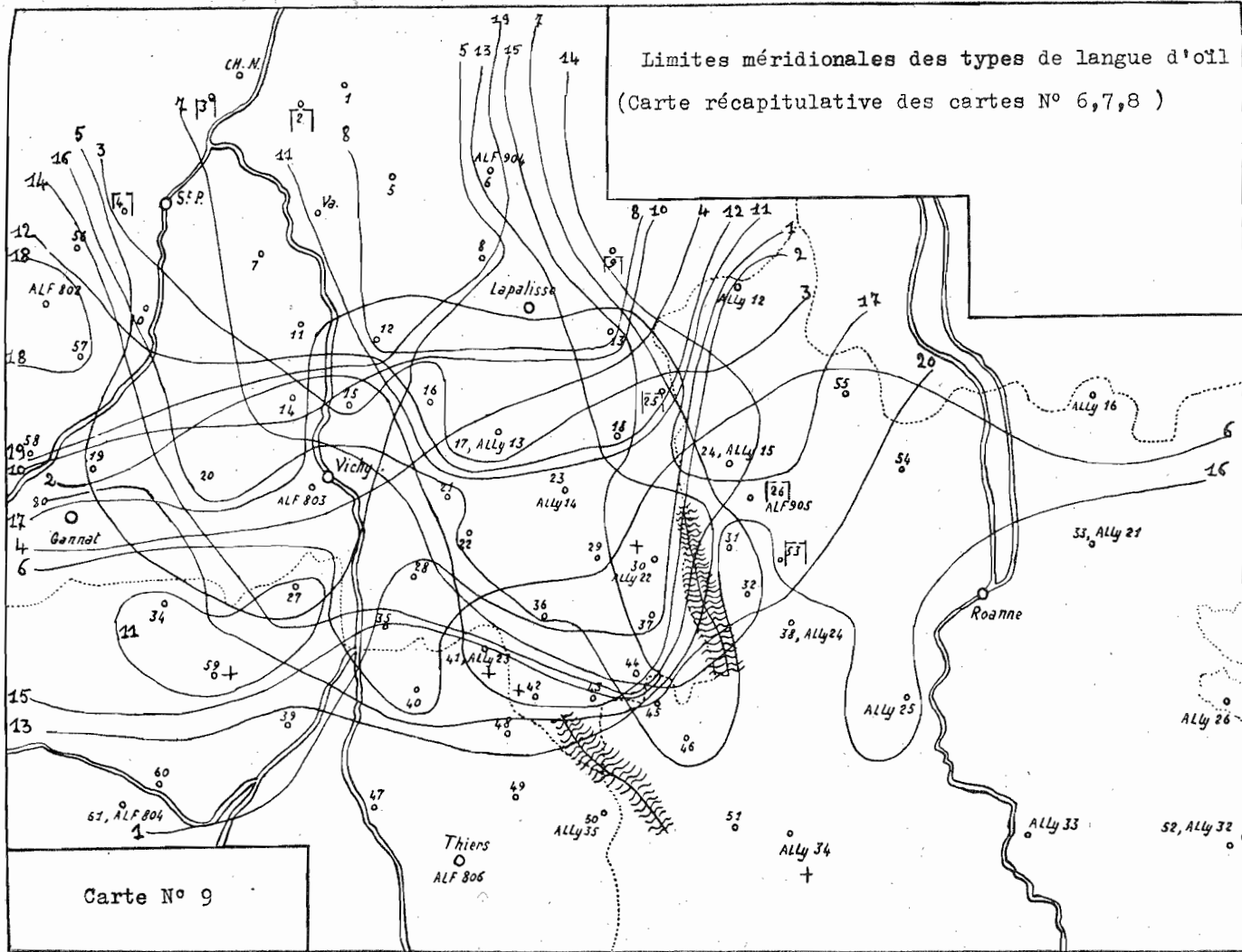
Je fais figurer sur les cartes n^{os} 8 et 9, ligne 20, la limite méridionale de ces deux spécialisations propres aux dialectes du centre de la France : « jucher » et « perchoir » jusqu'à Gannat à l'ouest, « couvrir, couverture » dans la vallée de la Sioule. Pour le perchoir, le Roannais dit : *jalimier (jaleni)*, l'Auvergne, *juchoir (juchadou)*, *juche, suchoir (suchadou...)* cf. carte n^o 17 b.

§ 62 — Le lexique des parlers du centre de la France n'a pas, à ma connaissance, été l'objet d'études d'ensemble de la part des spécialistes. Il ne me sera donc pas possible de procéder à la contre-épreuve que j'ai pu faire pour le lexique francoprovençal et, aussi, on le verra plus loin, pour le lexique auvergnat-provençal. Je me bornerai donc à ajouter à ma liste quelques exemples supplémentaires, pris dans les glossaires régionaux, ou cités dans les dictionnaires étymologiques comme appartenant aux parlers d'oïl.

§ 63 — *sanciau* « beignet, crêpe, omelette ».

ALF 940 ; Rouleau, *Sologne*, p. 42 ; D^r Piquand, *Montluçon*, p. 308 ; Choussy, *Bourb.*, p. 115 ; Duchon, *Varennes*, p. 103 ; Jaubert II, p. 300 ; M. Bonin, *Langy*, p. 30.

Limites méridionales des types de langue d'oïl
(Carte récapitulative des cartes N° 6,7,8)



Voici un mot typiquement bourbonno-berrichon. M. Brunet, dans son *Glossaire Bourbonnais* (inédit) note que le mot et la chose sont si répandus que l'Association des Bourbonnais de Paris s'est elle-même nommée *Le Sanciau*.... Cependant, il est difficile de savoir exactement ce que recouvre ce terme : à Franchesse (M. Brunet) c'est « un beignet », à Montluçon (D^r Piquand) aussi ; en Sologne et à Varennes (Choussy, Duchon, Jaubert, Rouleau) « une crêpe » ; dans le Centre (Jaubert) et pour Edmont, c'est « une omelette faite avec de la farine ».... J'ai relevé le mot seulement tout à fait au nord de mon domaine, au sens de « gâteau de cerises » et de « beignet ». Il est possible qu'en Limagne bourbonnaise, où Edmont l'avait noté aux points 802 et 803, le mot ait échappé à mon enquête, parce que j'ai demandé les noms des « gâteaux », non ceux de « l'omelette ». Il est certain cependant que le mot se perd avec la chose dans ces campagnes riches où l'on va facilement chez le pâtissier.

§ 64 — *le camus* « le rebouteur ».

ALF 1889, Point 800 ; Jaubert I, p. 201.

M. Brunet a raconté dans *Le Parler Bourbonnais* (inédit) l'histoire de cette famille de rebouteurs, spécialistes en fractures, qui exercèrent le métier de père en fils pendant tout le XIX^e siècle, et dont le nom est devenu un nom commun. Dans tout le Bourbonnais, le mot est synonyme de *gougneur* et le supplante quelquefois. Je l'ai relevé au nord-ouest de mon domaine à Bayet -10- et M. Ferrier l'a noté pour Etroussat. En Berry, il est synonyme de « sorcier ».

§ 65 — *les noïnces* « les jointures des doigts ».

ALLY 1098 ; *REW* n° 9053 ; Godefroy V, 600 ; R 33, 303 c.r. de Jeanroy ; Jaubert II, 116 ; A. Thomas, *Mélanges*, p. 133 ; Musset, *Aunis-Saintonge*, IV, 38 ; Puichaud, *Gâtinais*, p. 182.

Ce type vendéen, formé d'*oince* et d'un *n* qui peut être la consonne de l'article indéfini, *un'oince*, ou plus probablement le résultat d'une contamination avec *nœud* (*des doigts*) se trouve dans mon domaine

à Ussel d'Allier -57- et à Saint-Bonnet-de-Rochefort -58-. Sa signification exacte y est « dessus des jointures des doigts ».

On sait que la forme normale *oince* « jointure », issue de UNCUS + -IA, qui se trouve en Berry, Poitou, Saintonge et, sous la forme *roince*, d'après A. Thomas, en Nivernais (*inces* en Gâtinais), est attestée en ancien et moyen français (Rabelais, IV, 15^e éd. 1552). Quant au type *once*, de même sens et de même origine, il figure dans *Le Chevalier de la Charette* de Chrestien de Troyes (p. 125) et dans Montluc (Bibl. Nat. mss français 5011, f^o 219, r^o), et les parlers méridionaux l'emploient encore sous la forme *once*, *ounço*. Tout le centre et l'ouest de mon domaine, Montagne Bourbonnaise; Limagne (mais non la montagne auvergnate) connaissent ce dernier type, sous la forme *once*, toujours au sens de « dessus des jointures des doigts repliés (comme pour frapper à une porte) ».

§ 66 — *le néron* « la crasse protectrice sur la tête des nourrissons ».

ALLY 989 ; *FEW*, VII, p. 132 s.v. *Niger* ; Rouleau, *Sologne*, p. 63 ; D^r Piquand, *Monluçon*, p. 254 ; M. Bonin, *Langy*, p. 26.

C'était autrefois la coutume de laisser sur la tête des bébés une couche épaisse de crasse qui devait les protéger des maladies. En Bourbonnais, dans le Morvan et le centre de la France, cette croûte s'appelait *le néron* ou *noiron*. Dans mon domaine, ce terme est bien connu sous la forme *néron* en Limagne bourbonnaise ; il a débordé sur le Puy-de-Dôme où je l'ai relevé à Pragoulin -27- et Saint-Clément-Regnat -59- et sur le nord du Roannais (*ALLY* Point 12). Il s'oppose à *rave* ou à des dérivés de *rave* : *rabougnot* en Montagne Bourbonnaise, *rabière* dans les Bois-Noirs et le canton de Saint-Just-en-Chevalet, *rave*, *raviche* en Roannais.

§ 67 — Il serait facile d'allonger notre liste, mais on peut voir, d'ores et déjà, que ces nouveaux exemples, loin de les contredire, renforcent les indications données plus haut, et que ces nouvelles limites se superposent plus ou moins exactement à celles que j'ai déjà tracées sur les cartes n^{os} 6, 7, 8 et 9.

§ 68 — Le dessin de cette carte n° 9 est, sans doute, bien moins clair que celui de la carte n° 5, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner : les limites phonétiques, elles aussi, sont, dans cette région mixte, largement étalées et presque toujours sinueuses. Aucune barrière géographique ne sépare ici les pays de langue d'oïl des pays de langue d'oc et seules des raisons d'ordre ethnographique et social ont pu s'opposer à la fusion (cf. *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal*, Conclusion § 144). Ce faisceau de lignes embrouillées nous permet tout de même, me semble-t-il, de faire les remarques suivantes :

a) En règle générale, la limite des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, qui correspond à un faisceau très important de limites phonétiques, n'est pas dépassée par les types venus du nord ; lorsqu'elle l'est, c'est presque toujours à l'ouest, en Limagne, alors que dans la partie montagneuse, le fait est exceptionnel.

b) Il est exceptionnel aussi qu'un type bourbonnais pénètre dans le département de la Loire par la vallée qui sépare le massif de la Madeleine de celui des Bois-Noirs ; il est rare qu'un type bourbonnais pénètre en Roannais, soit en débordant la ligne de crête des Monts de la Madeleine, soit en empruntant le seuil qui fait communiquer, au nord de ce massif, les vallées de la Loire et de l'Allier (lignes 6, 17, 20 seulement) ; en revanche, les types communs aux dialectes bourbonnais et bouguignons s'y enfoncent plus largement (ligne 16).

CHAPITRE III

MOTS AUVERGNATS OU PROVENÇAUX

§ 69 — Pour les références phonétiques, je renvoie à ce que j'ai dit au début du Chapitre II, § 42, et à la carte n° 1. J'ajoute que, si l'on ne trouve sur la carte n° 1 aucun trait de phonétique provençale au nord des lignes n° 2 et 3, en revanche certains traits occitans caractéristiques restent en deçà de la ligne n° 1 : le changement de D latin en z par exemple et l'amuissement de *n* devenu final n'ont lieu que dans les parlars situés tout à fait au sud-ouest de mon domaine.

Voici les documents lexicologiques :

1 — *l'ètève* « le manche de l'araire ».

§ 70 — *ALF* 1848 ; *AIS* VII, 1439 ; *ALLy* 135 ; *ALG* II, 266 ; *REW* 8269 ; Godefroy s. v. *estoyne* ; Mistral, *Trésor*, I, 1060 ; Lévy, *Prov.* III, 322 ; J. T. Avril, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, 321 ; S. Palay, *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon*, 649 ; *Comptes Consulaires d'Albi*, Glossaire, publiés par A. Vidal et A. Jeanroy, Toulouse, Ed. Privat, 1900 ; G. Castellana, *Dict. Niçois-Français*, 113 ; Arnaud et Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, 63 ; P. Nauton,

Saugues, 111 b ; A. Dauzat, *Vinzelles*, p. 110, n° 1913 ;
A. Kuhn, *Z.f.R.P.* 55, 564 ; A. Thomas, *R.* 38, 149.

Ce type, issu d'une base * STEVA, latin classique STIVA, est provençal, et sans doute beaucoup plus largement répandu que ne le ferait supposer la carte de l'ALF : celle-ci est limitée au sud-est de la France ; au surplus, elle ne distingue pas le mancheron de la charrue du manche de l'araire. Or Mistral le donne comme limousin, languedocien, gascon et marseillais, et les dictionnaires ou lexiques énumérés en tête de ce paragraphe l'ont enregistré aussi bien à l'ouest qu'à l'est et au centre du domaine occitan.

De la base * STEVA est sorti aussi un type d'ancien français, rare, *estoive*, qu'il faut, d'après A. Thomas, reconnaître à travers une mauvaise lecture de Godefroy et de Carpentier : *estoyne* « pièce de bois qui entre dans la construction d'une charrue », mot qui figure, avec un seul exemple, de 1458, chez Godefroy.

Dans mon domaine, toutes les formes rencontrées sont phonétiquement des formes provençales issues de * STEVA sans diptongaison de E long : *ètève* en Limagne, *itèvo* dans les montagnes auvergnates, *aètèva* dans la Montagne Bourbonnaise. Or, la limite de l'aire *ètève* coïncide presque exactement avec celle de P latin intervocalique devenu b (cf. supra § 7 et carte n° 1).

Ce type s'oppose à des formes issues de CAUDA, qu'on trouve en Bourbonnais et en Roannais, exception faite du canton de Saint-Just-en-Chevalet. Dans les parlers de ce canton j'ai relevé un type *pua*. Ce mot désigne dans l'ensemble de mon domaine « le fourchon, la dent de râteau ou de herse ». Son emploi au sens de « manche de l'araire » atteste le malaise sémantique déjà observé au point de rencontre de deux aires lexicologiques.

Il est possible que la limite tracée sur les cartes n° 10 et 13 (ligne 1) soit une limite en léger recul, au nord, où les formes françaises *queue* (pour « la queue de l'animal » comme pour « le manche de l'araire ») creusent une poche dans un domaine où l'on devrait avoir *coue*, avec accent sur e sourd, comme on a *roue*, *pipye* (cf. *La Rencontre*, S. I, ch. III), c'est-à-dire à Creuzier -15-, Arfeuilles -18-, Saint-Bonnet-des-Quarts -24-. (A La Chapelle -22- on a *couè* phonétiquement régulier).

Limites septentrionales d'extension des types suivants:

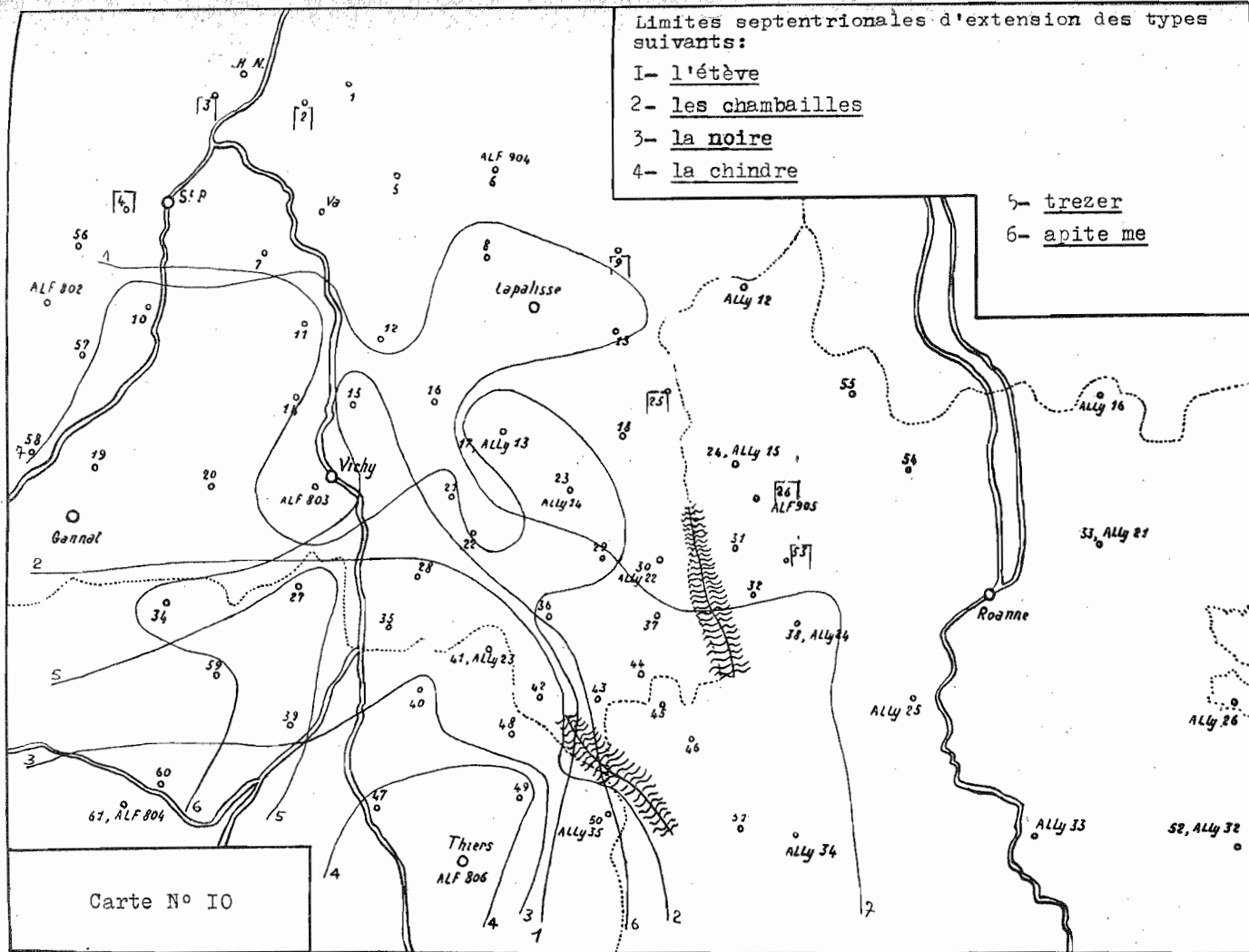
- 1- l'étève
- 2- les chambailles
- 3- la noire
- 4- la chindre

- 5- trezer
- 6- apite me

ERRATUM: Légende.

Lire: 6 - gaucher

7 - apite me



Voir la carte 17 c. A l'est, le type *étève* a pu, jadis, atteindre la ligne de faite des Monts de la Madeleine et des Bois-Noirs, et les formes patoises *couè, coua, couo*, phonétiquement régulières, qui désignent « la queue de l'animal », remplacer, par métaphore, un *étève* tombé dans l'oubli, dans cette partie de la montagne bourbonnaise et auvergnate. Mais il serait hasardeux de l'affirmer et il est possible aussi que le type auvergnat n'ait jamais pénétré jusque là.

2 — *les chambailles* « les jarretières ».

§ 71 — *ALF* 714 et Suppl. 292 ; *AIS* VIII, 1565 ; *ALLy* 1142 ; *FEW* II, 1, p. 113 ; Ronjat III, p. 462.

Le composé CAMBA + LIGARE recouvre, en gros, le domaine occitan ; on a *kameligue* au sud-ouest, *chambaille* dans le Massif Central et des types *lie-chambe* au sud-est, dans les Alpes. Le type *chambaille* se rencontre, dans mon domaine, dans toutes les localités du Puy-de-Dôme (*la chambaila*) et quelques localités du département de l'Allier, dans la Montagne Bourbonnaise (cf. cartes n^{os} 10 et 13, ligne 2 et cartes 38 et 39). Il s'oppose au type français *jarretière* en Bourbonnais et au nord du Roannais, à *lien de chausses* (*yan-t-chausses*) au sud du Roannais et çà et là en Bourbonnais. Ce dernier type se trouve aussi, çà et là, en Limagne auvergnate (communication de M. Mazaleytrat).

La limite de *chambaille* est-elle ancienne ? Elle n'a pas dû changer sensiblement de place. En effet, en Bourbonnais, *jarretière* a remplacé non pas *chambaille*, mais *lien de chausses*, *lien*, que l'on trouve, formant buttes-témoins, à Creuzier -15- (*yan-t-chausses*), à Servilly -8- et à Châtel-Montagne -23- (*yan*) (cf. carte n^o 38).

3 — *la noire* « la puce ».

§ 72 — *ALF* 1100 ; *AIS* III, 474 ; *ALLy* 532 ; *ALMC* 359 ; *FEW* VII, p. 134-135.

Ce type d'ancien provençal et de provençal moderne est bien vivant encore en Auvergne, et je l'ai rencontré dans quelques localités de

mon domaine, sous les formes : *nïro*, *nèyro*. Cependant, il s'efface peu à peu devant les dérivés de PULICE, *pyaoze*, *pyouze*, comme dans d'autres régions provençales.

Il est probable que la limite que j'ai tracée (cartes n^{os} 10 et 13, ligne 3) marque un recul par rapport à l'état ancien. Je pense que la ressemblance des types patois *pyaoze*, *pyouze* avec le français *puce* est la raison principale de ce recul.

Le Bourbonnais a des formes *pyaoze*, *pyouze* et *puz* au nord, le Roannais *puze*, *pyaode*.

4 — *la chindre* « la punaise ».

§ 73 — *ALF* 1105 ; *AIS* III, 473 ; *ALLy* 533 ; *ALG* I, 59 ;
ALMC 358 ; *FEW* II, 1, p. 673 ; *Ronjat* I, 251.

Le type issu du latin CIMEX est provençal : il ne se rencontre pas, sur le territoire gallo-roman, ailleurs que dans le sud de la France, où il est attesté dans l'ancienne langue. En Auvergne, il est conservé dans la montagne. Deux localités de mon domaine, Dorat -47- et Palladuc -49-, connaissent un dérivé de CIMEX, *chindre* (avec une voyelle à demi nasalisée) pour désigner « la punaise ».

Il est probable que l'aire de *chindre* était plus étendue autrefois : le type *punaïse*, sous des formes plus ou moins patoises, recouvre tout le reste de mon domaine. Ça et là on rencontre le type *bardane*.

La présence de ce type provençal dans les parlers de ces deux localités, à la limite nord-est du département du Puy-de-Dôme, atteste une fois de plus le caractère occitan du lexique de ces parlers. C'est pourquoi j'ai cru bon de la signaler (cf. Cartes n^{os} 10 et 13, ligne 4).

5 — *trezer* « piler (le sel) ».

§ 74 — *ALF* 1017 ; *AIS* V, 1009 ; *ALLy* 605 ; *REW* 8923 ;
Lévy, *Prov.*, VIII, p. 472 ; Dornheim, *Ardèche*, in
V.K.R., t. 9, p. 319.

La carte de l'ALF révèle la présence de verbes issus d'une base * TRITIARE dans la plus grande partie du domaine occitan, au sens de « broyer, écraser, piler ». Ce dérivé roman du latin TRITUS « moulu, frotté, usé » (p. p. de TERO) paraît inconnu des parlers du nord de la France.

Dans mon domaine, il forme une aire peu étendue (cf. carte n° 16 a et cartes n° 10 et 13, ligne 5) dont la forme est curieuse : *trezer*, *trazer*, « piler » a dû être recouvert à l'est, dans la région de Thiers, par le lyonnais *pizer* (cf. supra, ch. I, § 39, note 9), devenu *piller* selon la phonétique auvergnate. La Montagne Bourbonnaise a *piler*, *pila*, *mor* (MOLERE) ou *écraser*, et la Limagne Bourbonnaise *égruger* (cf. supra Ch. II, § 46).

L'aire actuelle *trezer* « piler » est une butte-témoin de l'état ancien et voici encore un type provençal qui ne dépasse pas la limite de conservation de T intervocalique (cf. supra, Carte phonétique de référence n° 1).

On trouve, à côté de *trezer*, *trazer*, un dérivé *trazaden* « pilon à sel », mais ceci dans certaines localités seulement ; d'autres emploient un dérivé de « piler » *pilodo* ; *trezer*, isolé, ne tardera pas à disparaître.

6 — *gaucher* « tasser ».

§ 75 — ALLy 41, 191 et 210 ; REW 9492 ; Lévy, *Prov.*, IV, p. 83 ; A. Thomas, *R.* 42, p. 404-406.

Ce type, avec ses dérivés, est vieux francoprovençal (Isère) et vieux provençal (Auvergne, Limousin) et remonte au germanique WALKAN. Il est, le plus souvent, dans les anciens textes, appliqué au foulage du drap, mais *gauchar*, *gouchier*, *gochi*, *gaucha* est encore vivant en Dauphiné, en Lyonnais et en Auvergne au sens général de « fouler », de « fouler avec le pied », et de « tasser ».

Dans mon domaine, on trouve *gaucher* seulement pour « tasser le foin (sur le char et dans le fenil) », dans la plupart des localités auvergnates. Voir la limite que j'ai tracée pour l'extension de ce mot provençal, sur les cartes n° 10 et 13 (ligne 6). Il s'oppose, dans

le sens de « tasser », à *égaler*, *ataper*, *sater* en Bourbonnais, *mailler* dans quelques localités limagnoises, et *brailler* en Roannais.

Les verbes qui signifient « fouler » ne se rencontrent plus guère que dans l'expression « fouler la vendange » ; or dans la plus grande partie de mon domaine, il n'y a plus de vigne. Seul le vignoble de Saint-Pourçain subsiste encore, quoique très réduit. A Bayet -10- et Fleuriel -56- « fouler la vendange » se dit *fouler*. A Châtel-Montagne -23-, où il y avait de la vigne autrefois, on disait : *brailler*, et, à Isserpent -17-, *champir*.

7 — *apiter* « attendre ».

§ 76 — *AIS* VIII 1642 ; *ALLY* 375, 673 ; *ALMC* 704, légende ; *FEW* III, p. 319 ; *REW* 3039, 2 et 8137 ; Choussy, *Bourb.*, p. 64 ; Duchon, *Varennes*, p. 56 ; c. r. d'A. Thomas d'un livre de Behrens, R. 40, 111-112 ; M. Bonin, *Langy*, p. 19.

C'est l'ancien provençal *apeitar* « attendre », issue de *ASPECTARE (latin EXPECTARE). Il est très vivant dans la plus grande partie de mon domaine, en général sous la forme *apiter*, *apita*, quelquefois *piter*, mais, sauf exception, seulement à l'impératif : *apite me*, *pito me*, *pita me* ; au nord de mon domaine, à Droiturier -13-, Servilly -8-, on trouve une autre forme, *épiter*. Le glossaire de Choussy donne pour le canton de Varennes-sur-Allier les deux verbes, *apiter* et *épiter*, avec la définition « attendre, regarder, écouter » sans préciser davantage ; celui de Duchon donne *épiter* « épier, guetter », et celui de M. Bonin, pour Langy, *épiter* « épier, attendre ».

En fait, il doit y avoir deux mots :

1°) *apiter*, auvergnat *apita*, vieux provençal *apeitar* « attendre ».

2°) *épier* « guetter, épier, regarder » qui, en rencontrant *apiter* dont le sens n'est pas très éloigné, a pu prendre un *t* analogique. Ce verbe *épier* est d'ailleurs souvent renforcé, comme le montre la carte de l'*ALLY* « le chat guette la souris », où l'on trouve les formes *pider*, *apimer*, *épicher* (+ *guincher*), et il a pu devenir *épiter* (cf. dans le

Morvan *épiter* « épier, espionner ») soit par contamination avec *guetter*, soit au contact de *apiter*.

C'est peut-être, en définitive, la proximité de *épier*, *épiter* qui a permis à *apiter* de survivre et même de s'étendre ; on le trouve au sud-ouest du Roannais, au sens d' « attendre » ou de « regarder » (*ALLY*, Point 33) (1).

Voir sur les cartes n^{os} 10 et 13, la ligne 7. La limite a légèrement reculé, au nord, depuis 1900 : les verbes *apiter* et *épiter* ne se trouvent plus dans le canton de Varennes. Le nord du mon domaine et le Roannais ont : *attendre*.

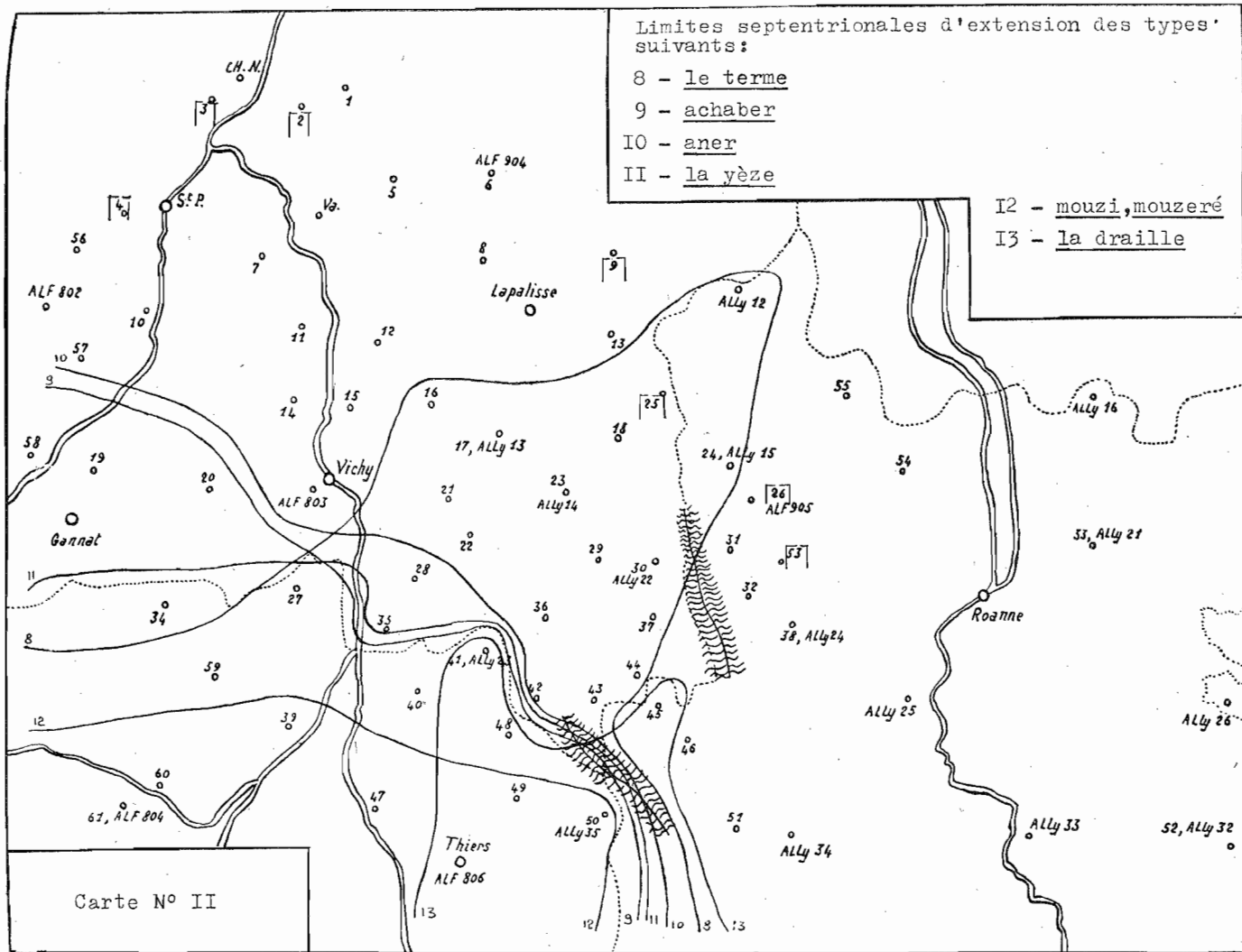
8 — *le terme* « le talus, le tertre ».

§ 77 — *ALF* 1908 ; *AIS* III, 424 a, VII, 1421 c ; *ALLY* 834 ; *ALMC* 110 ; *REW* 8665 ; A. Thomas, *Essais*, p. 390 ; Godefroy s. v. *terne* ; Grandgagnage, *Dict. Etym. Langue Wallonne*, II, p. 428.

La langue provençale possède un mot issu de *TERMINE pour désigner le « tertre » ou le « talus » : *terme* dans le fragment de la *Chanson Provençale d'Antioche*, *termé*, *terme* en provençal moderne, dans le Massif Central. A l'extrême nord du domaine français, on retrouve ce type, avec une évolution phonétique différente, sous la forme *terne*, *tierne* pour « tertre, monticule ». Il est attesté plusieurs fois dans l'ancienne langue et vivait encore en Wallonie il y a cent ans.

Dans mon domaine, il est très vivant dans la plupart des localités du Puy-de-Dôme et dans toute la Montagne Bourbonnaise, d'où il a débordé sur le versant roannais des Monts de la Madeleine. L'aire de *terme* « talus, tertre » se présente comme une aire en recul du côté de l'ouest : on trouve, pour désigner cette notion, le français *tertre* à Effiat -34- et Saint-Bonnet-de-Rochefort -58- ; plus au nord,

(1) Je n'ai pas relevé *appito* à Coutouvre (Mercier 2, 174, cité par *FEW*). Il ne faut pas oublier que l'auteur des *Contes de Jean-Pierre* était un patoisant instruit, qui a pu se laisser influencer par la forme provençale.



quelquefois concurremment, le patois *tureau* et le français *talus*. Il est probable que *tertre* a remplacé, peut-être anciennement, *terme* (cf sur les cartes n^{os} 11 et 13, la ligne 8). Le Roannais a *tureau* sur les pentes des Monts de la Madeleine, *talus* dans la plaine, *barne* au sud-est.

9 — *achaber* « finir ».

§ 78 — *ALF* 574 à 578 ; *ALLY* 1244 ; *FEW* II, 1, p. 339-340.

Le provençal *acaba* (ancien provençal *acabar*, dérivé du latin *CAPUT*) s'oppose, sur l'ensemble du territoire français, à « finir » et non pas à « achever ». Le verbe français « achever » n'est pas inconnu des patoisants, mais il reste pour eux, comme d'ailleurs « terminer », un terme littéraire qu'ils n'emploient pas volontiers, en dehors de certains cas : on peut dire en français local : « ce travail m'a achevé », c'est-à-dire « épuisé », mais on dit : « j'ai fini mon travail », etc...

Si l'on considère les cartes de l'*ALF* citées ci-dessus, on s'aperçoit que « finir » tend à remplacer le provençal *acaba*, *atsaba*, *àchaba* qui résiste mal, sauf en certains points du Massif Central, et notamment en Auvergne. Dans mon domaine, on trouve *tsaber*, *chaber*, *achaber* dans toutes les localités du Puy-de-Dôme et le canton de Gannat.

Partout ailleurs, on dit couramment *finir*, *fini*. (Cf. sur les cartes n^{os} 11 et 13, la ligne 9).

10 — *aner* « aller ».

§ 79 — *ALF* 22-32, 1431-3 et 530 ; *ALLY* 1283, 1284, 1285 ; *FEW* I, p. 84 ; A. Dauzat, dans *Mélanges Grandgagnage*, p. 121-131.

Le provençal *ana* « aller » (vieux provençal *anar*) a fait couler de l'encre. Il ne m'appartient pas de reprendre ici les controverses relatives à l'étymologie de ce verbe. Il me suffit de savoir qu'il y a là un type provençal bien caractérisé qui, dans mon domaine, sous les formes *ner*, *aner*, recouvre toutes les localités du Puy-de-Dôme, en gros le canton de Gannat, et deux localités du canton de Cusset au sud de Vichy, et ne se rencontre jamais au nord de la limite que

j'ai tracée (cartes n° 11 et 13, ligne 10). Partout ailleurs on emploie *aller* et, çà et là, en Roannais, le continuateur de MOVITARE, *moda*.

11 — *la yèze* « l'église ».

§ 80 — ALF 453 ; AIS IV, 783 ; ALLy 907 ; FEW III, p. 203 ;
J. Jud, R. 49, p. 600-601 et R.Li.R 1934, n° 37-40, p.
49-52.

Pour « église », le midi de la France et l'Italie ont conservé un type *gleiza*, *chiesa*, issu peut-être directement du grec vulgaire CLESIA, avec chute de la voyelle initiale. Le nord de la France et le domaine francoprovençal au contraire, ont des formes issues du latin ECCLESIA, d'où *église*. Il faut faire exception toutefois pour les parlers picards et wallons : les anciens textes de cette région offrent, à côté de *église*, de nombreux exemples de la forme *glise*.

En provençal moderne on trouve *gleyzo*, *gleyo* avec chute de *z* intervocalique, et *lyèzo*, *yèzo* là où le groupe *gl* est devenu *gly* puis *ly*, puis *y* par palatalisation. C'est le cas de l'Auvergne et des localités auvergnates de mon domaine, où l'on a : *yèzo*, *yaèzo*, *yizo*. La limite septentrionale de cette aire auvergnate (sur les cartes n° 11 et 13, ligne 11) coïncide avec la limite des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Partout ailleurs, on a des types patois dérivés de ECCLESIA, *éyiz*, *élyiz*, ou le type français patoisé *égliza*, *aégliza*. J'ai rencontré dans quelques localités une curieuse forme masculine *le lyèz* qui est sans doute un singulier refait sur une mécoupure, *l'éyèz* ayant été interprétée comme un masculin pluriel, *les yèz*.

12 — *mouzi*, *mouzre* « traire ».

§ 81 — ALF 1323 ; AIS VI, 1194 ; ALLy 378 ; REW 5729 ;
Gilliéron et Mongin, *Revue de Philologie Française et
de Littérature*, tome XX, 1906, p. 90.

Les représentants du latin MULGERE sont, dans mon domaine, *mouji* à Ennezat -61-, *mouzi* à Luzillat -39-, *mozi* à Dorat -47-, *mouzeré* à

Palladuc -49-, *mouzre* à Arconsat -50-. Dans les deux dernières localités, l'accent porte sur l'initiale et l'*r* est sans doute analogique des types patois et français de la conjugaison en *-re*, du type *panre*, *prendre*. *mozi* et *mouji* ont passé à la conjugaison en *-ir*, *-i* comme en beaucoup d'autres points au sud de la France.

On le voit (cartes n^{os} 11 et 13, ligne 12), cette aire qui continue l'aire provençale a une forme curieuse : les descendants de MULGERE semblent avoir reculé en bon ordre sur tout le front, devant le type bourbonnais *ajouter* que nous avons déjà étudié (cf. ci-dessus chapitre II, § 54. Voir aussi la carte n^o 17 a).

Ceci est d'autant plus étonnant que les formes dérivées de MULGERE, *mouzi*, *mouzre* sans consonne d'insertion n'ont pu entrer en conflit homonymique avec le verbe issu de MOLERE qui est, dans toutes les localités du Puy-de-Dôme, la plus grande partie de la Montagne Bourbonnaise et du canton de Gannat (cf. *La Rencontre*, § 137), *mor*, *mour* : la frontière des types issus de MULGERE se trouve ainsi sensiblement plus méridionale que la frontière MOLERE *moudre*, d'une quinzaine de kilomètres au moins.

Si « MULGERE doit commencer à vivre là où la phonétique le délivre de la redoutable homonymie » et bien que « toujours quelque oscillation se (produise) à la frontière (des) aires », comme l'écrivent Gilliéron et Monjin (op. cit. p. 94 et 95) je pense qu'il faut tout de même expliquer ce décalage.

En fait, je crois que les formes issues de MULGERE étaient des formes très exposées : au point de vue morphologique, elles hésitaient entre deux conjugaisons ; au point de vue lexicologique, elles étaient isolées en face du couple *ajouter* « traire », *ajoutoir* « seau à traire ». Comme il n'y avait pas de nom d'instrument dérivé de *mouz...* on a dû emprunter d'abord *ajoutoir*, et le verbe correspondant a suivi. Aujourd'hui, d'ailleurs, dans plusieurs localités on dit : *mouz...* pour « traire » et *ajoutoir* pour « seau à traire ».

La limite indiquée est donc probablement une limite en recul.

13 — *la draille* « le couloir à bois ».

§ 82 — *ALF* 1218 ; *AIS* III, 535 c ; *ALLY* 841 ; *ALMC* 116 ; *REW* 8839 ; Dornheim, *Ardèche*, in *V.K.R.* Tome 9, p. 233 ; D^r Pommerol, *Limagne* s. v. *drolio* ; Lhermet, *Aurillac*, p. 26 ; P. Nauton, *Saugues*, p. 46 ; Mistral, *Trésor*, I, 825 ; Ronjat, *La Famille Etymologique de provençal draio*, *R.L.R.* Tome 59, p. 77-113.

Ronjat a consacré un long article à cette famille et pense qu'il faut faire remonter *draio* « piste, chemin, passage » à *TRAHEA* ou **TRAGA*, non à *TRAG(U)LA*. Quoi qu'il en soit, il existe un type provençal *draio* « piste tracée par les troupeaux, chemin à peine tracé, passage, couloir à bois ». L'aire d'extension de ce type lexicologique comprend la Provence proprement dite, le Languedoc, le sud de l'Isère (domaine francoprovençal) où il est attesté dès 1329, au sens de « couloir », le Limouzin, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire. En Auvergne, le verbe *draya* « se sauver, courir » que signale Dauzat à Vinzelles (*Gloss. Etym. Patois Vinzelles*, p. 72) se rattache sans doute à *draio*.

Dans mon domaine, *drày*, *drayo* existe, mais seulement au sens de « couloir pour faire descendre les bois » et, en conséquence, je ne l'ai relevé que dans la partie montagneuse (cf. sur les cartes n^{os} 11 et 13, la ligne 13 et aussi la carte 17 d) de la zone auvergnate. C'est peu, il est vrai, mais cette petite aire que prolonge, au sud, le versant auvergnat des Monts du Forez (cf. *ALLY* 841) atteste, du point de vue du lexique, l'appartenance de ces parlers à la langue d'oc, et les oppose nettement à ceux du Bourbonnais et du Roannais. D'ailleurs, ce mot a dû exister aussi en Limagne, car le Glossaire du D^r Pommerol cite la *drolio* « trace de quelqu'un dans une récolte ». Le couloir ou le passage pour descendre les bois se nomme *charrière* en Roannais et sur le pourtour de la Montagne Bourbonnaise, *traîne* dans la partie la plus élevée des Monts de la Madeleine, à 23, 30, 44, 31, 38 et aussi, en Auvergne, à 40.

14 — *l'ambanne* « le fanon (de la vache) ».

§ 83 — *ALLY* 281 ; *ALMC* 117 ; J. Jud, *R.* 49, p. 395, note.

J. Jud signale, en note, à la fin de l'article qu'il a consacré à *auvent*, *amban*, *amvan*, ce type *ambanne* dont il n'aperçoit pas claire-

ment, dit-il, l'étymologie mais qui est, de toute évidence, un composé de BANNA « corne ».

Il semble propre à l'Auvergne. Il est donné par Michalias, pour Ambert : *enbano* « fanon chez les bovidés » ; l'ALLY le note dans les Monts du Forez et je l'ai relevé moi-même dans la plupart des localités auvergnates, dans le canton de Saint-Just-en-Chevalet, et dans la Montagne Bourbonnaise : *ambannò*, *ambanna*, *ambanne* pour le « fanon de la vache », une seule fois au sens de « ventre gras des oies ».

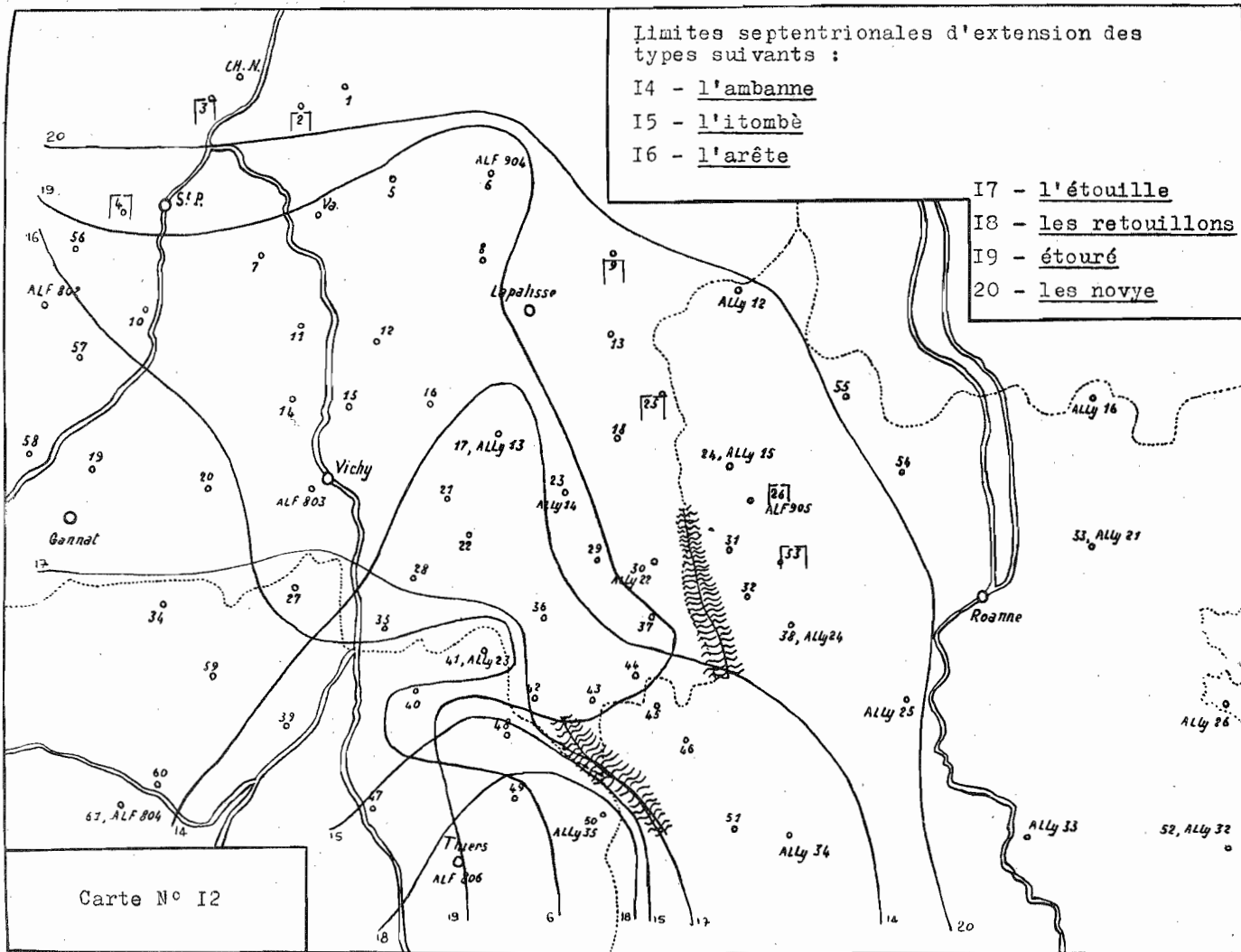
On pourra voir sur les cartes n^{os} 12 et 13, ligne 14, la limite de cette aire.

Il me reste à signaler une très curieuse forme : à Saint-Clément-Regnat -59- « le fanon de la vache » est *la balène*, et à Luzillat -39-, Palladuc -49- *l'ambalène* qui semble un composé d'*ambanne* et de *balène*. Que faut-il penser de ce type *balène* ? Est-ce une plaisanterie ? (Cf. certains dérivés de *BALLA, FEW I, p. 216). Une association d'idées ? Mais les patoisants connaissent-ils les « fanons » de la baleine ?

Nous avons déjà étudié le type bourbonnais *nappe* (cf. § 52, cartes 7 et 9) : l'aire *nappe* et l'aire *ambanne* ne sont pas partout contiguës : on trouve, entre elles deux, des types divers : *gourmène*, *bambeau*, *grumette*, *ganache*... Quelquefois les patoisants ignorent le nom du fanon.

15 — *l'itombè* « l'aiguillon ».

§ 84 — ALF 1426 ; AIS VI, 1243, 1 ; ALLy 124 et 126 ; REW 8261 ; P. Nauton, *Saugues*, p. 112 ; Dornheim, *Ardèche, V.K.R.* t. 9, p. 374 ; Meinecke, *Lastic*, p. 98 ; Dauzat, *Vinzelles*, p. 110, n^o 1915 ; Mistral, *Trésor* s. v. *estoumber* ; F. Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne*, Paris 1861, *étombet* ; Godefroy s. v. *estombel* ; Du Cange *ESTAQUA ; A. Thomas, *R.* 38, p. 398 et 40, p. 114 ; A. Graur, *R.* 53, p. 202 ; E. Legros, *V. R.*, 1950, 11, p. 170 et sq., et *Enquêtes du Musée de la vie wallonne*, 1954, t. VII, p. 106-115.



Dans l'article si clair qu'il a consacré à *l'estombel* « l'aiguillon », A. Thomas rappelle que l'exemple unique de Godefroy est emprunté à Du Cange, enrichi par Carpentier, qui précise ses sources : *estombel* figure dans un document auvergnat (canton de Billom, arrondissement de Clermont-Ferrand) de 1470. J'ai pu, à l'aide des ouvrages cités plus haut, tracer l'aire d'extension de ce type, qui se présente sous des formes très diverses, certaines comportant un élargissement : *estomba*, *estombou*, *estaromber*, *estalombou*, etc... : elle comprend l'Auvergne (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire) et déborde sur la Lozère et l'Ar-dèche ; elle mord un peu sur la Loire au nord-est.

Il faut sans doute, avec A. Thomas, rapprocher toutes ces formes auvergnates des formes italiennes et les faire remonter au latin vulgaire *STUMULU pour STIMULU et supposer des formes *STUMBULU et *STUMBELLU. Quant aux formes wallonnes *stombe* et *strompe*, il est plus que probable qu'elles se rattachent à la même racine.

Dans mon domaine, comme à Vinzelles, *l'estombel* de l'ancien auvergnat est devenu régulièrement *l'itombè* ; je ne l'ai relevé que dans quelques communes de la montagne (cf. cartes n^{os} 12 et 13, ligne 15). Il désigne, en général, le petit aiguillon de bouvier, mais quelquefois le grand aiguillon de labour. En Limagne, on trouve les formes *éguillon*, probablement empruntées au français, *aguillon* dans la Montagne Bourbonnaise et en Roannais. On trouve aussi en Roannais un type *jeuze*, *jize* qui est habituellement le nom du grand aiguillon de labour.

16 — *l'arête* « la barbe de l'épi ».

§ 85 — AIS VII, 1478 ; ALLy 102, annexe ; FEW I, p. 138 et 139 et note 1 ; *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* I, p. 598.

Les descendants de ARISTA (*ARESTA) n'ont conservé le sens du latin classique « barbe d'épi » en gallo-roman, qu'en trois zones d'inégale importance, mais relativement peu étendues. En liaison avec le Piémont, le provençal alpin a *aresto*, à Lallé, en Haute-Ubaye, et dans le Queyras ; en liaison avec la Suisse Romande (Valais *arèité*, Vaud *arête*, Berne *alètr*) on trouve *oletr* à Bournois dans le Doubs.

Je pense qu'il n'y a pas à tenir compte de l'indication du *Dictionnaire Général* qui signale le français *arête* « barbe d'épi » car il peut, comme l'indiquent d'ailleurs les auteurs de ce dictionnaire, avoir été repris au latin ou, comme le pense plutôt M. von Wartburg (loc. cit.), être d'origine dialectale.

Reste une troisième aire de conservation du sens premier de ARISTA, le Massif Central. On trouve pour « barbe d'épi » à Vinzelles *lyito*, en Limagne *lito*, et l'ALMC (volume à paraître) de M. P. Nauton, montrera que *arête* « barbe d'épi » est largement répandu dans les départements de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal, et de l'Aveyron. J'ai relevé moi-même ce type dans la plupart des localités du Puy-de-Dôme qui figurent sur ma carte, (Saint-Victor -48- et Arconsat -50- sont des villages de montagne où l'on cultive très peu de blé) et dans le canton de Gannat (cf. cartes n^{os} 12 et 13, ligne 16) rarement sous la forme *arito*, *aràèt*, plus souvent sous la forme dissimilée *l'alèt*, *l'alito* ou, avec mécoupure, *la yito*. Le sens est « barbe d'épi, débris de vannage ». Bourbonnais et Roannais disent, dans ces deux sens, *épillons*, *épyessons*, ou d'autres dérivés d'*épi*.

17 — *l'étouille* « l'éteule ».

§ 86 — ALF 1557 ; AIS VII, 1461 ; ALLy 72 ; REW 8265 ; A. Dauzat, *Essais*, 2^{me} série, p. 33 ; A. Thomas, R. 21, p. 442, *Essais*, p. 150 et 238 ; A. Graur R. 53, p. 203.

Les linguistes se sont assez penchés sur le type arverno-limousin *estolha* pour que je n'aie pas à y revenir. Il faut, d'après A. Thomas, le faire remonter à un type *STUCULA pour STUPULA, doublet de STIPULA, attesté chez Varron. (Cf. *MANUCLUS à côté de *MANUPLUS, MANIPULUS).

A. Dauzat pense, lui, que la forme *estolha* est le produit d'une confusion entre les groupes palatalisés *kly* et *ply*. En ce qui me concerne, je n'oserais hasarder cette hypothèse, n'ayant aucune preuve que la partie de mon domaine qui connaît le type *étouille* ait palatalisé *pl*, *bl*.

L'estolha « éteule » du Massif Central est devenue, dans la partie provençale de mon domaine, *étouillo*, *itouillo*. La limite de cette forme

provençale, qui s'oppose à *étrouble* (STUPULU) en Roannais et Bourbonnais, coïncide très exactement avec la limite des départements (cf. cartes n^{os} 12 et 13, ligne 17).

A Lachaux -41- j'ai relevé un substantif dérivé, *les étouillons* « les chaumes » ; ailleurs, sur la frontière du type *étouille*, les chaumes s'appellent *les étroublons*, comme en Bourbonnais et Roannais : ce type profite du désarroi de la région auvergnate qui, comme nous allons le voir, possède plusieurs mots pour « les chaumes ».

18 — *les retouillons* « les chaumes ».

§ 87 — ALF 1557 ; AIS VII, 1461 ; ALLy 71 ; ALG II, 245 ; REW 7252 a ; Mistral, *Trésor* II, p. 776 ; Lhermet, *Aurillac*, p. 21 ; P. Nauton, *Saugues*, p. 107 ; A. Dauzat, *Vinzelles*, p. 185 ; R. 47, p. 543 ; R. 48, p. 148 ; R. 50, p. 607 ; Malkiel, *Romance Philology* I, 3, 209-234.

Le magnifique article de M. Malkiel a fait toute la lumière sur l'histoire de cette famille de mots que l'on retrouve dans les parlers ibéro-romans, italiens et provençaux pour désigner « les chaumes » : espagnol *rastrojo*, portugais *rastolho*, catalan *restoll*, provençal ancien *restolh*, *rastolh*, provençal moderne *rostoul*, *restoul*, *rastouè*, *rastoul*, *rastouy*, *restoulh*, napolitain *restocchia*, etc...

Il montre comment on peut rendre compte de toutes les variantes en admettant les rencontres et les croisements de diverses bases : ROSTRUM, *RÖSTRUCULU, RASTRUM, RASTELLUM, RESTARE et STUPULA...

En ce qui concerne mon domaine et les formes que j'y ai relevées, *les retouillons*, dérivés de *restouille*, l'étymologie classique *RESTUCULU (de RESTARE, forme parallèle de *RESTUPULA et de *RESTUCULA) + ONE, est satisfaisante. Je n'ai, d'ailleurs, relevé ce type, qui le rattache à l'immense domaine hispano-italo-occitanien et l'oppose à la France du nord, que dans deux localités (voir sur les cartes n^{os} 12 et 13, la ligne 18), sous les formes *ritoyo*, *rétouillu*.

En effet, un certain nombre de localités du Puy-de-Dôme nomment les chaumes *les ruillons*. Je n'aperçois pas l'étymologie de ce mot,

relevé déjà par Edmont (avec un point d'interrogation) à Ennezat -61-, ALF 804.

Cependant, l'aire *retouillons* « chaumes », qui n'apparaît qu'en un seul point (809) sur la carte de l'ALF (où le mot relevé est tantôt celui qui désigne « les chaumes », tantôt celui qui désigne « l'éteule »), a dû recouvrir une plus grande partie de l'Auvergne. On trouve les *retouilleurs* sur le versant auvergnat des Monts du Forez (ALLy 71).

Roannais et Bourbonnais ont des types *étroublons*.

19 — *étouré* « égoutté, mi-sec ».

§ 88 — ALF 1708 (?), Suppl. « fané » p. 82 (Point 679), et Carte 257 (Points 614, 615); ALLy 400, annexe; Mistral, *Trésor* I, p. 1067; Lhermet, *Aurillac*, p. 116; Choussy, *Bourb.*, p. 86; Duchon, *Varenes*, p. 57; M. Bonin, *Langy*, p. 19; FEW III, p. 330.

Un composé de TORRERE et du préfixe EX- qui, quoique rare, existait déjà en latin pour « dessécher, torrifier », a laissé des traces dans le midi de la France, en aragonais et en andalou. En provençal, on a tantôt *estourri*, tantôt (dans l'Auvergne et le Cantal) *estourra* « dessécher, égoutter », avec des dérivés : *estouridou* « égouttoir pour le fromage » (2).

Les parlers de la moitié ouest de mon domaine emploient, comme adjectif, le participe passé d'un verbe *étoura*, *étourer*. La forme est, suivant les parlers, *étoura* ou *étouré* en patois, *étouré* en français local.

En effet, ce participe-adjectif qui signifie « égoutté, mi-sec » et peut s'appliquer au foin, au linge, au fromage, est passé, dans ce dernier emploi, au français.

C'est même là je pense, la cause de la fortune de ce type qui a largement dépassé les limites des parlers provençaux proprement dits

(2) Je pense que les formes *étoura* « chauffer » des points 614 et 615 de l'ALF (carte 257) doivent quelque chose à *étoura*; de même, les formes *estovir* et *étovir* « sevrer » des points 714 et 715, à côté de *torir* (« tarir » ?), carte 1708, ont dû être influencées par *étovir*.

(cf sur les cartes n^{os} 12 et 13 la ligne 19, et la carte phonétique de référence, carte n^o 1). Le *fromage étouré* est une espèce de fromage qui se fait avec du lait écrémé, sans présure, et on le mange égoutté, mais non sec. Il s'oppose au *fromage vieux*. Or, le fromage est une denrée qui se vend au marché : le mot circule, il sort de ses frontières, les ménagères citadines le connaissent, l'emploient, et le français de tout un petit canton provincial l'adopte : les fromages de la Montagne et de la Limagne bourbonnaises ont sauvé ce descendant de EX-TORRERE, devenu *EX-TORRARE.

20 — *les novye* « les fiancés, les jeunes mariés ».

§ 89 — ALF 563, 1623 ; ALLy 1020, 1025 ; ALG I, 210 ; Mistral, *Trésor* II, p. 420 ; Choussy, *Bourb.*, p. 102 ; FEW VII, p. 209 ; A. Thomas, *Essais*, p. 79.

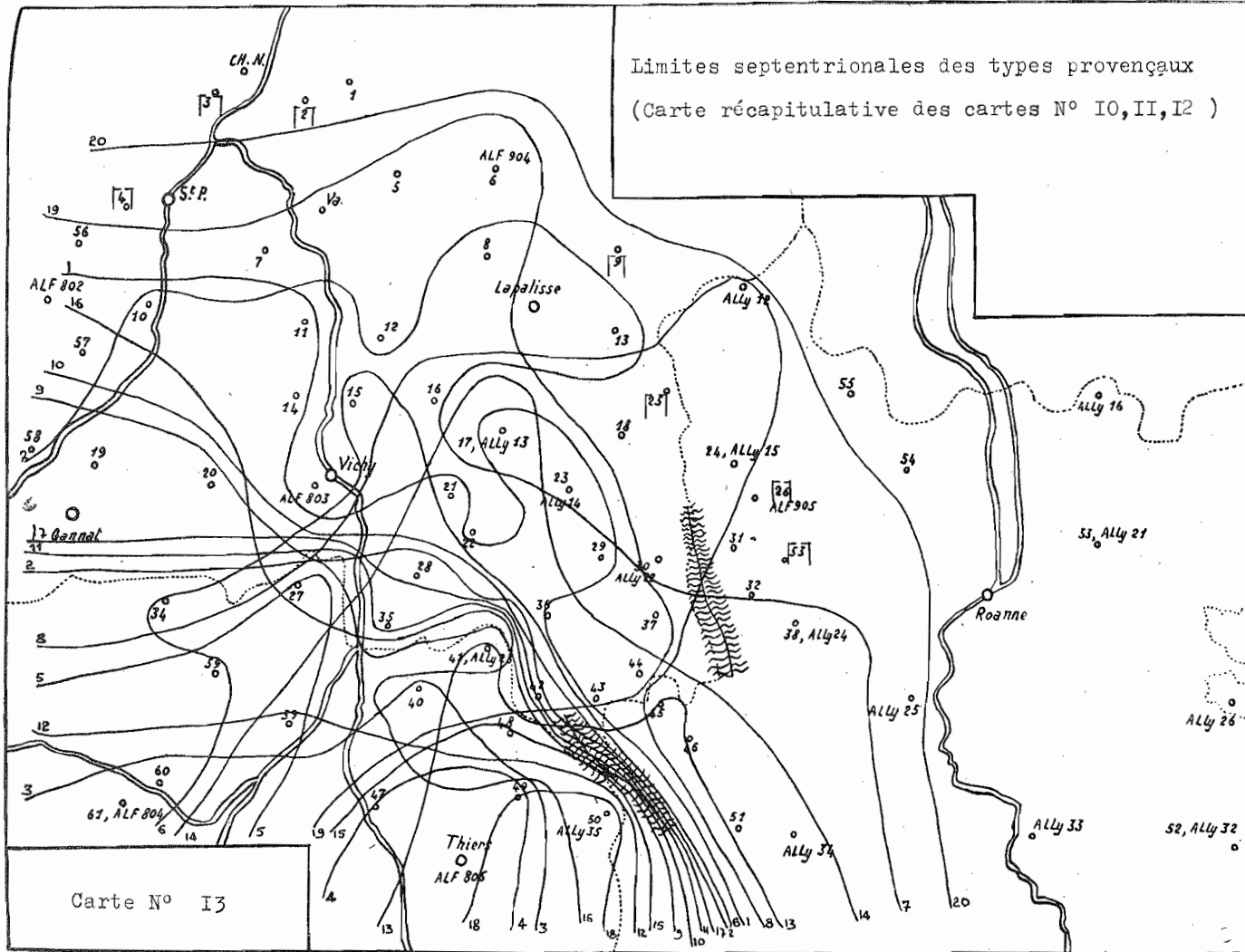
Tout le midi de la France emploie ce descendant de *NOVIUS, dérivé de NOVUS, pour désigner les nouveaux mariés, surtout le jour des noces, et, plus rarement, les fiancés. Ce type est répandu aussi dans les parlers ibéro-romans, et attesté en ancien provençal et ancien catalan.

La presque totalité de mon domaine connaît ces formes : un substantif masculin singulier *le novye* « le jeune marié », un substantif féminin singulier, *la novya* « la jeune mariée », et un substantif masculin pluriel *les novy, novyi* « le nouveau couple ».

En fait, seuls les parlers de l'est de la Loire les ignorent. On dit : *les jeunes* au nord du département de la Loire, *les mariés* au sud (cf. Fortier Beaulieu, *Mariages et Noces campagnardes*, Paris 1937, carte n^o 19). Nous sommes donc en présence d'un type provençal qui a débordé très largement, au nord et à l'est, la zone des patois provençaux, et qui se maintient bien vivant en dépit de la poussée française. D'autre part, c'est seulement au niveau de l'Auvergne et des parlers du Centre de la France, que ce type occitan s'avance ainsi vers le nord : à l'est, et surtout à l'ouest, la carte de l'ALF le montre bien, il a dû au contraire reculer légèrement. On peut se demander pourquoi.

Les musiciens de noce, joueurs de chabrette, de cornemuse ou de

Limites septentrionales des types provençaux
(Carte récapitulative des cartes N° 10, II, 12)



Carte N° 13

vielle, venus d'Auvergne, ont pu apporter ce mot avec la « bourrée » que l'on danse encore en Forez (cf Fortier-Beaulieu op. cit., p. 309 et sq) et l'on imagine qu'il a dû sembler pittoresque et préférable aux termes vagues de *jeunes*, de *mariés* et d'*époux*.

§ 90 — On pourrait allonger la liste des exemples, mais, encore une fois, dans un travail tel que celui-ci, il ne peut être question de passer en revue tout le vocabulaire. Je voudrais simplement, comme je l'ai fait pour les mots francoprovençaux, pratiquer une sorte de contre-épreuve.

Pour cela, je me servirai d'une série de onze études sur les *Aires Lexicologiques de la Région Auvergnate*, publiées par A. Dauzat dans les *Essais de Géographie Linguistique, Nouvelle Série*, p. 91 à 158.

A. Dauzat est parti de la sémantique : il a étudié successivement les mots qui désignent : « la joue et la lèvre », « le dos », etc... et a déterminé leur aire d'extension. Pour ne pas allonger démesurément ce chapitre, je considérerai seulement les cinq premiers de ces onze « champs lexicaux ». A l'intérieur de chacun d'eux, je retiendrai tous les types auvergnats ou provençaux et je dirai comment ils se comportent à la frontière arverno-bourbonnaise.

1 — « la joue et la lèvre ».

§ 91 — Je ne parlerai pas de l'auvergnat *poutou* « baiser », que je n'ai jamais rencontré, (j'ai en revanche, relevé *potte*, mais au sens de « cuisse », jamais au sens de « lèvre »), ni des formes issues de LABRA, ni de *joue*, *jaute* qui sont répandus partout en gallo-roman, et dont les variantes n'intéressent que la phonétique.

Je retiendrai quatre types :

a) *les bouches* « les lèvres ».

§ 92 — ALF 765 ; AIS I, 105 ; ALLy 1080 ; FEW I, 581 ; A. Dauzat, op. cit., p. 92-93 et *Les Patois*, p. 98.

Le terme languedocien-périgourdin-auvergnat *bouches* pour lèvres,

apparaît dans un petit secteur limagnais de mon domaine, à Pragoulin -27-, Saint-Clément-Regnat -59-, Luzillat -39-, Saint-Ignat -60-, sous la forme du pluriel, *la boucha*, et *gôgnes* enregistré à Ennezat, ALF 804, est peut-être une erreur : nous verrons plus loin les sens habituels de ce mot.

b) *les gôgnes*.

§ 93 — ALF 765 et 724 ; AIS I, 113 ; ALLy 1058 et 1080 ; Dauzat, op. cit. 92 à 96 et R. 45, p. 250, sq ; FEW IV, p. 8.

Ce mot, qui en ancien provençal signifiait « ouïe des poissons », a dû gagner le nord du Massif Central assez tard, puisqu'il a gardé le *g* occlusif. Dans mon domaine, il apparaît dans la plupart des localités du Puy-de-Dôme et les cantons de Gannat et d'Escurolles, comme un mot expressif, dont le sens n'est pas fixé. On s'en sert pour désigner « de grosses joues » (à Saint-Ignat -60-), « une fluxion » (à Bayet -10- et Dorat -47-), « la moue », « des grimaces » (à Pragoulin -27-, Saulzet -19-), « de grosses lèvres », « une grosseur à la lèvre », « le tour de la bouche » (à Espinasse -20-, Effiat -34-, Luzillat -39-), enfin « la mâchoire » (à Palladuc -49-). On voit bien que nous sommes sur le bord d'une aire : il y a flottement sémantique.

c) *les garres* « les joues ».

§ 94 — ALF 724 et 1880 (Point 803) ; AIS I, 113 ; ALLy 1058 ; A. Dauzat, op. cit. p. 94-98 ; FEW IV, p. 66.

Ce mot, dont la forme indique l'origine méridionale (cf. les formes d'oïl en *jarr---*) occupe, dans mon domaine, une aire importante. Je l'ai relevé dans la Montagne Bourbonnaise, d'où il a débordé sur le versant roannais (Les Noës -32-), dans les Bois-Noirs et le canton de Saint-Just-en-Chevalet, enfin en Limagne (*la garra*), dans les cantons de Gannat, d'Escurolles, d'Aigueperse, de Randan, d'Ennezat et de Cusset. Mais, cernée de toutes parts, notamment au nord-ouest et au sud, par *jaute*, cette aire est visiblement en régression.

d) *les pachas* « les fesses ».

§ 95 — *ALF* 724 ; A. Dauzat, op. cit. p. 98-99, et *R.* 44, p. 256.

J'ai relevé ce type, sous la forme *la pacha*, dans son sens primitif « les fesses », et non dans le sens nouveau qu'il a pris dans la plus grande partie des parlers auvergnats, « joues », dans trois localités du Puy-de-Dôme, Saint-Clément-Regnat -59-, Luzillat -39- et Dorat -47-, ainsi qu'un dérivé *pachado* « fessée » à Luzillat -39-. Partout ailleurs, j'ai relevé *fesses* plus ou moins patoisé.

2 — « le dos ».

§ 96 — *Reins* et *échine* pour « dos » se rencontrent çà et là en France, mais voici un type auvergnat :

le rau « le dos ».

§ 97 — *ALF* 419 ; *ALMC* 473 ; *REW* 7096 ; Bloch-Wart. p. 533, s. v. *roseau* ; A. Dauzat, op. cit., p. 100-102.

A. Dauzat indique, pour le nom du « dos », une formation métaphorique, le *rau*, et pense qu'il s'agit là de l'ancien français et ancien provençal *raus* « roseau ». Du sens de « roseau » on aurait passé à celui d'« épine dorsale », puis à celui de « dos ». Ce type constitue une aire homogène, en Auvergne, tout autour de Saint-Germain-Lembron (*ALF* Point 807). (Est-ce le même mot que les *ro*, *ra*, *rè* de la carte 473 de l'*A.L.M.C.* « elle se roule par terre » ?).

Or, j'ai relevé à Saint-Romain-d'Urfé -51- une expression : (*la poule*) *fait le rau* « fait le gros dos » qu'il faut sans doute rattacher au type auvergnat. D'autre part on nomme *rau* un « petit mamelon rocheux et pelé » dans la même localité, et aussi à Ferrières -36- et Arfeuilles -18-. De « dos » on a pu facilement passer à « rocher arrondi et bosselé ».

Les types français *dos*, *reins*, *échine* ont peut-être disloqué une aire homogène.

3 — « la marmite et le pot pour la soupe ».

§ 98 — Parmi les mots qui désignent la marmite et le pot, je laisserai de côté *marmite* et *pot* qu'on relève partout, *ouille* et *toupin* qui ne sont pas propres au provençal, *coure* que je n'ai jamais rencontré et *bichou* que je n'ai rencontré qu'une seule fois, et je m'attarderai un moment sur le type *douère*.

§ 99 — *le douère*.

ALF 715, 818 et 1065 ; *AIS* V 955, 963 c ; *ALLy* 730 ; *FEW* III, p. 119 ; A. Dauzat, op. cit., p. 106-108 ; Dornheim, *Ardèche, V.K.R.*, t. 9, p. 318.

duire, *douère* « marmite », quelquefois « pot » et « cruche à l'huile » se rencontre dans le Puy-de-Dôme. Dans mon domaine, *le douère* désigne, aujourd'hui, la grande marmite de fonte. J'ai relevé ce type sous les formes *douère*, *duèr*, *dur*, dans trois localités du Puy-de-Dôme : Saint-Victor -48-, Dorat -47- et Saint-Ignat -60-. Il est concurrencé par *marmite* et *daubière*.

4 — « le noyau ».

§ 100 — Parmi les nombreux types, étudiés par A. Dauzat, qui, en Auvergne, désignent « le noyau », ni *méjier*, ni *coscle*, ni *creuille*, ni *cachon* n'apparaissent dans mon domaine ; *os* est répandu un peu partout sur le territoire gallo-roman (cf. *ALF* 926) ; quant à *creux* que j'ai relevé dans les trois-quarts de mon domaine, il n'est pas uniquement provençal et ne peut être séparé de *creuse*, « coquille de noix », dont l'extension est encore plus vaste (cf. *FEW* II, 2, p. 1364).

En fait, un seul type apparaît comme provençal, c'est le dérivé de *NUCALIU.

§ 101 — *le nujaïl* « l'amande de la noix ».

ALF 926 ; *ALLy* 469, 484 ; *ALMC* 218, 281, 282 et annexes ; *ALG* I, 103 ; Bloch-Wartburg, p. 415 ; *FEW* VII,

p. 224 ; A. Thomas, R. 36, p. 442 et *Nouveaux Essais*, p. 205 ; A. Dauzat, op. cit., p. 112-118.

L'ancien provençal *nogalb* (issu d'un dérivé de NUX, *NUCALIU), vit encore çà et là dans le Massif Central et les Alpes, soit au sens de « amande contenue dans un noyau », soit au sens de « noyau ». En Auvergne, et dans l'Aveyron, il a été conservé dans beaucoup de parlars au sens de « noyau » et d' « amande de la noix, de la noisette ». Dans mon domaine, il vit en Limagne, mais toujours au sens d' « amande », dans quelques localités au sud (Pragoulin -27-, Effiat -34-, St-Clément -59-, St-Ignat -60-) et au nord (St-Rémy-en-Rollat -14-, Creuzier -15-) de Vichy. Les formes sont *nujay*, *nujèy*, *nijay*. Un peu plus au nord (canton de Varennes) on trouve le dérivé de NUCALIS, *nejé*, quelquefois au sens de « noyau ». Quelquefois il y a eu confusion avec NUCARIU et l'on a *neji*.

La montagne auvergnate et bourbonnaise a, pour le nom de l'amande, d'autres types. Quant au « noyau » c'est, presque partout, le *creux*, sauf au nord, qui emploie le mot français.

5 — « la pomme de pin (ou de sapin) ».

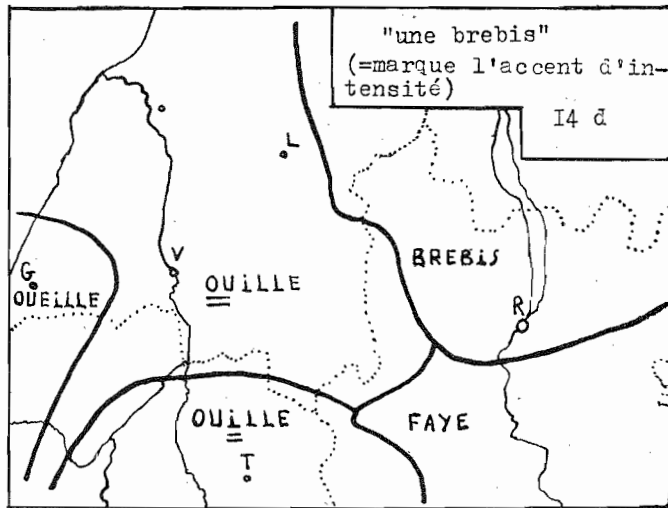
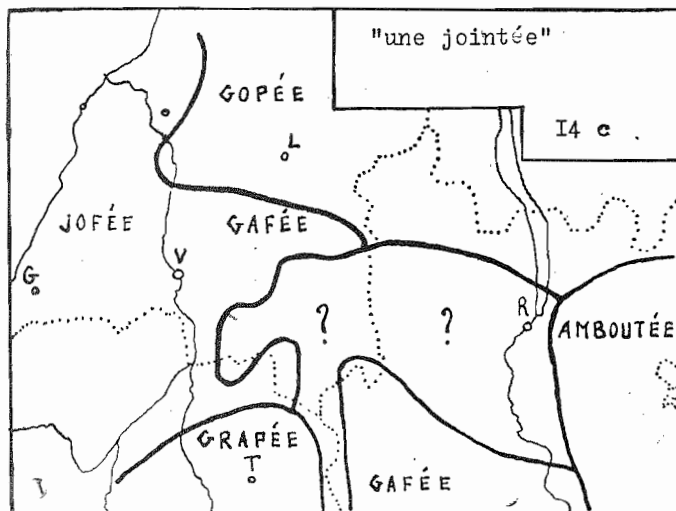
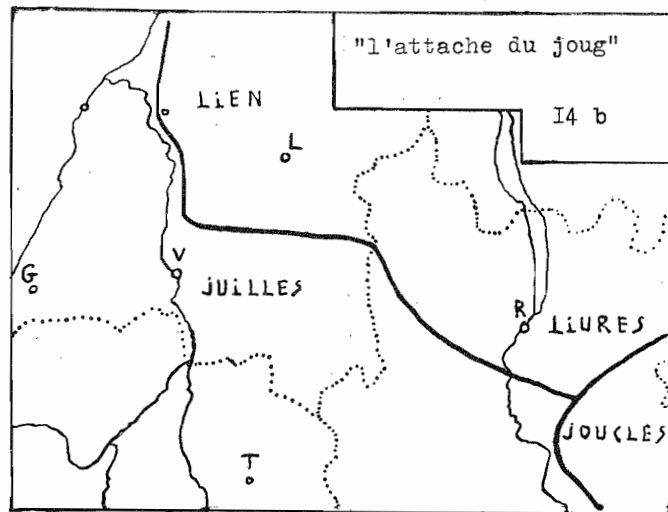
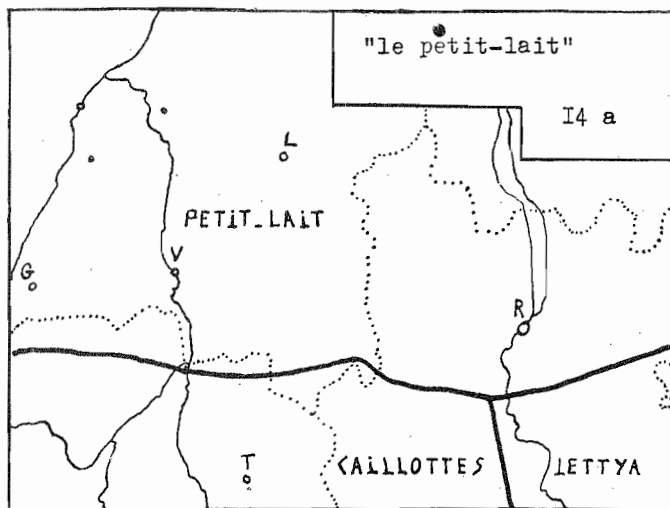
§ 102 — La plupart des formes citées par A. Dauzat sont des créations métaphoriques non typiquement provençales. Seuls *pigne* et *pignole* sont nettement caractérisés comme occitans : je ne les ai jamais rencontrés dans les parlars de mon domaine. En Limagne, le mot manque le plus souvent parce qu'il n'y a ni pins, ni sapins. Dans la montagne auvergnate et bourbonnaise, on trouve *coquille*, *poire de sapin*, que Dauzat signale près de Riom et que la carte de l'ALLY n° 441 fait apparaître sur le versant auvergnat des Monts du Forez, et enfin *dinde* qui apparaît au point 801 de l'ALF (carte 1515) et qu'il ne faut pas séparer de *poule* répandu en Auvergne et de *galine* fréquent en Piémont (AIS III, 754).

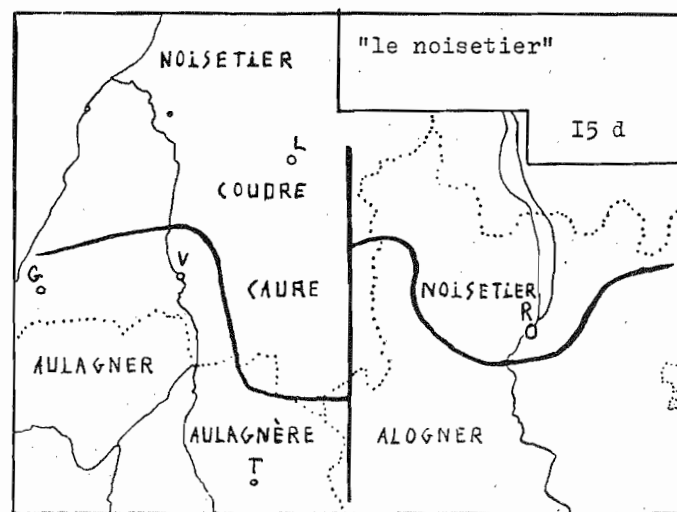
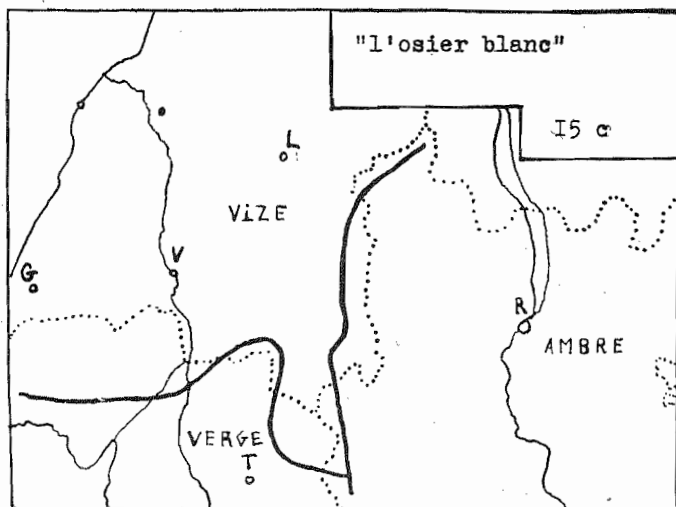
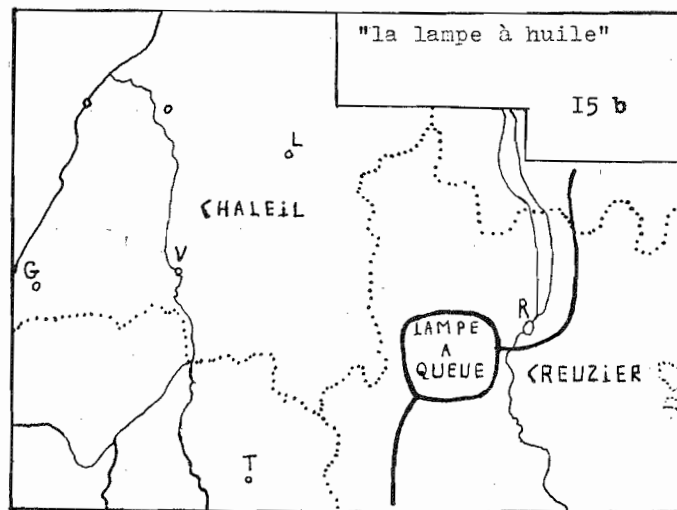
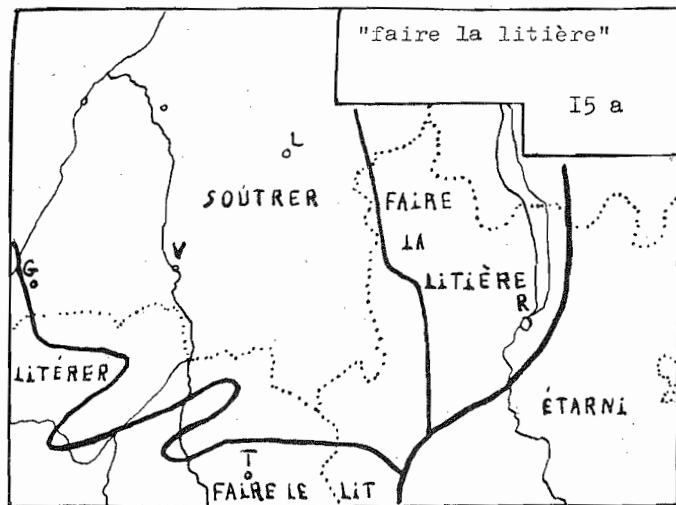
Aucun de ces exemples, que je n'ai pas choisis, ne contredit les résultats de l'enquête menée plus haut. Si nous tracions les limites de ces types provençaux ou auvergnats, elles viendraient se superposer, plus ou moins, à celles qui figurent sur la carte n° 13.

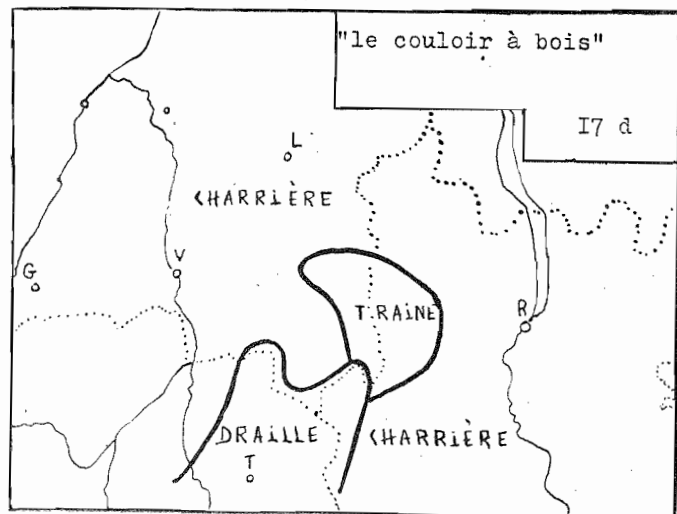
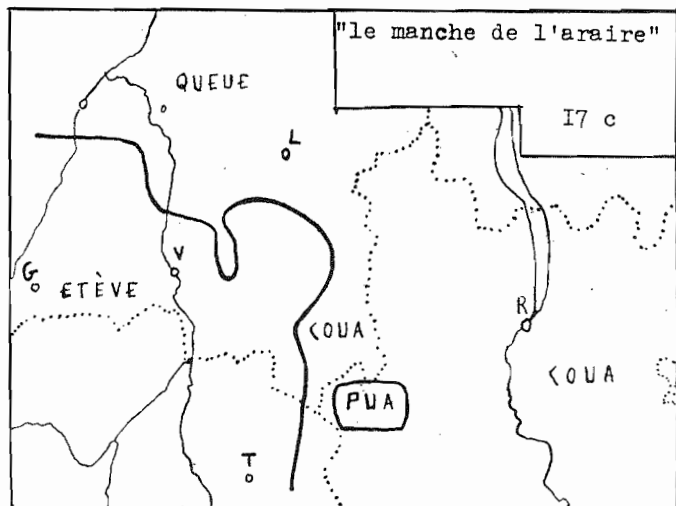
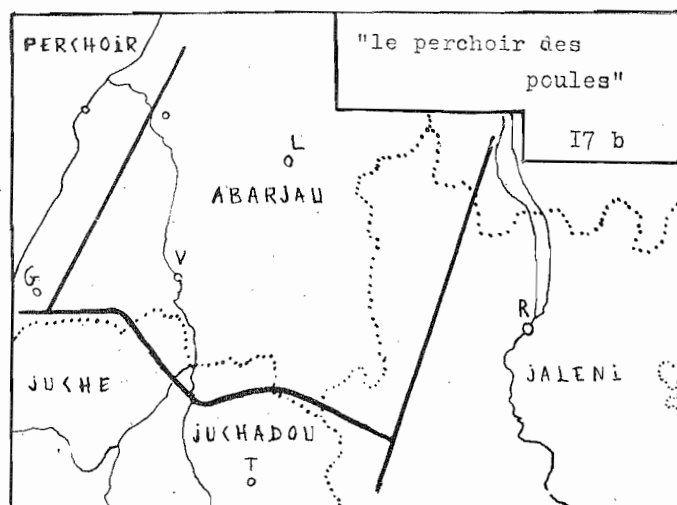
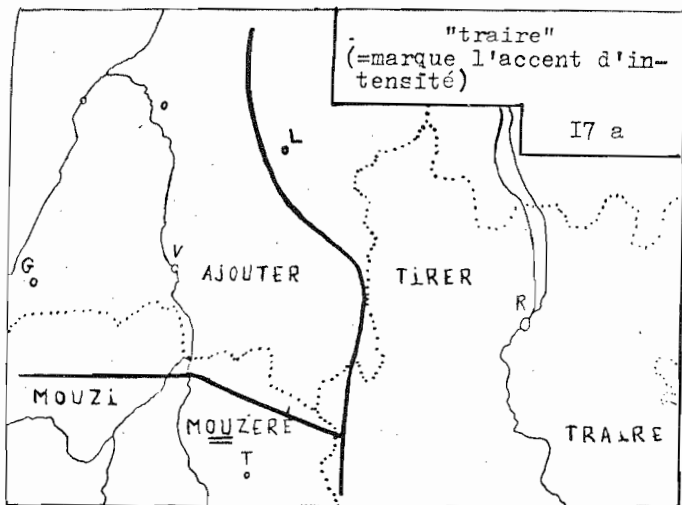
§ 103 — Cette carte n° 13 présente un écheveau bien embrouillé de lignes sinueuses. C'est que, contrairement à ce qui se passe pour le Roannais, les limites ne sont pas appuyées sur une frontière géographique. Il a dû y avoir, de tout temps, entre Bourbonnais et Auvergne, des poussées en sens contraire et, à l'époque moderne, l'influence grandissante de la langue commune vient compliquer encore les choses. On peut constater cependant :

a) Que quelques-unes de ces limites restent aujourd'hui en deçà des frontières du Puy-de-Dôme ; que d'autres les débordent plus ou moins largement, à l'est, vers Saint-Just-en-Chevalet, mais surtout à l'ouest vers Gannat et Saint-Pourçain, très rarement au nord ; que la Montagne Bourbonnaise dessine, assez souvent, un cap, un bastion avancé, symbole de la résistance ; qu'enfin, un certain nombre de ces limites se sont stabilisées sur une ligne qui se superpose à la frontière du département du Puy-de-Dôme. Il n'est pas impossible que, depuis le XIX^e siècle et surtout à l'époque contemporaine, les divisions administratives aient joué un rôle ; les chefs-lieux de cantons et de départements sont devenus des centres attractifs qui prennent chaque jour plus d'importance dans la vie moderne.

b) Que les limites lexicologiques que j'ai tracées, bien loin de la contredire ou de la troubler viennent rendre plus éloquente la leçon des limites phonétiques. Je renvoie à la carte phonétique de référence placée en tête du premier chapitre et à mon travail sur *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal*, déjà cité.







DEUXIEME PARTIE

USURE ET RESISTANCE

§ 104 — Je voudrais maintenant mettre en lumière un autre aspect des parlers que j'ai étudiés, à savoir leur double caractère de parlers usés et de parlers conservateurs.

Il n'y a pas de contradiction entre ces deux réalités. Le français envahit et efface petit à petit les patois, mais, au moins dans certaines parties de mon domaine, on trouve encore, conservés comme par miracle, quelques vieux mots qui ont échappé jusqu'à présent à la destruction et à l'oubli. Ces mots sont des reliques précieuses qui permettent quelquefois de reconstituer une aire primitive, de faire revivre un état de langue ancien ou d'attester la survivance d'un type roman ou préroman.

CHAPITRE I

LE CHEMIN DU FRANÇAIS

§ 105 — Le français a pénétré de bonne heure (XIV^e siècle) dans les textes officiels, au sud-est du Bourbonnais et même en Limagne auvergnate (1). En ce qui concerne la période moderne, les textes du début du XIX^e siècle que nous possédons (traduction de la *Parabole de l'Enfant Prodigue*, en 1810, cf. Bibl.) montrent un vocabulaire déjà envahi de mots français. Aujourd'hui, les patois se désagrègent de la manière suivante : le type français s'introduit dans le vocabulaire à la place du type patois, alors que la prononciation des types patois conservés ne subit, en règle générale, pas d'altération, et que les types morphologiques sont bien vivants. Le vocabulaire patois s'amenuise, la syntaxe est francisée, mais le patois n'est pas mort. M. Ch. Bruneau avait noté les mêmes faits, en Ardenne, en 1913 (cf. *Etude Phonétique des Patois d'Ardenne*, p. 21 et sq.).

Cette pénétration du français est sensible partout, même dans les villages les plus reculés des montagnes auvergnates, où je n'ai trouvé aucun témoin non-bilingue. Les véhicules en sont, avec les journaux (et aussi les publications de technique rurale et d'appareillage agricole), la radio, le cinéma et... le tourisme. Cependant c'est aux alentours des grands centres et surtout dans les parlers les plus proches

(1) Cf. A. Brun : *Recherches historiques sur l'Introduction du Français dans les provinces du Midi*, p. 53, in fine et 54 (cf. Bibl. VII).

des patois de langue d'oïl qui, eux-mêmes, sont en général très usés, que le français a le plus de succès. Dans les parlers de l'Ardenne, qu'a étudiés M. Ch. Bruneau, la situation est analogue. L'action du français est double : elle s'exerce directement « par l'école, par le livre » et indirectement « par les patois plus francisés » (*La Limite*, p. 9), c'est-à-dire par le champenois.

Un élément important de francisation, c'est le système du métayage : un métayer est, souvent, un agriculteur venu d'une autre région de la France, alors que le petit propriétaire (et souvent le fermier) est du pays et reste sur son sol. Or le régime du métayage sévit en Bourbonnais, pays de grande propriété, et cela explique en partie l'usure des patois bourbonnais du sud-est. Enfin, l'économie de ces régions est toute tournée aujourd'hui, et depuis le développement des chemins de fer, vers le nord et la région parisienne.

§ 106 — En Bourbonnais, donc, l'invasion du français est sans doute ancienne : elle a dû se faire d'abord par infiltration, et il est difficile d'en reconstituer l'itinéraire. C'est évidemment la partie montagneuse qui a le mieux résisté : la Limagne, toute plate, et toute parsemée de gros centres agricoles, industriels et touristiques, semble avoir été une voie de pénétration, mais sur la rive gauche seulement.

La situation est un peu différente en Roannais. Tout autour de Roanne, dans un rayon de quinze à vingt kilomètres, le développement de l'industrie et l'afflux de la main-d'œuvre étrangère ont tué les patois. Mais ils restent bien vivants, et leur vocabulaire est riche, au delà de ce rayon, à l'est, au sud et à l'ouest. C'est par le nord, ou, plus exactement, le nord-ouest, qu'est d'abord venue l'invasion. Le courant, parti des pays de langue d'oïl (sans préjudice de l'action du français de Paris, bien entendu), a suivi une voie de pénétration naturelle, orientée nord-ouest-sud-est, celle qu'empruntent la voie ferrée Roanne-Paris et la route nationale n° 7, qui fait communiquer largement les vallées de l'Allier et de la Loire, et relie Moulins à Roanne par Lapalisse (2). Ce courant a creusé en Roannais une poche qu'a

(2) C'était, déjà, le chemin que suivaient les routes gauloises et romaines, notamment la route romaine de Lyon à Limoges par Miolans, Roanne, Vouroux (Varenes), Vichy... (Cf. *Table de Peutinger* et M. Derruau, *La Grande Limagne*, p. 316 et sq.).

rejointe aujourd'hui la « tache » roannaise ; quelquefois il continue son chemin à travers la plaine du Forez, quelquefois aussi il entre en contact avec une « tache » lyonnaise : certains mots français ont été adoptés par Lyon qui les a, à son tour, diffusés dans toute sa zone d'influence.

Je voudrais essayer, à l'aide de quelques mots et de quelques cartes, de rendre perceptibles au lecteur ces mouvements divers, et de lui montrer comment, c'est-à-dire par quels chemins, sous nos yeux, le français prend la place du patois.

Je ne reviendrai pas sur la manière dont se fait la substitution des mots français aux mots patois. Cette matière a été traitée excellemment par M. Ch. Bruneau dans les ouvrages qu'il a consacrés aux patois d'Ardenne (op. cit., notamment *La Limite*, p. 15-16). O. Bloch a, lui aussi, longuement exposé le mécanisme des emprunts lexicologiques, anciens ou récents, faits au français (*La Pénétration du Français dans les parlers des Vosges Méridionales*, p. 47 à 112). Je voudrais m'attacher surtout à dégager l'aspect géographique de cette invasion et étudier, comme l'a fait d'ailleurs O. Bloch (op. cit., p. 113-120), les « voies de pénétration ».

Dans cette intention, j'ai groupé les mots français, pris à titre d'exemples, dont les aires ont la même configuration.

1°) Certains mots français avancent, du nord au sud, sur toute la largeur du « front » (carte n° 18).

§ 107 — *faucher*.

ALF 541 ; *AIS* VII, 1392 ; *ALLy* 14.

Le type issu de *FALC-ARE recouvre la plus grande partie de mon domaine : il est probable qu'il a repoussé peu à peu le représentant de SECARE, qui ne se trouve plus que dans la partie la plus méridionale des zones auvergnate et roannaise. A Ennezat -61- j'ai rencontré ce dernier sous la forme *sedzer*, où l'enquêteur de l'*ALF* (Point 804) avait obtenu *foutser*. Ennezat est un bourg assez important, proche de Riom, dont la plupart des habitants parlent français. En Limagne

auvergnate on trouve quelquefois le continuateur de FALCARE pour « faucher à la machine », et celui de SECARE pour « faucher à la main » (Communication de M. Mazaleyrat).

Faute de documents, il ne m'est pas possible de prouver ni de dater cette invasion (3). Je veux seulement montrer jusqu'où vont, aujourd'hui, les types français (cf carte n° 18, ligne 1).

§ 108 — *battre* (le blé).

AIS VII 1471 ; ALLy 86.

Seul le sud-est de mon domaine (sud du Roannais et quelques localités auvergnates) a conservé, à l'époque actuelle, le type issu de EX-CUTERE sous la forme *écourre* et *icoudre*. Tout le reste dit : *battre*. Il est infiniment probable que la limite d'extension de *battre* est moderne. Le dessin de la ligne que j'ai tracée (cf ligne 2, carte n° 18) l'indique : une partie importante de la zone auvergnate a dû, elle au moins, connaître le type issu de EX-CUTERE. Les raisons de cette fortune sont faciles à discerner : *battre* est le mot de la langue commune qu'on emploie normalement aujourd'hui pour *battre* avec la *batteuse* ou *machine à battre*, le fléau n'étant presque plus utilisé (dans certains villages, il ne l'est même plus du tout). On bat au fléau exceptionnellement, et l'on a oublié le verbe qui désignait spécifiquement cette opération ; on dit alors : *battre à l'écoussou* ou *battre au fléau*. A Palladuc -49- le verbe *icoudre* signifie non pas *battre au fléau*, car on ne se sert plus du fléau, mais : *battre à la roue*, c'est-à-dire frapper, avec une poignée d'épis tenus en main, les rayons d'une roue posée à terre, pour obtenir une petite quantité de grain, ou pour un battage préliminaire.

Dans l'ensemble du territoire gallo-roman, d'ailleurs, les représentants de EX-CUTERE reculent lentement devant *battre* (cf. FEW, EXCUTERE).

(3) Les Glossaires Bourbonnais ne mentionnent que *faucher*, avec des variantes phonétiques.

§ 109 — *l'atteloire*.

AIS VI 1237 ; *ALLy* 119.

Le type issu de ATTELARE + suffixe, qui est le type de la France du Nord a submergé la zone auvergnate, le nord-ouest et le sud-ouest du Roannais, ne laissant, au type francoprovençal *applayure* (issu de *APPLICARE + suffixe), que la rive droite de la Loire et une mince bande de territoire sur la rive gauche (cf. Carte n° 18, ligne 3, et supra § 21, et cartes n° 3 et 5). Cette fois, nous avons la preuve qu'à l'ouest un type auvergnat a été remplacé par le type français : à Lachaux -41-, localité située sur la limite de départements Allier-Puy-de-Dôme, dans la Montagne Bourbonnaise, j'ai trouvé *tradoire* (issu de TRACTORIA). C'est la butte-témoin d'un état antérieur et la preuve de l'invasion. J'ai marqué cette localité d'une croix sur la carte n° 18.

La fortune d'*atteloire* est due sans doute au soutien que lui apporte le verbe de la langue commune *atteler*, et peut-être aussi le français *atteloire* « cheville mobile qui fixe les traits du cheval aux brancards ou au palonnier ».

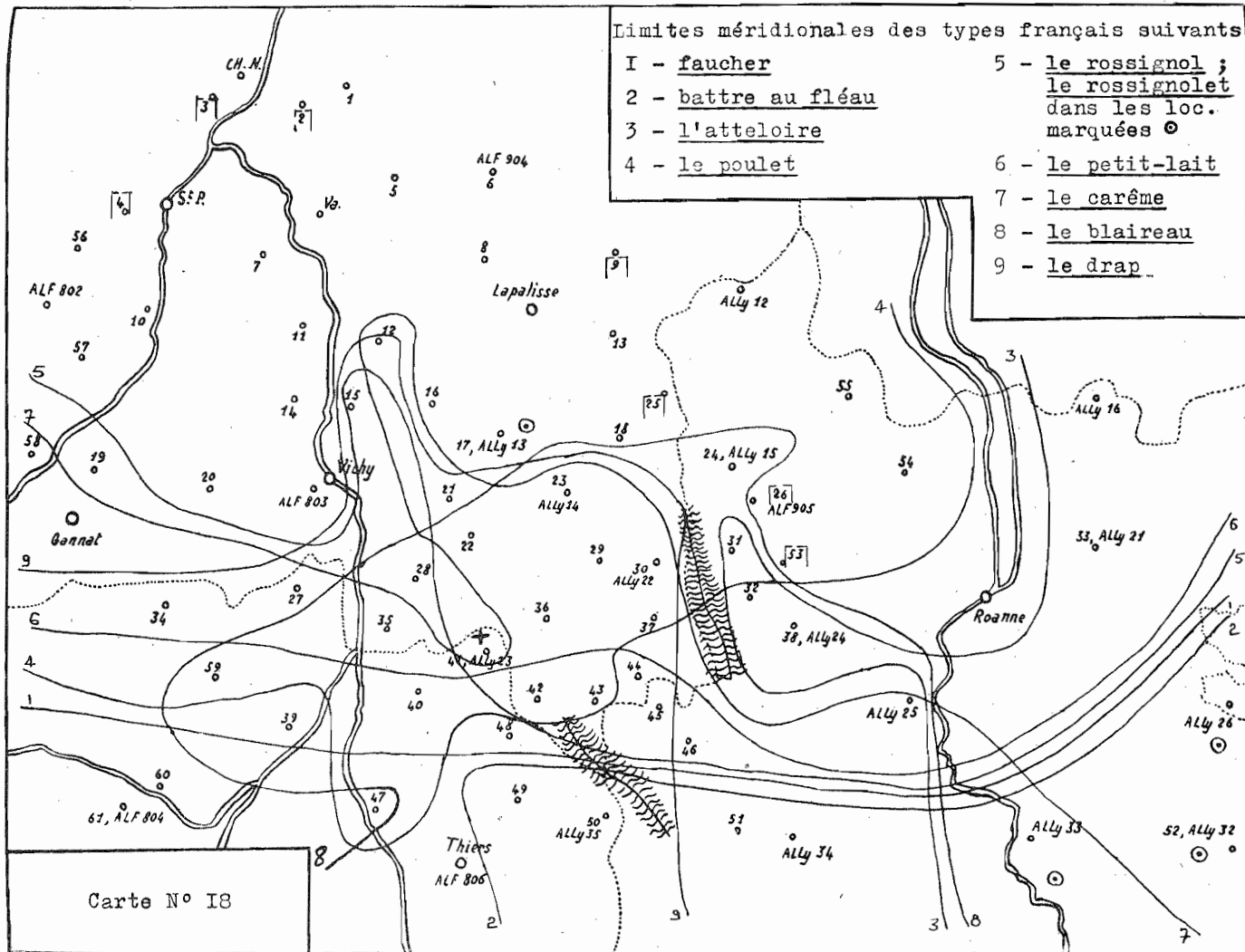
§ 110 — *le poulet*.

ALF 1079 ; *AIS* VI, 1126 ; *ALLy* 336.

Toute fermière est un peu Perrette, sans doute : dans le poussin à peine éclos elle voit déjà le volatile qu'elle vendra au marché ! Le type français *poussin*, cantonné dans l'Île-de-France, les parlers de l'Est, la Normandie et le Pas-de-Calais, a été concurrencé avec succès dans la plupart des dialectes d'oïl, par le type *poulet*. Dans mon domaine, *poulet*, *petit poulet* désigne « le poussin » dans toute la partie bourbonnaise, une partie de la zone auvergnate et le nord-ouest du Roannais. Là encore nous avons la preuve d'une invasion et d'une invasion récente : à Ambierle — point 26 de mon enquête, 905 de l'*ALF* — Edmont a enregistré *pilyot*, le type lyonnais qui recouvre tout le reste du Roannais (sous la forme *piyot*) ; je n'ai moi-même, aux alentours immédiats, plus trouvé que *poulet*. Les quelques localités auvergnates qui n'ont pas encore été recouvertes par la vague française emploient un continuateur de *PULLICINU : *pauzi*, *pouji* et *pauvi* (cf. carte n° 18, ligne 4).

Limites méridionales des types français suivants

- | | |
|----------------------------|---|
| 1 - <u>faucher</u> | 5 - <u>le rossignol ;</u>
<u>le rossignolet</u>
dans les loc.
marquées ⊙ |
| 2 - <u>battre au fléau</u> | 6 - <u>le petit-lait</u> |
| 3 - <u>l'atteloire</u> | 7 - <u>le carême</u> |
| 4 - <u>le poulet</u> | 8 - <u>le blaireau</u> |
| | 9 - <u>le drap</u> |



Carte N° 18

§ 111 — *le rossignol.*

ALF 1168 ; *ALLy* 498 ; *AIS* III 492.

Seul le sud donne à cet oiseau des noms patois : *rossigneau*, *rossigneau*. Le type français *rossignol* recouvre toute la partie bourbonnaise et la moitié nord du Roannais (cf carte n° 18, ligne 5). Cependant, quelques types de diminutif *rossignolet* se rencontrent dans la Montagne Bourbonnaise et le Roannais, au-dessous de la limite méridionale de *rossignol*. Voir sur la carte n° 18 les localités (marquées d'un cercle avec un point au milieu) où se rencontre ce type. La carte « rossignol » de l'*ALF* (carte 1168) nous montre qu'il se rencontre çà et là dans l'Est, en Suisse Romande, en Saône-et-Loire et dans l'Allier (Point 903). En ce qui concerne mon domaine, tout se passe comme si, à une première vague d'un type français *rossignolet*, avait succédé, peut-être plusieurs siècles plus tard, une deuxième vague française *rossignol*. Il ne faudrait pas beaucoup d'imagination pour associer le premier de ces deux mouvements à une mode (peut-être d'origine littéraire ?), venue de Paris, et voir dans ces séries d'invasions venues du nord une preuve du prestige constant de la langue de la capitale...

§ 112 — *le petit lait.*

ALF 1605 ; *AIS* VI 1218 ; *ALLy* 397.

Deux types patois se partagent le sud de mon domaine : *la lèttya* au sud-est du Roannais (Edmont a cependant enregistré *pti-lé* au point 819 -Néronde- à quelques kilomètres du point 52 de mon enquête), *caillettes* ou *caillottes*, *caillots* au sud-ouest du Roannais et dans les localités auvergnates (cf § 10, cartes 2, 5, 14 a).

Tout le nord a adopté le français *petit-lait*, quelquefois patoisé en *petiot-lait*, etc... Voir sur la carte n° 18, ligne 6, la limite méridionale de ce type.

§ 113 — *le carême.*

ALF 200 ; *AIS* IV 775 ; *ALLy* 803.

Le carême est féminin dans la moitié sud de mon domaine comme dans l'est et le sud-est de la France et une grande partie du Massif Central. Le nord a adopté la forme masculine, qui est, depuis le Moyen Age, celle du nord de la France. La Montagne Bourbonnaise a conservé la forme féminine, et il est probable que toute cette partie sud-est de l'Allier, aux parlers assez fortement teintés de provençal, la connaissait autrefois. A Boucé -5- et à Bayet -10- on emploie les deux formes. Malheureusement aucun glossaire ne nous renseigne sur ce point (cf carte n° 18, la ligne 7 qui forme une protubérance au niveau de la Montagne Bourbonnaise). En Roannais, la limite a gagné vers le sud en cinquante ans, puisque Edmont a enregistré *la kyéram* à ALF 905 -Ambierle-, au point 26 de mon enquête : les localités médiocrement conservatrices de Saint-Bonnet-des-Quarts -24- et Saint-Rirand -31-, et celle très conservatrice des Noës -32- ne connaissent plus aujourd'hui que le masculin. L'influence du catéchisme, enseigné aux enfants, a certainement agi très fortement dans ce sens.

§ 114 — *le blaireau*.

ALF 134 ; AIS III 436 ; ALLy 542.

Cet animal est assez bien connu partout, mais souvent on a oublié son nom patois et on le désigne alors par son nom français, quand on le sait, sinon par un mot général, « la bête », par exemple, ou bien on le confond avec d'autres animaux nuisibles. Le type *taichien* (5) ne subsiste, dans mon domaine, que dans la partie montagneuse la plus conservatrice, au centre ; *blaireau* s'est largement répandu dans les vallées (cf sur la carte n° 18, la ligne 8 qui délimite la zone de conservation de *tai-chien*).

§ 115 — *un drap (de lit)*.

ALF 426 ; AIS VIII 1531 ; ALLy 584.

(5) Issu de TAXO + *chien*. Pour TAXO cf. *Le Laterculus de Publius Silvius*. R. 35, p. 161. Cf. aussi K. Jaberg *Aspects géographiques du langage*, p. 72.

Le type français *drap* s'est répandu dans les vallées, et le type *linceul*, sous des formes variées, le plus souvent sous la forme *yansseau*, n'a été conservé que dans la partie montagneuse du centre (cf carte n° 18, ligne 9) et une partie de la Limagne.

2°) Certains mots français creusent en Roannais des « poches » plus ou moins profondes ; en Limagne, les limites s'écartent (carte n° 19).

§ 116 — *le cuvier (à lessive)*.

ALF 375 ; *AIS* VIII 1523 ; *ALLy* 636.

Les parlers d'oïl du centre de la France ont deux types : *mortier* et *cuvier*. On trouve *mortier* à *ALF* 904 (Trézelles) ; à Châtel-de-Neuvre (6), au nord de mon domaine, M. l'abbé Bouquet des Chaux a noté les deux types : *cuvier* et *mortier*. C'est le type *cuvier* qui a gagné vers le sud, mais, alors qu'en Bourbonnais il ne dépasse pas au sud la limite des dialectes d'oïl (cf carte de référence phon. n° 1 supra), il creuse en Roannais une poche assez profonde que l'on pourra voir sur la carte n° 19, ligne 1. Edmont avait déjà noté *cuvier* à *ALF* 905, il y a cinquante ans.

Les parlers bourbonnais mixtes ont un type *vagnon*, qui se trouve aussi en Limagne auvergnate, et les localités auvergnates de la montagne emploient le type *bugeadier*, formé sur le mot qui désigne la lessive, *la bugeade* (* BUCATA).

§ 117 — *la brebis*.

ALF 173 ; *AIS* VI 1068 ; *ALLy* 313.

Le mot français *brebis* ne pénètre pas dans la partie bourbonnaise de mon domaine qui, tout comme les parlers du centre et de l'ouest de la France, emploie des dérivés de OVICULA. Le versant roannais

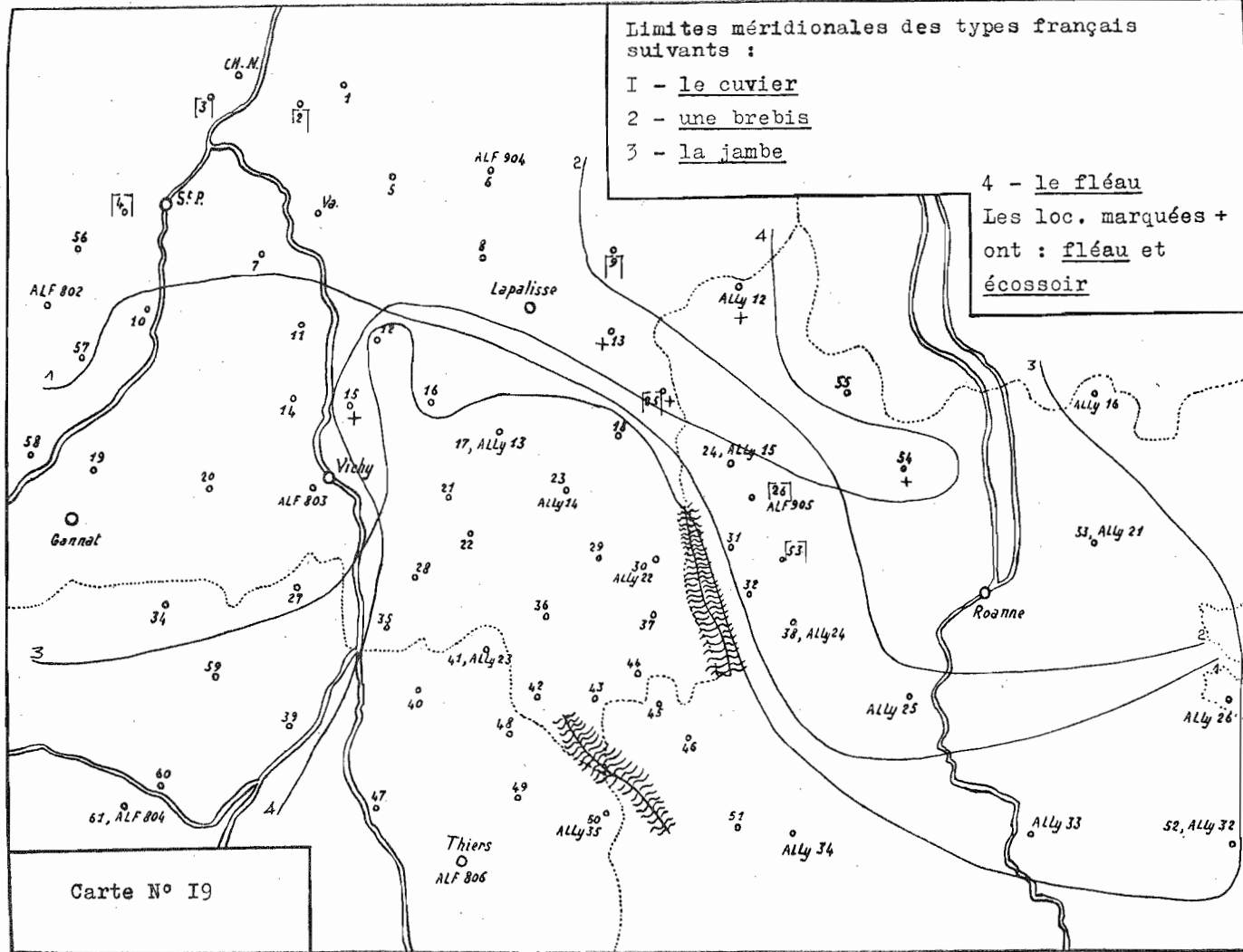
(6) M. l'Abbé Bouquet des Chaux, op. cit. Bibl.

Limites méridionales des types français
suivants :

- 1 - le cuvier
- 2 - une brebis
- 3 - la jambe

4 - le fléau

Les loc. marquées +
ont : fléau et
écossoir



Carte N° I9

des Monts de la Madeleine connaît aussi ce type, qui est en général *ouille*, quelquefois *aouille*.

En revanche, *brebis*, venu du nord, bouscule, en Roannais, le type francoprovençal issu de FETA, qui ne subsiste qu'au sud de l'arrondissement de Roanne (cf supra 1^{re} Partie, Chapitre 1, § 16 et cartes n^{os} 3, 5 et 14 d). Voir sur la carte n^o 19, la ligne 2 qui marque la limite actuelle de l'aire *brebis*.

§ 118 — *la jambe*.

ALF 709 ; AIS I 159 ; ALLy 1104.

Le type *jambe*, issu de *GAMBA, qui s'étend sur tout le nord de la France et descend, à l'ouest du Massif Central, assez bas, ne dépasse guère, à l'est, la limite des parlers francoprovençaux. Dans mon domaine *jambe* a gagné la Limagne bourbonnaise, mais non la Montagne Bourbonnaise qui a, comme les localités auvergnates, le type *chambe* (ou *tsambe*) issu de CAMBA (cf carte n^o 19, ligne 3).

En Roannais, la poche *jambe* se creuse très profondément, ne laissant à *chambe* que quelques localités du sud-ouest et une du nord-est. Cependant elle n'a pas gagné, au sud, le Forez, ni, à l'est, exception faite du point 20 de l'ALLy à l'est de mon domaine, le Beaujolais (cf ALLy 1104. La carte 709 de l'ALF ne reflète pas très exactement la réalité).

Pourtant, tout mon domaine, à part peut-être quelques localités de langue d'oïl, au nord, a dû connaître le type *chambe*, puisque le dérivé *CAMB-UCA ou *CAMB-ICA, *CAMB-OTTIA (?), qui désigne l'age de l'araire, est partout *chambuge*, *chambille*, *chambye* (accentué sur l'initiale), ou *chambosse* : il s'agit donc bien d'une invasion d'un mot français dans un domaine qui se rattache aux parlers d'oc et francoprovençaux.

§ 119 — *le fléau*.

ALF 580 ; AIS VII 1473 ; ALLy 80.

Dans son FEW, sous EX-CUTERE, M. von Wartburg fait observer

que les continuateurs de ce type latin reculent lentement devant *battre*, moins vite en tout cas que *écossoir* devant *fléau*. C'est le contraire dans le domaine que j'ai exploré. J'ai dit plus haut que *battre* avait presque partout éliminé *écourre* (cf supra § 108) ; or, *écossoir* (issu de *EX-CUSS-ORIU), lui, vit encore dans les deux tiers au moins de mon domaine. Les dérivés de FLAGELLUM, *flau*, *syau* (et *ésyau* par croisement avec *essau* « manche de fléau ») ne se rencontrent qu'au nord, en Bourbonnais et en Limagne, mais seulement sur la rive gauche de l'Allier. Tout le reste a *écossoir* sous la forme *écousson* (cf carte n° 19, ligne 4). Au nord-ouest du Roannais et en Bourbonnais, d'ailleurs, cinq localités : Saint-Pierre-Laval -25-, Droiturier -13-, Sail-les-Bains -ALLY 12-, Noailly -54- et Creuzier -15- (localités marquées d'une croix sur la carte n° 19) connaissent les deux types : l'invasion avait commencé, mais elle a été arrêtée. Cela n'est pas très étonnant ; les fléaux, comme le mot qui les désigne, sont sortis de l'usage ; ils ne vivent plus : on les conserve comme des objets de musée, mais ils ne sont pas susceptibles d'évolution.

3°) Les « poches » roannaises s'ouvrent sur le Forez (cartes n° 20, 21).

§ 120 — *le bouillon-blanc*.

ALF 872 ; AIS III 626 ; ALLy 465 ; ALMC 164 ; Viez, Alençon, p. 211.

C'est ainsi que la plupart des parlers d'oïl et le français populaire désignent la « molène médicinale ». Cette plante, dont on fait des tisanes et qui est caractérisée par son feuillage pâle et duveteux et ses fleurs jaunes, est bien connue des patoisants. Le type des parlers bourbonnais d'oïl, *bouillon blanc*, a pénétré en Roannais et, par là, en Forez, dessinant un large couloir entre les types lyonnais *la droit*, *la drouille* à l'ouest, et un type *blenne* qui vit dans toute la partie montagneuse du centre de mon domaine sur les deux versants des Monts de la Madeleine et des Bois-Noirs, et en Limagne. En Forez, *bouillon blanc* alterne avec des formes *chou d'âne*, largement répandues dans tout le Midi de la France.

En Lyonnais, *droit*, *drouille*, pourrait être issu du type gaulois qui

a donné : *dreu*, *drugi druise* (cf FEW * DRUTO), mais la possibilité d'un croisement avec le type lyonnais *drouille* « nippes, guenilles », employé par métaphore à côté de types *patte*, *feuille de pattes* issues de la même métaphore ne me paraît pas à rejeter d'emblée. La forme *blenne* est vraisemblablement une déformation de *molène* : *ml* a pu évoluer en *mbl* puis *bl*, sous l'influence des formes *oblon*, *ambolon*, qu'on trouve çà et là mêlées aux formes *blenne*.

Qu'on veuille bien considérer attentivement sur la carte n° 20 les deux lignes n° 1 qui délimitent à l'ouest l'aire *blenne*, à l'est l'aire *droit*, *drouille* ; au milieu, l'aire *bouillon-blanc*, comme un passage creusé par un fleuve. A noter, là encore, la direction nord-ouest-sud-est de ce courant.

§ 121 — *du gui*.

ALF 675 ; ALLy 474 ; ALG 163* ; ALMC 296*.

La forme française *gui* a, elle aussi, comme creusé un lit entre deux falaises. Les Monts de la Madeleine et les Bois-Noirs ont conservé les types patois issus de VISCU, sous les formes *alvrèche* féminin, *brèche* féminin, *vicre* féminin, *vèque* féminin. En Roannais, sur la rive droite de la Loire, on trouve, au nord-est, également des formes féminines issues de VISCU : *velle* féminin, *vètse* féminin et, en deux points, un autre type : *cavet* masculin, qui se rencontre dans les Monts du Beaujolais.

Voir sur la carte n° 20 les lignes 2 qui limitent, de part et d'autre de la Loire, ces deux zones conservatrices et le *passage* formé par le type français.

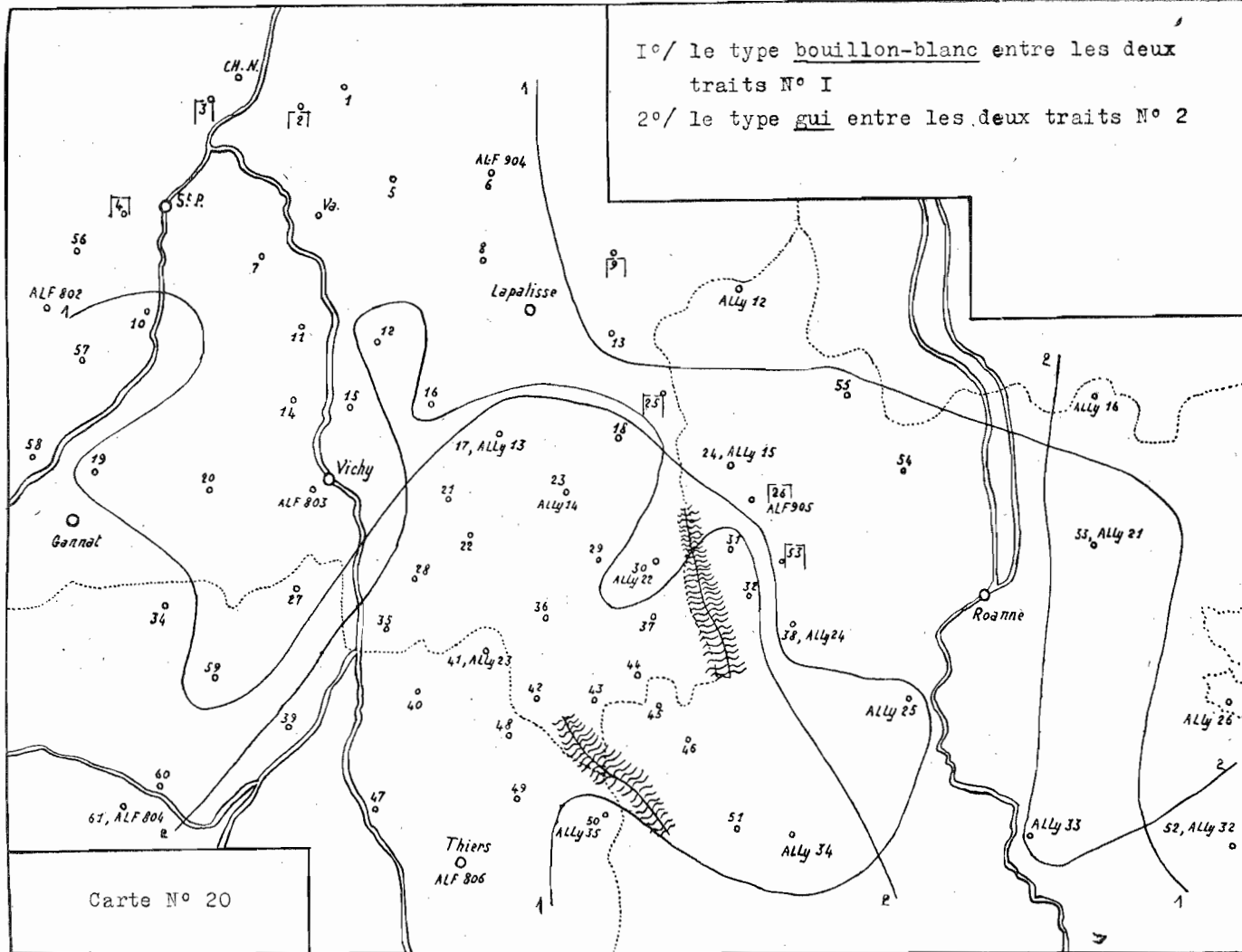
§ 122 — *la Chandeleur*.

ALF 228 ; AIS IV 773 ; ALLy 887 ; ALW 3, 317.

Le type français *Chandeleur* se fraie un passage à travers l'aire de *Chandeleuze* qui recouvre tout le reste de mon domaine. Cette fois, la voie de pénétration semble emprunter la vallée de la Loire et

1°/ le type bouillon-blanc entre les deux traits N° I

2°/ le type gui entre les deux traits N° 2



suivre le cours du fleuve. Cf sur la carte n° 21 les lignes 1 qui dessinent cette voie. A Noailly -54- un patoisant très âgé m'a donné le type *Chandeleuze*. Est-ce là une butte-témoin ?

§ 123 — *du buis*.

ALF 186 ; *ALLy* 451 ; *ALG* 162 ; *ALMC* 225.

La zone bourbonnaise des parlers mixtes et quelques localités de langue d'oïl emploient le type *rameau* souvent patoisé : *ramyau*. La partie auvergnate, le type auvergnat *rapan* ; l'un et l'autre de ces types débordent sur le Roannais. Cependant le type français *buis*, suivant une direction nord-ouest - sud-est, pénètre par le nord en Roannais et prend celui-ci en écharpe, ne laissant au nord-est qu'une butte-témoin, le point 16 de l'*ALLy*, qui a conservé *ramyau*. Voir sur la carte n° 21 les lignes 2.

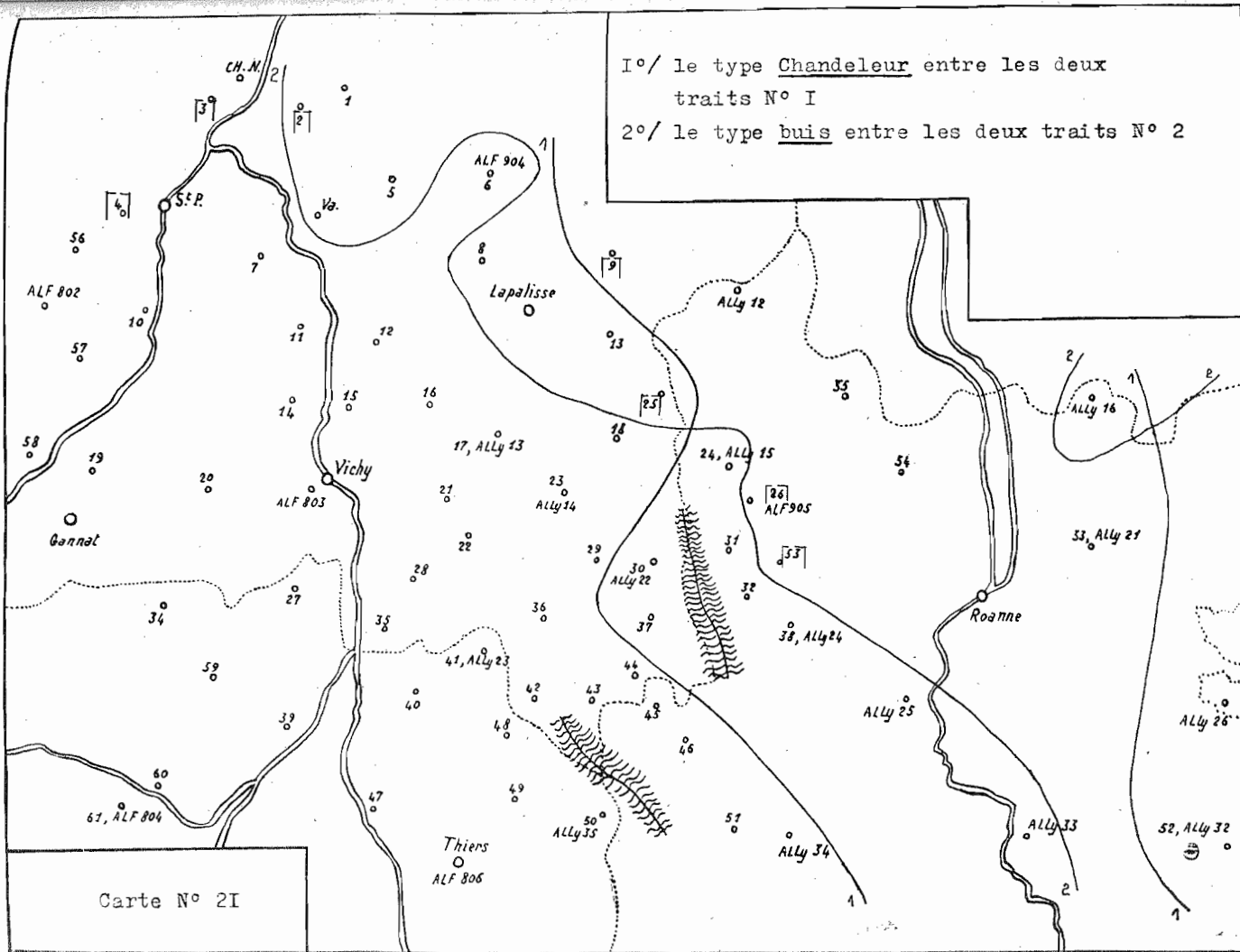
4°) Des « taches » de français se dessinent autour des villes et rejoignent les poussées de francisation venues du nord (cartes n° 22-23).

§ 124 — *des nèfles*.

ALF 902 ; *AIS* VII, 1277 ; *ALLy* 487 ; *ALMC* 289 ; Pui-chaud, *Gâtinais*, p. 111.

J'ai parlé, au début de ce chapitre, de la « tache » roannaise, c'est-à-dire de la zone, assez étendue, qui dessine, approximativement, autour de Roanne, un cercle où les patois sont morts. Voici un exemple qui montrera l'existence de cette « tache ».

Dans tout mon domaine les *nèfles* portent un nom patois et vieux français issu de *MESPILA* et qui est : *mèples* ou *melles*, et *nepples*. Autour de Roanne, cependant, le français moderne *nèfles* est seul usité. A Ambierle (*ALF* 905), Edmont avait noté le patois *mèpple* ; il n'y a plus de patois à Ambierle, mais à Saint-Bonnet-des-Quarts (Point 24 de mon enquête, à 5 kilomètres nord-ouest d'Ambierle) on ne trouve plus aujourd'hui que *nèfles*. La « tache » roannaise, récente, s'élargit



à vue d'œil, avec l'essor industriel extraordinaire de la ville de Roanne (7).

J'ai tracé sur la carte n° 22 un trait continu qui délimite cette « tache » française bien caractéristique.

§ 125 — *le lierre*.

ALF 768 ; AIS III 619 ; ALLy 464 ; ALG 163 ; ALMC 169.

Le type français *lierre*, quelquefois patoisé en *yerre*, *yarre*, *lyerri*, a creusé, lui aussi, comme *bouillon-blanc*, *gui*, *Chandeleur*, *buis*, un passage qui recouvre presque tout le Roannais, laissant, à l'est, une bordure où l'on trouve un type *bois droit* et un type (lyonnais ?) *feuille d'illa*. En Bourbonnais « le lierre » est appelé *la vrille* et, à la jonction des Bois-Noirs et des Monts du Forez, on trouve des formes patoises issues de HEDERA : *la lèdre* (avec fausse agglutination de l'article), *la lerra*, etc... Cependant le type *lierre* dessine, autour des villes, des taches analogues à la tache roannaise : à ALF 803 (Bellerive) Edmont avait déjà noté *lierre* ; il n'y a plus de patois à Bellerive, qui est aujourd'hui un faubourg de Vichy, mais à Espinasse (point 20 de mon enquête) à 10 kilomètres à l'ouest, on trouve *lierre*. Au sud-ouest de mon domaine, aux points 60 - 61 - 47 de mon enquête, Ennezat, Saint-Ignat, Dorat, situés, les deux premiers à proximité (9 km et 11 km) de Riom, le dernier tout près de Thiers (6 ou 8 km), on trouve *lierre* également (à Ennezat -ALF 804- Edmont avait déjà noté *lierre*). On retrouvera sur la carte n° 22, d'une part le « passage », de l'autre les différentes « taches » délimitées (zones hachurées).

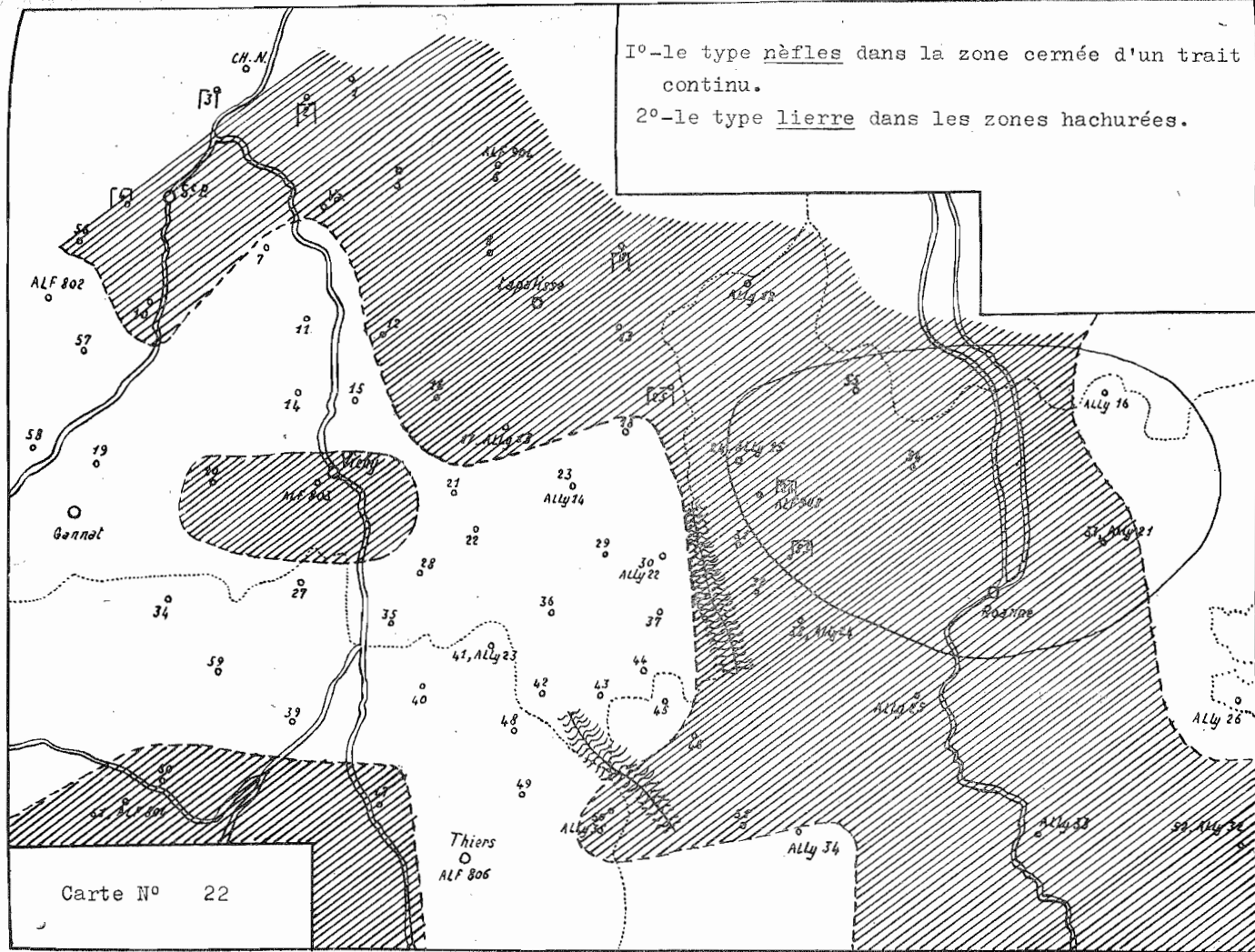
§ 126 — *la crémaillère*.

ALF 349 ; AIS V 959 ; ALLy 729.

(7) La forme *mêle*, qui est celle d'une partie du Bourbonnais (une foire, fête du Veurdre, dans l'Allier, s'appelle encore la foire aux mêles...) était encore bien vivante au xv^e s. : « Contraindre, pour l'enter, un coignier à produire des mesles » (O. de Serres) ; « ... Certaine année si fertile en tous fruietz... et singulièrement en mesles... » (Rabelais, II-1) ; « Un meslier noueux ombrage le portail » (Ronsard) ; « Dans l'hiver se plante le meslier ou néfler » (O. de Serres). Textes cités par M. F. Brunet, *Le Patois de Franchesse* (cf. Bibl.) et reproduits dans *Le Pays* (cf. Bibl.) n° 20.

1°-le type nèfles dans la zone cernée d'un trait continu.

2°-le type lierre dans les zones hachurées.



Il s'agit de la chaîne munie de crochet qui pendait au centre de l'âtre dans la grande cheminée d'autrefois et à laquelle on suspendait la marmite. Le souvenir en est encore très vivant parmi les patoisants. Or cet instrument porte presque partout des noms se rattachant au type CREMAC(U)LU (cf *FEW*, KREMASTER) : *crumeil*, *crumet*, *cro-met*, etc... Cependant un type français *crémaillère*, quelquefois patoisé (*cremailleure*, *cremillère*, *cremailliiri*), venu du nord, a creusé son lit en Roannais et pénétré en Forez.

En Bourbonnais, le type *crémaillère* n'a pas gagné très loin vers le sud : à Châtel-de-Neuvre, M. l'abbé Bouquet des Chaux (8) a noté *crémillon* ; cependant *crémaillère* est connu et désigne l'étrier. Il y a cinquante ans, à Chantelle (*ALF* 802), Edmont a noté *cramillère*, qui est un combiné de *cramail* et de *crémaillère* ; à Bellerive (*ALF* 803), *cramillère*, formé de *cramail* et de *crémaillère*, mais cette dernière forme francisée est due à la proximité de Vichy, puisque à Saint-Rémy-en-Rollat -14- j'ai trouvé *cremeil*.

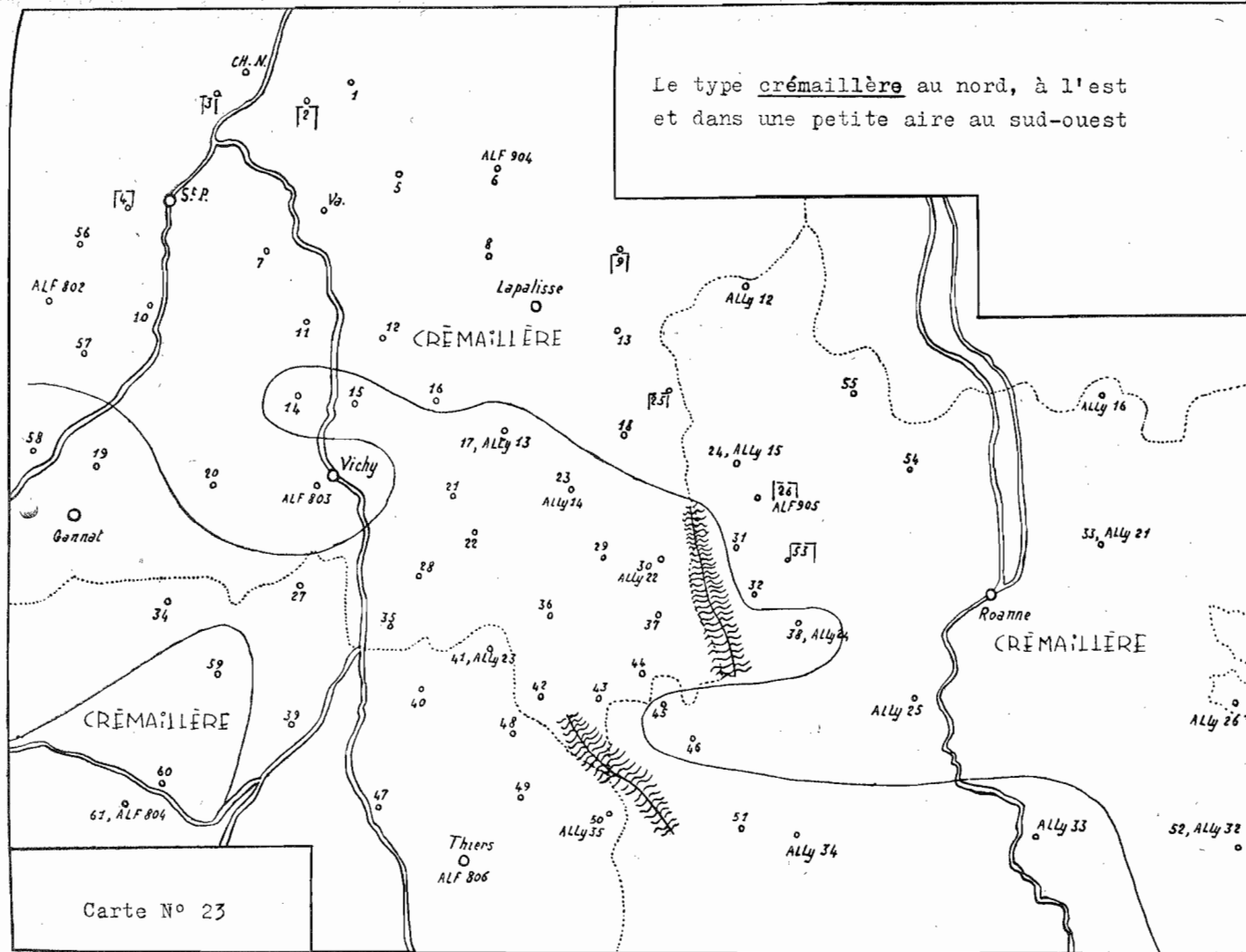
De même, une « tache » analogue à celles qui ont été étudiées plus haut apparaît près de Riom ; on a *crémaillère* à Ennezat -60-, Saint-Ignat -61-, et Saint-Clément-Régnat -59-. Voir sur la carte n° 23, les zones où l'on trouve *crémaillère*.

§ 127 — Que nous apprennent ces six dernières cartes ? Sur la carte n° 18 sont groupées les limites de types de langue d'oïl qui se sont avancés vers le sud sur toute la largeur de mon domaine, ne laissant aux types traditionnels qu'une mince bande de territoire au sud (lignes 1, 2, 5, 6, 7) ou à l'est (lignes 3 et 4), ou qui n'ont laissé émerger, comme un récif, que l'arête montagneuse (lignes 8 et 9).

Les types groupés sur la carte n° 19 nous présentent, pour ainsi dire, un autre stade de l'évolution : une poche, plus ou moins profonde, se creuse en Roannais ; la Montagne Bourbonnaise n'est pas atteinte, mais en Limagne, sur la rive gauche de l'Allier, les lignes s'écartent en éventail.

(8) Op. cit.

Le type crémailière au nord, à l'est
et dans une petite aire au sud-ouest



Carte N° 23

Sur les cartes n^{os} 20 et 21 la zone bourbonnaise résiste, avec ses types patois bien caractérisés ; mais en Roannais, la poche s'est creusée de plus en plus et s'est ouverte sur le Forez.

Enfin, sur les cartes n^{os} 22 et 23, nous saisissons un autre aspect de l'évolution : à l'invasion venue du nord et à l'attaque *de front* s'ajoute une attaque plus sournoise, par l'intérieur, en arrière des lignes : des « taches » de français se forment autour des centres industriels et culturels. On peut prévoir le moment où les zones de résistance, comme une peau de chagrin, se rétréciront de plus en plus sous l'action combinée de ces poussées diverses et où les zones françaises se rejoindront.

Si l'on veut bien considérer les cartes de l'*ALLy* correspondant aux types étudiés, et notamment les cartes 465, 584, 729 et 889, on constatera l'existence d'une « tache » semblable autour de Lyon, qui rejoint parfois (ou rejoindra) la coulée française à travers le Forez.

§ 128 — Ce sont, en résumé, les deux dernières de ces cartes qui permettent le mieux de saisir, pour ainsi dire sur le fait, le procès de pénétration du français. Ce procès est double : tout d'abord une progression lente, du nord au sud, qui a dû commencer de très bonne heure et gagner de proche en proche, de village à village, et a dû être, jusqu'à l'époque moderne, la seule. Puis, avec le développement industriel qui a attiré la main-d'œuvre vers les centres, la facilité des communications et l'extension du tourisme et du thermalisme, les foyers de diffusion que sont toutes les agglomérations sont devenus efficaces, et les patois ont été attaqués à la fois par le dehors et par le dedans. Lorsque nous constatons un effondrement total du front, comme pour les types groupés sur la carte n^o 18, il ne nous est pas possible de dire s'il y a eu poussée régulière du nord vers le sud sur toute la largeur du domaine, si le chemin suivi a été celui qu'offrait la topographie, ou si, à cette action, s'est ajoutée une autre cause de désagrégation. En basse Limagne, par exemple, la vallée a pu être le chemin du français, mais il ne faut pas négliger l'action d'un centre comme celui de Vichy-Cusset ou même de gros marchés comme Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain. En tout état de cause, la montagne, moins accessible, plus traditionaliste en ses mœurs, est la dernière atteinte.

§ 129 — Pour conclure, en voyant la terrible guerre défensive que soutiennent contre le français nos patois attaqués sur tous les fronts, « bombardés » par la presse et la radio, on peut à bon droit s'étonner de leur héroïque résistance.

En effet, non seulement ils résistent, mais ils regagnent parfois du terrain de manière imprévue.

J'ai été frappée, au cours de mes enquêtes, par le fait suivant : plus un patois est usé, plus il est riche en formations onomatopéiques. A Trézelles (Point 6 de mon enquête, 904 de l'ALF), à Boucé (Point 5 de mon enquête) et, en général, dans le nord de mon domaine, chaque bruit familier est désigné par un type lexicologique différent : il y a deux verbes distincts pour un bruit furtif dans les broussailles : *fretouiller* et *fretasser* ; un craquement de tonnerre est une *cressissée*, mais un coup plus sourd et plus violent est une *dessabarée* ou une *tarrabassée*, et si le craquement est tout proche c'est une *écarnaclée* ; *toussiner* c'est tousser sans arrêt, mais *pouffiner* c'est tousser en se retenant, avec un bruit étouffé ; la friture, qu'elle soit faite à l'huile ou au beurre, *frile*, mais la soupe *gargotte* ; des cris perçants sont des *silées*, des *éguilées*, et des rires saccadés de femme nerveuse des *équichées*, etc...

On chercherait vainement telle profusion dans les patois les mieux conservés de la montagne, où les onomatopées sont très rares. Ne serait-ce pas à un besoin que répondrait cette fécondité extraordinaire de parler qui ont subi le nivellement de la langue commune ? N'y aurait-il pas là une réaction contre l'uniformité ? Ou contre le caractère abstrait de la langue de Paris ? Je ne puis ici que poser un point d'interrogation et citer, encore une fois, K. Jaberg, parlant de la mort des patois (9) dans les zones périphériques : « ceux-ci, dit-il, résistent un certain temps, *adoptent même des innovations qui les éloignent de la langue littéraire*, mais quand la pression de celle-ci devient trop forte, ils meurent... ».

(9) Op. cit. p. 32.

CHAPITRE II

DE QUELQUES AIRES « EN RETRAITE »

§ 130 — J'ai montré plus haut (1^{re} Partie, ch. I), que les types considérés comme francoprovençaux n'atteignent pas, sauf exception, le Bourbonnais ; que certains de ceux-ci sont inconnus de la plus grande partie du Roannais, mais que, dans son ensemble, le vocabulaire des parlers roannais ressemble à celui des parlers foréziens et lyonnais.

En revanche, j'ai relevé, sur tout ou partie de mon domaine, en Roannais et Bourbonnais (exceptionnellement en Auvergne), des types lexicologiques formant des aires plus ou moins étendues, que l'on retrouve, soit dans l'Isère, au sud de Lyon, soit en Franche-Comté, soit en Suisse Romande, c'est-à-dire sur tout le pourtour du domaine francoprovençal.

Il m'a semblé que je ne devais pas négliger l'étude de ces faits. Ces aires se présentent en effet comme des aires « en retraite » (1) c'est-à-dire comme les restes d'aires cohérentes bousculées, brisées, réduites par le développement de types nouveaux irradiés de Lyon, et ces types comme des vaincus repoussés vers la périphérie par le prestige de ceux de la petite capitale.

(1) Cf. K. Jaberg, *Aspects Géographiques du Langage*, p. 69.

Voici quelques documents :

1 — « LE MANCHE DU FLÉAU ».

§ 131 — *ALF* 580 ; *ALLy* 81 et 608 ; *REW* 9150 ; Jaubert p. 63, 413 ; F. Boillot, *La Grand'Combe*, p. 297 ; Pierrehumbert, *Neuchâtel* p. 632 ; Jeanjaquet, *Bulletin Gloss. Suisse Rom.*, 1905, p. 33 ; K. Jaberg, *R.H.* VI, p. 76 et 93 ; Robert Juret, *Tournus*, p. 126 ; Durafour, *Vaux*, p. 122 ; Mgr Devaux, *T.F.*, 1834.

Le fléau n'est presque plus utilisé, sauf pour de petits battages, mais l'objet existe, et les mots qui en désignent les diverses parties sont vivants encore pour les patoisants. Il est constitué d'un manche et d'un battant, réunis, le plus souvent, par une simple courroie.

Dans les deux tiers de mon domaine, le manche s'appelle *boulougeon* ou *valangeon*. On a *boulougeon* ou *boulangéon* dans la Montagne Bourbonnaise et la région de Vichy, *valangeon* dans les cantons de Lapalisse, de Varennes et de Saint-Pourçain, *voûlangeon* dans deux localités de la Montagne Bourbonnaise (Ferrières -36- et La Guillermie -42-), *averinzon*, *évalangeon* en Roannais (cf carte n° 24). Le *Glossaire* de Jaubert indique *varangeon* et *menangeon* sans préciser la localisation, et les anciens glossaires mss bourbonnais (cf *Bibl.*) donnent *valangeon* pour les cantons de Souvigny et Châtel-de-Neuvre.

Or il ne semble pas possible de ne point rapprocher ces divers types du *varangeon* des parlers franc-comtois, *varèchyon* « perche recourbée servant de fléau » (*ALF* Point 41, carte 580) et *varuchon* « fléau pliant » à La Grand'Combe dans le Doubs. Les parlers neuchâtellois offrent, eux aussi, un type *varachon* « perche flexible servant de fléau à battre le blé », qui est attesté dans les textes anciens. Il n'est pas étonnant que le mot qui désignait ou désigne encore une perche flexible servant à battre le blé s'applique au fléau moderne ou à l'une de ses parties (cf K. Jaberg, *R.H.*, VI, 76, 93).

Quelle qu'en soit l'étymologie (peut-être dérivés du latin *VARA* « perche, bâton » *REW* 9150), ces types se ressemblent trop, morphologiquement et sémantiquement, pour qu'un rapprochement ne s'impose pas.

Les formes en *b* initial et vocalisme vélaire *boulangéon* de la Montagne Bourbonnaise ont pu être influencées par le type bourbonnais *boulot*, « bouloir, bâton de baratte » (cf aussi le forézien *boulondza* « remuer la sauce » ALLy 608, point 58), et le *menangeon* de Jaubert doit être le résultat d'un croisement *varangeon* ou *valangeon* + *mener* « remuer, agiter ».

Il est donc vraisemblable qu'il y a eu, à un certain moment, une aire *varangeon*, couvrant le centre et l'est de la France. Cette aire n'a-t-elle pas laissé d'autres traces ? L'ALF n'a pas de carte pour le manche du fléau, et les monographies et glossaires des régions intermédiaires, Saône-et-Loire, Ain et Jura n'en font pas mention (cf carte ci-après n° 28).

Les types largement répandus en francoprovençal sont, à côté du mot général issu de MANICU, des types *assou* en Suisse Romande, *essot*, *essi*, *essiot* dans le Mâconnais, la région de Tournus et en Lyonnais et *essève*, *essive* en Bugey et Dauphiné. Le développement de ces types, dérivés de AXILIS, est-il responsable de la rupture d'une aire *varangeon* ? Nous allons voir que les innovations francoprovençales sont à l'origine d'autres faits du même genre.

2 — « LA MUE ».

§ 132 — AIS 1140, légende ; ALLy 351 et croquis ; FEW II, 2, 1339 et sq ; Devaux, T.F., 3211, 3212, 3213 ; M. Bonin, Langy, p. 16.

Les paysannes de mon domaine utilisent, pour mettre la poule-mère et sa couvée à l'écart des autres volatiles de la basse-cour, une sorte de cage en osier qu'on renverse sur le sol ; la poule-mère s'y trouve emprisonnée, et c'est là que la fermière jette le grain nécessaire à la nourriture de la couvée ainsi mise à l'abri. C'est, en français, *la mue*.

Dans tout le nord de mon domaine, en Bourbonnais et dans le nord du Roannais (cf carte n° 25), cet objet s'appelle *la creune* (en Bourbonnais) (2) le *crenier* ou le *crenet* (en Roannais).

(2) *creune* dans les cantons de Souvigny et de Bourbon-l'Archambault, d'après les glossaires mss de 1874.

Le type lexicologique est bien connu (*FEW*, gaulois *CRINARE « fendre, diviser »), mais il semble s'être spécialisé dans le sens de « mue » surtout dans le centre et l'est de la France : *FEW* le signale en Poitou, Morvan, ancien Bressan, Lyonnais et Dauphiné. (On le trouve aussi, en Bourbonnais, dans le sens, beaucoup plus répandu, de « recoin, endroit séparé »). Il est employé, dans le sens de « cage à poules », par certains parlers italiens de la région de Florence et d'Ancône.

Or, au sud de Lyon, quelques localités iséroises (points 51, 52, 63 de l'*ALLY*) aux environs de Vienne, ont *crénet*, *cruinet* « mue ». Cette petite aire, située elle aussi au bord de la zone francoprovençale (cf aussi *crennet*, *crénet* dans les Terres Froides), fait pendant à la zone roanno-bourbonnaise et nous permet de penser qu'une aire *cren* + suffixe a dû, à un moment donné, recouvrir le Forez et le Lyonnais qui, aujourd'hui, ont adopté, pour désigner la mue, les types *jabiaule* (issu de CAVEOLA, cf. *FEW*), *piyottière*, *piyonnière* (dérivés de *piyot* « poussin »).

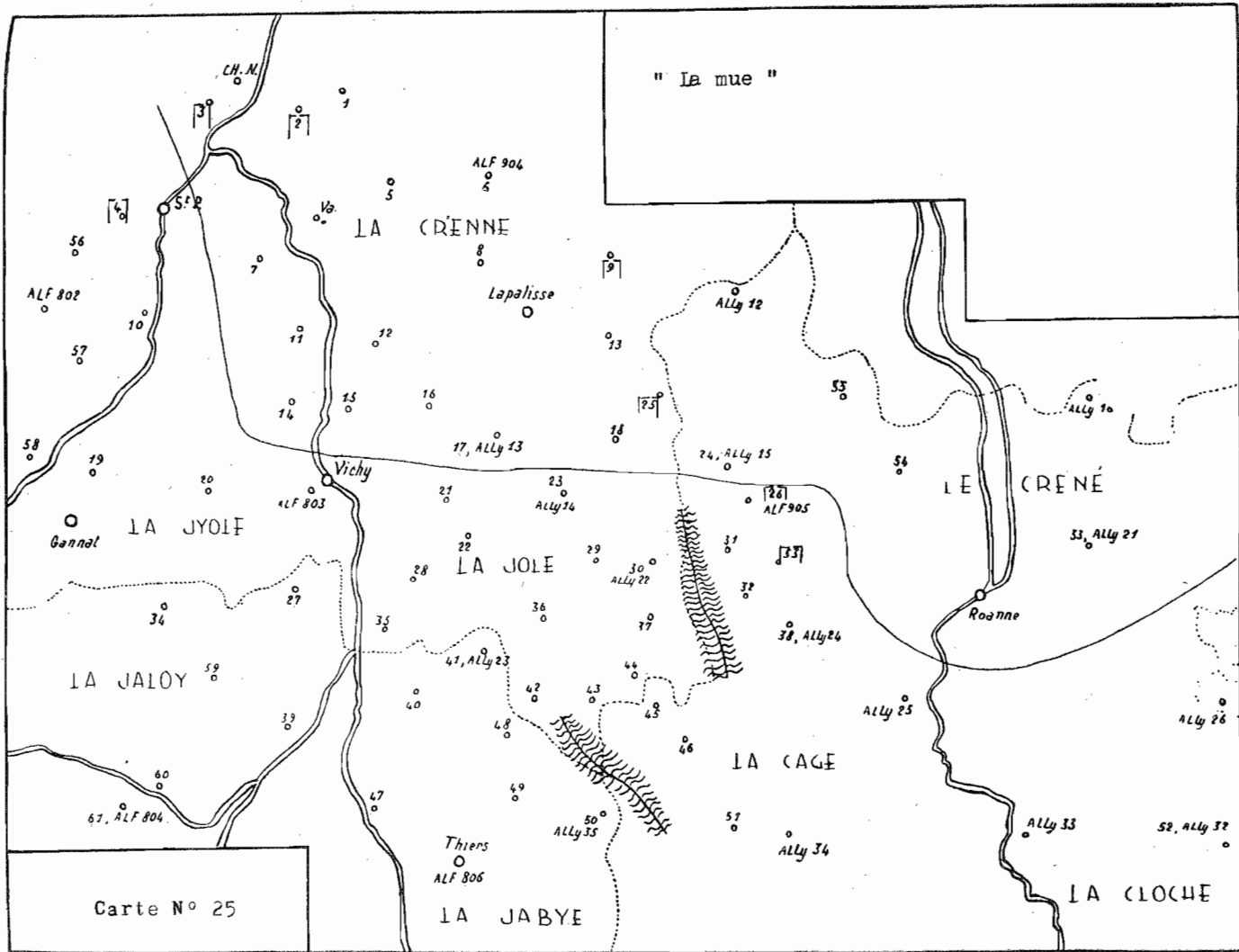
La carte n° 29 fait apparaître ces deux aires marginales conservées. Nous allons voir d'ailleurs que le même dessin peut être tracé pour la répartition d'autres types lexicologiques : la petite aire viennoise répond à une aire bourbonno-roannaise.

3 — « L'AIGUILLON DE LA GUÊPE (OU DE L'ABEILLE) ».

§ 133 — *ALF* 15 ; *ALLY* 366 ; *ALMC* 617 ; *FEW* V, 152 et XVI, 16 ; Devaux, *T.F.*, 3530 ; R. Rouleau, *Sologne*, p. 27 ; M. Bonin, *Langy*, p. 24 ; A. Thomas, *Mélanges*, p. 96 ; R 33, 224.

C'est, dans mon domaine (carte n° 26) le *lanceron*. Ce type recouvre les parlers bourbonnais de mon enquête, exception faite de la Montagne Bourbonnaise et du canton de Gannat, et le nord du Roannais. Jaubert le cite dans son *Glossaire* sans le situer, mais l'*ALF* révèle une petite aire *lanceron* dans la Nièvre et le Cher (Points 400, 101, 102) et il a été relevé en Sologne Bourbonnaise au sens de « langue du reptile ».

Or, à nouveau, ce type lexicologique bourbonnais se retrouve dans



l'Isère, dans deux localités au sud de Vienne (points 63, 64 de l'*ALLy*), à Estrablin, Cour et Buis, Meyssiès, près de Saint-Jean-de-Bournay, quelquefois sous la forme *lanchon*, enfin dans les Terres Froides et à Crémieu.

Entre ces deux aires, le Forez-Lyonnais a développé les types *ja*, *jar* et *jasson* (ancien francique *GARD) (3), qui alternent avec des *germes*, des *dards* et des *aiguillons*. On pourra voir de près la carte 366 de l'*ALLy*, au moyen de laquelle il convient de compléter la carte n° 15 de l'*ALF*, qui ne fait apparaître le type *jar* qu'une seule fois (à 818), ce qui pourrait donner une idée inexacte de sa diffusion.

Il semble bien (cf carte n° 30) qu'une aire *lanceron* ait été coupée en deux par des types sans doute irradiés de Lyon. Plus à l'est, dans l'Ain et la Savoie, le type *jar* dessine une étroite bande que semblent comprimer les *dards* et les *aiguillons*.

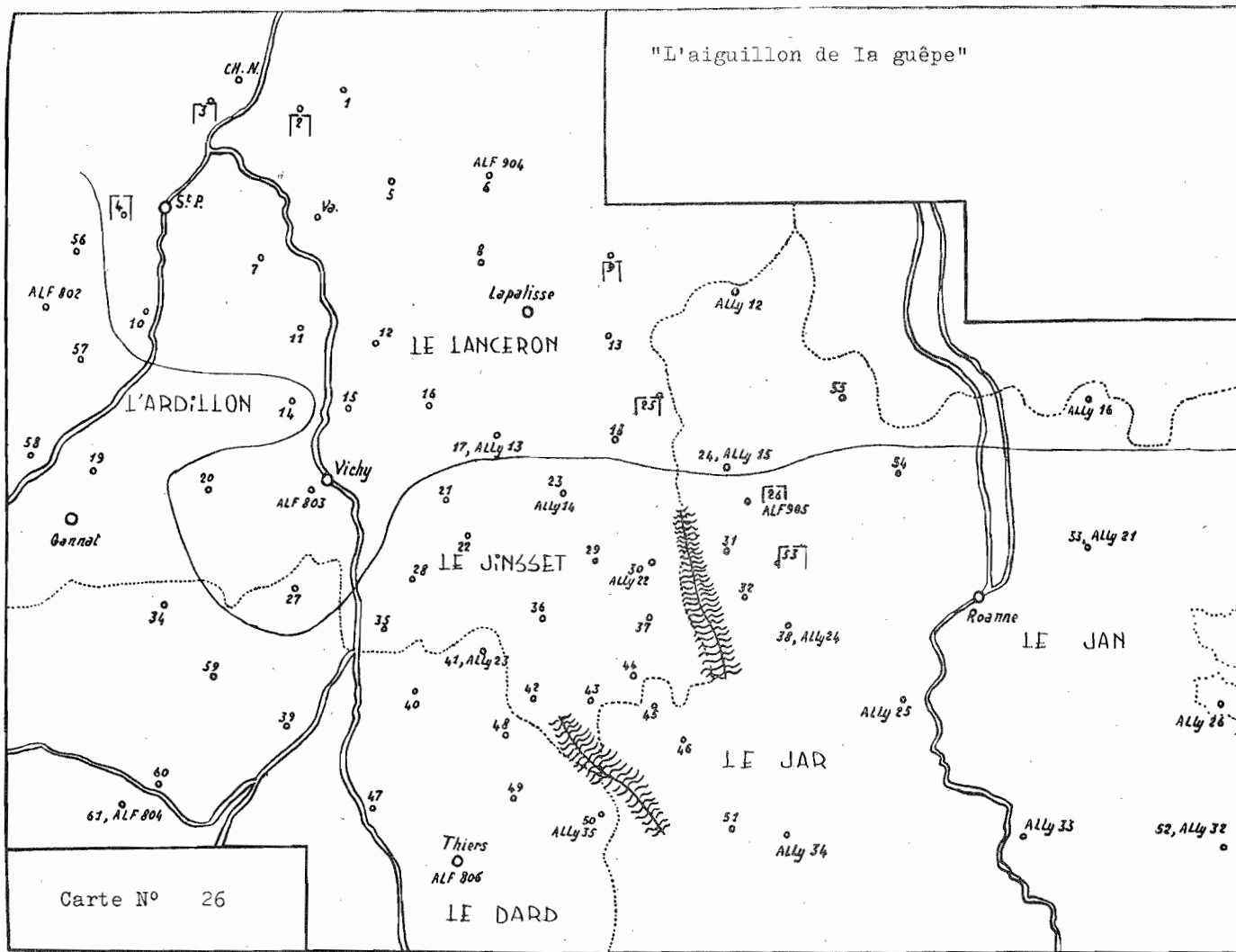
4 — « LE HANNETON ».

§ 134 — *ALF* 683 et 1483 ; *AIS* 509 ; *ALLy* 515 et 529 ;
ALMC 347 ; *FEW* II, 2, p. 1387, 1388 ; M. Bonin,
Langy, p. 14.

Cet insecte porte presque partout des noms caractérisant soit son aspect extérieur, soit, le plus souvent, son bourdonnement. C'est ainsi que, dans le Massif Central (Cantal, Corrèze, Aveyron, Lozère, Ardèche, Puy-de-Dôme), on l'appelle *meunier*, *meunière* ou *moulinière* (cf ci-après carte n° 31) à cause des traces blanchâtres, évoquant la farine, qu'il porte sur les flancs, et que, dans tout l'est de la France, il porte, soit le même nom que la *caille*, nommée elle-même d'après son cri, et réputée bavarde, soit le nom qui sert à désigner le cri de cet oiseau : *cancaillat* ou *quincaillat* « cri de la caille », *cancaille* « hanneton ».

Le hanneton est, en certains points de l'Allier, de la Nièvre, de l'Yonne, en Bourgogne, Franche-Comté, Suisse Romande et Hautes-

(3) Les formes *jaiceron*, *gensseron* du Morvan (Nièvre, Yonne, *FEW* XVI, 16) pourraient être le résultat d'une contamination *ja*, *jar* + *lanceron*.



Alpes, la *cancoire*, *cancoine*, *coucoire* ; à l'est du Puy-de-Dôme, c'est la *cancaille*. Mais en Lyonnais, dans l'Ain et le Jura, s'est développé un terme dérivé du type onomatopéique *BURD (cf FEW) : *bordoule*, *bordoire*, *bourdoire*, *bourdelle*.

Tout se passe comme si, sur une première vague qui aurait, sur tout l'est de la France, répandu le type *cancoire*, *cancaille*, une seconde s'était formée, ayant pour centre Lyon, qui aurait tendu à recouvrir la première, sans y parvenir complètement. Les cartes n^{os} 27 et 31 ci-après montrent que, cette fois, l'aire primitive n'a pas été brisée, mais seulement attaquée et rongée par l'intérieur. Des infiltrations du type lyonnais se sont produites dans toutes les directions et si les patois n'étaient pas menacés de mort prochaine et que Lyon ait gardé son prestige, sans doute nos descendants assisteraient-ils un jour à l'effondrement complet de l'aire *cancaille*, *cancoire* « hanneton »...

5 — « LE PINSON ».

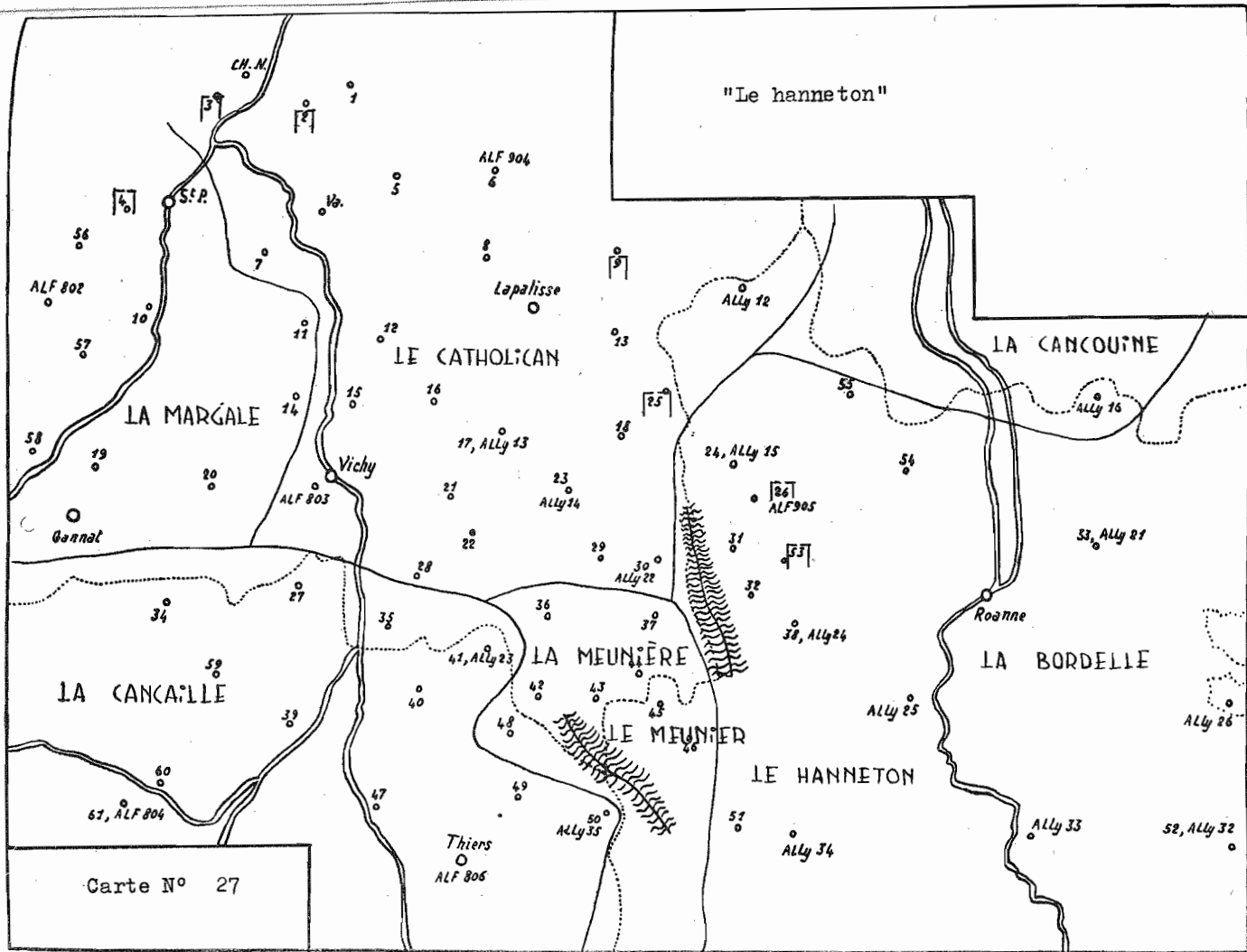
§ 135 — ALF 1018 ; ALLy 501 ; ALMC 316 ; Jaubert II, 368.

Cet oiseau s'appelle, dans l'ensemble de la France, soit *pinson*, soit *quinson*. Ce dernier type (dont la consonne initiale est souvent palatalisée en *ty*, *tch* : *tyinson*, *tyanson*, *tchanson*) semble cependant cantonné dans l'est et le sud-est.

Le domaine que j'ai étudié connaît tous ces types et même toutes ces formes : on a : *quinson* (et *tchanson*) dans la partie auvergnate et au nord des Monts de la Madeleine, *pinson* en Bourbonnais et Roannais (cf ci-après carte n^o 32).

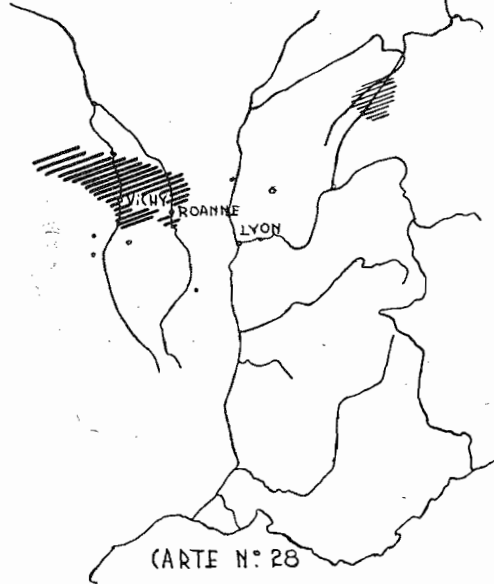
Cependant, un type *tuin*, *touin*, sans doute onomatopéique, se rencontre en quelques points du Forez, sur la rive gauche de la Loire et vient former, au sud-ouest du Roannais et dans la Montagne Bourbonnaise, une aire cohérente, à laquelle il faut ajouter une autre petite aire, au sud de Saint-Pourçain, dans la vallée de la Sioule. Cette petite aire a dû être séparée de celle de la Montagne Bourbonnaise par l'invasion du type français *pinson* (cf carte n^o 32). Jaubert cite *toin*, *touin* sans le situer et le glossaire ms de Bourbon-l'Archambault cite *cuin*. L'aire s'étendait donc, jadis, plus au nord, en Bourbonnais.

Le plus surprenant est de retrouver ce type *tuin*, *tchuin* à l'autre



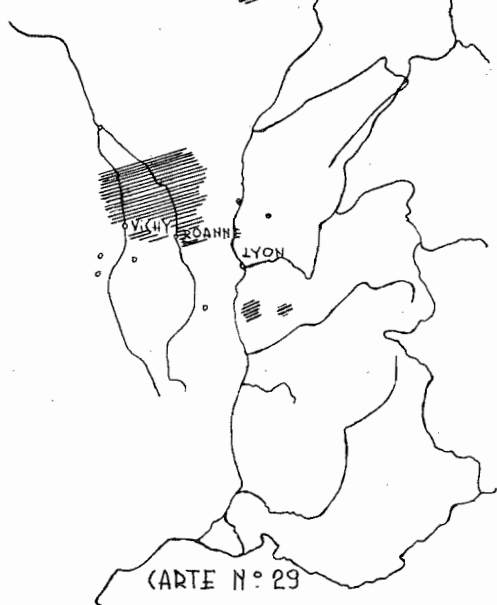
Carte N° 27

"LE MANCHE DU FLEAU"
LE VARANGEON, VALANGEON



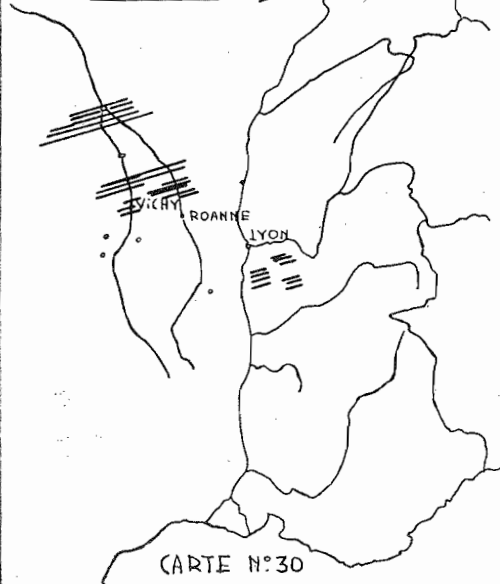
CARTE N° 28

"LA MUE" < CRINARE



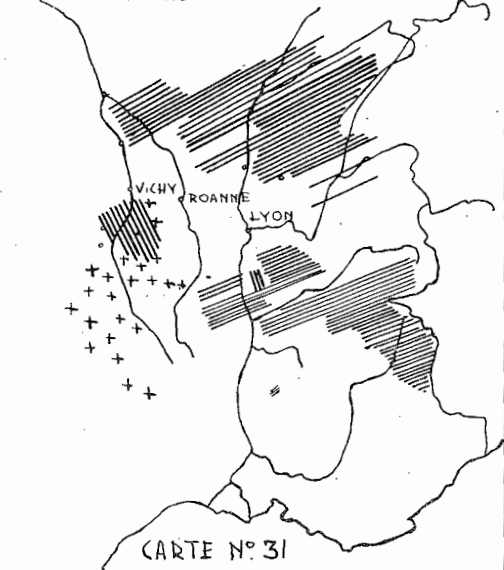
CARTE N° 29

"L'AIGILLON DE LA GUÊPE"
LE LANCERON



CARTE N° 30

"LE HANNETON"
LA CANCALLE
LA CANCOÛRE



CARTE N° 31

extrémité du domaine francoprovençal, en Suisse Romande, aux points 988 et 52 de l'ALF, à côté d'un *tuin-tuin* en Piémont, d'un *cui-cui* en Savoie (Point 955), etc... (cf. Carte n° 34).

Sans doute n'est-il pas impossible que deux onomatopées semblables soient nées spontanément en deux régions différentes et sans lien entre elles. Pourtant cette répartition, examinée à la lumière des faits déjà observés, peut prendre une signification nouvelle, et je n'ai pas voulu négliger de la signaler.

6 — « LE CONTRE-CŒUR DE CHEMINÉE ».

§ 136 — ALLy 728 ; Bloch-Wartburg, s.v. *plat* ; F. Boillot, *La Grand'Combe*, p. 243 et 244 ; Pierrehumbert, *Neuchâtel*, p. 442 ; Duraffour, *Vaux*, p. 49 ; Devaux, T.F., 1008 ; W. Egloff, *Le Paysan Dombiste*, p. 21 ; A. François, *Mots Genevois : plaque*, R.H. vol. 20, 1943, p. 134 ; G. Ahlborn, *Ruffieu* ; Roussey, *Bournois* ; Guillemaut, *Bresse* ; Jeanton, *L'habitation rustique au pays mâconnais*, p. 50 ; id., *Le Mâconnais* IV, 88 ; Robert Juret, *Tournus*, p. 74-75 ; K. Krüger, *Anales del Instituto de Lingüística* VI, 2-11.

Presque partout, dans mon domaine, la grande cheminée d'autrefois a été condamnée, mais elle existe encore, et les noms qui en désignent les diverses parties sont dans toutes les mémoires.

La plaque métallique qui constituait le fond de l'âtre s'appelle, en quelques points de la Montagne Bourbonnaise, *la platine*. Ce mot est le type français qu'on rencontre dans plusieurs vocabulaires techniques, et qui peut désigner, en général, toute plaque de métal servant à divers instruments ou appareils. Le dictionnaire de Bloch-Wartburg note : *platine* « pièce plate dans différentes techniques » (XII^e siècle).

Or *platine* « contre-cœur de cheminée » se retrouve aux environs de Vienne et, assez loin de là, à la Grand'Combe, dans le Doubs (4),

(4) F. Boillot (loc. cit.). L'auteur donne la définition suivante : « plaque, contre-cœur de cheminée, souvent fait en fonte ornementée », et reproduit quelques modèles de dessins.

dans les départements du Jura, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, dans le Jura bernois et les parlers neuchâtellois (5). (A Ruffieu en Valromey, c'est la plaque du poêle sur laquelle on pose les pieds pour se chauffer, cf. G. Ahlborn).

Cependant les parlers lyonnais ont développé, pour désigner cette plaque de fer ou de fonte, un type *bretagne* qui, le plus souvent, désigne aussi une sorte de chambre chaude, ménagée derrière le foyer, et ouvrant sur la pièce contiguë à la cuisine. Il est même probable que c'est la petite chambre chaude qui, la première, s'est appelée *la bretagne*, mais le souvenir de l'usage de cette dernière s'est perdu sans doute depuis fort longtemps. A Vaux-en-Bugey on trouve *la bretagne* « contre-cœur de cheminée » ; à Versailleux-en-Dombes aussi. Quant aux parlers isérois, ils nous offrent un bon exemple d'un type lexicologique nouveau chassant le plus ancien : *la platine du four* (*platsena do fou*), c'est la plaque de métal fermant le four, mais (dans les Terres Froides à 14, 52 et à Crémieu) « la pierre du foyer, ou la pièce de fer ou de fonte appliquée contre le mur et faisant foyer » (cf Devaux), est *la bretagne*. La *platine*, qui désignait sans doute aussi bien la porte du four que la plaque du foyer, a cédé la place à *bretagne* « plaque du foyer » (et probablement « chambre chaude ») pour suivre la mode lyonnaise, mais a survécu, avec un complément déterminatif, reste d'un temps où elle désignait deux objets différents, dans le sens « porte du four », où elle n'était concurrencée que par des périphrases sans prestige.

Voici donc, encore, une aire « éclatée » sous la poussée franco-provençale. Si l'on disposait d'autres documents, il serait facile sans doute de la reconstituer avec plus de précision (cf. carte n° 35, qu'on voudra bien compléter par la pensée : par suite d'une erreur, le type *platine* n'a été porté ni en Bresse louhannaise ni en Mâconnais, où il est répandu).

7 — « L'AGACEMENT DES DENTS ».

§ 137 — ALLy 496 ; FEW IV, 137, 138 ; A. Dauzat, *Vinzelles*, n° 891 ; Jaubert I, 481.

(5) Pierrehumbert (loc. cit.) qui cite un texte de 1590 à Neuchâtel : « une platine de fer... avec son siegie fert sur quoy l'on fait le feu appondu à ladite platine ».

Au sud d'une ligne : cours inférieur de la Loire, sud des Vosges, le même mot désigne *les gencives* et *l'agacement des dents* produit par l'acidité, d'un fruit, par exemple. (Cf FEW GINGIVA). Dans le centre et le sud-est de la France, un type issu de GINGIVA, et ses dérivés, sont largement répandus, mais le Lyonnais ou, plus exactement, les parlers francoprovençaux, ont développé un nouveau type, issu de la combinaison de GINGIVA + dent : *dinsse*, *dinssirot*, *denssillon*, etc..., dont j'ai déjà parlé un peu plus haut, à propos des frontières du francoprovençal en Roannais (§ 23).

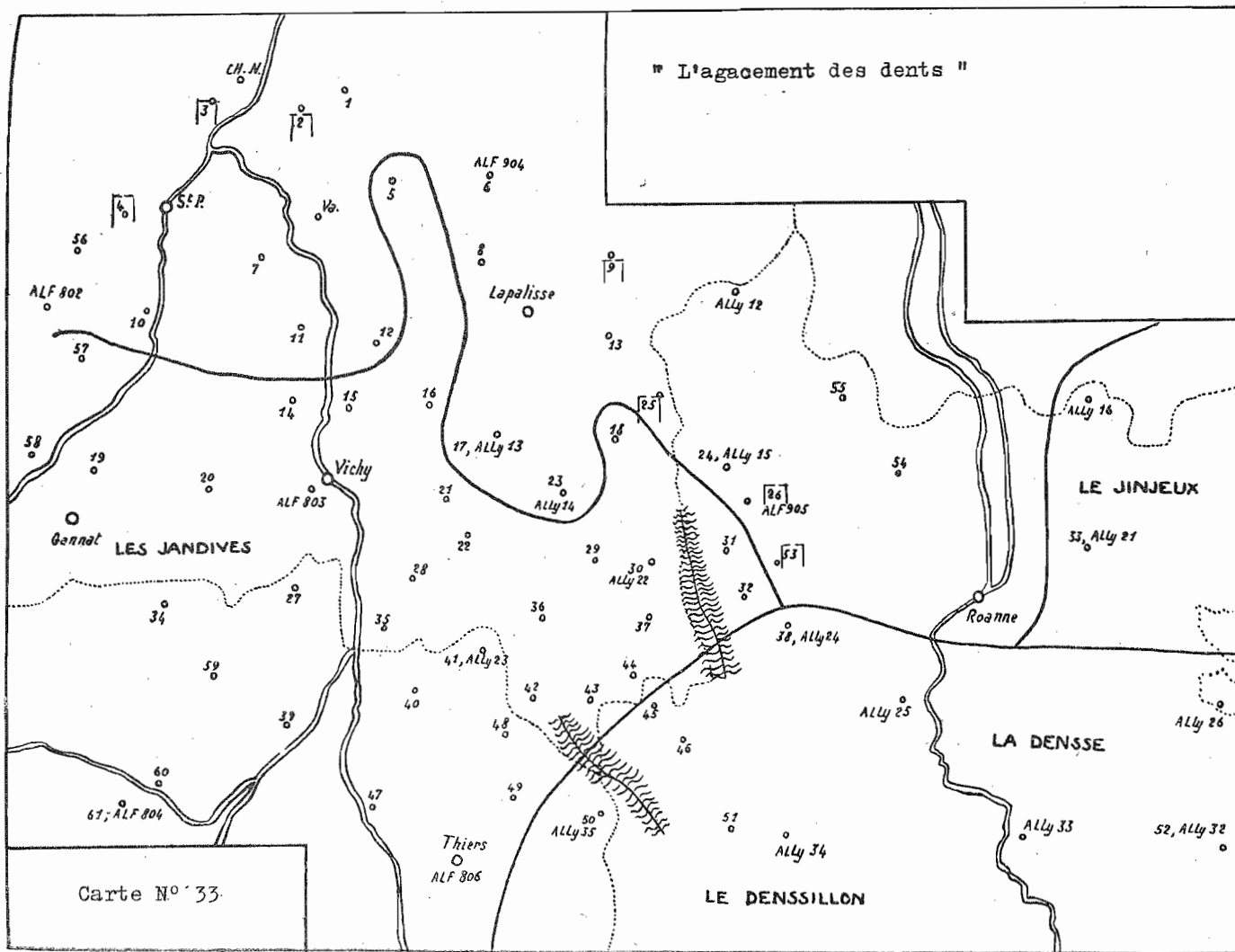
En ce qui concerne mon domaine (cf carte n° 33), la partie bouronnaise conservatrice et la partie auvergnate ont le type *jandives* (une des évolutions patoises de GINGIVA) (6), mais le Roannais, exception faite du nord qui emploie des expressions comme : *ça donne les dents longues*, *ça givre*, *ça taquine les dents*, et du nord-est qui a un type *jenjeux*, dit *densse* ou *dinssillon*. Qu'on veuille bien considérer la carte 496 de l'ALLY où toutes les variantes de ce type en usage dans le Lyonnais se trouvent transcrites et aussi, ci-dessus (cf. § 23 et cartes n° 4 et 5) les limites de son aire d'extension au nord-ouest.

Cependant, nous avons signalé, au nord-est du Roannais, un dérivé de GINGIVA, le *jenjeux*. D'autres dérivés analogues se trouvent dans le Morvan : *genciot*, en Bourgogne : *gences*, en Saône-et-Loire : *gençot*, dans le Jura : *jansot* et le Doubs : *gencis*, et nous le retrouvons dans le Dauphinois *dzasi*, *janci* et, plus loin, le Queyras : *gencil*. De leur côté, les types issus du mélange GINGIVA + dent recouvrent en gros le domaine proprement francoprovençal. Outre le Forez qui a : le *dinssillon*, le *danche*, et le Lyonnais : la *danssie*, comme nous l'avons déjà dit, on trouve aussi *danssie* en Mâconnais, à Tournus, et jusqu'à Clairvaux, à Crémieu, Saint-Maurice-l'Exil, Rives et Beaurepaire dans l'Isère, *dinchuin* dans les Terres Froides, *dinsin* à Vaux-en-Bugey, et *dasin* à Versailleux-en-Dombes...

Il n'est pas sans intérêt de reporter ces indications sur une carte pour constater, une fois de plus, la rupture d'une aire compacte par

(6) Ce type *gendives* se trouve à Vinzelles, dans les Monts du Forez et dans le Centre. Le Limousin a *jandi*, *geanzi*, Ussel *gingi*, et le Périgord *genzi*.

A Trézelles -6- et dans la région des patois usés, au nord de mon domaine, on emploie diverses expressions imagées : *ça ferre*, *ça bride les dents*, *ça donne les dents gelives*...



une innovation lyonnaise. C'est ce qu'on trouvera sur les cartes n° 33 et 36 ci-après.

8 et 9 — « LA SOUCHE DE LA CHEMINÉ ».

§ 138 — *ALF* 263 et Suppl. ; *ALLY* 727 annexe ; *FEW* I, p. 566, II, 1, 138-139, III, 906 ; Jaubert I, 449 ; Constantin et Désormaux, *Dictionnaire Savoyard*, s. v. *bornatse*.

Il s'agit de la partie de la cheminée qui dépasse le niveau de la toiture, la souche. Elle porte, quelquefois, dans mon domaine, un nom différent de celui qui désigne le conduit dans son parcours à travers la maison.

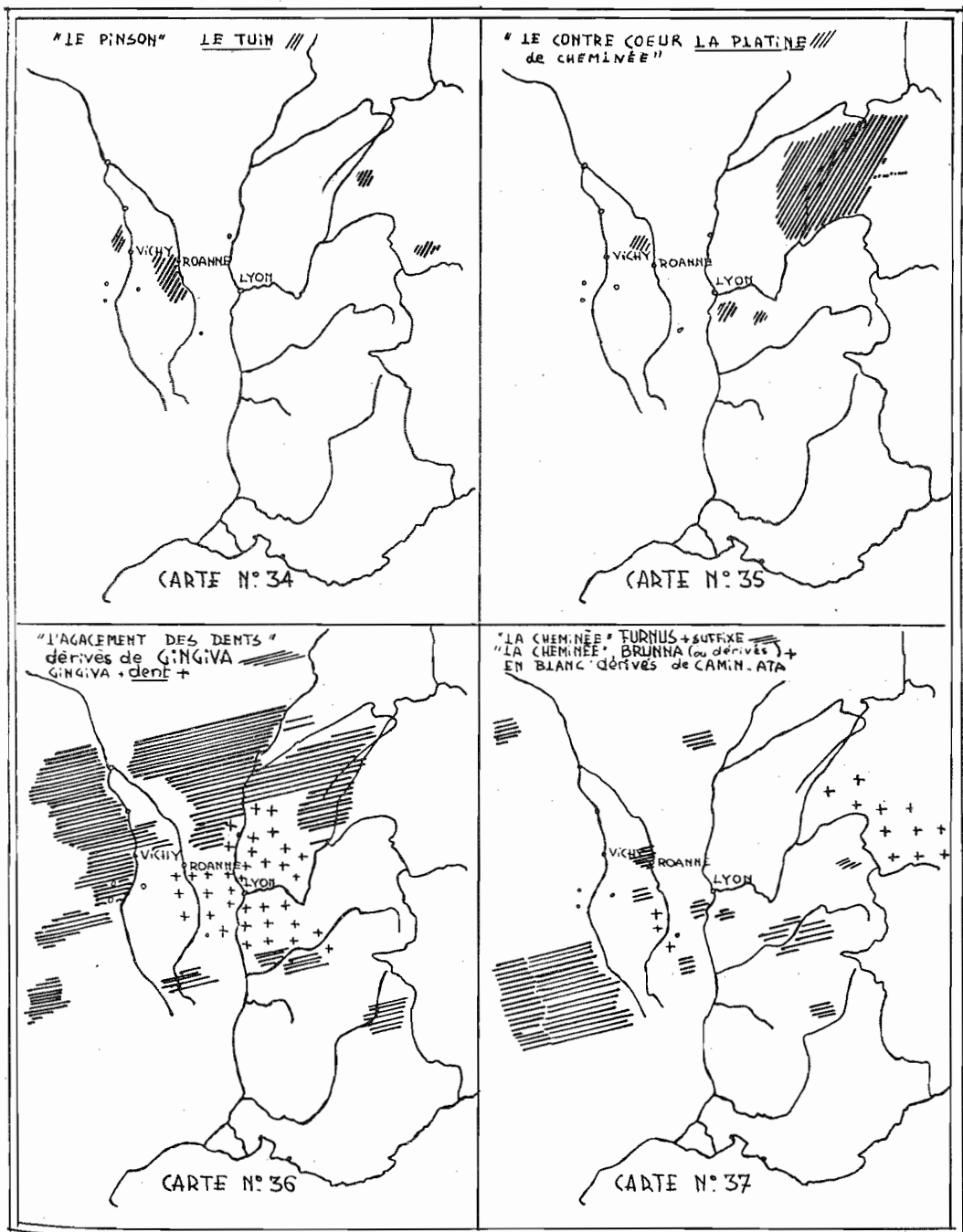
Dans la Montagne Bourbonnaise, c'est le *fourgnon*. On rencontre aussi, avec la même signification, un autre dérivé de FURNUS, le *forgeau* ou le *fornet* dans les Monts du Forez et au sud de Lyon, dans quelques localités (cf. *ALLY*. Points 47, 49, 64, 66).

L'*ALF* nous révèle un type semblable et de même sens bien précis dans l'Ardèche (Point 825) ; il existe aussi sous la forme *forniau* dans le Centre (cf. *ALF*, Supplément : au point 400, dans le Cher) ; et, dans les Terres Froides, c'est le *fourné*. *FEW* le signale aussi à Saint-André, dans l'Aveyron. D'autres dérivés de FURNUS se rencontrent dans l'Indre, le Cher, la Côte-d'Or, la Savoie, les Hautes-Alpes et le Piémont, le Cantal et la Creuse au sens de « cheminée ». M. Nauton a relevé un type *fournel* dans la presque totalité des points de l'*ALMC* (Carte 776, à paraître).

Il semble donc bien qu'un type formé de FURNUS + suffixe ait constitué, à un moment donné, une aire homogène dont nous ne retrouvons que les débris.

J'ai porté sur la carte n° 37 ces restes, témoins d'un état de langue disparu.

Mais voici d'autres faits : au sud-ouest du Lyonnais, aux confins de l'Auvergne, la souche de la cheminée s'appelle *la borne* (gothique BRUNNA). Or les parlars de la Suisse Romande (Gruyère, Valais, Vaud,



ERRATUM. Carte 35 : le type *platine* aussi en Bresse louchannaise et en Mâconnais.

Neuchâtel) appellent *borne* (ou *borne* + suffixe) la cheminée en bois, ou la cheminée à couvercle, ou les issues latérales ménagées dans ces sortes de cheminées dont on rabat le couvercle en temps de neige, bref les types traditionnels de cheminée ou encore la partie de la cheminée qui forme chapiteau sur le toit. *FEW* cite aussi un ancien bressan (1411), à Châtillon-sur-Chalaronne, *borny* « tuyau en terre de la cheminée d'un four ». Dans l'Isère (cf. Constantin et Désormaux) on nomme *bornatse* « les issues latérales par lesquelles la fumée s'échappe d'une cheminée à couvercle ».

Nous voici donc en présence d'un autre type ancien conservé aux deux extrémités du domaine francoprovençal où il a résisté aux vagues d'assaut des types plus récents qu'a imposés le prestige d'une capitale. La carte n° 37 fait apparaître les zones où *borne* « cheminée » vit encore. C'est le type issu de *CAMINATA* (sous sa forme française ou patoise) qui occupe la partie laissée en blanc. Il a dû, peut-être assez tard, être adopté et diffusé par Lyon, et refouler les types plus anciens.

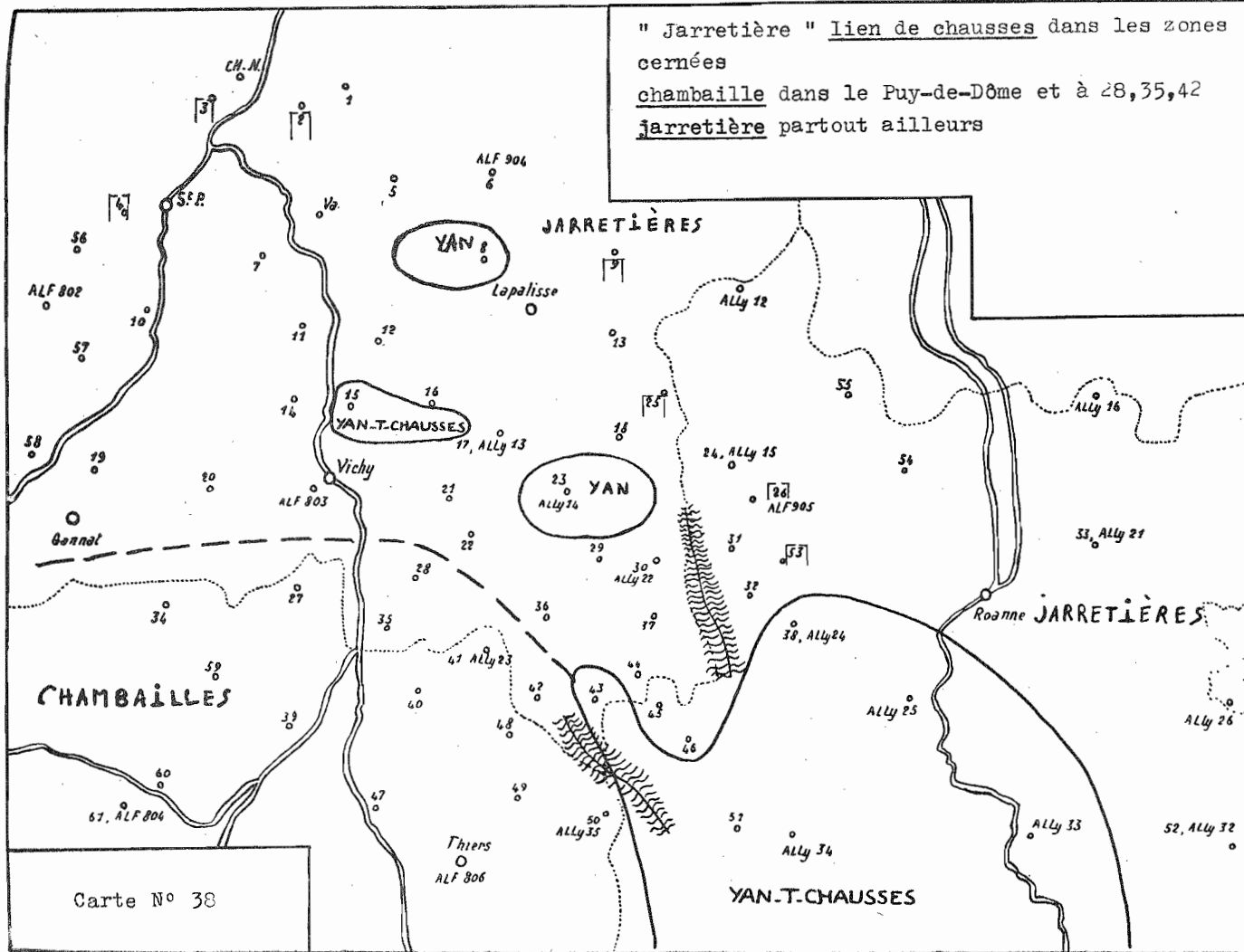
10 — « LES JARRETIÈRES ».

§ 139 — *ALF* 714 ; *AIS* VIII, 1565 ; *ALLy* 1142 ; *FEW* V, 318 ; Pougard, *Aiript* 148.

Dans le sud du Roannais, les « jarretières » s'appellent des « liens de chausses ». Cette expression se retrouve dans tout l'ouest et le sud du département de la Loire, et, dans mon domaine, en Bourbonnais, à Lavoine -43- et à Creuzier -15-. (À Servilly -8-, et à Châtel-Montagne -23- *lien*. Pour les variantes phonétiques cf. § 71). On la rencontre aussi en Limagne auvergnate (Communication de M. Mazaleytrat). D'autre part, l'*ALF* nous révèle deux aires importantes de *lien de chausses* ou *lie-chausses* pour « jarretière », la première à l'ouest du Massif Central, en Dordogne, partie de la Corrèze, du Lot, de la Haute-Vienne et de la Charente (*lie-chausses* aussi à *Aiript*, près de Poitiers), et la seconde tout à l'opposé, dans l'est de la France (Haut-Rhin), et en Suisse (Neuchâtel, nord du canton de Berne, est du Valais, Aoste). Cette dernière zone s'étire à l'est dans le Tessin, les Grisons et la Haute Italie.

Cette grande aire, que ces différents points de repère permettent de

" Jarretièrre " lien de chausses dans les zones
cernées
chambaille dans le Puy-de-Dôme et à 28,35,42
jarretièrre partout ailleurs



Carte N° 38

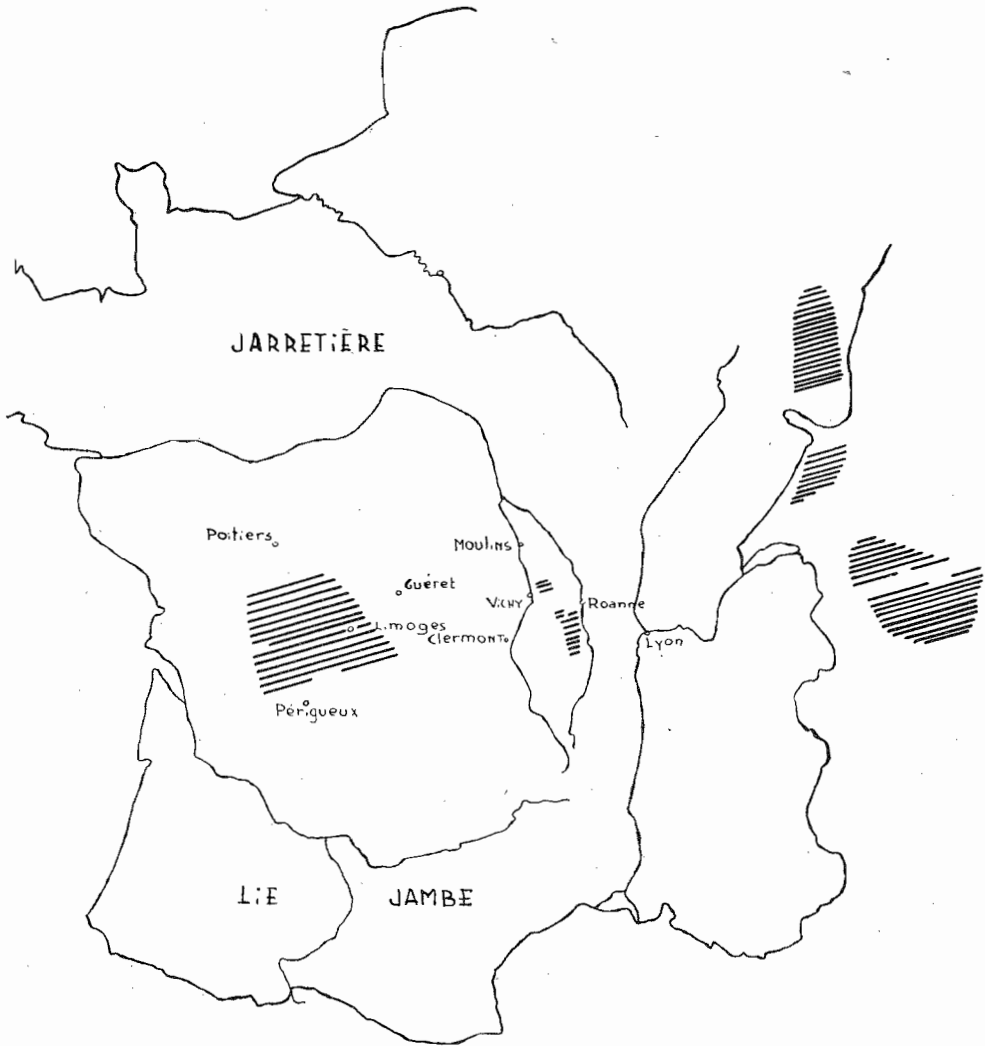
reconstituer, se trouve serrée entre l'aire *jarretière* au nord et *lie-jambe* (cf. *chambailles* § 71, et cartes n° 10 et 13) au sud. *Jarretière* a dû effacer çà et là dans l'ouest et le centre les formes *lien de chausses*. Dans la Loire, l'invasion de *jarretière* n'est pas venue seulement du nord mais aussi de l'est : le destin de l'aire *lien de chausses* en Roannais le prouve (cf. ci-dessus carte n° 5, 1^{re} Partie, ch. I, et 2^{me} Partie, ch. I). On peut donc penser que c'est Lyon qui, dans l'est de la France et jusqu'en Suisse Romande, est responsable de la substitution, qui a pris *jarretière* au français et l'a répandu dans toute sa zone d'influence, et que si l'on ne trouve pas aujourd'hui *lien de chausses* depuis Roanne jusqu'aux confins les plus éloignés de la Suisse Romande, il n'en a pas toujours été ainsi (cf cartes n° 38 et 39).

§ 140 — Il serait facile, pour peu qu'on puisse disposer de documents plus abondants et plus précis, de trouver d'autres exemples. En effet, beaucoup de types manquent à l'*ALF* et les monographies anciennes sont souvent insuffisantes en ce qui concerne le vocabulaire technique. Les parlers du Centre (Morvan et Bourgogne notamment), et de l'Est (Jura, Haute-Saône, Savoie), sont assez mal connus. Seuls des Atlas régionaux permettraient de tracer avec sûreté les cartes voulues pour une étude de ce genre. Je n'ai pas cherché à creuser profondément ce sujet, mais seulement à mettre en lumière, brièvement, sans sortir du cadre de ce travail, deux faits :

1°) Des aires « en couronne » brisées, éclatées ou pulvérisées semblent attester une unité lexicologique détruite peu à peu par la diffusion des types mis à la mode par Lyon. Quelques miettes, quelques éclats se sont conservés dans les zones marginales, et notamment dans le domaine que j'ai exploré. J'ai tenu à l'indiquer.

2°) La plupart des types ainsi refoulés vers la périphérie par les mots francoprovençaux ou lyonnais sont des types du Centre et de l'Est de la France, appartenant à *des parlers de langue d'oïl*. J'ose à peine formuler une hypothèse sous forme de question : y a-t-il eu, à un moment quelconque de l'histoire des langues gallo-romanes, un vocabulaire Centre-Est, plus ou moins unifié, qui aurait été bousculé, brisé par les innovations de Lyon, capitale du Sud-Est ?

L'EN DE CHAUSSÉES 



CARTE N° 39

CHAPITRE III

UNE « RESERVE » DE VIEUX MOTS

§ 141 — Voici un autre aspect des parlers que j'ai étudiés : des types lexicologiques anciens s'y sont conservés, alors qu'ils ont disparu de tout ou de presque tout le reste du domaine gallo-romain. Il en est souvent ainsi, on le sait, sur le bord des grandes aires : les mots nouveaux, partis d'un centre, se sont répandus plus ou moins loin, mais ne sont pas parvenus jusqu'aux marches les plus reculées, où les anciens types vivent encore. De plus, lorsque les langues en présence sont, comme dans mon domaine, des langues très proches parentes, les patoisants sentent le besoin de se distinguer en s'opposant : le particularisme de nos villages de France a souvent pour effet de préserver un vieux mot et de prolonger sa vie.

J'ai l'intention de donner, dans ce dernier chapitre, une liste de ces types. Je les ai relevés, le plus souvent, dans la partie montagneuse, surtout sur les versants ouest et sud où, tout en subissant fortement l'action du français, les parlers ont cependant conservé un certain nombre de termes anciens.

J'indiquerai brièvement l'étymologie de ces mots lorsqu'elle est déjà connue, j'en suggérerai quelquefois de nouvelles, mais mon but est seulement d'apporter des documents. J'ajouterai donc quelques termes ou expressions dont l'étymologie ne m'apparaît pas claire-

ment, mais qui semblent appartenir au fonds ancien, dans la pensée qu'ils pourront être utiles à d'autres chercheurs.

§ 142 — *le charaut* « le hangar ».

ALLy 757 ; Godefroy II, p. 66 ; *FEW* II, I, p. 433 et 434 ; Puichaud, *Gâtinais*, p. 33.

L'ancien poitevin possédait un substantif *charran*, dérivé de *CARRUS*, qui signifiait « voie charretière » et aussi « hangar ». Dans ce dernier sens, il semble avoir disparu des dialectes d'oïl modernes, alors que, dans le premier, il vit encore dans les provinces de l'ouest et il est signalé en Gâtinais, en 1893. Cependant les parlers de la Montagne Bourbonnaise appellent « le hangar » *charaut*, mot que j'ai relevé dans 12 communes dont une, Les Noës -32-, sur le versant roannais. Avons-nous affaire à un type de vieux français des provinces du centre de la France ?

§ 143 — *la coulouma* « le pilier ».

ALLy 716 ; *FEW* II, 2, 933.

Le *FEW* note, pour les continuateurs de *COLUMNA*, deux formes en *m* ; l'une attestée en ancien français, dans un texte de l'est, sans doute bourguignon, de la fin du XII^e siècle, *La Chanson de Floovant* (publiée par Sven Andolf, Uppsala 1941), *colome*, et l'autre, rencontrée dans une œuvre de Roy qui est une étude sur la cour de Lorraine au XVII^e siècle (H. Roy, *La vie, la mode et le costume au 17^e siècle. époque Louis XIII*, Paris 1924), *coulomme*.

Or, j'ai relevé, en deux points de mon domaine, sur le versant roannais des Monts de la Madeleine, à Saint-Nicolas des Biefs -30- et Arcon -38-, une forme *coulouma* « pilier de la grange ». On a vu (I^{re} Partie, ch. II) que les mots des parlers d'oïl de l'est (bourguignons notamment) atteignaient assez souvent le Roannais. Notre *coulouma* est-elle un reste d'un français dialectal champeno-bourguignon ?

§ 144 — *en sou* « au bout, près de sa fin ».

ALLY 764 ; Godefroy VII, 463-464 et 544 ; *REW* 8402 et 8454 ; Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, vers 148.

Dans la Montagne Bourbonnaise (1) et une commune du Roannais, La Tuilière -46-, j'ai relevé une curieuse expression : pour dire que le puits, la rivière n'ont presque plus d'eau, qu'il n'y a presque plus de farine dans le sac, presque plus de foin au fenil, on dit que le puits, la rivière, le sac de farine, la *fenière* (« tas de foin dans le fenil ») sont *en sou*. Il s'agit là d'une locution adverbiale, invariable. Mais quelle en est l'origine ?

Sémantiquement, la locution de l'ancien français, *an son* conviendrait parfaitement, puisqu'elle est employée quelquefois au sens de « au bout, à son extrémité » (cf notamment *Erec et Enide* vers 148 : « une corgiée en son noée »). Mais il faudrait supposer que l'U bref latin de *IN SUMMU* ne s'est pas nasalisé. Or, l'aire de *en sou* est, de quelques kilomètres seulement pour les localités les plus méridionales, au-dessus de la limite actuelle des parlers qui perdent la nasale devenue finale (cf. *La Rencontre*, Phonétique S.II, ch. III). Cette limite, il est vrai, a pu reculer vers le sud depuis le Moyen Age pour les mots usuels qui m'ont permis de la tracer, sous l'influence du français, et la forme non nasalisée subsister dans un mot sans équivalent français, mais je n'en ai aucune preuve.

Phonétiquement, *en + sous*, issu de *SUBTUS*, conviendrait bien mieux, mais je ne connais aucun exemple de *sous* employé adverbialement avec *en*.

En tout cas, il faut une base avec U bref car, à La Tuilière -46- la forme est *in soe* et, dans cette localité, l'U bref latin conservé en finale, devient *oe* (*e* sourd assez fortement labialisé).

§ 145 — *la duizon, la dozou* « le canal de drainage ».

ALLY 7 ; *FEW* III, p. 170, 195 ; C. Juret, *Etude sur le Patois de Pierrecourt*, in *R. Ph. F.* 1909, t. 23, p. 54.

(1) A Saint-Nicolas-des-Biefs -30-, Châtel-Montagne -23-, La Chapelle -22-, Busset -28-, Mariol -35-, Lachaux -41-, Ferrières -36-, Lavoine -43-, Laprugne -44-.

J'ai relevé, dans deux localités très conservatrices de mon domaine, pour désigner une sorte de fossé garni de pierres destiné à assécher les terrains trop humides, un type qui se présente sous la forme *duizon* aux Noës -32- et *dozou* à Arconsat -50-.

Phonétiquement, ces deux formes supposent une base * DUCE + ONE (le o fermé devant Y aboutit à *ui* en Roannais, à *o*, *ou* en Auvergne). Ce mot est à rapprocher des nombreux dérivés de DUCERE et de DUX qui signifient « canal » notamment de *doiz* (ancien français, ancien bourguignon) et aussi du provençal *dous* « source, fontaine ». Malheureusement aucun dérivé de DUCE avec le suffixe -ONE n'est attesté. Seuls des diminutifs et le dérivé en -TORIU de Pierrecourt *andouzou* « puisard », sont bien connus.

Un autre type *tuizon* en Forez et Lyonnais (cf *ALLY*) représente sans doute un croisement de *duizon* avec l'ancien français *tou* issu de TUBUS, qui se rencontre çà et là.

La situation de *duizon*, *dozon* en bordure de l'aire où l'on trouve *tou* et *tuizon* mêlés, et dans une contrée montagnaise très conservatrice, indique que les premières sont les formes primitives.

§ 146 — *l'archère* « le petit canal d'irrigation, la rigole pour drainer l'eau dans les chemins ».

ALF 1160, 1755 ; *ALLY* 6, 844 ; *FEW* I, 98, 116 et 126-127 ; *G.P.S.R.* I, 580, 581 ; E. Stäheli, *Die Terminologie der Bauernmühle*, p. 7, 34 ; Mistral, *Trésor*, I, 124.

Ce mot désigne, dans toute la Montagne Bourbonnaise et quelques localités roannaises des Monts de la Madeleine (je l'ai relevé dans quinze communes), deux réalités distinctes :

1°) La dérivation qui conduit l'eau du bief principal jusque dans les terres à irriguer ;

2°) Une petite tranchée creusée obliquement dans un chemin pour évacuer les eaux de pluie.

Je propose de voir, dans ce mot, un dérivé de ARCA (+ -ARIA), et de le rapprocher, soit du provençal *arco* « digue formée par une cage

de gros arbres remplie de pierres » au bord d'une rivière, soit des types de la Suisse Romande : *arche* « bassin de fontaine en planches, chenal en bois qui amène l'eau à un moulin, chambre d'eau revêtue de planches pour capter et épurer une source, et d'où partent des tuyaux, prise d'eau, barrage d'un canal d'irrigation » (cf *G.P.S.R.* I, 580), « aqueduc » (*ALF* 1755, Bourg-Saint-Pierre, point 976) et enfin *d'archèyeu* « fossé du moulin » (cf supra : Stäheli p. 7).

ARCA a pu exister au sens de « construction en bois destinée à retenir ou à conduire l'eau » (2) et y rencontrer *aqueduc* qui est devenu *arquaduc*, *chêneau* qui y est devenu *archeneau* (à Saint-Nicolas des Biefs -30-) et *chenal*, *arcenal* (dans le glossaire manuscrit de Langy et environs...), et *archenal* (dans le *Glossaire de Langy* publié par M. Bonin).

Enfin, des croisements ont dû se produire entre *archère*, *anche* (*ANKYA) répandu en Forez, en Roannais, et dans les Montagnes d'Auvergne, et *anchère* que j'ai relevé au nord-est du Puy-de-Dôme, toujours dans les deux sens indiqués : « dérivation d'irrigation et rigole d'écoulement dans les chemins ».

§ 147 — *faon*, *faonner* « essaim, essaimer ».

ALF 482 ; *ALLY* 235, 371 ; *ALMC* 471 ; Choussy, *Bourb.*, p. 87 ; Duchon, *Varennes*, p. 58 ; Bruneau, *Ardenne* n° 603 ; Lhermet, *Aurillac*, p. 94, 145 ; J. Haust, *Dict. Liégeois*, p. 229-230 ; *FEW*, III, 486.

J'ai relevé ces termes dans deux localités dont l'une fait partie du canton de Varennes-sur-Allier, l'autre de celui de Saint-Pourçain. Les glossaires de Choussy et de Duchon les ont notés avec les mêmes significations, pour le canton de Varennes, et le glossaire manuscrit de Langy et ses environs note *fon* « essaim ». D'autre part, l'*ALLY* note, au point 29, près de Villefranche-sur-Saône, un *fyon* « essaim ». S'agit-il des dérivés de *FETO ? Il n'y en a aucun exemple ni dans l'ancienne langue, ni dans les dialectes. Pourtant, le passage du sens

(2) On voit quelquefois dans les prés, de ces réservoirs revêtus de parois en planches. On les appelle des *erves*. Les « saignées » faites dans les chemins en pente pour l'écoulement des eaux sont souvent, elles aussi, consolidées d'une pièce de bois, petite branche ou planche grossière.

de « petit d'un animal » à celui de « colonie d'abeilles qui essaime, essaim » est facile. Dans le nord de la France, en Wallonie, un « essaim » est un « jeunier », un « jeunet ».

De plus, dans certains dialectes de l'Yonne et de la Moselle, *fion*, *fawon*, *fayon* s'appliquent à un « scion ou rejeton sortant du pied d'un arbre ». Or les notions de « rejeton de souche » et d' « essaim » sont si voisines que, dans la région que j'ai explorée, le même mot *jeton* sert à exprimer l'un et l'autre (jamais cependant dans la même localité).

§ 148 — *l'ampore* « la cloison ».

ALLY 295 ; M. Gonon, *Poncins*, p. 15 ; Mistral, *Trésor* ; Chataing, *Voc. Vallée de l'Ance*, p. 43 s. v. *galandage* ; Godefroy, III, p. 554 ; Du Cange, II, 312 ; REW n° 8130 a ; A. Thomas, R. 41, p. 456 ; Dornheim, *Ardèche*, in *V.K.R.*, t. IX, p. 288.

Dans toute la partie montagneuse de mon domaine, et une partie de la Limagne Bourbonnaise, on appelle ainsi la cloison intérieure en planches qui sépare l'étable du fenil. Cette cloison est construite perpendiculairement au mur du bâtiment. Les formes sont : *ampour*, *ampor*, au nord-est de Vichy, *ampoura*, *impoura*, *amporo*, avec une finale féminine, en Limagne et dans la Montagne Bourbonnaise, *épour* (exceptionnellement *époura*), *épor*, *ipor*, *ipo*, sur le versant roannais des Monts de la Madeleine et dans les Bois-Noirs.

En ce qui concerne les parlars modernes, on trouve : dans le *Trésor* de Mistral *esporre*, *espouerre* « cloison en planches, destinée à fermer l'ouverture d'un toit, appui, éperon de mur », dans le dictionnaire de Chataing (Saint-Anthème), *ipor*, *ipar*, dans l'Ardèche, M. Dornheim note *echpourache* « parois intérieures de séparation de la maison », à Poncins (Loire, M. Gonon, op. cit.), *ampara* « traverse de bois de la porte, qui s'emmanche au gond », et, dans une monographie inédite de Mlle Loison sur le *Parler d'Orcières (Haut Champsaur)*, *ampare* « recoin extérieur à la maison, renforcement du mur ».

Pour l'ancienne langue, dans le *Glossaire* de Du Cange on trouve : « *esporarius*, *lignarius* faber qui tigilla, *espaures*, vel *espoures* dicta

parat » (*Rég. forestae de Broton, ex Cod. reg. 4653*) et « *espo-rium* = *tigillum*, vulgo *espoure* » (*Charta pro vicariis Biturigensibus ex Tab. S. Sulpicii Bituric.*) ; dans Godefroy, *espuer*, qui figure dans un exemple emprunté à *La Châtelaine de Vergi*, serait peut-être mieux traduit par « potence, éperon, pièce de bois, formant saillie » que par « pieu, poteau » ; dans les *Comptes Consulaires d'Albi*, on trouve *esparo*, *sparo* en 1359, commenté ainsi dans le Glossaire (p. 226) « bout de bois, de la forme d'un échelon, reliant la *coronda* (pied-droit) à la *riosta* (contre-fiche, pièce de bois en écharpe) » ; dans un registre notarial de 1542, à Saint-Romain-de-Valanchières (Puy-de-Dôme), le mot se rencontre sous deux formes : *eyport*, *export* (registre du notaire Calemard, Saint-Anthème, archives de M. le Juge Calemard, communication de Mlle Gonon) ; enfin, dans un testament de 1412 fait à Saint-Georges-en-Couzan dans la Loire (arch. Loire, testaments n° B 1879, 99, communication de Mlle Gonon) : « unum *ey(m)puer* » désigne « une cloison pour diviser une pièce en deux ».

Je pense que ce mot est l'ancien français *espuer* (aussi *esper*, *espoir* dans des textes de Tours) et remonte au germanique *SPORO* comme le français *éperon*.

Mais comment expliquer les formes *ampore*, *impore* ? La syllabe initiale avec *e* prosthétique a dû être sentie comme un préfixe et en s'est, çà et là, vers la fin du Moyen-Age, substituée à *ex*. Pour le scribe du testament forézien cet *ey*, qui représente l'évolution phonétique normale, en Auvergne, de l'*e* de *EX-* et de l'*e* prosthétique devant *SP*, *ST*, *SC* (il a évolué aujourd'hui en *i* ; cf. *La Rencontre*, § 21), était à demi-nasalisé.

§ 149 — *la grube* « le cercueil ».

ALF 214 ; *ALLy* 1047 ; Mistral, *Trésor*, II, 112 ; E. Lévy, *Petit Dict.*, p. 214 ; Lhermet, *Aurillac*, p. 108 ; Vayssier, *Aveyron*, p. 316 ; Godefroy IV, 343 et Du Cange VII, 126 ; *REW* n° 4773 ; Ronjat I, 47 et parag. 361 ; *A.L.M.A.*, t. 22, 2, p. 125 ; A. Thomas, *R.* 43, p. 73-74 ; A. Thomas, *R.* 38, 193, note 2.

J'ai relevé ce mot, avec les variantes *gribo*, *grubo*, ainsi que ses déri-

vés *ingriba* « mettre dans le cercueil », *dégriba* « déterré », dans la plupart des localités du Puy-de-Dôme qui font partie de mon domaine. L'ALF a noté *gribo*, *gripo*, *greuvo* aux points 804, 805, 703, 706, c'est-à-dire au nord du Puy-de-Dôme.

Les types d'ancien provençal *guirbia* figurant dans Raynouard et E. Lévy, *greba*, *griba* relevés par A. Thomas dans des textes limousins et périgourdins des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, « châsse », auxquels ce dernier a consacré un article dans la *Romania*, sont très probablement les ancêtres de la *griba*, *grubo* auvergnate. A. Thomas pensait qu'ils n'avaient pas eu d'autres héritiers que les formes *guirbo* « panier de vendangeur » du Rouergue, de l'Albigeois et du Quercy, auxquels il faudrait ajouter la *guirbo* « panier à anse fait avec de minces lattes de châtaignier » notée par M. Lhermet à Aurillac, et *guirbo* « panier de vendangeur, de pêcheur, hotte de colporteur » noté par Vayssier dans l'Aveyron. Je pense que *gribo* « cercueil » est le même mot que *griba* « châsse ».

En ce qui concerne l'étymologie, A. Thomas signale un type de latin mérovingien *repa* ou *crepa* qui désigne ordinairement une sorte de dais en métal précieux qu'on plaçait au-dessus de la châsse et qui, dans la *Vie de Saint-Eloi* (VII^e s.), est employé comme synonyme de *tumba*.

Ce *crepa* ne peut remonter au gothique *KRIPJA, *KRUPJA qui, s'il aboutit à *grebe*, *grebion*, *grebelette* « crèche » dans le nord de la France et en Wallonie, devient toujours *crecho*, *keurche* dans la partie de mon domaine où j'ai relevé *gribo*. A. Thomas pense qu'il a pu y avoir confusion de deux radicaux germaniques voisins.

§ 150 — *le va*, *le vase* « le cercueil ».

ALF 214 ; ALLy 1017 ; E. Lévy, *Prov.*, VIII, 591 ; Godefroy VIII, 149 ; REW n° 9161.

Le mot, issu du latin VAS, VASUM, s'est conservé, au sens de « cercueil » dans cinq communes de la Montagne Bourbonnaise sous la forme *va*, au sud, *vase* au nord et, à nouveau sous la forme *va*, dans une commune du canton de Gannat. A Trézelles, ALF 904, *cercueil* a remplacé *vase* qu'avait noté Edmont.

Ce vieux mot, d'après l'*ALF* et l'*ALLY*, semble relégué sur les bords du domaine gallo-roman, à l'est et au nord. Quelques traces, cependant, subsistent dans le centre : il faut ajouter à celles que je viens d'énumérer une forme *vase* dans la Nièvre, au point 4 de l'*ALF*.

§ 151 — *le pargnon* « l'amande de la noix ».

ALLY 484 ; Choussy, *Bourb.*, 104 ; Duchon, *Varenes*, 89 ; J. Meunier, *Charlieu* ; D^r Piquand, *Montluçon*, 267 ; Prajoux, *Roanne*, 152 ; M. Gonon, *Poncins*, 138 ; *REW* 6420 ; *FEW* VIII, 256 ; A. Thomas, *Essais*, p. 350-351 ; Mistral, *Trésor*, s. v. *perno*.

Dans la Montagne Bourbonnaise, les parlers roannais et quelques parlers foréziens de la rive gauche de la Loire, l'amande, c'est-à-dire la partie comestible de la noix, par opposition à la coquille et au brou, s'appelle le *pargnon*.

Il faut évidemment rapprocher ce type de *pargnon* « gousse d'ail », cité comme berrichon (cf. Mosemiller *R.D.R.* 1422) par *REW*, et noté par les dictionnaires de Choussy et de Duchon, « noyau et fruit à noyau », dans le glossaire du D^r Piquand (pour Arfeuilles, point 18 de mon enquête, où j'ai moi-même relevé *pargnon* « amande de la noix ») « côte ou tranche d'un fruit, de noix, d'orange, de pomme, de poire, etc... », dans le glossaire de J. Meunier et celui de Prajoux (Roanne), et « amande grillée ou non à l'intérieur des dragées », à Poncins.

Il est évidemment bien tentant de rapprocher ce *pargnon* du *perno* qu'indique Vayssier (cité par A. Thomas) pour les parlers de l'Aveyron, dans les exemples suivants : *uno perno de nouse* « la moitié d'une noix, un cerneau », *uno perno de potonou* « la moitié d'une pomme de terre cuite sous la cendre », *uno perno de poumo* « une moitié de pomme », du béarnais *perno* « quartier de lard, de noix, gousse d'ail » (Mistral), qui, tous, remontent au latin *PERNA* « cuisse, jambon ». (Cf. l'espagnol *pierna de nuez*. Le français, de son côté, dit : *cuisse de noix, d'orange*, pour « quartier de noix, tranche d'orange »).

Il faudrait pour cela supposer un dérivé **PERNIO*, issu de *PERNA*, qui n'est pas attesté dans ce sens, et qui est, phonétiquement, difficile (*PERNA* + *-ONE* aboutirait à **pernon*).

On peut, il est vrai, imaginer un croisement avec le type latin PERNIO, attesté chez Pline au sens d' « engelure ». Celui-ci a passé en ancien italien et vit encore en catalan et en gènois, et dans le vocabulaire médical français, avec cette signification. Sémantiquement, toutefois, ce n'est pas absolument satisfaisant. Il est difficile aussi, me semble-t-il, d'identifier purement et simplement notre *pargnon* « amande de noix, gousse d'ail » avec la PERNIO « engelure » de Pline. Il faut supposer une métaphore analogue à celle du français *oignon* « grosseur ou durillon qui se forme au niveau des articulations des orteils ».

Dans mon domaine, le mot forme une aire continue qui s'étend sur une vingtaine de communes bourbonnaises et roannaises. Il est plus rare en Forez.

§ 152 — *le bar* « la porte de la clôture, la clôture ».

ALF 1504 et 1592, point 928 ; ALLy 851, 852 ; FEW I, 256 ; Lévy, *Prov.*, p. 42.

Quelques localités de mon domaine emploient pour désigner en général la porte de la clôture, moins souvent la clôture elle-même, ce type masculin qu'il faut, d'après FEW, ranger sous *BARRA. Ce serait un masculin dérivé tardivement du féminin et qui n'avait été relevé jusqu'à présent qu'en wallon, où il est attesté en 1751. Le mot est évidemment à rapprocher de l'ancien provençal *barri* « rempart », qui vit encore dans l'Ardèche sous la forme *bâri* avec accent sur l'*a*, au sens de « murette, mur de clôture » (communication de M. Nauton).

J'ai trouvé *le bar* « porte à claire-voie de la clôture d'un pré » à Coutouvre -21-, Arcon -38-, Saint-Bonnet-des-Quarts -24-, St-Nicolas-des-Biefs -30-, Isserpent -17- et Châtel-Montagne -23-. Dans ces deux dernières localités le même mot désigne aussi la « clôture à claire-voie en bois ou fil de fer ». Dans le premier sens, *le bar* a été noté aussi à ALLy 20. Partout ailleurs, je n'ai trouvé que des dérivés, *barrier*, *barreau* pour « la porte », *barrière* pour la « clôture ».

§ 153 — *la bréchère* « l'orge ».

ALF 947, points 803-804 ; FEW 1, 483 ; Rouleau, *Sologne*, p. 20.

Dans une grande partie de mon domaine, soit dans les cantons du Mayet de Montagne, de Cusset, Châteldon, Randan, Ennezat, Aigueperse, Gannat, Escurolles, une partie de ceux de St-Rémy-sur-Durolles, Thiers et Chantelle, l'orge s'appelle *la bréchère* ou la *brinchère* (3). En Sologne Bourbonnaise, le même mot désigne la vesce fourragère. Faut-il considérer ce type comme un dérivé, en -ARIA, du gaulois BRACE « épeautre » ? Son aire d'extension donnerait à penser qu'il ne s'agit pas d'un mot très ancien. Pourtant, l'orge a été cultivée anciennement en Limagne. Les formes *brinchère* ont pu être influencées par *brin* « son ».

§ 154 — *la balize* « le peuplier ».

ALF 1008 ; ALLy 430 ; FEW 1, 322 ; Hubschmid, *Z.f.R.P.* 1950, Band 66, Heft 1-3, p. 60.

J'ai déjà parlé (§ 58) de ce type que M. Hubschmid fait remonter au gaulois *BELISIA, dérivé du gaulois *BELOS « clair, brillant, éblouissant ».

Je l'ai relevé dans quatre localités : Creuzier -15-, Isserpent -17-, La Chapelle -22-, St-Nicolas-des-Biefs -30-, auxquelles il faut ajouter le point 803 de l'ALF.

§ 155 — *l'andière* « l'étrier pour supporter la poêle ».

ALF 321 et 1787 ; ALLy 735, 737 ; FEW 1, 93, 94 ; Mistral, *Trésor* 1, 900. Meinecke, *Lastic*, p. 72 ; Lhermet, *Aurillac*, p. 103.

La comparaison des deux cartes de l'ALLy « les chenets » et « l'étrier » est instructive. On remarque que les types *andier*, ou *landier* « chenets » et *andière* « étrier » ne coexistent jamais dans la même commune. Ou bien il y a eu confusion et l'on trouve *andier*

(3) Les variantes phonétiques sont nombreuses. Voici les principales : *bréchère*, *bréchèri*, *brinchière*, *brinchiro*, *brichiro*, *bruchèro*, *brejèyro*...

pour « étrier », comme c'est le cas, par exemple, au nord-ouest du Roannais, ou bien l'un des deux types a éliminé l'autre.

Lorsque c'est *andier* « chenet » qui a été éliminé, il est remplacé soit par le français « chenet », soit par le type *chemineau*, soit par le type métaphorique *chienfeu*. Il en est ainsi dans tout mon domaine. Mais là où c'est *andière* « étrier » qui a disparu, on voit qu'il a été remplacé par des mots issus de types latins qui traduisent tous la même idée. On a : *servante*, *chambrière*, *donzelle*, c'est-à-dire « servante, jeune fille ». Ne serait-ce pas une raison de penser que ce type *andière* est le continuateur, non de **ANDEROS* « chenet » mais de **ANDERA* « jeune femme » ?... Ce type gaulois est représenté en gallo-roman par les types du Massif Central *ander*, *ondèr* « coquelicot, nombril de Vénus ».

Dans mon domaine, *andière*, *andjère*, *andjiro*, *andjéri*, est très vivant pour désigner « l'étrier », dont les patoisants ont bien gardé le souvenir, dans les cantons de Lapalisse, de Varennes-sur-Allier, de Cusset, du Mayet de Montagne, de Saint-Just-en-Chevalet, une partie des cantons de Saint-Pourçain, d'Escurolles, de Gannat et de Randan. En bordure de cette aire homogène, à l'ouest et au sud, on relève, pour désigner l'« étrier » un dérivé, l'*andelière*, qui a pu subir l'influence des formes d'ancien provençal *andel*, ou bien dissimiler *andrière* (*ander* + *ARIA*) en *andelière* ; à Lastic *andière* est devenu *ondrillière*, à Aurillac, *ondèr* subsiste, mais il désigne « le trépied », et l'« étrier » est l'*ondrillière*. Mistral donne *andelière*, *andrière*, *endarrière* « étrier ». Je signale dans mon domaine une forme *chandelière* au sujet de laquelle M. Nauton me rappelle que la « cuvette » du *landier* supportait parfois résine et suif servant à l'éclairage. Je fais remarquer, d'autre part, que la forme sans suffixe n'est conservée au sens d'« étrier » (cf *ander* « coquelicot ») que dans mon domaine et à Aurillac.

§ 156 — *la litte* « la vase, le limon ».

ALF 771 ; *AIS* III, 419 ; *ALLy* 363 ; *FEW* V, 331 ; Stampa, *R.H.* II, 161-162 ; D^r Pommerol, *Limagne* s. v. *inéita*.

J'ai relevé ce mot en plusieurs points de mon domaine, à Espinasse -20- (*lyitte*), Dorat -47- et La Guillermie -42- (*yippo*, *yippa*), Saint-Bonnet-des-Quarts -24-, Arcon -38- (*litte*, *litta*). En Roannais, il a été relevé aussi à *ALLy* 33 et 34, et en Forez au point 45, sous la forme *litta* ou *lyitta*, toujours au sens très précis de « vase, limon ». La phrase disait : « dans la mare il y a... ».

M. Stampa a bien délimité l'aire des dérivés de ce type préroman * *LIGITA*, *litte*, *nitte*, etc..., aire très vaste qui couvre toute la région alpine, la haute Italie, la Rhétie et une partie des Alpes françaises.

En revanche, ils n'avaient été relevés, avant la parution de l'*ALLy*, de l'autre côté de la vallée du Rhône, dans le Massif Central, que sous une forme composée, en Limagne : *inéita* « embourbée (voiture) ». Les formes assez nombreuses que j'indique font le pont et permettent de supposer une aire continue joignant le Massif Central au massif alpin.

Cette aire s'est effondrée, moins semble-t-il du fait de la victoire d'un type nouveau, que du fait de l'oubli, de la désuétude. La carte de l'*ALLy* fait apparaître, à côté des mots français, des types variés qui, presque tous, désignent aussi « la boue ». Les parlers romans ne paraissent pas avoir éprouvé le besoin d'un terme spécial pour désigner « la vase ».

§ 157 — *à chade* « en liberté, à la débandade ».

Choussy, *Bourb.*, p. 74 ; Duchon, *Varennes*, p. 39 ; D^r Piquand, *Montluçon*, p. 144 ; M. Bonin, *Langy*, p. 14 ; *FEW* I, 283 et 287, note 9 et II, 1, p. 481 ; P. Meyer, *R.* 11, 80 ; A. Thomas, *R.* 38, p. 150.

J'ai relevé cette expression en Bourbonnais, dans la région de Lapalisse, Varennes, Saint-Pourçain, Chantelle, Gannat et, dans le Puy-de-Dôme, à Saint-Ignat -60-.

Elle s'emploie surtout en parlant des bêtes (bœufs et vaches) que l'on mène sans corde ni joug. M. Ferrier (Etroussat) la définit d'une manière un peu différente « à volonté, à discrétion » : *manger à chade*. Je ne l'ai jamais rencontrée dans ce sens.

Je propose de ranger ces expressions sous le grec KATA. On trouve quelquefois, quoique rarement, *AD-KATA employé sans complément (notamment à Lallé *a cha* « successivement », en Périgord, « en abondance »). Le sens serait ici « séparément, une à une, en liberté ».

Il y a cependant une difficulté phonétique. Le T intervocalique n'est jamais conservé, sous forme de *d*, au nord de Vichy, dans la région où j'ai relevé *à chade* ou même une fois *à chate*. Cependant, l'expression a pu être empruntée très tard au provençal et conserver sa forme occitane (4). Le parallélisme de ces formes avec les formes franco-provençales de l'expression correspondante, *à l'abade* « en liberté », est frappant. Ces dérivés de BATARE ont, eux aussi, conservé le T latin intervocalique et ne s'expliquent que par un emprunt au provençal. Pour le détail de ces expressions, je renvoie à FEW 1, p. 283, et 287, note 9. J'ai relevé moi-même *à l'abada* « en liberté », en Roannais. Dans la montagne auvergnate on trouve une autre expression, de la famille des dérivés de KATA : *à cha lo peta* « en liberté, à la débandade ».

Ces emprunts parallèles au provençal seraient-ils le reflet d'un emprunt des pays du nord à des usages et à des méthodes des pays occitans ? des pays de champ ouvert aux pays de champ clos ? (Cf. M. Derruau, *La Grande Limagne auvergnate et bourbonnaise*, Clermont-Ferrand 1949, p. 459 et sq).

§ 158 — *ayèr, d'ayère* « égal, uniforme, uniformément, sans déséparer ».

FEW IV, 823 ; Godefroy III, 329 ; Choussy, *Bourb.*, p. 66 ; Duchon, *Varennes*, p. 28 ; M. Bonin, *Langy*, p. 16 et 22.

(4) M. P. Meyer (loc. cit.) indique une forme *chat* en Saintonge, relevée par Littré sous Etym. de chacun. Je l'ai cherchée en vain dans Littré.

Dans la plus grande partie de mon domaine (Monts de la Madeleine, Montagne Bourbonnaise, Limagne bourbonnaise et partie de la Limagne auvergnate), j'ai relevé :

1°) Un adverbe ou un adjectif invariable : *ayèr* « uniformément, égal dans toutes ses parties, uniforme ». Exemple : *mon blé pousse ayèr ; les petits porcs sont bien ayèr.*

2°) Une locution adverbiale : *d'ayère* « tout de suite, sans désemparer ». Exemple : *Je vais faire ce travail d'ayère.*

Je me demande s'il ne faut pas rapprocher cette dernière forme du vieux français *en erre* « en hâte, sur-le-champ » (du latin ITER). Une expression voisine, *en course* « rapidement, sans désemparer », existe dans la région. Mais il faut supposer un dérivé de ITER avec le préfixe AD au lieu de IN, qui n'est attesté nulle part avec cette signification (5). La préposition *de* aurait été ensuite surajoutée. L'adjectif *ayèr* « uniforme », et l'adverbe *ayère* « uniformément » seraient alors des dérivés de la locution adverbiale *d'ayère*. Le développement sémantique se laisserait assez facilement apercevoir : *de suite, à la file, en rang, égal, uniforme...* Dans deux localités auvergnates, la locution a été dotée d'une finale féminine : *d'ayiro* à Luzillat -39-, *d'ayèyro* à Dorat -47- et, dans une localité roannaise, La Tuilière -46-, de la finale féminine des mots en C + A final, *d'ayayri*, peut-être sous l'influence du synonyme, donné en même temps, *de ranchi*, où elle est phonétique. Dans tout le reste du domaine, même là où la finale latine -A est conservée, la forme *d'ayère* n'en comporte pas.

§ 159 — *d'atèye* « égal en hauteur ; sans désemparer ».

REW 8663 b ; Bloch-Wart. p. 38 s. v. *artillerie* ; Chrestien de Troyes, *Erec et Enide*, v. 6824, 360.

En Limagne auvergnate, j'ai relevé un autre adverbe qui s'applique, cette fois, seulement à des choses égales en hauteur : *le blé, une haie*, mais qui s'emploie aussi pour « de suite, sans désemparer ».

Dans d'autres localités, cette dernière idée de chose à faire « à la

(5) Cf. à Ruffieu, l'expression *à èr de péi* « à travers champs, sans suivre les chemins ».

suite, sans s'arrêter », est rendue par de *rang*, ou de *ranchi*. Il n'est pas impossible que *d'atèye* se rattache au verbe d'ancien français *atillier* « parer », peut-être déformation de *atirier* « parer, disposer, mettre en rang, en ordre » dérivé de *tire* « ordre, rang, suite, file », issu du francique *TERI...

§ 160 — *élayé* « fatigué, épuisé ».

FEW V, 131.

Dans tout l'ouest de mon domaine, partie bourbonnaise et auvergnate, j'ai relevé un mot qui exprime une notion complexe : fatigue accompagnée d'un besoin de se nourrir. Il s'applique aux êtres humains, mais aussi aux animaux, en particulier aux vaches que l'allaitement a épuisées. Il apparaît sous la forme d'un participe passé *élaya*, *laya*. Je n'ai jamais entendu le verbe à l'infinitif mais on emploie, en revanche, toujours à l'infinitif, un verbe correspondant, *délaya*, *délayer* « délasser, réconforter ».

Ces formes existent, avec des variantes, en plusieurs régions du Massif Central, en Limagne (*s'ilaya* « s'ennuyer » relevé par le D^r Pommerol), en Haute-Loire, Lozère (communication de M. Nauton) et il faut sans doute les rapprocher des formes du béarnais : *layat*, *alayat* « fatigué, recru de fatigue » que FEW range sous le basque LAI (cf commentaire de M. Hubschmid).

§ 161 — Nous avons retrouvé, dans ce petit canton constitué par le versant occidental des Monts de la Madeleine, appelé habituellement Montagne Bourbonnaise, des types de vieux français ou de vieux provençal, d'origine germanique ou latine ou même pré-romane oubliés partout ailleurs. Ils s'y sont maintenus sans doute grâce à la situation géographique de cette région, à l'écart des grandes voies de pénétration, très loin des centres directeurs responsables des innovations, aux marches les plus reculées des trois langues gallo-romanes.

CONCLUSION

§ 162 — J'ai tenté, dans la première partie de ce travail, de montrer que le vocabulaire des parlers roannais s'opposait à ceux des parlers bourbonnais et auvergnats voisins parce qu'il était fait, en partie, de mots lyonnais ou francoprovençaux inconnus de ces derniers. J'ai déterminé la limite d'extension de ces types francoprovençaux vers le nord-ouest. J'ai fait la même chose en ce qui concerne les parlers bourbonnais et auvergnats et montré qu'ils s'opposent les uns aux autres, et aussi aux parlers roannais, par le contenu de leur vocabulaire. J'ai souligné que les limites d'extension des types du nord, du midi ou de l'est se superposent le plus souvent aux limites phonétiques, en d'autres termes que le faisceau des lignes d'isoglosses ne s'écarte pas sensiblement, dans la région que j'ai explorée, du faisceau des lignes d'isophones et que, par conséquent, nous nous trouvons devant une frontière linguistique bien caractérisée et sans doute ancienne.

Dans une deuxième partie, j'ai tâché de faire apparaître le double caractère des parlers étudiés, battus en brèche par les conquêtes du français et cependant conservateurs, comme la plupart des dialectes marginaux.

Je voudrais maintenant formuler quelques remarques en guise de conclusion.

§ 163 — La région montagneuse qui s'étend entre les vallées de la Loire et de l'Allier est bien le point de rencontre de trois vocabu-

lares, de trois dialectes et de trois langues. Elle s'est opposée aux voyages de mots comme à la propagation des évolutions phonétiques. La poussée venue de l'est a été contenue et s'est arrêtée sur la ligne des montagnes. On peut le souligner, car peu de frontières géographiques opposent à une poussée linguistique un obstacle aussi net. C'est que les Monts de la Madeleine et les Bois-Noirs sont peu pénétrables, sans vallées transversales, sans cols aisément franchissables, autrefois, et en grande partie encore aujourd'hui, couverts de forêts. C'est aussi que ces chaînes séparaient des peuples socialement peu faits pour se comprendre, les Arvernes et les Ségusiaves. Quant à la résistance à la poussée venue du nord, faute de pouvoir s'appuyer sur une frontière géographique, elle a été moins vigoureuse, et nous avons vu qu'il fallait admettre l'existence d'une zone mixte. Cependant, à l'époque moderne, la Montagne Bourbonnaise et le versant sud des Bois-Noirs constituent un bastion, une citadelle où se conserve la vieille langue, et un cul-de-sac où se sont déposés des résidus.

§ 164 — Souvent, d'ailleurs, et c'est là un autre aspect de cette triple zone marginale, deux types lexicologiques se trouvant en présence, la langue a trouvé un compromis. Les contaminations morphologiques abondent et j'en pourrais dresser une longue liste. J'en ai d'ailleurs signalé quelques-unes au passage. D'autres fois, un type nouveau naît, par étymologie populaire, d'une homonymie ou d'une presque homonymie fortuite : les patoisants de la Montagne Bourbonnaise, par exemple, connaissent le type, issu de MAGIS, *mouè* « plus, davantage », mais, loin des centres directeurs où *mouè*, *mais* était vivant, cette forme a perdu son contenu sémantique, et la ressemblance morphologique avec le français *mieux*, de sens voisin, leur a fait croire que *mouè* était la traduction du français *mieux*. Aussi dit-on, dans cette zone-frontière, *mieux* pour « plus, davantage »..... Il arrive aussi qu'un type nouveau soit formé par simple analogie ; on copie le procédé des « gens d'en face ». C'est le cas de *surjuy* « courroie qui attache les anneaux au joug ». Cette pièce se nomme, dans les parlers bouronnais de langue d'oïl, le *surfaix* (cf français *surfaix* « courroie qui assujettit la charge d'une bête de somme »). Dans la Montagne Bourbonnaise et en Limagne on a fabriqué par analogie *sur-joug*, qui est devenu *surjuy*, du nom des courroies qui lient le joug au front des bêtes, les *juy*. D'autres fois encore, les deux types vivent côte à côte, mais l'un des deux, le plus ancien en général, se spécialise : on

a vu (I^{re} Partie, ch. II) *coudre* et *noisetier* coexister dans les mêmes parlars, mais le premier s'applique au bois du noisetier, dont on fait des aiguillons, le second à l'arbuste considéré comme producteur de noisettes (cf au sujet de ces spécialisations de sens, K. Jaberg, *Aspects Géographiques du Langage*, p. 55-57). Enfin, les exemples de malaise ou de flottement sémantique, caractéristiques des zones marginales (cf K. Jaberg, op. cit., p. 64-74), sont innombrables... (cf ci-dessus I^{re} Partie, ch. III in fine).

§ 165 — Les observations que pourrait suggérer l'étude de ces divers phénomènes de rencontre ne feraient que confirmer les conclusions auxquelles m'ont amenée celles que j'ai groupées dans cet ouvrage : entre Loire et Allier, entre Roanne et Vichy, en gros à la jonction de trois anciennes provinces, Bourbonnais, Auvergne (1), Forez, et de trois départements français, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Loire, se rencontrent la langue d'oïl, la langue d'oc et le franco-provençal.

(1) Les frontières du Bourbonnais, né très tard, et de l'Auvergne, ont été longtemps flottantes ; des enclaves en rendaient le dessin compliqué. Flottements et changements politiques et administratifs n'ont pas dû avoir, au Moyen Âge, beaucoup de répercussions sur les phénomènes linguistiques. Ce sont surtout les centres économiques, marchés et foires, qui ont dû jouer un rôle.

BIBLIOGRAPHIE

I — TEXTES EN PATOIS, MONOGRAPHIES ET GLOSSAIRES MANUSCRITS.

Traduction, faite en 1810, de la *Parabole de l'Enfant Prodigue*, en patois de :

- a) Brugheas, par le Maire de la Commune.
- b) Gannat, Saulzet, Saint-Priest, Poizat et... (illisible), faite par M. Farge, curé d'Ebreuil.
- c) Gannat, Saulzet, Poizat et... (illisible), très différente de la précédente, sans signature.
- d) Saulcet (près de Saint-Pourçain) arrondissement de Gannat, par le curé desservant.
- e) Le Mayet, Lapalisse, sans signature.
- f) La majeure partie de l'arrondissement de Lapalisse, sans signature.
- g) Ferrières, canton du Mayet, arrondissement de Lapalisse, signature illisible.
- h) Thiers et ses environs, faite par M. Goutard.
- i) L'arrondissement de Thiers, faite par M. Vachier.
- j) L'arrondissement de Thiers, faite par M. Chazeaud.

Bibliothèque Nationale n.a.fr. 5910, f° 27-32 et 38-44 ; 5911, f° 68-79.

M. CONNY. — *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais et particulièrement de celui de l'arrondissement de Moulins*. 1852, Bibl. Munic. de Moulins, Ms 93.

TIXIER (?). — Glossaire manuscrit in fonds Chazaux. Archives de l'Allier (ni titre, ni signature, ni date. Types lexicologiques non localisés, emprunts à la langue médiévale, aux glossaires de Jaubert, Du Cange, etc...).

OLIVIER. — Glossaire manuscrit. Communes de Bressoles, Besson, Chemilly, Cressange, Châtel-de-Neuvre. 1875, in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.

- MAZET. — *Glossaire du Bourbonnais*. Busset. 1875. In fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- BARRIAU. — *Notes d'étymologie* (très fantaisistes), sans date. In fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- MAILLAT. — *Glossaire de quelques mots parlés dans les communes d'Archignat et Mayet-d'Ecole*. 1875, in fonds Chazaud, Archives de l'Allier.
- E. LA COUTURE. — *Glossaire du Dialecte Bourbonnais parlé dans le canton de Bourbon-l'Archambault*. 1875, in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- ? . — *Glossaire manuscrit de la commune de Besson, canton de Souvigny, arrondissement de Moulins*, sans nom ni date. In fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- DORLAT. — *Mots non français employés par les habitants de la commune de trophes*. 1875, in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
Barais-Bussoles (80 mots). 1875, in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- DALANDIÈRE. — *Commune de Montaiguët. Mots en usage dans la commune de Montaiguët et dans celles de Loddès et Ande-la-Roche qui sont limitrophes*. 1875, in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- CHOUSSY. — *Notes adressées à la Société d'Emulation de l'Allier par M. Choussy Joseph à Rongères (Allier) pour le Glossaire Bourbonnais*. 1875. Notes et lexique manuscrits qui seront repris dans l'ouvrage cité infra, du même auteur ; in fonds Chazaud. Archives de l'Allier.
- AUPETIT. — *Glossaire du patois de Langy (Allier) et des communes circonvoisines : Sanssat, Créchy, Rongères, Montaigne-le-Blin, Saint-Gérard-le-Puy, Saint-Félix, Billy, Boucé, Périgny, Montoldre, Treteau, Cindre et Servilly*. 1875 ; in fonds Chazaud, Archives de l'Allier. (Lexique important : env. 500 mots ; malheureusement la localisation n'est pas assez précise).
- M. L'ABBÉ BOUQUET DES CHAUX. — *Le Parler de Châtel-de-Neuvre*. Mémoire de Diplôme manuscrit, 1942.
- F. BRUNET. — *Glossaire Bourbonnais (Le Parler de Franchesse)*. Monographie manuscrite, présentée comme thèse de doctorat de l'Université de Lyon en 194... (reprend et complète *Vocabulaire Bourbonnais, le Parler de Franchesse*. Moulins 1937). Abr. F. Brunet, *Franchesse*.
- A. FERRIER. — *Le Patois d'Etroussat*. (Monographie manuscrite tout à fait remarquable : 3.000 mots env.). 1939. Abr. A. Ferrier, *Etroussat*.
- J. LENEUF. — *Le Patois de Champdôtre, canton d'Auxonne (Côte-d'Or)*. Mémoire de Diplôme manuscrit.
- J. MEUNIER. — *Le Patois de la région de Charlieu*. (Polycopié). Abr. Meunier, *Charlieu*.

II — TEXTES EN PATOIS, GLOSSAIRES, DICTIONNAIRES, MONOGRAPHIES
IMPRIMÉES.

Par noms d'auteurs et ordre alphabétique avec les abréviations usitées.

A

- G. AHLBORN. — *Le Patois de Ruffieu-en-Valromey*. Göteborg 1946. Abr. Ahlborn, *Ruffieu*.
F. ARNAUD et G. MORIN. — *Le Langage de la vallée de Barcelonnette*. Paris 1920.
AVRIL. — *Dictionnaire provençal-français*. Apt 1839.

B

- W. BAL. — *Lexique du Parler de Jamioulx*. Liège 1949.
F. BARON. — *Vocabulaire du parler ripagérien*. Saint-Etienne 1939.
BEAUCHET-FILLÉAU. — *Essai sur le patois poitevin ou petit glossaire*. Niort-Melle, 1864.
R. G. DE BEAUCOUDREY. — *Le Langage normand du début du 20^e siècle*. Paris 1911.
BERNARD et GAGNON. — *Le Bourbonnais*. Coll. *Les Provinces Françaises*, chez Gallimard. 1954 (p. 31 à 40).
(LE YAUDE DO) BERON. — *Le Penêt*. (Histoires paysannes en patois bourbonnais). Vichy (sans date, sans doute vers 1920). Abr. *Le Penêt*.
N. BERONIE et J. A. VIALLE. — *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*. Tulle, 1823.
A. BLINKENBERG. — *Le Patois d'Entraunes*. Vol. II, Copenhague 1940.
O. BLOCH. — Cf. infra *Atlas et Etudes de Lexicologie et d'Etymologie*, III et VI.
Lexique français-patois des Vosges Méridionales. Paris 1915.
F. BOILLOT. — *Le Français Régional de la Grand'Combe*. Doubs. Mâcon 1929.
Le Patois de la Commune de la Grand'Combe. Doubs. Paris 1910. Abr. F. Boillot, *La Grand'Combe*.
DU BOIS. — *Glossaire du Patois Normand*. Caen 1856.
A. BOÏSSIER. — *Glossaire du Patois de Die*. Valence 1874.
P. BOLLON. — *Lexique Patois de la Chapelle d'Abondance*. Paris 1933.
M. BONIN. — *Glossaire du Patois de Langy*. Moulins 1956. (Langy est situé sur mon domaine d'enquête, à quelques kilomètres au nord de Saint-Félix -12-). Abr. Bonin, *Langy*.
F. BRACHET. — *Dictionnaire du Patois Savoyard*. Albertville 1883.
LE DOYEN BRIDEL. — *Glossaire du Patois de la Suisse Romande*. Lausanne 1866. Abr. Bridel, *Suisse Romande*.
CH. BRUNEAU. — *Enquête Linguistique sur les Patois d'Ardenne*. Paris 1914. Abr. Ch. Bruneau, *Ardenne*.
Cf. infra III.

C

- J. B. CALVINO. — *Nouveau Dictionnaire niçois-français*. Nice 1905.
 DU CANGE. — *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Paris 1937.
 CASTELLANA. — *Dictionnaire français-niçois*. Nice 1947.
 Dictionnaire niçois-français. Nice 1952.
 J. B. CERLOGNE. — *Dictionnaire du patois valdôtain, précédé de la petite grammaire*. Aoste 1907.
 J. CHATAING. — *Vocabulaire français-patois de la vallée supérieure de l'Ance*. Clermont-Ferrand 1934.
 J. E. CHOUSSY. — Cf. supra : Glossaires manuscrits.
 Le Patois Bourbonnais, simple essai étymologique. Moulins. Imprimerie Bourbonnaise. 1908. (c.r. dans *Romania* 38, 150). (Essentiellement : voc. du canton de Varennes). Abr. Choussy, *Bourb.*
 L. CLUGNET. — *Glossaire du Patois de Gilhoc (Ardèche)*. Paris 1883.
 E. COCHET. — *Le Patois de Gondecourt, Nord*. Paris 1933.
 A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. — *Dictionnaire Savoyard*. Paris-Annecy 1902.

D

- A. DAUZAT. — *Glossaire Etymologique du Patois de Vinzelles*. Montpellier 1915. Abr. A. Dauzat, *Vinzelles*.
 La Géographie Linguistique. Paris 1922.
 Glossaire Etymologique du Patois de Vinzelles. Supplément in *Revue des Langues Romanes*, t. 63. Janv.-Septembre 1925. Abr. A. Dauzat, *Vinzelles, Suppl.*
 Cf. infra III.
 A. DELBOULLE. — *Glossaire de la vallée d'Yères*. Le Havre 1876.
 J. DESCROIX. — *Glossaire du Patois de Lantignié-en-Beaujolais*. Paris 1946.
 MGR A. DEVAUX. — Cf. ATLAS.
 Dictionnaire des Patois des Terres-Froides. Lyon 1935. Abr. A. Devaux, *T.F.*
 Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné Septentrional au M.A. Paris-Lyon 1892 (Glossaire p. 457-489).
 M. DIDIER. — *Petit Théâtre Rustique en Vieux Bourbonnais*. Moulins, Crépin-Leblond 1955.
 A. DIETRICH. — *Le Parler de Martigny (Valais)*. Bienne 1945.
 A. DORNHEIM. — *Die Bäuerliche Sachkultur im Gebiet der oberen Ardèche*. In *V.K.R.* 9 (1936) 202-388 ; 10 (1937) 247-369. Abr. A. Dornheim, *Ardèche, V.K.R.* 9 et 10.
 G. DOTTIN. — *Glossaire des Parlers du Bas-Maine*. Paris 1899.
 G. DOTTIN et J. LANGOUËT. — *Glossaire du Parler de Pléchâtel*. Paris-Rennes 1901.

- P. DUCHON. — *Grammaire et Dictionnaire du Patois Bourbonnais (canton de Varennes)*. Moulins 1904. (c. r. dans *Romania* 38, 150). Abr. Duchon, Varennes.
- A. DURAFFOUR. — *Lexique Patois-Français du Parler de Vaux-en-Bugey*. Index. Grenoble 1941-42. Abr. A. Duraffour, Vaux.
Matériaux Phonétiques et Lexicologiques pour servir à l'histoire des parlers de Vaux-en-Bugey. Grenoble 1930. Abr. A. Duraffour, M. P.
 Cf. infra III.

E

- W. EGLOFF. — *Le Paysan Dombiste*. Paris 1937.
- Pierre ENCIZE. — *Ferrières à vol d'oiseau (textes en patois)*. *Annales Bourbonnaises*, t. IV, 1890.
Le Patois de Ferrières. Etude comparative. Moulins 1895.
- M. A. EVEILLE. — *Glossaire Saintongeais*. Paris-Bordeaux 1887.

F

- F. FANKHAUSER. — *Das Patois von Val d'Illiez*, Hambourg 1911.
- FAYET. — *Le Parler d'Hyds*. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. 1900, p. 296.
- F. FERTIAULT. — *Dictionnaire du Langage Populaire Verduno-Chalonnais (Saône-et-Loire)*. Paris 1890. Abr. F. Fertiault, Chalon.
- J. FLEURY. — *Essai sur le patois normand de la Hague*. Paris 1886.
- L. F. FLUTRE. — *Le Parler picard de Mesnil-Martinsart*. Genève-Lille 1955.

G

- GARY. — *Dictionnaire patois-français à l'usage du département du Tarn*. Castres 1845.
- L. GAUCHAT, J. JEANJAQUET, E. TAPPOLET. — *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*. Neuchâtel et Paris 1924-1955. Abr. G.P.S.R.
- W. GERSTER. — *Die Mundart von Montana*, Aarau 1927.
- F. GODEFROY. — *Dictionnaire de l'Ancienne Langue Française*. Paris 1937. Abr. Godefroy.
- M. GONON. — *Lexique du Parler de Poncins*. Paris 1947. Abr. M. Gonon, Poncins.
Testaments Foréziens. Mâcon 1951.
- M. GRAMMONT. — *Le Patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard*. Paris 1901.
- Ch. GRANDGAGNAGE. — *Dictionnaire Etymologique de la Langue Wallonne*. Liège 1845-50.
- L. P. GRAS. — *Dictionnaire du Patois Forézien*. Lyon 1863.

G. GUILLAUMIE. — *Contribution à l'Etude du glossaire périgourdin*. Paris 1927.

L. GUILLEMAUT. — *Dictionnaire Patois de la Bresse*. Louhans 1894-1902.

H

M. le Chanoine d'HAIGNERÉ. — *Le Patois Boulonnais*. Paris-Boulogne 1901.

B. HASSELROT. — *Etudes sur les dialectes d'Ollon*. Paris-Uppsala 1937. Abr. Hasselrot, *Ollon*.
Cf. infra III.

J. HAUST. — *Dictionnaire liégeois*. Liège 1933. Abr. Haust, *Dict. Liégeois. Dictionnaire français-liégeois*. Liège 1948.
Cf. infra III.

M. le Chanoine HINGRE. — *Vocabulaire complet du patois de la Bresse (Vosges)*. Saint-Dié 1917.

HUBERT-FILLAY et RUITTON-DAGET. — *Glossaire du Pays de Sologne*. Blois 1933.

J. HUMBERT. — *Glossaire du Patois de Brotte-lez-Luxeuil*. Paris 1939.

J

JAUBERT. — *Glossaire du Centre de la France*. Paris-Chaix 1855 et 1856.
2 vol. Abr. Jaubert.

G. JEANTON et A. DURAFFOUR. — *L'habitation paysanne en Bresse*. Paris 1935.

K

O. KJELLEN. — *Le Patois de la région de Nozeroy (Jura)*. Göteborg-Paris, 1945.

L

L. LAVIGNE. — *Le Patois de Cumières et du Verdunois*. Verdun 1939-40.

LEVISTRE. — *Etymologies Bourbonnaises. Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*. Moulins. Auclair 1908, p. 11.

E. LÉVY. — *Petit Dictionnaire Provençal-Français*. Heidelberg 1923. Abr. Lévy, *Petit Dict.*

Provenzalisches Supplément Wörterbuch. Leipzig 1894. Abr. Lévy, *Prov.*

J. LHERMET. — *Contribution à la Lexicologie du Dialecte Aurillacois*. Paris, 1931. Abr. Lhermet, *Aurillac*.

K. LOBECK. — *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*. Genève-Zürich 1945 et *Romanica Helvetica*, vol. 23.
Abr. K. Lobeck, *Französ. Frankoprov. Dialekt*.

A. LUCHAIRE. — *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon, suivi d'un Glossaire*. Paris 1881.

M

- P. MARTELLIÈRE. — *Glossaire du Vendômois*. Orléans 1893.
- MAUREL. — *Observations relatives aux traces laissées par les anciens dialectes d'oïl et d'oc dans l'Allier*. *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. t. XI, 1903, p. 79.
- Abbé C. MAZE. — *Etude sur le langage de la banlieue du Havre*. Paris-Rouen-Le Havre 1903.
- L. MEINECKE. — *Enquête sur la langue paysanne de Lastic (Puy-de-Dôme)*. Paris 1935. Abr. Meinecke, *Lastic*.
- L. MERCIER. — *Contes de Jean-Pierre*. Lyon 1928. Abr. L. Mercier, *Coutouvre*.
- R. MICHALIAS. — *Glossaire de mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert (Puy-de-Dôme)*. R. Ph. F. t. 26, p. 26, 131, 186, 269. Abr. Michalias, *Ambert*.
- G. MILLARDET. — *Etude de Dialectologie Landaise*. Toulouse 1910.
- F. MISTRAL. — *Le Trésor du Félibrige, ou Dictionnaire provençal-français*. Paris 1932. Abr. Mistral, *Trésor*.
- G. MUSSET. — *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Aunis et de la Saintonge*. La Rochelle 1929. Abr. Musset, *Aunis-Saintonge*.

N

- P. NAUTON. — *Le Patois de Saugues (Haute-Loire)*. Clermont-Ferrand 1948. Abr. Nauton, *Saugues*. Cf. infra VI.

O

- L. ODIN. — *Glossaire du Patois de Blonay*. Lausanne 1910. Abr. Odin, *Blonay*.
- J. B. ONOFRIO. — *Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais*. Lyon 1864.

P

- S. PALAY. — *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon modernes*. Paris 1932.
- W. PIERREHUMBERT. — *Dictionnaire historique neuchâtelois et Suisse Romand*. Neuchâtel 1926. Abr. Pierrehumbert, *Neuchâtel*.
- D^r PIQUAND. — *Le Parler Bourbonnais*. Montluçon 1953. (Le lexique est essentiellement celui du parler de la région de Montluçon). Abr. D^r Piquand, *Montluçon*.
- D^r POMMEROL. — *Essai d'un Glossaire de la Limagne*. *Bulletin historique et Scientifique de l'Auvergne*. Clermont-Ferrand 1897-1898. Abr. D^r Pommerol, *Limagne*.

- G. POTEY. — *Le Patois de Minot*. Paris 1930.
- G. POUGNARD. — *Le Parler Franco-Provençal d'Aiript, commune de Romans, canton de Saint-Maixent*. La Rochelle 1952. Abr. Pougard, *Aiript*.
- J. PRAJOUX. — *Dictionnaire du langage roannais*. Souchier-Roanne 1934.
- C. PUICHAUD. — *Dictionnaire du Patois Bas-Gâtinais*. R. Ph. F., t. 7. Abr. Puichaud, *Gâtinais*.
- N. DU PUITSPÉLU. — *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*. Lyon 1890. Abr. Puitspelu.

Q

- L. QUEYRAT. — *Contribution à l'étude du parler de la Creuse (Chavanat) avec un vocabulaire patois-français et une grammaire*. Guéret 1927-30.

R

- RAYNOUARD. — *Lexique Roman*. Paris 1836.
- F. RICHENET. — *Le Patois du Petit-Noir (Jura)*. Dôle 1896.
- A. ROBERT-JURET. — *Les Patois de la région de Tournus*. Paris 1931. Abr. Robert-Juret, *Tournus*.
- E. ROLLAND. — *Faune populaire de la France*. Paris 1881-1883.
Flore populaire ou Histoire Naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore. Paris 1896.
- C. ROULEAU. — *Essai de Folklore de la Sologne Bourbonnaise*. Moulins. Crépin-Leblond, 1935. Abr. Rouleau, *Sologne*.
- Ch. ROUSSEY. — *Glossaire du parler de Bournois*. Paris 1894. Abr. Roussey, *Bournois*.

S

- E. STAHELI. — *Die terminologie der Bauernmühle im Wallis und Savoyen*. Saint-Gall 1951.

T

- J. THEVENIN. — *Patois de Vaudioux (Jura)*. Lons-le-Saunier 1898.
- J. TISSOT. — *Le Patois des Fourgs (Pontarlier) Doubs*. Besançon 1865.
- V. TIXIER. — *Lexique patois du Canton d'Escurolles*, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. XI, 1870. Abr. Tixier, *Escurolles*.
Etudes Bourbonnaises. (*Journal de Gannat et Gannat* 1869). (Patois du canton d'Escurolles ?...) Abr. Tixier, *Etudes*.

V

- S. VATRE. — *Glossaire des patois de l'Ajoie*. Porrentruy 1947.

- M. l'Abbé VAYSSIER. — *Dictionnaire Patois-Français du département de l'Aveyron*. Rodez 1879. Abr. Vayssier, Aveyron.
- E. VEY. — *Le dialecte de Saint-Etienne au XVII^e siècle*. Paris 1911.
- A. VIDAL et A. JEANROY. — *Comptes Consulaires d'Albi* (Toulouse. Ed. Privat 1900).
- H. VIEZ. — *Essai sur le patois d'Alençon*. R. Ph. F., t. 7. Abr. Viez, Alençon.
- DE VINOLS. — *Vocabulaires patois-vellavien-français*. Le Puy 1891.
- E. VIOLET. — *Les Patois Mâconnais*. (Préface de A. Duraffour). Paris. Droz 1936. Abr. Violet, Mâcon.
Le Patois de Clessé-en-Mâconnais. Paris 1932.

Z

- I. ZELIKZON. — *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*. Strasbourg-Paris-Londres, 1924.
- (Une Société de Gens de Lettres). — *Dictionnaire de la Provence et du Comtat-Venaissin*. 2 vol. Marseille 1785.
- III. — ETUDES DE LEXICOLOGIE, D'ONOMASIOLOGIE ET D'ETYMOLOGIE.
- G. ALESSIO. — *Le origini del Francese*. Florence.
Bistia, Tirus « serpente » et altri nomi di rettili, in *Mélanges Roques*, IV, p. 1.
- V. BERTOLDI. — *Una voce moritura*, in *R.Li.R.*, I, 125.
Colonizzazioni nell'antico Mediterraneo Occidentale. Naples 1950. Abr. Bertoldi, *Colonizz.*
- O. BLOCH. — *Les Parlers des Vosges Méridionales*. Paris 1917. Abr. Bloch, *Parlers*.
La Pénétration du Français dans les Parlers des Vosges Méridionales. Paris 1921.
Cf. supra II.
- Ch. BRUNEAU. — *La Limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*. Paris-Champion, 1913. Abr. Ch. Bruneau, *La Limite*.
Cf. supra II.
- A. DAUZAT. — *Essais de Géographie Linguistique*. In *R. Ph. F.*, années 1914, 1915 et 1929. Abr. Dauzat, *Essais*.
La Géographie Linguistique. Paris 1922.
Les Patois. Paris 1927.
Essais de Géographie Linguistique. 2^e série. Paris 1928. Abr. Dauzat, *Essais, 2^e série*.

- Andare-aller d'après les Atlas Linguistiques.* In *Etudes de Dialectologie Romane dédiées à la mémoire de Ch. Grandgagnage*. Paris 1932.
Essais de Géographie Linguistique Nouvelle série. Montpellier-Paris 1938.
 Abr. Dauzat *Essais Nouvelle Série*.
- A. DURAFFOUR. — *Phénomènes Généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux.* In *R.Li.R.*, t. VIII.
Notes sur le lexique franco-provençal. In *R.* 59, 1-11.
Ancien provençal avil, pl. avieux « ruche, essaim ». In *Z.f.R.P.*, t. 57, 2-4, Halle 1937.
- P. GARDETTE. — *Le joug et ses accessoires.* In *Mélanges offerts au Comte de Neufbourg*. Feurs 1942.
Où en est l'étude des patois du Forez ? In *Manuel des Etudes Foréziennes*, 1947.
De quelques mots francoprovençaux. In *Mélanges Michaëlson*. Göteborg 1952.
Deux itinéraires des invasions linguistiques dans le domaine provençal. *R.Li.R.*, XIX, 183.
- J. GILLIERON. — « Scier » dans la Gaule Romane. Paris 1905.
L'aire « Clavellus » d'après l'ALF. Neuveville 1912.
Généalogie des mots qui désignent l'abeille. Paris 1918.
La Faillite de l'étymologie phonétique. Neuveville 1919.
Les Etymologies des Etymologistes et celles du peuple. Paris 1922.
Thaumaturgie Linguistique. Paris 1923.
Pathologie et thérapie verbales. *R.Ph.F.*, t. 22, 23, et Paris 1921.
Leurs étymologies. *R. Ph. F.*, t. 23.
Essette-Mouchette dans l'est du Gallo-Roman. *R.Ph.F.*, t. 23.
- J. GILLIERON et J. MONGIN. — *Etudes de Géographie Linguistique.* In *R.Ph.F.* 1906 et 1907.
- J. GILLIERON et M. ROQUES. — id. in *R.Ph.F.* 1907 et 1908.
- B. HASSELROT. — *Glanures Lexicologiques d'Ollon (Vaud).* In *V.R.* 6, 178.
Sur l'origine des adjectifs possessifs nostron, vostron en francoprovençal. *Studia Neophilologica* XI, 62-84.
- J. HAUST. — *Etymologies wallonnes et françaises.* Paris-Champion 1923.
- J. HUBSCHMID. — *Praeromanica.* Berne 1949.
Vorindogermanische und Jüngere Wortschichten in der romanischen Mundarten der Ostalpen. In *Z.f.R.P.* 1950, Band 66, Heft 1-3.
Alpenwörter Romanischen und Vorromanischen Ursprungs. Berne 1951.
Pyrenäenwörter. Salamanque 1954.
- K. JABERG. — *arocher, garocher, garoter, rocher, rucher « werfen ».* In *Archivum für Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. 120, année 1908, p. 96-98.
Aspects Géographiques du Langage. Paris 1936.

- Dreschmethoden und Dreschgeräte in Romanisch Bünden. In R.H. VI, 1937.
- J. JUD. — *Mots d'origine gauloise ?* In R. 46, 47, 52.
Sur l'histoire de la terminologie ecclésiastique de la France, et de l'Italie. In R. Li. R. 1934, t. X.
Zum Burgundischen Wortgut des Frankoprovenzalischen. In V.R. 1937, Band II, 1, p. 1-23.
Observations sur le lexique de la Franche-Comté et du francoprovençal. In *Studies in French Language and Medieval Literature*, 1939.
- H. KLAWI. — *Bezeichnung für « Nebel » im Galloromanischen.* Aarau 1936.
- E. LEGROS. — *Le wallon stombe « aiguillon de bouvier ».* In V.R. 1950, Band 11, p. 170.
- Y. MALKIEL. — *The Etymology of Hispanic restolho, rastrajo, rostoll.* In *Romance Philology*, I, 3, 209-234.
- MORGELI. — *Die Terminologie des Joches.* R.H. vol. 13.
- G. ROHLFS. — *Die Lexikalische Differenzierung der romanischen Sprachen.* Munich 1954.
- J. RONJAT. — *Grammaire Istorique des Parlers Provençaux Modernes.* Montpellier 1930.
- L. SAINÉAN. — *La création métaphorique en Français et en Roman.* In *Beihefte zur Z.f.R.P.*, Heft 10.
- E. SCHULE. — *La terminologie du joug dans une région du Plateau Central.* In *Mélanges Duraffour*, R.H., vol. 14. 1939.
- R. A. STAMPA. — *Contributo al lessico-preromanzo dei dialetti lombardo-alpini et romanci.* In R.H., vol. II, 1937.
- A. THOMAS. — *Le Laterculus de P. Silvius.* In R. 35.
Essais de Philologie Française. Paris 1898. Abr. Thomas, *Essais.*
Nouveaux Essais de Philologie Française. Paris 1904. Abr. Thomas, *Nouv. Essais.*
Mélanges d'Etymologie Française. Paris 1927. Abr. Thomas, *Mélanges.*
- R. VIOLANT i SIMARRA. — *El nom, les habituds, les funcions biologiques i les malalties de les ovelles al pallars sobirà.* In *Homenaje Krüger*, t. II.
- W. von WARTBURG. — *Problèmes et Méthodes de la Linguistique.* Paris 1946.
Die Griechischen Kolonisation in Südgallien und ihre sprachlichen zeugen im Westromanischen. In *Z.f.R.P.* 1952, Band 68, Heft 1-2.

IV. — REVUES.

- Archivum Latinitatis Medii Aevi.* Abr. A.L.M.A.
Bulletin du Glossaire de la Suisse Romande. Lausanne 1902-1915. Abr. B. Gl.
 S. R.

- Enquêtes du musée de la vie wallonne.* 1946 à 1954. Liège.
Le Pays. Paris 1937 ?
Revue des Langues Romanes. Montpellier-Paris depuis 1870. Abr. *R.L.R.*
Revue de Linguistique Romane. Paris, depuis janvier 1927. Abr. *R.Li.R.*
Revue Internationale d'Onomastique. Paris, depuis 1949. Abr. *R.I.O.*
Revue des Patois. Paris 1887-1888. Abr. *R. des Patois.*
Revue de Philologie Française et Provençale (d'abord *Revue des Patois*).
 Paris, de 1889 à 1896.
Revue de Philologie Française et de Littérature (d'abord *Revue de Philologie
 Française et Provençale*). Paris, de 1897 à 1927.
Revue de Philologie Française (d'abord *Revue de Philologie Française et de
 Littérature*). Paris 1928-1934. Abr. commune aux trois dernières séries
R.Ph.F.
Revue des Patois Gallo-Romans. Paris-Neuchâtel-Leipzig 1887 à 1893. Abr.
R.P.G.R.
Romance Philology. Los Angelès 1947 à 1956.
Romania. Paris 1902 à 1956. Abr. *R.*
Romanica Helvetica. Paris-Zürich-Leipzig 1937 à 1939 et Genève-Zürich-
 Erlenbach de 1940 à 1943. Abr. *R.H.*
Volkstum und Kultur der Romanen. Hambourg 1930 à 1944. Abr. *V.K.R.*
Vox Romanica. Paris-Zürich-Leipzig 1936-1955. Abr. *V.R.*
Zeitschrift für Romanische Philologie. Halle de 1918 à 1944. Tübingen de
 1949 à 1956. Abr. *Z.f.R.P.*

V. — DICTIONNAIRES ÉTYMOLOGIQUES.

- O. BLOCH - W. von WARTBURG. — *Dictionnaire Etymologique de la langue
 française.* Paris 1950. Abr. *Bloch-Wartburg.*
 W. MEYER-LUBKE. — *Romanisches Etymologisches Wörterbuch.* Heidelberg
 1935. Abr. *REW.*
 W. von WARTBURG. — *Französisches Etymologisches Wörterbuch.* Bonn 1928
 et suiv. Abr. *FEW.*

VI. — ATLAS LINGUISTIQUES.

- Atlas Linguistique de la France,* par Gilliéron et Edmont. Paris 1902-1910.
 Abr. *ALF.*

- Atlas Linguistique des Vosges Méridionales.* O. Bloch. Paris 1917. Abr. Bloch, *Atlas.*
- Sprach und Sachatlas Italiens und der Südschweiz.* K. Jabert et J. Jud. Zofingen 1928-1940. Abr. *AIS.*
- Atlas Linguistique des Terres-Froides.* Mgr A. Devaux. Lyon 1935. Abr. *Atlas T.F.*
- Atlas Linguistique et Ethnographique du Lyonnais.* P. Gardette. Lyon 1950-1956. Abr. *ALLy.*
- Atlas Linguistique de la Wallonie.* T. 3. J. Haust. - E. Legros. Liège 1955. Abr. *ALW.*
- Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne.* J. Séguy. Toulouse. Vol. I 1954, vol. II 1956. Abr. *ALG.*
- Atlas Linguistique et Ethnographique du Massif Central.* P. Nauton. Vol. I. Paris 1957. Abr. *ALMC.*

VII. — DIVERS.

- M. DERRUAU. — *La Grande Limagne auvergnate et bourbonnaise.* Etude Géographique. Abr. Derruau, *La Grande Limagne.*
- A. BRUN. — *Recherches historiques sur l'Introduction du Français dans les provinces du Midi.* Paris 1923.

INDEX DES MOTS PATOIS

Les numéros renvoient aux paragraphes. Lorsqu'il y a plusieurs variantes phonétiques du même type, on a adopté une orthographe normalisée. Lorsqu'il n'y a qu'une forme, elle a été portée telle quelle.

A

<i>(à l')abade</i>	loc. adv.	§ 157
<i>abè</i>	s. m.	§ 37
<i>abergeoir</i>	s. m.	§ 61
<i>abergeur</i>	v.	§ 61
<i>abèy, plur. abyo</i>	s. m.	§ 37
<i>achaber</i>	v.	§ 78
<i>agriotte</i>	cf. <i>griotte</i>	
<i>ajouter</i>	v.	§ 54, 81
<i>ajoutière</i>	s. f.	§ 54
<i>ajoutoir</i>	s. m.	§ 54, 81
<i>alète</i>	cf. <i>arête</i>	
<i>alvrèche</i>	s. f.	§ 122
<i>amarine</i>	s. f.	§ 28
<i>ambalène</i>	s. f.	§ 83
<i>amban</i>	s. m.	§ 83
<i>ambanne</i>	s. f.	§ 52, 83
<i>ambolon</i>	s. m.	§ 120
<i>ambossoir</i>	s. m.	§ 13
<i>amboutée</i>	s. f.	§ 15
<i>ambre</i>	s. f.	§ 28
<i>ampore</i>	s. f.	§ 148
<i>anchapler</i>	v.	§ 34

<i>anche</i>	s. f.	§ 146
<i>anchère</i>	s. f.	§ 146
<i>andelière</i>	s. f.	§ 155
<i>ander</i>	s. m.	§ 155
<i>andier</i>	s. m.	§ 155
<i>andière</i>	s. f.	§ 155
<i>andrière</i>	s. f.	§ 155
<i>apimer</i>	v.	§ 76
<i>apiter</i>	v.	§ 76
<i>applayi</i>	v.	§ 21
<i>applayure</i>	s. f.	§ 21, 109
<i>apport</i>	s. m.	§ 12
<i>archeneau</i>	s. m.	§ 146
<i>archère</i>	s. f.	§ 146
<i>arête</i>	s. f.	§ 85
<i>arochier</i>	v.	§ 47
<i>arquaduc</i>	s. m.	§ 146
<i>arriver</i>	v.	§ 54
<i>arriroit</i>	s. m.	§ 54
<i>ataper</i>	v.	§ 75
<i>(d')atèye</i>	loc. adv.	§ 159
<i>atteleure</i>	s. f.	§ 21, 109
<i>auberelle</i>	s. f.	§ 58
<i>aulagne</i>	s. f.	§ 44
<i>aulagner</i>	s. m.	§ 44
<i>aulagnère</i>	s. f.	§ 44
<i>avê</i>	s. m.	§ 37
<i>avil, avieux</i>	s. m.	§ 37
<i>avyo</i>	s. m.	§ 37
<i>ayèr</i>	adj.	§ 158
<i>(d')ayèr</i>	loc. adv.	§ 158

B

<i>balène</i>	s. f.	§ 83
<i>balize</i>	s. f.	§ 58, 154
<i>bambeau</i>	s. m.	§ 52, 83
<i>bar</i>	s. m.	§ 152
<i>bardane</i>	s. f.	§ 73
<i>bassie</i>	s. f.	§ 48
<i>battre</i>	v.	§ 108
<i>bichon</i>	s. m.	§ 98
<i>blenne</i>	s. f.	§ 120

<i>blotte</i>	s. f.	§ 38
<i>bloyi</i>	v.	§ 31
<i>bo(t)</i>	s. m.	§ 30
<i>borne</i>	s. f.	§ 138
<i>bouches</i>	s. f. p.	§ 92
<i>bouillon-blanc</i>	s. m.	§ 120
<i>boulangeon</i>	s. m.	§ 131
<i>boulot</i>	s. m.	§ 131
<i>bourdelle</i>	s. f.	§ 134
<i>bourdoire</i>	s. f.	§ 134
<i>broji</i>	v.	§ 30
<i>brosson</i>	s. m.	§ 25
<i>brossuron</i>	s. m.	§ 25
<i>bugeade</i>	s. f.	§ 116
<i>bugeadier</i>	s. m.	§ 116

C

<i>cachon</i>	s. m.	§ 100
<i>cabane</i>	s. f.	§ 19
<i>cadole</i>	s. f.	§ 19
<i>caille</i>	s. f.	§ 17
<i>caillon</i>	s. m.	§ 17
<i>caillottes</i>	s. f. p.	§ 10, 112
<i>camus</i>	s. m.	§ 64
<i>cancaïlle</i>	s. f.	§ 134
<i>cancoïre</i>	s. f.	§ 134
<i>caou</i>	s. f.	§ 53
<i>carême</i>	s. f.	§ 113
<i>caure</i>	s. f.	§ 44
<i>caurier</i>	loc. adv.	§ 44
<i>cavet</i>	cf. <i>achaber</i>	§ 121
<i>(à) cha</i>	s. m.	§ 157
<i>(à) cha</i>	s. m.	§ 157
<i>chaber</i>	loc. prép.	
<i>(à) chade</i>	loc. adv.	§ 157
<i>châillement</i>	s. m.	§ 49
<i>châiller</i>	v.	§ 49
<i>(se) châiller</i>	v.	§ 49
<i>chaire</i>	s. f.	§ 51
<i>chaise</i>	s. f.	§ 51
<i>chaleil</i>	s. m.	§ 22
<i>châler</i>	v.	§ 49

<i>(se) châler</i>	v.	§§ 49
<i>chalin, chalinou,</i>	adj.	§§ 49
<i>chalin</i>	s. m.	§§ 49
<i>chalinasses</i>	s. f. p.	§§ 49
<i>chaline</i>	s. f.	§§ 49
<i>chambailles</i>	s. f. p.	§§ 71, 139
<i>chambe</i>	s. f.	§§ 118
<i>chambige</i>	s. f.	§§ 118
<i>chambosse</i>	s. f.	§§ 118
<i>chambrière</i>	s. f.	§§ 155
<i>chambuge</i>	s. f.	§§ 118
<i>champir</i>	v.	§§ 75
<i>chandeleuze</i>	s. f.	§§ 122
<i>chanisson</i>	s. m.	§§ 56
<i>charaut</i>	s. m.	§§ 142
<i>charrière</i>	s. f.	§§ 82
<i>chavon</i>	s. m.	§§ 30
<i>chamineau</i>	s. m.	§§ 155
<i>chenin</i>	adj.	§§ 56
<i>chèvre - bouc</i>	s. m.	§§ 9
<i>chienfeu</i>	s. m.	§§ 155
<i>chindre</i>	s. f.	§§ 73
<i>chou d'âne</i>	s. m.	§§ 120
<i>cloison</i>	s. f.	§§ 53
<i>collet</i>	s. m.	§§ 52
<i>coquille</i>	s. f.	§§ 102
<i>coscle</i>	s. f.	§§ 100
<i>cou</i>	s. m.	§§ 59
<i>coudre</i>	s. m.	§§ 44, 165
<i>coudrier</i>	s. m.	§§ 44
<i>coue</i>	s. f.	§§ 70
<i>couloume</i>	s. f.	§§ 143
<i>coure</i>	s. m.	§§ 98
<i>coussat</i>	s. m.	§§ 59
<i>crêche</i>	s. f.	§§ 149
<i>cremail</i>	s. m.	§§ 126
<i>crémailière</i>	s. m.	§§ 126
<i>crenet</i>	s. m.	§§ 132
<i>crenier</i>	s. m.	§§ 132
<i>crenne</i>	s. f.	§§ 132
<i>ressissée</i>	s. f.	§§ 129
<i>creu</i>	adj.	§§ 56
<i>creuille</i>	s. f.	§§ 100

<i>creuse</i>	s. f.	§ 100
<i>creusier</i>	s. m.	§ 22
<i>creux</i>	s. m.	§ 100, 101
<i>croye</i>	s. f.	§ 56
<i>croyer</i>	s. m.	§ 56
<i>croyon</i>	s. m.	§ 56
<i>cuvier</i>	s. m.	§ 116

D

<i>danssillon</i>	s. m.	§ 23, 137
<i>davaise</i>	s. f.	§ 33
<i>darbon</i>	s. m.	§ 35
<i>dard</i>	s. m.	§ 133
<i>daubière</i>	s. f.	§ 99
<i>dégriber</i>	v.	§ 149
<i>délayer</i>	v.	§ 160
<i>dessabarée</i>	s. f.	§ 129
<i>dimanche</i>	s. m.	§ 18
<i>dimanche</i>	s. f.	§ 18
<i>dinde</i>	s. f.	§ 112
<i>dinsse</i>	s. f.	§ 23, 137
<i>dinssiot</i>	s. m.	§ 23, 137
<i>dita</i>	s. f.	§ 30
<i>donzelle</i>	s. f.	§ 155
<i>dorgne</i>	s. f.	§ 30
<i>douère</i>	s. f.	§ 99
<i>dozou</i>	cf. <i>duizon</i>	
<i>draille</i>	s. f.	§ 82
<i>droit</i>	s. f.	§ 120
<i>drouille</i>	s. f.	§ 120
<i>duizon</i>	s. f.	§ 145
<i>dzaur</i>	s. m.	§ 9, note 5

E

<i>échine</i>	s. f.	§ 96
<i>écossoir</i>	s. m.	§ 108, 119
<i>écourre</i>	v.	§ 108, 119
<i>égalier</i>	v.	§ 75
<i>église</i>	s. f.	§ 80
<i>égrugeoir</i>	s. m.	§ 46

<i>égruger</i>	v.	§ 46, 74
<i>éguilée</i>	s. f.	§ 129
<i>éguillon</i>	s. m.	§ 84
<i>élayé</i>	adj.	§ 160
<i>enrayer</i>	v.	§ 55
<i>épicher</i>	v.	§ 76
<i>épier</i>	v.	§ 76
<i>épillon</i>	s. m.	§ 85
<i>épiter</i>	v.	§ 76
<i>épore</i>	s. f.	§ 148
<i>épyesson</i>	s. m.	§ 85
<i>équichée</i>	s. f.	§ 129
<i>essau</i>	s. m.	§ 119, 131
<i>essève</i>	cf. <i>essau</i>	
<i>estalombou</i>	s. m.	§ 84
<i>estaramber</i>	s. m.	§ 84
<i>étarni</i>	v.	§ 20
<i>ètève</i>	s. f.	§ 70
<i>étouille</i>	s. f.	§ 86
<i>étouillon</i>	s. m.	§ 86
<i>étourer</i>	v.	§ 88
<i>étrouble</i>	s. f.	§ 86
<i>étroublon</i>	s. m.	§ 86
<i>évourer</i>	v.	§ 36
<i>éwari</i>	v.	§ 36

F

<i>faon</i>	s. m.	§ 147
<i>faonner</i>	v.	§ 147
<i>faraud</i>	s. m.	§ 9
<i>faucher</i>	v.	§ 107
<i>faye</i>	s. f.	§ 16, 117
<i>flau</i>	s. m.	§ 119
<i>flotte</i>	s. f.	§ 32
<i>fouaille</i>	s. f.	§ 50
<i>fouetter</i>	v.	§ 47
<i>fourgnon</i>	s. m.	§ 138
<i>fourné</i>	s. m.	§ 138
<i>fretasser</i>	v.	§ 129
<i>fretouiller</i>	v.	§ 129
<i>friler</i>	v.	§ 129
<i>frojier</i>	v.	§ 30

<i>froji</i>	v.	§ 30
<i>fyon</i>	s. m.	§ 147

G

<i>gafée</i>	s. f.	§ 15
<i>gagne</i>	cf. <i>goune</i>	
<i>gagonet</i>	s. m.	§ 52
<i>ganache</i>	s. f.	§ 83
<i>gapée</i>	s. f.	§ 15
<i>gargottes</i>	v.	§ 129
<i>garocher</i>	v.	§ 47
<i>garre</i>	s. f.	§ 94
<i>garrot</i>	s. m.	§ 47
<i>gaucher</i>	v.	§ 75
<i>gauné</i>	adj.	§ 57, note 12
<i>glise</i>	s. f.	§ 80
<i>gougnauder</i>	v.	§ 57
<i>gougnaudeur</i>	s. m.	§ 57
<i>gougnaux</i>	s. m. p.	§ 57
<i>gougner</i>	v.	§ 57
<i>gougneur</i>	s. m.	§ 57, 65
<i>goune</i>	s. f.	§ 57
<i>gourmène</i>	s. f.	§ 83
<i>grèbe</i>	s. f.	§ 149
<i>grebon</i>	s. m.	§ 31
<i>gremelbete</i>	s. f.	§ 14
<i>greute</i>	s. f.	§ 60
<i>greutier</i>	s. m.	§ 60
<i>gribe</i>	cf. <i>grube</i>	
<i>griotte</i>	s. f.	§ 60
<i>grobe</i>	s. f.	§ 31
<i>grube</i>	s. f.	§ 149
<i>grugeoir</i>	s. m.	§ 46
<i>gruger</i>	v.	§ 46
<i>grumette</i>	s. f.	§ 83

H

<i>haille</i>	s. f.	§ 53
<i>hâle</i>	s. m.	§ 43

<i>bâle</i>	adj.	§ 43
<i>bâler</i>	v.	§ 43
<i>bâliyer</i>	v.	§ 43
<i>bousser</i>	v.	§ 50
<i>boussine</i>	s. f.	§ 50

I

<i>icoudre</i>	cf. <i>écourre</i>	
(<i>feuille d'</i>)il.	s. f.	§ 125
<i>impore</i>	cf. <i>ampore</i>	
<i>ingriber</i>	v.	§ 129
<i>ipore</i>	cf. <i>épore</i>	
<i>itombé</i>	s. m.	§ 84

J

<i>jabianle</i>	s. f.	§ 132
<i>jambe</i>	s. f.	§ 118
<i>jandive</i>	s. f.	§ 23, 137
<i>jar</i>	s. m.	§ 133
<i>jasson</i>	s. m.	§ 133
<i>jante</i>	s. f.	§ 91, 94
<i>jeton</i>	s. m.	§ 147
<i>jinjeux</i>	s. m.	§ 23, 137
<i>jomard</i>	s. m.	§ 9
<i>jouaille</i>	s. f.	§ 50
<i>jouailler</i>	v.	§ 50
<i>joucle</i>	s. f.	§ 11
<i>juche</i>	s. f.	§ 61
<i>juchoir</i>	s. m.	§ 61
<i>juy</i>	s. f.	§ 11, 165

L

<i>lampe à queue</i>	s. f.	§ 22
<i>lanceron</i>	s. m.	§ 133
<i>landier</i>	s. m.	§ 155
<i>lappe</i>	s. f.	§ 55
<i>lapper</i>	v.	§ 55
(<i>se</i>) <i>lapper</i>	v.	§ 55
<i>larmuze</i>	s. f.	§ 14

<i>lauzard</i>	s. m.	§ 14
<i>layé</i>	cf. <i>élayé</i>	
<i>layet</i>	s. m.	§ 14
<i>lettya</i>	s. f.	§ 10
<i>lévyer</i>	s. m.	§ 48, 112
<i>lie-chausse</i>	s. m.	§ 139
<i>lie-jambe</i>	s. m.	§ 71, 139
<i>lien</i>	s. m.	§ 11, 71
<i>lien de chausses</i>	s. m.	§ 71, 139
<i>lierre</i>	s. m.	§ 127
<i>linceul</i>	s. m.	§ 115
<i>litte</i>	s. f.	§ 156
<i>liure</i>	s. f.	§ 11
<i>lizard</i>	s. m.	§ 14
<i>loge</i>	s. f.	§ 19

M

<i>mailler</i>	v.	§ 75
<i>mais</i>	adv.	§ 164
<i>mappignon</i>	s. m.	§ 52
<i>méjier</i>	s. m.	§ 100
<i>menangeon</i>	s. m.	§ 131
<i>mepple</i>	s. f.	§ 124
<i>mergue</i>	s. f.	§ 112
<i>merise</i>	s. f.	§ 60
<i>meunier</i>	s. m.	§ 134
<i>mie, mige</i>	s. f.	§ 27
<i>miette</i>	s. f.	§ 27
<i>mieux</i>	adv.	§ 164
<i>miton</i>	s. m.	§ 9
<i>molène</i>	s. f.	§ 120
<i>mollon</i>	s. m.	§ 27
<i>mortier</i>	s. m.	§ 116
<i>mour</i>	v.	§ 81
<i>mouzeré</i>	v.	§ 54, 81
<i>mouzi</i>	v.	§ 54, 81
<i>mulot</i>	s. m.	§ 9

N

<i>nappe</i>	s. f.	§ 52
--------------	-------	------

<i>nappille</i>	s. f.	§ 52
<i>nappillon</i>	s. m.	§ 52
<i>nappin</i>	s. m.	§ 52
<i>nejé</i>	s. m.	§ 101
<i>nèple</i>	s. f.	§ 124
<i>néron</i>	s. m.	§ 66
<i>nitte</i>	s. f.	§ 156
<i>nocha</i>	adj.	§ 30
<i>noince</i>	s. f.	§ 65
<i>noire</i>	s. f.	§ 72
<i>novye</i>	s. m.	§ 89
<i>nujail</i>	s. m.	§ 101

O

<i>oblon</i>	s. m.	§ 120
<i>oince</i>	s. f.	§ 65
<i>once</i>	s. f.	§ 65
<i>os</i>	s. m.	§ 100
<i>ouaille</i>	s. f.	§ 16
<i>ouille</i>	s. f.	§ 16, 117
<i>oulle</i>	s. f.	§ 45, 98

P

<i>pachade</i>	s. f.	§ 95
<i>pache</i>	s. f.	§ 95
<i>panouille</i>	s. f.	§ 52
<i>panre</i>	v.	§ 81
<i>pargnon</i>	s. m.	§ 151
<i>piboule</i>	s. f.	§ 58
<i>pider</i>	v.	§ 76
<i>pigne</i>	s. f.	§ 102
<i>piler</i>	v.	§ 74
<i>pilodo</i>	s. m.	§ 74
<i>pipye</i>	s. f.	§ 70
<i>piyot</i>	s. m.	§ 110
<i>piyottière</i>	s. f.	§ 132
<i>piyonnière</i>	s. f.	§ 132
<i>pizer</i>	v.	§ 39, note 9, § 46, 74
<i>plant</i>	s. m.	§ 53
<i>platine</i>	s. f.	§ 136

<i>poire de sapin</i>	s. f.	§ 102
<i>polaille</i>	s. f.	§ 24
<i>pot</i>	s. m.	§ 45, 98
<i>potte</i>	s. f.	§ 91
<i>pouffiner</i>	v.	§ 129
<i>poule</i>	s. f.	§ 24, 102
<i>poulet</i>	s. m.	§ 110
<i>pousse</i>	s. f.	§ 26
<i>poutou</i>	s. m.	§ 91
<i>pozi</i>	s. m.	§ 110
<i>pua</i>	s. f.	§ 70
<i>puble</i>	s. f.	§ 58
<i>pyotte</i>	s. f.	§ 39
<i>pyoze</i>	s. f.	§ 72

Q

<i>quinson</i>	s. m.	§ 135
----------------	-------	-------

R

<i>rabougnot</i>	s. m.	§ 67
<i>rameau</i>	s. m.	§ 123
<i>(de) ranche</i>	loc. adv.	§ 159
<i>(de) rang</i>	loc. adv.	§ 159
<i>rapan</i>	s. m.	§ 123
<i>râpe-main</i>	s. m.	§ 55
<i>rapelle</i>	s. f.	§ 55
<i>rapoule</i>	s. f.	§ 55
<i>rau</i>	s. m.	§ 97
<i>rave</i>	s. f.	§ 67
<i>raviche</i>	s. f.	§ 67
<i>ravière</i>	s. f.	§ 67
<i>reins</i>	s. m. p.	§ 96
<i>remet</i>	s. m.	§ 26
<i>restouille</i>	s. f.	§ 87
<i>retouillon</i>	s. m.	§ 87
<i>riolée</i>	s. f.	§ 12
<i>rocher</i>	v.	§ 47
<i>rossigneau</i>	s. m.	§ 111
<i>rossignolet</i>	s. m.	§ 111
<i>roucher</i>	v.	§ 47

<i>roue</i>	s. f.	§ 70
<i>rucher</i>	v.	§ 47
<i>ruer</i>	v.	§ 47
<i>ruillon</i>	s. m.	§ 87
<i>ruisse</i>	s. f.	§ 50

S

<i>sanciau</i>	s. m.	§ 63
<i>sater</i>	v.	§ 75
<i>sedzer</i>	v.	§ 107
<i>servante</i>	s. f.	§ 155
<i>sevilée</i>	s. f.	§ 53
<i>silée</i>	s. f.	§ 129
<i>soutrer</i>	v.	§ 20
<i>stombe</i>	s. m.	§ 84
<i>strompe</i>	cf. <i>stombe</i>	
<i>(en) sou</i>	adv.	§ 144
<i>suchoir</i>	s. m.	§ 61
<i>surfaix</i>	s. m.	§ 164
<i>surjuy</i>	s. f.	§ 164

T

<i>tai-chien</i>	s. m.	§ 114
<i>tarrabassée</i>	s. f.	§ 129
<i>tchève</i>	s. f.	§ 53
<i>terme</i>	s. m.	§ 77
<i>tirer</i>	v.	§ 54
<i>tou</i>	s. m.	§ 145
<i>toupin</i>	s. m.	§ 45, 98
<i>toussiner</i>	v.	§ 129
<i>trace</i>	s. f.	§ 53
<i>tradoire</i>	s. f.	§ 21, note 7, § 109
<i>traîne</i>	s. f.	§ 82
<i>trazadeu</i>	s. m.	§ 74
<i>trazer</i>	cf. <i>trezer</i>	
<i>trezer</i>	v.	§ 46, 74
<i>troy</i>	s. f.	§ 17
<i>tuin</i>	s. m.	§ 135
<i>tuizon</i>	s. f.	§ 145
<i>tureau</i>	s. m.	§ 77

<i>tyère</i>	cf. <i>tchère</i>	
<i>tyinson</i>	s. m.	§ 135

V

<i>va</i>	s. m.	§ 150
<i>vagnon</i>	s. m.	§ 116
<i>valangeon</i>	s. m.	§ 131
<i>varangeon</i>	cf. <i>valangeon</i>	
<i>vase</i>	s. m.	§ 156
<i>vèche</i>	s. f.	§ 121
<i>verge</i>	s. f.	§ 28
<i>vime</i>	s. f.	§ 50
<i>vize</i>	s. f.	§ 28, 50
<i>vogue</i>	s. f.	§ 12
<i>vorle</i>	s. f.	§ 28, note 8
<i>vrille</i>	s. f.	§ 125

W

<i>wéri</i>	v.	§ 36
-------------	----	------

Y

<i>yan</i>	cf. <i>lien</i>	
<i>yèze</i>	s. f.	§ 80
<i>yippe</i>	s. f.	§ 156

INDEX DES BASES ETYMOLOGIQUES CITEES

Les numéros renvoient aux paragraphes.

A

	§
* abellanea	44
acer	60
acrifolium	59
* ad-kata	157
* albarella	58
albarus	58
ambi	15
* ambosta	15
amerina	28
* andera	155
* anderos	155
* ankyā	146
applicare	21, 109
arca	146
arista	85
* arripare	54
* aspectare	76
* assulare	43
attelare	21, 109
axilis	131

B

bacca	48
* baccia	48

* bacciata	48
* balla	83
banna	52, 83
* barra	152
batare	157
* belisia	58, 154
* belos	58, 154
* bosta	15
brace	153
broccus	25
brochis	25
brunna	138
* bucata	116
* burd	134
* buttia	13

C

calere	49
caliculus	22
caligo	49
calina	49
camba	71, 118
* cambica	118
* cambottia	118
* cambuca	118
caput	78
carrus	142
catabolus	19
cathedra	51
cauda	70
caveola	132
chimaera	9
cimex	73
clesia	80
colenno	59
columna	143
corylus	44
cremaculu	126
* crinare	132
croceolus	22
* crodios	56

D

die - dominica	18
die - dominicu	18
* druto	120
* duce (+ one)	145
ducere	145
dux	145

E

ecclesia	80
* excussoriu	119
excutere	108, 119
expectare	76
extorrere	88
* extorrare	88

F

* falcare	107
feta	16, 117
* feto	147
flagellum	119
furnus	138

G

* gamba	118
* gard	133
gingiva	23, 137
gon	57
gruizen	46
gunna	57 (note 12)

H

* haga	53
* hagja	53
* haribergon	49, 61
hedera	125
hulis	59

I

* imbuttiatoriu	13
-----------------	----

in summu	144
iter	158

J

jugula	11
jungula	11
jugum	50
justus	54
juxtare	11
* juxtula	11

K

kata	157
kremaster	126
* kripja	149
* krupja	149

L

* lacrimusa	14
* lacrimusia	14
* lactata	10
lai	160
lappa	55
ligare	71
* ligita	156

M

magis	164
manicu	131
manipulus	86
* manuclus	86
* manuplus	86
mappa	52
* mesigus	10
mespila	124
mica	27
molere	74. 81
mol(lis) + one	27

movitare	79
mulgere	54, 81

N

niger	66, 72
* novius	89
novus	89

O

ovicula	16, 117
---------	---------

P

pectus	26
perna	151
pernio	151
pi(n)siare	39 (note 11)
* pippita	48
populus	58
pulice	72
pulla	24
* pullicinu	110

R

rocca	47
* rustia	50
rustum	50

S

saepes	53
secare	107
* sepile	53
sporo	148
sternere	20
* sternire	20
* steva	70
stimulu	84
stipula	86

stiva	70
* stucula	86
* stumulu	84
* stumbellu	84
* stumbulu	84
stupula	86
stupulu	86
* substrare	20
subtus	144

T

taxo	114 (note 5)
teri	53, 160
termine	77
tero	74
tractoria	21, 109
* traga	82
trahea	82
trag(u)la	82
* tritiare	46,74
tritus	74
tubus	145

U

uncus + ia	65
------------	----

V

vara	131
vas, vasum	150
vimen	50
viscu	121
vita	48
vitex	50
vitis	50

W

walkan	75
--------	----

TABLE DES CARTES

	Pages
Carte du relief.	9
Cartes des anciennes divisions territoriales :	11
A. aux IX ^e , X ^e s.	
B. au XIII ^e s.	
Carte des cantons administratifs actuels.	15
Carte N ^o 1 - Principales limites phonétiques.	21
Carte N ^o 2 - Limites des types patois : <i>jomard, lettya, joucles, vogue, ambossoir, larmuze, aboutée.</i>	27
Carte N ^o 3 - Limites des types patois : <i>faye, caille, (la) Dimanche, cadole, étarni, applayure.</i>	35
Carte N ^o 4 - Limites des types patois : <i>creuzier, dansse, polaille, brosson, pousse, mollon, ambre.</i>	41
Carte N ^o 5 - Carte récapitulative des cartes n ^{os} 2, 3, 4.	45
Carte N ^o 6 - Limites des types patois : <i>hâliyer, coudre, pot, égruger, roucher, basie.</i>	55
Carte N ^o 7 - Limites des types patois : <i>(se) châiller, houssine, chaise, nappe, haille, trace, ajouter.</i>	63
Carte N ^o 8 - Limites des types patois : <i>se lapper, croye, gougneur, aubelle, coussat, greutes, abergeoir.</i>	71
Carte N ^o 9 - Carte récapitulative des cartes n ^{os} 6, 7, 8.	77
Carte N ^o 10 - Limites des types patois : <i>étève, chambailles, noire, chindre, trezer, gaucher, apite-me.</i>	83
Carte N ^o 11 - Limites des types patois : <i>terme, achaber, aner, yèze, mouzi, draille.</i>	89
Carte N ^o 12 - Limites des types patois : <i>ambanne, itombè, arête, étouille, retouillons, étouré, novye.</i>	95
Carte N ^o 13 - Carte récapitulative des cartes n ^{os} 10, 11, 12.	101

Carte N° 14 - a « Le petit-lait » ; b « L'attache du joug » ; c « Une jointée » ; d « Une brebis ».	108
Carte N° 15 - a « Faire la litière » ; b « La lampe à huile » ; c « L'osier blanc » ; d « Le noisetier ».	109
Carte N° 16 - a « Piler le sel » ; b « Se couvrir » ; c « Une houssine » ; d « La haie ».	110
Carte N° 17 - a « Traire » ; b « Le perchoir des poules » ; c « Le manche de l'araire » ; d « Le couloir à bois ».	111
Carte N° 18 - Limites des types français : <i>faucher, battre au fléau, atteloire, poulet, rossignol, petit-lait, (le) carême, blaireau, drap.</i>	119
Carte N° 19 - Limites des types français : <i>cuvier, brebis, jambe, fléau.</i>	123
Carte N° 20 - Limites des types français : <i>bouillon-blanc, gui.</i>	127
Carte N° 21 - Limites des types français : <i>Chandeleur, buis.</i>	129
Carte N° 22 - Aire des types français : <i>nèfles, lierre.</i>	131
Carte N° 23 - Aires du type français : <i>crémaillère.</i>	133
Carte N° 24 - « Le manche du fléau » dans mon domaine.	137
Carte N° 25 - « La mue » dans mon domaine.	141
Carte N° 26 - « L'aiguillon de la guêpe » dans mon domaine.	143
Carte N° 27 - « Le hanneton » dans mon domaine.	145
Carte N° 28 - Le type <i>varangeon</i> « manche de fléau » en France.	146
Carte N° 29 - Le type issu de *CRINARE en France.	146
Carte N° 30 - Le type <i>lanceron</i> « aiguillon de la guêpe » en France.	146
Carte N° 31 - Les types <i>cancaille, cancoïre, meunier, meunière</i> « hanneton » en France.	146
Carte N° 32 - « Le pinson » dans mon domaine.	147
Carte N° 33 - « L'agacement des dents » dans mon domaine.	151
Carte N° 34 - Le type <i>tuin</i> « pinson » en France.	153
Carte N° 35 - Le type <i>platine</i> « contre-cœur de cheminée » en France.	153
Carte N° 36 - Les types <i>jandives</i> et <i>dinsse</i> « agacement des dents » en France.	153
Carte N° 37 - Les types <i>fourgnon, borne</i> et <i>cheminée</i> « cheminée » en France.	153
Carte N° 38 - Le type <i>lien de chausses</i> dans mon domaine.	155
Carte N° 39 - Le type <i>lien de chausses</i> en France.	157

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	7
Indications pratiques pour servir à l'intelligence des cartes	13
Nomenclature des localités	16
Première Partie : FRONTIERES LEXICOLOGIQUES	18
CHAPITRE I — Mots lyonnais ou francoprovençaux	25
1) <i>le jomard</i>	26
2) <i>la lettya</i>	29
3) <i>les joucles</i>	29
4) <i>la vogue</i>	31
5) <i>l'ambossoir</i>	31
6) <i>la larmuze</i>	32
7) <i>l'amboutée</i>	33
8) <i>la faye</i>	34
9) <i>la caille</i>	34
10) <i>la Dimanche</i>	36
11) <i>la cadole</i>	37
12) <i>étarni</i>	37
13) <i>l'applayure</i>	38
14) <i>le creusier</i>	39
15) <i>la dinsse, le dansillon</i>	40
16) <i>la polaille</i>	40
17) <i>le brosson, brossuron</i>	42
18) <i>la pousse</i>	43
19) <i>le mollon</i>	43
20) <i>l'ambre</i>	44
Autres mots francoprovençaux	44
Mots francoprovençaux inconnus en Roannais	46

	Pages
Mots francoprovençaux connus en Roannais	47
Remarques	50
CHAPITRE II — Mots bourbonnais ou de langue d'oïl	53
1) <i>hâliwer, hâle, hâler</i>	54
2) <i>le coudre, la caurre</i>	56
3) <i>le pot « la marmite »</i>	58
4) <i>égruger</i>	58
5) <i>roucher</i>	59
6) <i>la bassie</i>	60
7) <i>se châiller</i>	61
8) <i>une boussine</i>	62
9) <i>la chaise « la chaire »</i>	64
10) <i>la nappe</i>	65
11-12) <i>la trace, la haille</i>	65
13) <i>ajouter</i>	67
14) <i>se lapper</i>	68
15) <i>la croye, le croyer</i>	69
16) <i>gougneur, gougnier</i>	70
17) <i>l'auberelle</i>	73
18) <i>le coussat</i>	74
19) <i>les greutes</i>	75
20) <i>l'abergeoir</i>	75
Autres mots bourbonnais ou de langue d'oïl	76
Remarques	79
CHAPITRE III — Mots auvergnats ou provençaux	81
1) <i>l'éteve</i>	81
2) <i>les chambailles</i>	84
3) <i>la noire</i>	84
4) <i>la chindre</i>	85
5) <i>trezer</i>	85
6) <i>gaucher</i>	86
7) <i>apiter</i>	87
8) <i>le terme</i>	88
9) <i>achaber</i>	90
10) <i>aner</i>	90
11) <i>la yèze</i>	90
12) <i>mouzi, mouzre</i>	91
13) <i>la draïlle</i>	92
14) <i>l'ambanne</i>	93
15) <i>l'itombè</i>	94

	Pages
16) <i>l'arête</i>	96
17) <i>l'étouille</i>	97
18) <i>les retouillons</i>	98
19) <i>étouré</i>	99
20) <i>les novye</i>	100
Autres mots provençaux ou de langue d'oc	102
1) « la joue et la lèvre »	102
2) « le dos »	104
3) « la marmite et le pot pour la soupe »	105
4) « le noyau »	105
5) « la pomme de pin (ou de sapin) »	106
Remarques	107
Deuxième Partie : USURE ET RESISTANCE	113
CHAPITRE I — Le Chemin du Français	114
1°) Certains mots français avancent, du nord au sud, sur toute la largeur du « front »	116
2°) Certains mots français creusent en Roannais des « poches » plus ou moins profondes ; en Limagne les limites s'écartent.	122
3°) Les « poches » roannaises s'ouvrent sur le Forez	125
4°) Des « taches » de Français se dessinent autour des villes et rejoignent les poussées de francisation venues du nord ..	128
Remarques	132
CHAPITRE II — De quelques aires « en retraite »	136
1) « Le manche du fléau »	138
2) « La mue »	139
3) « L'aiguillon de la guêpe »	140
4) « Le hanneton »	142
5) « Le pinson »	144
6) « Le contre-cœur de cheminée »	148
7) « L'agacement des dents »	149
8-9) « La souche de la cheminée »	152
10) « Les jarretières »	154
Remarques	156
CHAPITRE III — Une « réserve » de vieux mots	158
<i>le charaut</i>	159
<i>la coulouma</i>	159
<i>en sou</i>	160
<i>la duizon</i>	160

	Pages
<i>l'archère</i>	161
<i>le faon, faonner</i>	162
<i>l'ampore</i>	163
<i>la grube</i>	164
<i>le va, le vase</i>	165
<i>le pargnon</i>	166
<i>le bar</i>	167
<i>la bréchère</i>	168
<i>la balize</i>	168
<i>l'andière</i>	168
<i>la litte</i>	170
<i>à chade</i>	170
<i>ayèr, d'ayère</i>	171
<i>d'atèye</i>	172
<i>élayé</i>	173
CONCLUSION	174
BIBLIOGRAPHIE	177
INDEX DES MOTS PATOIS	190
INDEX DES BASES ETYMOLOGIQUES CITEES	203
TABLE DES CARTES	209
TABLE DES MATIERES	211

Achevé d'imprimer
le 25 septembre 1958
sur les presses de la
Société Anonyme de
l'imprimerie DUMAS
4 et 6, rue G.-Dupré
Saint-Etienne (Loire)
Dép. lég. 3^e trim. 1958
N^o d'ordre : 15.286
